expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ 10¢ Montréal, mercredi 1er février 1967 / saint Ignace d'Antioche / 83e année, No 26 / 6 cahiers / 88 pages / Les prévisions météorologiques: nuageux et doux, périodes de neige / Minimum 15 / Maximum 30

David Groos demande que l'on vote au plus tôt sur l'unification des forces armées • En page 48

Québec ne créera pas de commission de médiation pour la crise scolaire

NOS EXCUSES

LA PRESSE a été livrée hier avec quelque six heures de retard. Nous désirons nous en excuser auprès de nos lecteurs et annonceurs. Et, du même coup, en donner l'explication.

La cause de ce retard a été le débrayage imprévu et imprévisible d'un groupe d'aides-camionneurs, dont le contrat de travail expire le 31 décembre 1967. Sans prévenir, ces employés, tous des adolescents — une soixantaine — qui aident au chargement des camions et à la distribution de LA PRESSE, ont refusé hier matin, à l'heure de sortie de notre première édition, d'effectuer leur travail.

Il est bon de noter que ces employés, qui ne travaillent que quelques heures par jour à LA PRESSE et dont une bonne partie effectuent le même travail dans d'autres journaux montréalais, reçoivent en très grande majorité un salaire supérieur à $1.50 l'heure pour les heures effectivement travaillées.

Vers 4 heures hier après-midi, ces aides-camionneurs ont repris le travail, vraisemblablement après avoir réalisé la précarité et l'illégalité de leur geste.

Notre plus grand regret est que nos lecteurs en aient souffert.

LA DIRECTION

Conférence constitutionnelle en 1967

Johnson est tout à fait d'accord avec John Robarts

par François TREPANIER

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson s'est dit entièrement d'accord, hier, avec la proposition du premier ministre John Robarts de l'Ontario pour la tenue d'une conférence constitutionnelle en 1967.

M. Johnson répondait à des journalistes qui venaient de le questionner à ce sujet à l'issue d'une réunion des membres de son cabinet.

Selon la proposition de M. Robarts, contenue dans le discours du trône prononcé la semaine dernière par le lieutenant-gouverneur de l'Ontario M. Earl Rowe, une conférence constitutionnelle devrait être tenue en 1967 pour discuter de la situation politique actuelle et de l'avenir de la Confédération.

"Je suis d'accord pour assister à une conférence de la nature de celle proposée par M. Robarts, a dit M. Johnson. Une telle conférence offre la possibilité d'établir un dialogue."

Quant à l'initiative de l'Ontario, M. Johnson l'a qualifiée ainsi: "Enfin, on a un interlocuteur valable."

Le chef du gouvernement provincial s'est dit en désaccord, par ailleurs, avec les critiques du premier ministre du Canada M. Lester B. Pearson à l'égard de la proposition de M. Robarts.

M. Pearson a indiqué qu'il n'assisterait peut-être pas à une telle conférence car il est d'avis que la convocation des conférences fédérales-provinciales constitue une prérogative exclusive du premier ministre du Canada.

"Ce sont les provinces qui ont donné naissance au Canada, a dit M. Johnson. Comme disait feu M. Ernest Lapointe, les provinces ne sont pas les filles d'Ottawa.

"Si on doit modifier la Confédération, a continué M. Johnson, il est normal que ce soit les provinces qui prennent l'initiative de la conférence."

Le chef du gouvernement provincial s'est dit enfin heureux de l'attitude de M. Robarts.

Il a rappelé que celui-ci avait déjà préconisé un examen de la constitution lors d'une conférence des premiers ministres provinciaux à Toronto l'été dernier.

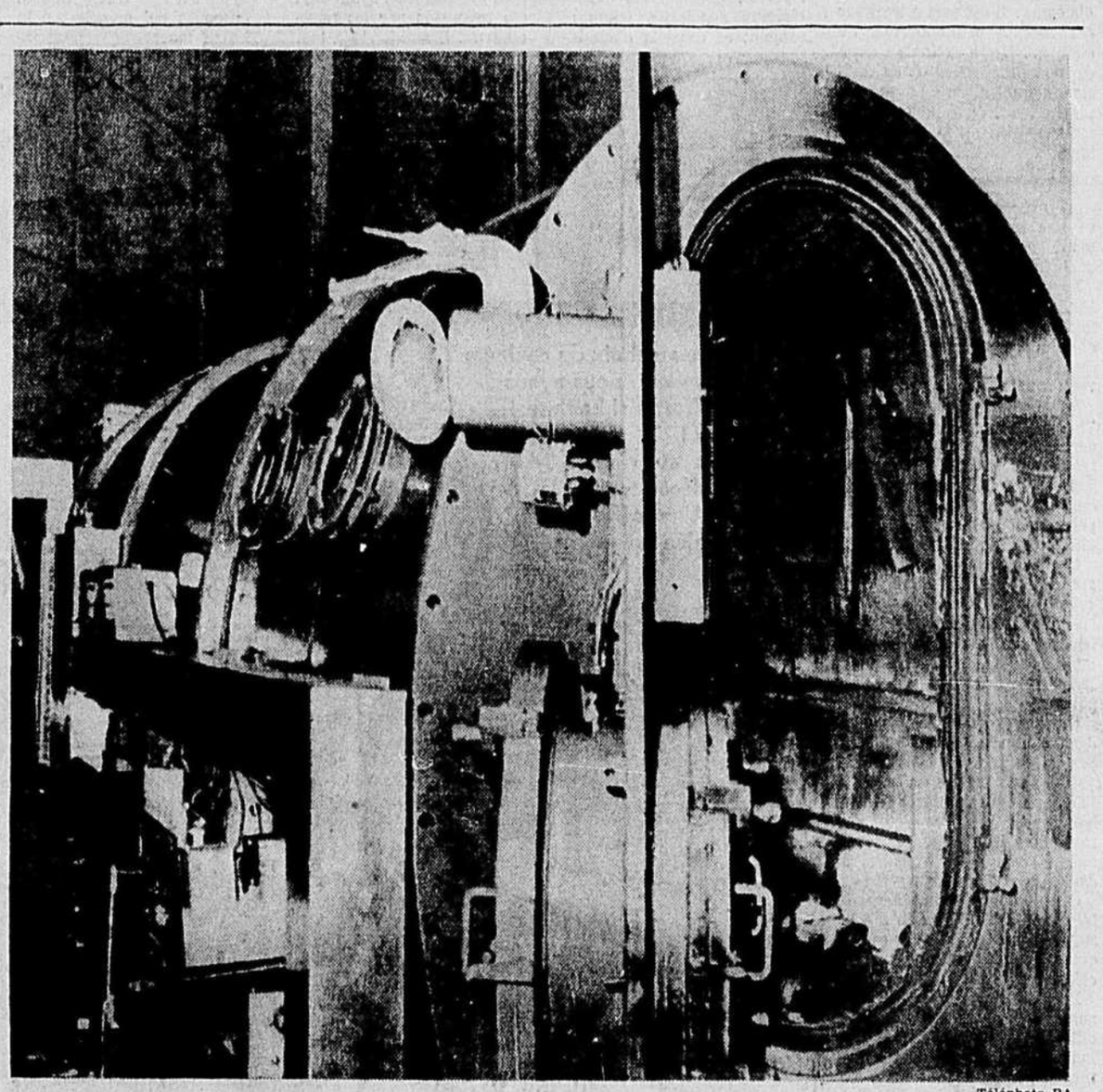

Téléphoto PA

Deux morts dans un simulateur de vol

Tout n'est que ruines à l'intérieur de ce simulateur de vol, à San Antonio, au Texas. Comme vendredi dernier dans la cabine "Apollo", l'oxygène à 100 pour cent pur que respiraient hier les deux aviateurs a provoqué une intensité de chaleur à laquelle personne ne pouvait résister.

Deux tragédies en milieux oxygénés à 100 pour cent risquent d'embarrasser la NASA

SAN ANTONIO — (AFP, UPI, PA) — Un dirigeant de l'Aviation américaine a carrément déclaré, à la suite de l'incendie qui a coûté hier la vie à deux aviateurs à l'intérieur d'un simulateur de vol où régnait une atmosphère à 100 pour cent d'oxygène pur : "Nous ne savons pas comment ni pourquoi la chose s'est produite".

La tragédie d'hier au centre spatial de San Antonio, au Texas, était ainsi la deuxième à se produire en cinq jours dans les milieux spatiaux américains. Vendredi soir dernier, les trois cosmonautes d'"Apollo-1" ont été brûlés vifs à l'intérieur de leur capsule. Ces tragédies sont similaires en ce sens que dans les deux cas, la cabine spatiale et le simulateur de vol étaient alimentés en oxygène pur.

Le colonel James B. Nuttall, responsable de l'école de médecine spatiale de l'Aviation, a cependant révélé que plus de 500 personnes ont été soumises à une atmosphère à 100 pour cent d'oxygène pur sans que des difficultés ne surviennent.

Une enquête a été ouverte à San Antonio pour déterminer les causes de l'accident au cours duquel l'aviateur William Bartley, âgé de 20 ans, est mort sur le coup, et son camarade Richard Harmon, âgé de 21 ans, a succombé huit heures plus tard à l'hôpital où il reposait après avoir été brûlé à 95 pour cent.

Les deux hommes faisaient une inspection de routine à l'intérieur de l'appareil où avaient été placés 16 lapins sur lesquels on surveillait les effets sur le sang d'une longue exposition à une atmosphère oxygénée à 100 pour cent.

Comme dans la cabine "Apollo", le feu a atteint une telle intensité de chaleur qu'il est maintenant impossible d'identifier certaines pièces d'équipement.

Un vieux débat

Il y a quatre ans, les hommes de science américains ont longuement discuté des avantages et des désavantages d'utiliser l'oxygène pur à l'intérieur des capsures "Apollo".

Aujourd'hui, après deux tragédies où l'oxygène pur est en cause, la décision de la NASA est remise en question.

Dès 1963, ceux qui s'opposaient à l'utilisation de l'oxygène pur citaient comme l'un des dangers celui de l'incendie éclair. On a mentionné également à ce moment que respirer de l'oxygène pur pouvait provoquer l'anémie, des troubles visuels et endommager les poumons. Le danger était moindre pour les vols relativement courts des programmes "Mer-

voir TRAGEDIES en page 2

Le Canada ne doit pas fermer ses portes aux banques étrangères

— Les banques canadiennes

OTTAWA (PC) — Les sept banques à charte du pays, propriété de Canadiens, ont déclaré hier devant le Comité parlementaire des finances que le Canada devrait permettre aux banques étrangères d'effectuer certaines transactions bancaires au pays, tout comme il leur est permis, à elles, d'opérer à travers le monde.

Ce thème commun se retrouve dans les déclarations séparées des sept banques, qui ne feraient cependant pas toutes face au problème de la même façon.

M. Robert M. MacIntosh, gérant général adjoint de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, s'est élevé vigoureusement contre ce qu'il appelle "une approche restrictive ou nationaliste au traitement à accorder aux banques étrangères."

Voir BANQUES en page 2

Rejet du sous-amendement de Lesage

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — Le sous-amendement proposé par M. Jean Lesage à la motion de non-confiance de l'opposition contre le gouvernement Johnson a été défait hier soir par 55 voix contre 49.

La discussion reprendra donc aujourd'hui sur la motion de blâme elle-même qui a suscité jusqu'ici près de deux semaines de débats.

Le sous-amendement Lesage visait à faire créer une commission de médiation qui rechercherait des bases acceptables pour la conclusion de conventions collectives particulières dans le conflit des enseignants.

La commission aurait eu le pouvoir de suggérer des assouplissements aux directives du 14.

La proposition Lesage visait également à ce que le gouvernement retire ses injonctions, que les professeurs sursoient à leur droit de grève jusqu'au 30 mars et que le comité parlementaire de l'éducation se réunisse immédiatement pour étudier toute la question des salaires.

L'opposition libérale a déclenché hier une véritable offensive afin de faire adopter ce sous-amendement, mais elle fut renversée par la majorité unioniste.

M. Frank Hanley, député indépendant de Sainte-Anne vota avec le gouvernement, cependant que M. Arthur Séguin, libéral-indépendant d'Arthur-Baldwin, appuya l'opposition.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre Daniel Johnson avait lancé un appel à la Chambre afin que la proposition Lesage soit rejetée. M. Johnson avait affirmé que celle-ci équivaudrait pour le gouvernement à un abandon de ses responsabilités entre les mains de médiateurs.

Observateurs-informateurs

C'est hier matin que le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand a communiqué à la Chambre les résultats de l'entrevue qu'il a eue avec la CIC et la FCSCQ, lundi.

On sait que les parties se sont entendues pour que le gouvernement mette à leur disposition des observateurs-informateurs. Elles ont également accepté l'idée de siéger dans un comité de travail qui se réunira régulièrement durant toutes les médiations en cours.

L'ancien ministre de l'Education a posé plusieurs questions hier sur le rôle de ces observateurs et sur les pouvoirs du comité conjoint de suggérer des assouplissements aux directives du 14.

M. Gérin-Lajoie s'est étonné du fait que le gouvernement ait refusé l'idée d'une commission de médiation suggérée par le chef de l'opposition alors qu'il s'est servi du même système à Montréal et à Yamaska.

Selon l'ancien ministre, la proposition Lesage, qui consistait à "chapeauter" toutes les médiations locales, tenait compte de la responsabilité du gouvernement de veiller au développement ordonné dans le domaine des salaires.

Le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand a de son côté déclaré que la présen-

Voir QUEBEC en page 2

L'Alliance oublie les indiscrétions de la CECM

par Yves LECLERC

C'est "pour ne pas gâter irrémédiablement les chances de succès de la médiation" que les deux syndicats de professeurs de Montréal ont critiqué en des termes relativement modérés les "indiscrétions" commises lundi par la CECM.

Au cours d'une conférence de presse hier après-midi, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a de nouveau protesté contre l'"erreur magistrale" de la commission scolaire, mais il a précisé que les syndicats n'ont pas l'intention de faire "d'escalade" sur ce point, pour ne pas compromettre les négociations.

Lundi soir, M. Nault avait publié un communiqué beaucoup plus violent au sujet de l'incident, mais hier, à l'issue d'une rencontre des deux parties en présence du médiateur, il a annoncé qu'il ne voulait pas insister indûment sur cette affaire.

L'incident avait pris naissance lundi, quand le président de la CECM, M. Marc Jarry, avait révélé lors d'une conférence de presse que le médiateur avait demandé aux professeurs de retourner au travail immédiatement.

Le juge Montpetit, avait précisé M. Jarry, a aussi demandé que cette suggestion

Voir ENSEIGNANTS page 2

AUJOURD'HUI

Réactions spontanées et contradictoires

A la suite de la parution dans LA PRESSE des recommandations de la commission Lemay, en vue du regroupement des municipalités de la rive sud, en face de Montréal, les maires de la région ont réagi de façon contradictoire. Pour les uns, le rapport contient des fausseté; pour d'autres, c'est un programme à réaliser au plus tôt. Notre reporter Claude Masson donne le résultat de son bref sondage.

— Page 48

Wagner accuse le juge Lagarde

L'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner, a accusé hier en Chambre le juge Irénée Lagarde d'avoir refusé de signer les transcriptions des dépositions faites à la pré-enquête sur la brutalité des forces policières. Selon lui, cette attitude a empêché le ministère de la Justice, de porter des plaintes de parjure contre certains témoins entendus au cours de cette pré-enquête à huis-clos.

— Page 45

téléphoto PC

Guy Favreau est de retour

C'est sous un tonnerre d'applaudissements venant de tous les coins de la Chambre des communes que le régistraire général Guy Favreau a repris sa place au Parlement hier après une longue absence due à son état de santé.

— Page 45

Comment épargner de l'argent à Radio-Canada

L'Association des artistes de la radio et de la télévision a fait hier une suggestion pratique à Radio-Canada: pour abaisser les coûts de production des émissions, il suffit d'en vendre à des réseaux étrangers. Selon les artistes, la preuve a été faite que nos émissions sont de qualité internationale.

— Page 56

Montréal étudie les nouvelles offres qu'elle soumettra aux fonctionnaires

par Jacques LAFRENIERE

Les négociateurs de la Ville de Montréal étudient attentivement avec le comité exécutif de la ville ou le président de ce comité, M. Lucien Saulnier, les offres qui devront être faites aux employés qui sont en grève ou menacent de débrayer bientôt.

On s'attend que les pourparlers reprennent aujourd'hui entre la ville et les dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (FTQ), dont les 4,500 membres sont en grève depuis lundi midi.

Par ailleurs, les policiers se réunissent aujourd'hui en assemblée générale pour accepter ou refuser des propositions modifiées sur les salaires. La ville offre à ses 3,200 agents de police, des hausses de traitements qui vont jusqu'à 16 pour cent en deux ans.

Pour leur part, les 5,000 membres de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont annoncé cette semaine qu'ils se mettraient en grève le 10 février. Ils réclament une hausse de $1.25 l'heure. Leurs salaires s'échelonnent de $2.01 à $2.69 l'heure.

Les pompiers auront également à se réunir bientôt pour étudier les nouvelles offres patronales.

Le négociateur de la ville de Montréal, Me Hermann Primeau, n'a pu rencontrer hier les dirigeants des fonctionnaires, contrairement à ce qu'il avait annoncé la veille. On croit même dans certains milieux, que les négociations ne reprendront pas avant demain, bien qu'il ait été impossible de le faire confirmer, hier soir.

Aujourd'hui la parole est à la Fraternité des policiers de Montréal qui se réuniront afin de se prononcer sur une nouvelle échelle de salaires. Si les policiers refusent l'offre patronale, ils devront s'en remettre à l'arbitrage dont la sentence sera exécutoire. Il ne semble pas que le mouvement en faveur d'une grève illégale soit très grand chez eux. Cette idée a germé dans l'esprit de quelques-uns d'entre eux, une faible minorité (on évalue à 40 le nombre des policiers qui seraient prêts à faire la grève).

La première journée de grève des fonctionnaires s'est déroulée dans l'ordre hier. Les grévistes se sont relevés à tour de rôle sur les piquets de grève, devant chacun des 172 bâtiments où ils se rendaient habituellement à leur travail.

Le président du syndicat, M. André Lanciault a visité les comités de grève. Il a déclaré être toujours à la disposition des négociateurs patronaux, lui et son comité de négociation, pour reprendre les pourparlers. Le syndicat attend un geste de la part de la ville.

Les chèques d'assistance sociale seront distribués comme d'habitude

Par suite de mesures prises en tenant compte de la grève des cols blancs municipaux syndiqués déclenchée avant-hier, le Service de bien-être social de la ville de Montréal distribuera, cette semaine, comme à l'accoutumée, les chèques d'assistance aux familles ou personnes seules et les chèques délivrés pour le placement d'adultes ou d'enfants, esc.

$2,300,000 sont habituellement distribués en un mois en quelque 20,000 chèques, à raison d'environ 5,000 par semaine.

Selon ce qu'a déclaré M. André Cournoyer, le directeur, hier après-midi, des mesures ont été prises pour que les

Voir CHEQUES en page 2

- A Valleyfield, grève le 17
- Des enveloppes-mystère à la CECM
- Nouvelle intervention des parents à Montréal
- La CSN appuie les enseignants

— Page 12

SOMMAIRE

Annonces classées / 78 et 86
Bandes dessinées / 28
Calendrier des pionniers / 8
Courrier "Que faire ?" / 5
Décès, naissances, etc. / 8
Editorial / 4
Finance / 68 à 71
Horoscope / 60
Loisirs et récréation / 28
Mots croisés / 75
Nouvelles internationales / 17
Nouvelles nationales / 12, 45 et 77
Radio et télévision / 54 et 55
Spectacles et concerts / 50 et 51
Sports / 61 à 65 et 86
Tribunaux / 7
Vie féminine / 18, 21 à 24
Vie mondaine / 19 et 20
Votre médecin / 60

CKAC 73

Québec n'a pas l'intention de déléguer ses responsabilités

— Johnson

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — "Le gouvernement n'a pas l'intention de déléguer ses responsabilités, de s'abriter derrière qui que ce soit."

"Une fois que le gouvernement a édicté une politique, une fois qu'en toute connaissance de cause il a pris ses responsabilités, il ne peut pas, particulièrement dans le cas du salaire des enseignants, s'en remettre à des médiateurs, fussent-ils les personnes les mieux qualifiées, les plus sympathiques, ayant l'autorité morale la plus considérable, que l'on puisse imaginer."

C'est en ces termes que le premier ministre Daniel Johnson a abordé hier après-midi en Chambre la défense des positions gouvernementales dans l'ensemble des conflits qui à travers les commissions scolaires le mettent aux prises avec les revendications des enseignants du Québec.

Le gouvernement a dit en substance M. Johnson ne peut isoler la question du salaire des enseignants de celle beaucoup plus vaste des salaires de tous les employés du secteur public ou que touche indirectement le gouvernement.

Un milliard en salaires

Il a rappelé que le gouvernement de la province paye près d'un milliard en salaires dont 250 millions à des fonctionnaires proprement dits et 650 millions à des professionnels dans le secteur scolaire, dans le secteur hospitalier ou dans celui du bien-être. Ces salaires on le sait sont payés indirectement par le gouvernement sous forme de subsides aux organismes.

Toute brèche dans la politique établie pourrait selon le premier ministre avoir des répercussions sur les échelles de salaires de 180,000 travailleurs de l'Etat.

M. Johnson a dit que la volonté des enseignants d'atteindre un statut professionnel reconnu par la communauté avait été respectée par le gouvernement dans l'élaboration des directives. Ce statut est reconnu selon lui dans les clauses de vacances et par d'autres arrangements qui font que les professeurs peuvent grâce à l'argent des contribuables se perfectionner et passer à des catégories professionnelles supérieures.

Il a rappelé que les directives du 14 octobre constituaient à l'origine une libéralisation de la politique gouvernementale mais que le gouvernement avait dû y poser des conditions.

"Un gouvernement qui se respecte se doit de tenir compte des répercussions sur le secteur privé d'une politique de salaire."

"Il faut tirer la ligne quelque part. Il faut qu'il y ait une autorité dans l'enseignement. Une autorité qui se respecte ne peut et ne doit pas plier devant les menaces. Elle ne doit pas s'en remettre pour établir une politique qu'à des gens qui n'oeuvrent que dans un seul secteur. Le président d'un syndicat est investi de responsabilités dans un secteur bien limité. Le rôle du gouvernement est d'adopter une vue d'ensemble en respectant certains principes et notamment celui de l'autorité du gouvernement."

Nouveaux mécanismes

"Le gouvernement est prêt à dialoguer. Il est prêt à instituer des mécanismes nouveaux de dialogue. Notre action se situe dans la perspective d'une revision complète du système de taxation et dans celle d'une redistribution du fardeau de la taxe."

Lafrance trouve "injuste" la motion Lesage

QUEBEC (PC) — Un ex-ministre de la Famille et du Bien-être social dans le gouvernement Lesage, M. Emilien Lafrance L-Richmond, a déclaré hier que la motion de censure de l'opposition à l'endroit du gouvernement, qui fait l'objet d'un débat depuis plus d'une semaine, était injuste.

Il a expliqué en Chambre que cette motion lui semblait injuste parce qu'elle donnait tous les torts au gouvernement en ce qui a trait aux grèves des enseignants dans la province, alors que, selon lui, les responsables de ces arrêts de travail sont ceux qui les ont déclenchés.

M. Lafrance a affirmé qu'il ne sacrifierait "jamais sur l'autel d'un parti politique la cause de l'éducation".

Soulignant que "le spectacle" n'a pas toujours été édifiant en Chambre ces derniers jours, le député a lancé un appel aux "deux côtés de la Chambre" pour une trêve des partis politiques dans le domaine de l'éducation."

Le député a ajouté qu'il se trouve un nombre de plus en plus grand de citoyens de bonne foi qui s'interrogent et se demandent si le législateur a vraiment fait preuve de sagesse en donnant le droit de grève à certains membres de la fonction publique.

"Pour ma part, de poursuivre M. Lafrance, je ne crains pas d'affirmer que je serai l'un des premiers à regretter le geste que j'ai posé si certains chefs syndicaux l'utilisent sans considération. Cependant, j'ai encore assez confiance au jugement et à la conscience des membres de nos associations syndicales et professionnelles pour espérer qu'ils sauront faire preuve d'assez de maturité intellectuelle et de civisme pour ne recourir à cette petite guerre civile qu'in extremis".

LA MÉTÉO

Minimum : 15
Maximum : 30

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : nuageux et doux aujourd'hui avec quelques périodes de neige et risque de bruine verglaçante. Dégagement la nuit prochaine. Jeudi, ensoleillé et plus froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal et Ottawa, 30 et 15 ; Ste-Agathe, 25 et 10.

Régions des Cantons de l'Est, du St-Maurice, de Québec et du Lac-St-Jean : nuageux et plus doux aujourd'hui avec quelques périodes de neige légère. Demain, généralement ensoleillé et plus froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec, 25 et 15 ; Sherbrooke, 30 et 15 ; La Tuque et Chicoutimi, 20 et 10.

Régions de Baie-Comeau et de Rimouski : nuageux avec neige cet après-midi et la nuit prochaine. Dégagement lent jeudi et de nouveau plus froid. Vents légers aujourd'hui et du nord-ouest de 15 milles jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Mont-Joli, 20 et 10.

Régions de Gaspé et de Sept-Iles : ensoleillé devenant nuageux ce soir avec neige la nuit prochaine et tôt jeudi. Dégagement tard jeudi.

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A:
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
722-1115

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

ce d'observateurs-informateurs, réclamée par les parties, permettrait d'interpréter sur le plan local les directives du 14 au bénéfice des négociateurs.

"Il s'agit de trouver une solution immédiate à un problème immédiat, a dit M. Bertrand. Les syndicats eux-mêmes admettent qu'ils ne sont pas prêts à la négociation provinciale".

Selon M. Bertrand, l'observateur verra à la lumière de la situation locale s'il n'y a pas moyen, tout en respectant le fondement des directives du 14, de recommander certains ajustements.

"Le gouvernement acceptera donc toute possibilité d'ajustement réel à l'intérieur de la politique établie et maintenue", a dit le ministre.

Appel à la trêve

Quant aux moyens de prévenir les grèves imminentes, M. Bertrand a suggéré que les parties en cause, aussitôt la conciliation terminée, demandent la nomination d'un médiateur accompagné d'un observateur-informateur.

Le ministre a également lancé un appel pour qu'il y ait une "trêve de guerre" dans le domaine de l'enseignement au Québec, en raison du peu de temps qui reste avant la fin de l'année scolaire.

Selon M. Bertrand, l'entente survenue lundi entre la CIC et la Fédération des commissions scolaires est un pas en avant. Le gouvernement verra à poser les jalons en vue d'adopter une législation qui mettra fin à cette multiplicité des grèves.

Cette législation, a cependant expliqué le ministre, doit tenir compte du rapport Parent, de la taxation et du partage des impôts. Quant au mécanisme adopté lundi, M. Bertrand est d'avis que l'on se rendra compte de son efficacité à Yamaska, à condition cependant qu'il y ait coopération de tous.

Offensive

Plusieurs députés libéraux tout en admettant que les mécanismes mis de l'avant par le ministre de l'Education constituaient un pas en avant, ont défendu la proposition Lesage et prôné la convocation au plus tôt du comité parlementaire de l'éducation.

Entre autres, M. Jean-Paul Lefebvre, député de Ahuntsic, a déclaré qu'un vote unanime de la Chambre en faveur de la proposition Lesage aurait eu pour effet, sans porter atteinte au droit de grève, d'inciter plus facilement les enseignants à une trêve.

CHEQUES

SUITE DE LA PAGE 1

ayant-droit inscrits reçoivent leurs chèques comme d'habitude.

"Tous les chèques d'assistance qui devaient être émis vendredi prochain seront envoyés par la poste et aucun délai ne s'ensuivra", note M. Cournoyer.

Quant aux personnes qui veulent présenter de nouvelles demandes d'assistance financière, elles peuvent se présenter entre 8 heures 30 du matin et 4 heures 30 de l'après-midi, tous les jours, excepté le samedi et le dimanche, au bureau principal du Service du bien-être social sis à 435, rue du Champ-de-Mars.

M. Cournoyer a ajouté : "Considérant que le service du bien-être social doit être en mesure d'accorder une assistance financière aux personnes dans le besoin et afin d'éviter que des personnes qui sont sans revenu souffrent de la faim à cause des répercussions de la grève des fonctionnaires municipaux, ce bureau demeurera accessible huit heures par jour."

Le directeur ajoute que "toutes les personnes qui ont déjà fait une demande d'assistance et qui n'ont pas reçu de réponse devront se présenter de nouveau à notre bureau".

M. Cournoyer demande à "toutes les personnes qui ont certains problèmes particuliers relativement à des revenus insuffisants d'éviter de communiquer avec le bureau par téléphone mais de se présenter à 435, rue du Champ-de-Mars".

Quant aux bureaux situés à 118, rue Atwater, 7061, rue Casgrain, 3622, rue Hochelaga, 448, rue Saint-Gabriel, 11,242 est, boul. Gouin et 3,900, rue Préfontaine (Centre de réhabilitation Meurling), ils seront fermés au public.

On apprend d'autre part que deux cliniques ont ouvert leurs portes, ce matin, dans l'édifice principal du service de santé, à l'angle des rues Ontario et Amherst, pour permettre aux parents de faire immuniser leurs enfants contre les maladies à caractère épidémique.

Ces cliniques seront accessibles de 8 h. 30 du matin à 4 h. 30 de l'après-midi. Des médecins s'acquitteront du "travail clérical".

Par ailleurs, le service de santé ouvre aujourd'hui deux cliniques pour permettre aux indigents de recevoir des traitements gratuitement : une, ce matin, au sous-sol de l'église Saint-Georges (angle des rues Bernard et Saint-Urbain), et l'autre, cet après-midi, au sous-sol de l'église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End (rue Saint-Dominique).

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

BANQUES

SUITE DE LA PAGE 1

Il dit que la controverse autour d'un amendement à la Loi des banques restreignant l'expansion de la Banque Mercantile empêche de voir le vrai problème qui est, selon lui, de protéger les intérêts des banques canadiennes qui exploitent 229 bureaux et agences dans 39 pays.

Selon lui, la question implique toute la politique économique du Canada dans le domaine international et c'est pourquoi aucune décision ne devrait être prise à la légère. La politique actuelle du Canada en ce domaine, dit-il, permet un mouvement facile du capital, des biens et des gens. Empêcher les banques étrangères de faire affaire au pays vient en contradiction avec cette politique, a-t-il dit.

Selon M. John Coleman, vice-président et gérant général en chef de la Banque Royale du Canada, le problème n'est pas tant de restreindre les agences des banques étrangères au pays que de savoir comment le gouvernement fédéral peut les garder sous son contrôle.

TRAGEDIE

SUITE DE LA PAGE 1

cury" et "Gemini", mais dans le cas d'"Apollo", certaines des missions dureront jusqu'à un mois.

C'est pourquoi certains savants avaient recommandé d'adopter un mélange formé de 20 pour cent d'oxygène et de 80 pour cent d'azote, soit un mélange proche de celui que nous respirons sur terre.

Des dirigeants de la NASA s'opposaient à cette solution qui aurait provoqué la mise en place d'un système plus compliqué de plomberie, ce qui aurait ajouté au poids de la capsule et diminué, par le fait même, sa manoeuvrabilité.

Ils objectaient également que dans la capsule où régnerait une atmosphère oxygène-azote, une panne qui provoquerait la dépressurisation de l'habitacle ferait "bouillir" le sang des cosmonautes.

L'Union soviétique utilise un mélange oxygène-azote dans ses capsules spatiales, beaucoup plus vastes et solides que les américaines. Mais les savants soviétiques ont révélé que ce mélange avait provoqué cer-

ENSEIGNANTS

SUITE DE LA PAGE 1

soit soumise au vote secret des 9,000 membres des deux associations d'enseignants.

M. Nault a expliqué hier que les dirigeants syndicaux n'ont pas cru bon de faire part de cette suggestion à leurs membres, pour deux raisons : d'abord, les négociateurs syndicaux (comité conjoint et conseils d'administration) étaient suffisamment mandatés pour prendre eux-mêmes leurs décisions ; deuxièmement, la proposition du juge Montpetit était assortie d'une échelle de salaires, qui a été rejetée à l'unanimité par les grévistes. Si ceux-ci l'avaient acceptée, il aurait pu être possible de songer à un retour au travail, quitte à régler ensuite les clauses encore en suspens. Mais comme ils l'ont rejetée, il était inutile d'aborder la question, puisqu'il avait été décidé avant que "seul un règlement satisfaisant" ramènerait les professeurs en classe.

Le président de l'Alliance a affirmé qu'il n'était pas question pour les négociateurs de cacher quoi que ce soit à leurs membres, mais que de toutes façons leur silence sur ce point se justifiait par le seul fait que normalement les deux parties ne doivent pas révéler les suggestions du médiateur mais seulement les propositions officielles.

Une révélation "dangereuse"

Un autre dirigeant syndical a par ailleurs souligné que, la suggestion ayant déjà été repoussée par les négociateurs, il aurait été à tout le moins inutile, et peut-être même dangereux, d'en faire part aux membres. Si ceux-ci l'avaient mal prise, cela aurait pu compromettre la position du médiateur et le succès de toute la médiation.

M. Nault a cependant noté que, pour faire disparaître toute équivoque, il demandera lui-même aux grévistes, lors de l'assemblée générale de vendredi matin, de décider par scrutin secret s'ils conservent leur confiance aux négociateurs et s'ils acceptent les dernières propositions patronales.

Il a rappelé qu'à l'assemblée de lundi matin, il avait déclaré que tout était prêt pour tenir un vote secret, mais que personne ne l'avait demandé.

Démentis sans publicité

Le président de l'Alliance s'est ensuite attaché à faire les "mises au point qui s'imposent et les démentis appropriés" qu'il avait annoncés la veille. Il a cependant exprimé l'espoir que ces déclarations ne donneraient pas naissance à une série d'échanges par la voie des moyens d'information, échanges qui nuiraient à la bonne marche des négociations. "Je voudrais, a-t-il dit, que ces mises au point aient ni plus ni moins la même diffusion publique que les affirmations de M. Jarry qui les ont suscitées."

Il a noté que plusieurs des articles sur lesquels la CECM affirmait qu'il y avait des différences d'opinion entre les parties avaient été réglés récemment ; les documents qui accompagnaient la déclaration du président de la CECM lundi donnaient à son avis une idée inexacte de l'état de la médiation. M. Jarry, dit-il, aurait dû corriger cette fausse impression, peut-être causée par le fait que les documents avaient été préparés quelques jours à l'avance et ne tenaient pas compte complètement des progrès récents des pourparlers.

Les négociateurs syndicaux rencontrent de nouveau le médiateur aujourd'hui, pour tenter de "relancer la médiation", compromise au moins temporairement par les "indiscrétions" de la CECM lundi.

L'Etat de New York autorise une loterie

NEW YORK. (UPI-PA) — L'Etat de New York aura sous peu, aujourd'hui même peut-être, une loi autorisant une loterie. Cette loi permettra d'organiser une première loterie dès juillet de cette année.

Un compromis est intervenu hier soir entre les législateurs qui ne s'entendaient pas sur la façon d'accorder les prix. De ce compromis, les "amateurs" ont retenu que pour un billet acheté au coût de $2, ils peuvent gagner des sommes variant de $5,000 à $100,000. Tout citoyen âgé de 18 ans et plus pourra acheter des billets aux succursales des banques.

Le gouverneur Nelson A. Rockefeller a déclaré que la loterie permettra d'ajouter cette année la somme de $45 millions au budget prévu pour l'éducation. Il y aura quatre loteries par année.

Selon le projet, 15 billets seront tirés pour chaque million de dollars de billets vendus. Ces 15 gagnants se partageront $300,000 en prix déterminés à l'occasion d'une course de chevaux.

AVALANCHE de TAPIS

Le plus beau choix de couleurs et tissures que nous ayons jamais offert à si bas prix ! Imaginez ! 17 catégories de tapis au choix ! 74 teintes décorateur à la mode ! Une offre jamais égalée jusqu'ici.

Hâtez-vous de venir aux magasins Montreal Floor Covering le plus près de chez vous pour profiter du choix et de l'épargne ! Vous y trouverez le tapis de vos rêves dans la couleur exacte que vous désirez ! A ce bas prix, il vous sera impossible d'acheter plus de tapis de luxe que vous ne l'aviez imaginé !

✓ 143 ROULEAUX ENTIERS OU PARTIELS EN VENTE !
✓ 74 TEINTES DECORATEUR INCLUSES !

POUR CHOISIR ET RESERVER CES TAPIS, VISITEZ UN DE NOS 3 MAGASINS OU APPELEZ

SERVICE A DOMICILE : 273-9983

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS

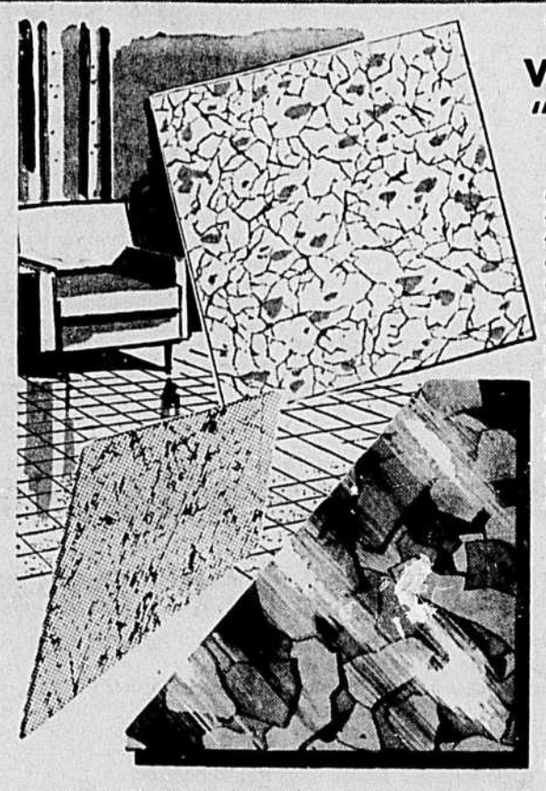

TUILES DE VINYLE PUR "CAREFREE"
Nouveau format décorateur 12" x 12"
Ces nouvelles tuiles pratiques, faciles d'entretien ont une surface très lustrée. De jolis effets décoratifs peuvent être obtenus en insérant des lisières or ou argent. Un plancher qui ressemble exactement à la pierre réelle qu'il imite.
VENEZ LES VOIR ! Permettez-nous de les poser pour vous ou posez-les vous-mêmes, nous avons tous les outils appropriés ainsi que le ciment.
PRIX : Pièce de 9' x 12'
$25
ENVIRON
Comprenant TUILE et CIMENT

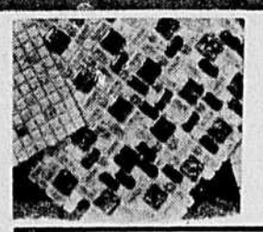

100,000 FEUILLES DE MOSAIQUE
29¢ 39¢ 44¢ 49¢
54¢ 63¢, 94¢
LA FEUILLE de 1 PI. CA.

TUILES MURALES CERAMIQUE
6" x 6" x 1/4"
100 pi. ca.
SEULEMENT $20

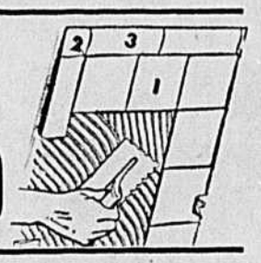

VINYLE COUSSINE SOFT TRED
LARGEUR de 12 PIEDS
verge carrée
$2.98
Aussi disponible en largeurs de 2 et 3 verges. Quelques imparfaits, la v.c. $2.49

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE ● Portez à votre compte ● 3 ANS POUR PAYER ● GARANTIE de SERVICE pour 10 ANS : Montreal Floor replacera votre tapis au besoin

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE

15 est, BERNARD
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
273-9983

3424, av. du PARC
(Angle Sherbrooke)
Près de la sortie du métro "Place des arts"
842-8871

392 boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre-d'achats Pont-Mercier
366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi juqu'à 5 h.

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Enquête sur le comportement "électoral" des employés municipaux de Montréal-Nord

par Gilles PRATTE

Le conseil municipal de Montréal-Nord a formé hier soir une commission de trois membres qui aura pour tâche de faire enquête sur le comportement des employés municipaux pendant la période électorale qui a précédé les élections du 6 novembre dans cette ville.

Un certain nombre d'employés sont soupçonnés d'avoir participé activement à la campagne électorale, contrairement aux dispositions des conventions collectives de travail qui interdisent un tel "travail".

Cette commission, dont font partie les conseillers Maurice Brunelle et Roland Dupont, sera présidée par Me Gabriel Lapointe.

Au lendemain des élections, le maire réélu, M. Yves Ryan, a déclaré que tous les employés municipaux qui seront reconnus coupables de "politicaillerie" seront implacablement mis à la porte de l'hôtel de ville.

La commission ad hoc formée hier soir doit soumettre un rapport au conseil d'ici le 14 mars.

Le conseiller André Elliott, qui a proposé la formation de cette commission d'enquête, a précisé que c'était là une façon "humaine" de permettre à ceux qui seront accusés de se faire entendre. Nous aurions très bien pu, a-t-il remarqué, nous contenter de dire : Monsieur Untel, Monsieur Untel, dehors, mais ce n'aurait pas été très humain.

C'est ce même conseiller qui a demandé hier soir que les avis de contraventions émis, notamment dans le domaine de la construction, par les divers services de la ville soient numérotés et conservés par l'ingénieur municipal, de telle sorte que si, "à un moment donné, un conseiller ou le maire tente d'arranger certaines choses, on sache qui est intervenu".

Montréal-Nord et St-Léonard en furie

Le conseil de Montréal-Nord a également eu l'occasion hier soir de s'indigner d'une décision de la Commission des transports du Canada qui "condamne", comme a dit M. Ryan, cette ville et St-Léonard, à défrayer à parts égales la construction d'un tunnel, au boulevard Lacordaire sous les voies des Chemins de fer nationaux, au montant prévu de $900,000.

Les villes de Montréal-Nord et de St-Léonard s'étonnent du fait que les Chemins de fer nationaux ne soient pas obligés de participer, eux aussi, au financement de cette entreprise.

Qui plus est, le maire de Montréal-Nord est indigné du fait que la Commission des transports du Canada ait émis une ordonnance établissant le partage du coût de construction entre les deux villes, sans avoir laissé le temps, comme ils l'avaient demandé, aux représentants des villes de faire valoir plus amplement leur point de vue.

M. Ryan a noté que les Chemins de fer nationaux vont jusqu'à poser leurs conditions, exigeant que le tunnel soit assez long pour permettre l'établissement de trois voies de chemins de fer, au lieu de deux, comme c'est le cas présentement.

Pour le moment, le conseil de Montréal-Nord étudie la possibilité de contester l'ordonnance de la Commission des transports du Canada.

Guerre sourde contre les décibels à Montréal-Nord

L'administration municipale de Montréal-Nord part en guerre sourde contre les décibels.

Pour plonger la ville dans un reposant bain de paix, le conseil municipal a adopté hier soir un règlement interdisant à quiconque, sous peine d'une amende allant jusqu'à $200, d'importuner les citoyens par le bruit, qu'il soit harmonieux ou non.

C'est dire que tout citoyen qui aura à se plaindre de "bruits" qu'ils soient d'origine industrielle, commerciale, domestique ou autre, n'aura qu'à alerter la police municipale pour recouvrer la paix.

Dans le cas des travaux de construction effectués sans permis après 10 h. du soir, il est même entendu que sur une plainte de tout citoyen ou sur simple constatation de sa part, tout policier doit arrêter à vue les personnes qui violeraient le règlement.

L'eau entrait par une porte latérale du "Cabot" chaque fois que la grue enlevait un fardeau

par Denis MASSE

L'explication la plus valable du chavirement du navire "Cabot" dans le port de Montréal, le 16 décembre dernier, a été fournie hier après-midi à la commission d'enquête par un inspecteur fédéral des navires marchands, M. Robin Burnside.

M. Burnside a expliqué qu'à un moment donné, dans le cours des travaux de chargement du vaisseau, une certaine quantité d'eau a dû pénétrer à l'intérieur du navire par la porte latérale arrière qui était restée ouverte.

Il faut savoir ici que le navire donnait légèrement de la bande chaque fois que la grue placée sur le pont étendait son bras au-dessus du quai et y enlevait une pièce lourde. Il faut se rappeler également qu'un espace de 15 pouces seulement et même moins à mesure que le navire était chargé) pouvait séparer la surface de l'onde du seuil des portes pratiquées dans le flanc du navire pour y permettre l'entrée de la cargaison.

Selon M. Burnside, le navire s'est redressé aussitôt après la première entrée d'eau et la quantité d'eau prise en premier lieu n'a pas été assez forte pour entraîner le lourd bateau de 8,000 tonneaux.

Cette eau s'est répandue par des tuyaux jusque dans la cale arrière du navire. Et le phénomène s'est reproduit chaque fois que la grue a pris une pièce sur le quai pour la déposer sur le pont supérieur. Il est arrivé un moment où l'eau emmagasinée dans les cales et un peu partout dans le navire a rompu l'équilibre maintenu par les réservoirs de lest et que le navire n'a pu retrouver la position verticale mais a été continuellement entraîné sur le côté tribord.

De toute évidence, il était nécessaire que les portes latérales soient fermées à mesure que les cales étaient remplies, surtout celle de l'arrière où avaient été entreposées les pièces les plus lourdes. C'est le reproche principal qu'ont fait les enquêteurs du ministère des Transports à l'équipage du "Cabot" à l'issue d'une enquête préliminaire.

L'explication donnée par M. Burnside détruit l'hypothèse avancée par le gérant général de Clarke Steamship Company Limited, M. James Hutcheson, immédiatement après l'accident. Ce dernier soutenait qu'il y avait dû y avoir une voie d'eau.

Dans son rapport, M. Burnside écarte aussi la possibilité d'un déplacement de la cargaison tout comme il rejette une erreur dans le délestage du navire. La preuve a été faite, en effet, que tous les réservoirs de lest avaient été vidés.

Opposition de principe

Le procureur du capitaine, Me Jean-Paul Dufour, et le procureur de Clarke Steamship, Me Bruno Desjardins, se sont tous deux fermement opposés à la déposition de l'expert appelé par le procureur de la commission, Me Kenneth Mackay.

Leur objection repose sur le fait que M. Brunside avait participé à l'enquête préliminaire menée par le ministère des Transports. Les deux avocats ont cité certaine jurisprudence pour étayer leur objection et ont soutenu qu'il s'agissait d'une opposition de principe.

Le juge François Chevalier devant qui s'instruit la présente enquête, a finalement permis au témoin de faire sa déposition mais s'est réservé le droit de l'accepter ou pas, disant qu'il ferait connaître sa décision à la reprise de l'audience aujourd'hui.

Incidemment, tous les membres de la commission d'enquête devaient se rendre aujourd'hui sur le "Cabot" pour se faire une meilleure idée du navire qui a chaviré entraînant la mort de deux de ses 21 membres d'équipage.

Profond désaccord

Témoignant plus tard, au cours de la journée d'hier, le capitaine Alphonse Bégin a exprimé son désaccord le plus total avec le témoignage rendu préalablement par le chef-mécanicien, M. Paul Bouchard. Le désaccord se fait sur l'angle de gîte que le "Cabot" a dû manifester dans les minutes qui ont précédé le chavirement du navire.

Pour sa part le capitaine est sûr que le bâtiment ne donnait pas de la bande pour plus d'un degré et demi, tandis que le chef-mécanicien affirme que son clinomètre indiquait une gîte de 6 degrés.

Cette dangereuse inclinaison constatée à 2 h. 40 (le chavirement s'est produit vers 3 h.), a-t-il dit, l'a fait accourir aussitôt à la chambre des machines pour vérifier si les réservoirs avaient bel et bien été vidés comme il en avait donné l'instruction.

Mais le capitaine soutient qu'une gîte aussi importante ne peut passer inaperçue chez un marin d'expérience et qu'il aurait été le premier à s'en inquiéter. Il affirme, par ailleurs, que le clinomètre situé dans la cabine du chef-mécanicien ne donnait pas une indication correcte et n'était pas non plus situé au centre du navire. De son propre aveu, il a négligé depuis un an d'en commander un qui ne soit pas défectueux.

Au cours de la brève période pendant laquelle le "Cabot" a chaviré (deux à trois minutes, semble-t-il), le capitaine s'est enfui en gagnant la timonerie. Il a sonné l'alarme générale mais n'a pu actionner la sirène parce que le bouton le plus proche se trouvait au-delà d'un plan déjà très incliné, à l'avant de la timonerie.

Responsabilité du maître d'équipage

Tous les témoins qui se sont succédés jusqu'ici à la barre ont déclaré qu'il revenait au maître d'équipage de fermer les portes latérales, une fois les cales remplies. Le maître d'équipage devait cependant effectuer cette manoeuvre sur instruction de l'officier de quart.

Etant donné la lourde responsabilité qui semble déjà s'abattre sur le maître d'équipage, M. Joseph Madore, celui-ci a chargé un procureur de surveiller spécialement ses intérêts. Cet avocat est Me Roland Chauvin ; il assiste aux audiences depuis hier matin. M. Madore n'a pas encore été appelé à donner sa propre version des circonstances qui ont entouré l'accident.

L'officier de quart au moment où le navire a chaviré était M. Gérard Leblond, l'une des deux victimes de la tragédie.

Autre navire du genre en construction

L'auteur des plans de ce navire particulier (construit à la Davie Shipbuilding, de Lauzon), M. William Farish, a déposé une liasse de documents et plans décrivant en détail le "Cabot" et son fonctionnement.

Tout en soutenant que le "Cabot" était un navire absolument sûr et en parfait état de navigabilité, l'architecte naval a déclaré "qu'il n'existe pas ou très peu de navires qui ne peuvent chavirer sour l'effet de conditions adverses".

Soulignons que la Clarke Steamships fait actuellement construire un second navire à chargement par le côté du type du "Cabot". Mais l'accident survenu à ce navire en décembre dernier, accident qui s'ajoute à celui du "Fort William" survenu un an plus tôt et qui correspond au même genre de navire, ne manque pas de faire réfléchir.

Il est vrai que les armateurs avaient envoyé le premier chef-mécanicien, M. Lavoie, en Europe, où il a pu se familiariser avec ce genre de navire et son fonctionnement.

L'enquête se poursuit.

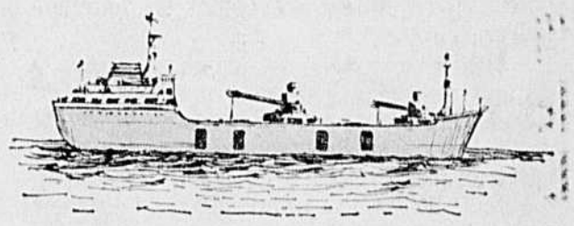

Le flanc du "Cabot" est percé de quatre portes qui permettent l'entrée de la cargaison par le côté ; le seuil des portes n'est séparé que de 15 pouces de la ligne de flottaison.

Accident funeste près d'Iberville

IBERVILLE (R.P.) — M. Edmour Choquette, âgé de 77 ans, de St-Jean-Baptiste, comté de Rouville, a perdu la vie, vers 7 h. hier soir, dans la collision de deux autos survenue à l'intersection des routes nos 7 et 40a, près d'Iberville.

Trois personnes, dont l'identité n'a pas été révélée et qui ont subi des blessures dans cet accident, ont été transportées à l'hôpital Général de St-Jean.

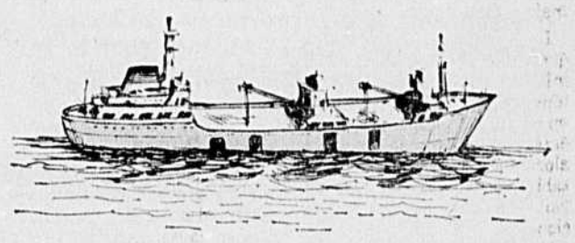

Le "Cabot" donnait légèrement de la bande chaque fois que la grue enlevait un fardeau sur le quai pour le déposer sur le pont supérieur du navire et alors l'eau a dû pénétrer par la porte arrière restée ouverte.

Baisse de 19 p. 100 de la valeur des permis de construction en janvier

La valeur totale des permis de construction approuvés à l'hôtel de ville de Montréal le mois dernier a atteint $9,318,150.

On enregistre ainsi une baisse de $2,182,020, comparativement à la valeur totale des permis émis durant le mois correspondant de l'an dernier, valeur qui s'était chiffrée par $11,500,170, soit une diminution de 19 p. 100.

Soixante-trois des 277 permis accordés le mois dernier concernent des nouveaux bâtiments (valeur de $7,511,700). Les 214 autres permis (valeur de $1,806,450) ont trait à des "réparations" ou à des "modifications".

Durant le mois de janvier 1966, il y avait eu 70 permis concernant des nouveaux bâtiments (valeur de $9,316,900), puis 134 relativement à des "réparations" ou à des "modifications" (valeur de $2,183,270).

Les 277 permis approuvés durant le mois écoulé donneront 306 logements, soit 100 de moins que les 204 permis accordés en janvier 1966 devaient en procurer.

On n'a compté le mois dernier qu'un permis de construction de plus de $1 million. Il a été accordé à Freitel & Frankel Ent., 2505, Chemin Bates, en vue d'un édifice "commercial" de sept étages rue Chabanel, entre le boul. St-Laurent et l'avenue de l'Esplanade, édifice évalué à $3,500,000.

Vive inquiétude chez les propriétaires et locataires

par Germain TARDIF

Le bureau de Montréal de la Régie des loyers est littéralement inondé depuis hier, d'appels téléphoniques de la part de propriétaires ou de locataires inquiets au sujet de leurs baux.

Ceci provient de la lenteur du gouvernement provincial qui devait présenter, aujourd'hui, une loi visant à geler les prix des loyers pour empêcher les propriétaires d'exploiter leurs locataires à la faveur de l'Expo 67. Lenteur d'autant plus inexplicable, selon les uns, qu'un tel danger d'abus avait été prévu dès 1965 et que des mémoires présentés aux autorités provinciales en ont fait état, par le passé.

Hier était, dans le cas de nombreux logements, la date limite pour les propriétaires d'aviser leurs locataires de leurs intentions, ou vice versa. Signalons, toutefois, que, dans le cas des maisons tombant sous la juridiction de la Régie des loyers, la date limite d'avis n'est que d'un mois avant la fin du bail.

Les logements tombant sous la loi de la Régie sont ceux dont le loyer ne dépasse pas $125 par mois et qui ont été construits avant 1963.

"Nous ne réglons que les litiges dans lesquels nous avons juridiction", a expliqué l'administrateur adjoint de la Régie à Montréal, M. André Bessette. Les autres logements ne nous concernent pas, bien que nous conseillons au public de ne rien signer avant que la nouvelle loi soit passée."

M. Bessette a déclaré que la direction de la Régie, du moins à Montréal, n'est aucunement au courant de ce que sera cette nouvelle loi.

Il voit trois possibilités : soit que le gouvernement gèle tous les loyers; soit qu'il ajoute à la juridiction de la Régie, la catégorie des logements qui n'y sont pas; soit qu'il crée un nouvel organisme.

"Si nous avons un nouveau rôle à jouer, a dit M. Bessette, il faudra certainement nous préparer et augmenter notre personnel, ce qui ne se fera pas du jour au lendemain."

Une autre question demeure en suspens : comment le gouvernement pourra-t-il légiférer dans le cas des baux comportant une clause d'avis de 90 jours alors que le premier février sera passé ?

On s'attend, en effet, que la nouvelle loi soit sanctionnée vendredi ou lundi.

La FTQ n'a pas été consultée sur le gel des loyers

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, tient à souligner que sa centrale n'a aucunement été consultée au stade de la préparation du projet de loi visant à protéger les locataires de la région métropolitaine pendant l'Expo.

"On a dit, rappelle-t-il, que c'est la consultation de corps intermédiaires qui a été retardé, jusqu'ici la présentation du bill d'urgence à l'Assemblée législative. C'est pourquoi nous tenons à souligner, au cas où la loi ne donnerait pas satisfaction aux locataires, que la FTQ n'a pas été consultée à ce sujet, et que nous ignorons à qui le gouvernement a pu faire appel pour connaître le point de vue des locataires."

M. Laberge espère néanmoins que la loi projetée saura prévenir tous les abus et que les autorités gouvernementales n'auront rien perdu, en cours de consultation, de la belle sévérité dont elles faisaient montre il y a quelque jours.

Le président de la FTQ a ajouté que la loi devrait avoir une portée rétroactive au 1er septembre dernier et permettre la revision des baux obtenus des locataires avec des menaces d'éviction rendues possibles par l'Expo.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine .. 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

LA NOUVELLE BANDE HERNIAIRE "SPUTNIK"

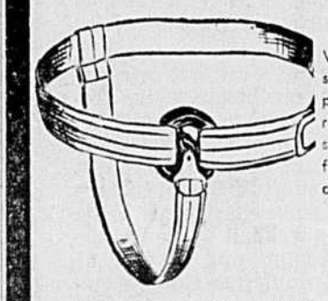

Voici une bande de 6 onces seulement que les sportifs en particulier apprécieront. Aucun ressort qui puisse irriter ou blesser. Extrêmement flexible et facile à ajuster. Coussin de caoutchouc hygiénique, lavable.
CEINTURE ELASTIQUE
Simple 9.75
Double 15.50
Consultez nos techniciens diplômés
*Nous louons des chaises roulantes
Stationnement GRATUIT avec chaque achat de $1.00 — ½ heure de stationnement sur St-André au sud de Ste-Catherine — 845-7251
PHARMACIE MONTREAL
Le plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
Nos outils et notre équipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction

5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.
Perco LTD
OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD (Montée-de-Liesse nord) Saint-Laurent
par la route transcanadienne tournez à la sortie 13 nord
273-2411

GRANDES REDUCTIONS! sur
BOTTILLONS POUR DAMES
Valeurs régulières jusqu'à $24.95
$9.97
Très vaste choix de teintes et modèles. Infinité de pointures. Une occasion unique d'épargner, profitez-en dès demain !
Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
Louis Deslauriers Ltée. — H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt Royal E., LA. 1-3164
4029 Ontario E., LA. 1-9414

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Nous glissons doucement...

L'ADMINISTRATION municipale paralysée, les enseignants catholiques montréalais toujours en grève, les internes et résidents en journée d'étude... pour être "maîtres chez nous", difficile de l'être plus... mal. Vous vous demandez qui gouverne ? Tout le monde et personne.

Le maire et le président du comité exécutif doivent travailler à leur domicile ou dans un salon d'hôtel. Situation aussi injurieuse que pénible. Me Hermann Primeau, directeur du Service du personnel qui doit préparer de nouvelles offres aux fonctionnaires, réclame l'assistance d'une secrétaire. Demande refusée par le syndicat. En fait d'attitude chic, on peut trouver mieux. Dans le budget actuel de la ville les salaires comptent pour $105 millions sur un total de dépenses courantes de $160 millions... donc plus de 65%. La ville offre $18 millions de plus en deux ans, soit une augmentation de 17%. Pas suffisant, répondent carrément les fonctionnaires.

Les enseignants — combien dans le groupe sont d'authentiques professionnels ? — rejettent les nouvelles offres de la CECM et c'est derechef la crise. Pendant des jours les deux parties vont ergoter sur des "indiscrétions" dont on prend plaisir à grossir l'importance. Quant aux enfants, même s'ils sont en classe bien avant Pâques, c'est l'année perdue.

Dans le cas des internes et résidents, dont il est parlé plus bas, force nous est d'attendre la tournure des événements.

Avec on ne sait plus combien de grèves d'enseignants dans la province — à Chambly, le débrayage est voté et annoncé pour le 24 mais dès hier des manifestants étaient en action — la métropole canadienne et la "belle" province sont en plein cauchemar. De la folie noire ! Continuons à glisser doucement et en peu de semaines ce sera le chaos.

Dans la capitale, péniblement du reste, les autorités, les commissions scolaires et les enseignants sont parvenus à s'entendre sur divers mécanismes pour mettre fin aux conflits scolaires. Quand pourront-ils fonctionner ? Personne n'en sait strictement rien. C'est dire qu'un de ces matins nous allons nous réveiller dans de tristes draps. Sur le dos des enfants et des contribuables se joue présentement une épreuve de force. Les enfants comprendront plus tard ; les contribuables, eux, commencent à en avoir marre.

Disons que les demandes des enseignants ne sont pas déraisonnables pour autant que la compétence soit démontrée par A plus B. Ce professeur qui l'autre jour, au téléphone, m'eng... de plus belle en m'affirmant que "ses représentants syndicals" (sic) — il l'a répété quatre fois — avaient raison, ne m'a pas convaincu de sa solide connaissance du français le plus élémentaire. Tant mieux s'il s'agit d'une exception.

Les demandes des fonctionnaires, elles, manquent de réalisme. Dans certains cas, nous a-t-on dit, elles atteindraient 60%. Pourquoi ne pas décrocher la lune ? Par ailleurs, d'aucuns affirment que d'humbles manoeuvres sont payés $3,000 par année (minus $300 en impôts) et si cette affirmation est exacte — nous la reprenons ici sous toute réserve — l'opération rattrapage doit s'effectuer sans retard. Mais est-ce le cas de tous ? Pour détestable qu'elle puisse être, la présente grève des fonctionnaires sera utile si elle nous permet de connaître l'échelle précise des salaires versés par l'administration municipale. Qu'on nous dise cela au plus tôt. La mathématique à partir de pourcentages n'apprend rien qui vaille.

Pour une secrétaire... c'est combien actuellement ? Que demande-t-on au nouveau contrat ? Combien pour un spécialiste qualifié ? Et ainsi de suite.

Dans l'industrie, le commerce, l'entreprise privée, les données salariales qui font l'objet d'un accord entre le patron et son personnel doivent demeurer secrètes. Les fonctionnaires, eux, sont rétribués à même les contributions de la collectivité municipale.

Celle-ci, il nous semble, est en droit de savoir le long et le large de l'histoire, car au bout du compte, qu'il s'agisse de la taxe scolaire ou de toutes les autres, sans oublier la taxe foncière, non la moindre, la note nous sera servie et, mécontents ou furieux, nous devrons la payer. A moins, comme dirait l'autre, que les contribuables fassent la grève à leur tour.

* * *

Des gouvernants aux abois, des fonctionnaires inactifs, des enseignants brandissant des pancartes, des internes et résidents en journée d'étude, cent propositions et peu de solutions... le spectacle est dérisoire. Et nous n'en sommes qu'au premier acte.

Roger CHAMPOUX

Une tolérance répréhensible

"POUR la première fois depuis vingt ans, aucun accident mortel de la route pendant le week-end !" Cette nouvelle stimulante, publiée l'autre lundi en bonne place dans tous les journaux, a suscité chez plusieurs une fausse joie, malheureusement de courte durée. Vérifications faites, on constatait le lendemain qu'entre le vendredi soir et le lundi matin, un de ces accidents s'était produit dans la banlieue de Montréal.

Malgré tout, le bilan de ce week-end était nettement plus encourageant que la normale (si l'on peut dire). D'ordinaire, sous ce rapport, notre province figure en tête de liste au pays, avant l'Ontario qui compte beaucoup plus de voitures en circulation. La grande cause de ce trop constant championnat est facile à déceler. Il y a peu de voix discordantes à ce sujet : à la ville comme à la campagne, nos voies publiques sont encombrées de conducteurs gauches, distraits ou imprudents qui enfreignent à tout moment les règles les plus élémentaires du code de la route. Dans trop de cas aussi, la surveillance policière laisse à désirer.

Il ne s'agit pas ici d'une impression générale fondée sur des ouï-dire, mais bien d'un état de fait que le vérificateur des comptes publics de la province déplorait dans son dernier rapport à l'Assemblée législative pour l'année 1965-66. Selon M. Gustave-E. Tremblay, un trop grand nombre d'infractions au code de la route et à la loi de la Régie des transports "sont ignorées par les fonctionnaires des ministères de la Justice et des Transports et Communications, qui ferment les dossiers sans donner suite aux contraventions rapportées par les agents de la Sûreté provinciale et les inspecteurs".

Dans ce domaine, le gouvernement actuel, suivant l'exemple du précédent, n'a pas d'excuse ou d'explication valables à présenter. Le public ne peut certes pas se satisfaire de celle que le ministre des Transports et Communications, le Dr Fernand Lizotte, a donnée à la Chambre. "C'est pour éviter de faire de la persécution que mon ministère n'a pas entamé certaines poursuites", a avoué candidement le ministre.

On aimerait connaître les détails de cas précis et savoir au juste comment ils se sont réglés à l'amiable, à la suite d'un simple avertissement à l'automobiliste fautif. De toute façon, cette tolérance généralisée et à première vue répréhensible ne dit rien qui vaille. Les plus nombreux "bénéficiaires" ne seraient-ils pas ceux qui ont pu faire jouer leur influence au bon moment ? Chose certaine, ce n'est pas en continuant dans cette voie que le Québec incitera les conducteurs à la prudence, rendra ses routes plus sûres et cessera de remporter presque à chaque week-end un championnat dont on pourrait si facilement se passer.

Cyrille FELTEAU

Les "nègres en blanc"

IL EST difficile de trouver des personnes peu sympathiques à la cause des internes et résidents des hôpitaux d'enseignement du Québec, ces "nègres en blanc" qui se plaignent d'être exploités et qui le sont, le plus souvent par certains de leurs propres confrères médecins. Ces abus, favorisés par un système hospitalier exécrable, ils ne peuvent eux-mêmes les dénoncer trop directement, de peur de se faire "couler" aux examens par les "patrons" qui se sentiraient visés. Mais le CTC et la FTQ qui viennent à leur rescousse, de même que les médecins de la Polyclinique médicale populaire, ne se gênent pas pour parler de ce qu'ils appellent le racket des "pools", où un groupe de médecins-pontifes de tel ou tel hôpital se partagent "les fruits du labeur des nègres de la médecine que sont les résidents". Ils vont même plus loin en émettant l'opinion que les augmentations de traitement des médecins résidents devraient être absorbées non par le gouvernement mais par les conseils de médecins des hôpitaux, vu que ces derniers réclament aux patients, surtout ceux des cliniques d'urgence, des honoraires pour du travail exécuté par les résidents.

En expliquant qu'ils consacrent 71 p.c. de leur temps au soin des malades et qu'ils séjournent à l'hôpital 80 heures et plus par semaine, les internes et résidents veulent faire accepter une échelle de traitements mensuels variant de $400 pour un interne junior à $650 pour un résident senior. (L'échelle actuelle s'étage de $215 à $430 et celle que propose le gouvernement va de $315 à $515.) Ces chiffres paraissent assez élevés, comparés à ceux qui existaient jadis. Mais un aspect nouveau de la situation, c'est que de plus en plus, les jeunes médecins sont issus de la classe moyenne et ne peuvent compter, comme autrefois les fils de familles aisées, sur le soutien financier de leur père pendant leurs années d'internat ou de résidence en vue d'une spécialisation.

Leur journée d'étude, qui s'est déroulée hier, était destinée à attirer l'attention du public sur le fait qu'ils tentent depuis 1963 de négocier avec le ministère de la Santé de nouvelles conditions de travail et de salaires vu que, depuis l'instauration de l'assurance-hospitalisation, le fardeau de leur tâche s'est encore alourdi. La direction de plusieurs hôpitaux est d'ailleurs favorable à leurs réclamations, mais le public, pour sa part, se demande s'il ne sera pas appelé à "payer en double", soit de meilleurs traitements aux internes et résidents parce qu'ils ne touchent pas d'honoraires, et des honoraires aux médecins aînés parce que ceux-ci ont un droit de regard sur les premiers.

En somme, c'est tout le système qui aurait besoin d'être "restructuré" pour assurer plus de justice aux internes et résidents des hôpitaux tout en accordant une rémunération raisonnable aux médecins enseignants. Mais quand on connaît la résistance que provoque tout mouvement visant à modifier un système établi, on sait que cette réforme, même avec les plus fermes recommandations de la commission Castonguay actuellement à l'oeuvre, n'est pas pour demain et que ce ne sont pas les internes et résidents actuels qui pourront vraisemblablement en bénéficier.

Renaude LAPOINTE

VOUS AVEZ LA PAROLE

Des philosophes condamnent les agresseurs des petits pays

Monsieur le Rédacteur,

Je suis persuadée que la guerre affreuse qui se déroule au Vietnam à l'heure actuelle est toujours à la pensée des Canadiens, au moins de ceux qui s'intéressent à l'humanité et au sort du monde, bien que les Canadiens soient généralement portés à se regarder comme des spectateurs, plutôt que comme des participants dans le drame des événements du monde.

Je suis aussi persuadée, que cette guerre angoisse bien des gens et qu'elle leur pèse lourd sur la conscience. Je ne fais pas d'exception. Au seuil de 1967 je me trouve dans un état d'âme sombre, désolé.

Je songe au sermon qu'a prononcé, le jour de Noël, le cardinal Francis Spellman, archevêque de New York. Il a dit notamment que les Américains n'avaient pas d'autre choix au Vietnam que la victoire, que les soldats américains étaient les soldats du Christ, défendant la civilisation contre des gens qui n'ont aucun respect pour la vie humaine.. que la lutte des Américains au Vietnam pouvait prouver aux agresseurs que les guerres d'oppression ne seront pas gagnées, qu'elles resteront sans profit et sans succès... Or on se demande qui sont les agresseurs...

Je songe aux philosophes. Ceux-ci sont les sages qui cherchent la vérité, — le fondement du véritable bonheur —, la vérité éternelle, la vérité qui ne vieillit jamais, la vérité qui est absolue. Ce jour en particulier je songe à Micius (nom latin pour le philosophe chinois Meng-tsee (480-400 a. J.-C.). Meng-tsee lui aussi désirait faire de ce monde un endroit sûr où l'on pouvait vivre heureux et sans danger. Il se plaignait: "Un homme entre au jardin d'autrui et vole des pêches et des prunes. On le blâme et les autorités le punissent. Pourquoi? Parce qu'il a porté dommage à autrui à son propre profit personnel. Si le voleur va plus loin et s'approprie des poules, des chiens et des cochons, il commet un méfait plus grand que s'il vole des pêches et des prunes. Et s'il tue un homme innocent et le dépouille de ses vêtements et de ses armes, son méfait est encore plus grand. Les gouvernants s'en rendent bien compte et qualifient de tels méfaits de crimes. Cependant, lorsqu'un tel crime est perpétré en grand, qu'un pays s'attaque à un autre, ce n'est plus un crime, mais quelque chose digne d'éloges et entièrement en règle. Peut-on regarder ces gouvernants comme étant capables de comprendre la différence entre le bien et le mal? Tuer un homme constitue un crime, qui doit être puni de la peine de mort.

"Ainsi, tuer 10 hommes constitue un crime décuplé, qui doit être puni de 10 fois la peine de mort et tuer 100 hommes constitue un crime centuplé, qui dont être puni de 100 fois la peine de mort. Les gouvernants sont d'accord sur ce sujet. Toutefois, lorsqu'un pays s'attaque à un autre et tue d'innombrables hommes, ce n'est plus un crime, mais quelque chose de méritoire et digne de récompense. La marque distinctive d'un gouvernement juste et raisonnable c'est qu'il ne s'attaque jamais à un petit pays. Les cieux ne permettront pas que les grands pays s'attaquent à des petits, que les grandes maisons gênent les petites, que les forts subjuguent les faibles..."

Je songe à Mencius (le philosophe Meng-tse, qui mourut en 283 av. J.-C. à l'âge de 84 et qui était un disciple de 4e génération de Confucius ou Kung Fu-tse) qui gémit : "La souffrance, la douleur et la désolation du peuple, provoquées par les gouvernements cruels et mauvais, n'ont jamais été aussi graves qu'aujourd'hui." Qu'est-ce qu'un Mencius moderne aurait à dire de notre siècle?

Lilian Vandenbosch,
Montréal.

Fais comme moi... Limite-toi, pour le moment, à lire les bandes illustrées...

l'opinion *canadienne-française*

Comment se ferait l'indépendance ?

LE DROIT (Ottawa) — Willie Chevalier croit qu'une nation ne vit pas que de sentiment. Il estime que le progrès du Canada vers l'unité est "plus réel qu'apparent" et souhaite que de la compréhension nous en passions à l'entente.

Tout Canadien français comprend les sentiments des séparatistes du Québec et, de ce fait, le peu d enthousiasme que suscite dans la belle province le centenaire de la Confédération. Mais une nation ne vit pas que de sentiments, comme on peut le voir par la vingtaine de coups d'Etat en Afrique depuis un an et par les voyages de M. Daniel Johnson à Canossa.

Comment se ferait l'indépendance? M. Gilles Grégoire ne le sait pas exactement, si l'on en juge par ses déclarations récentes, et M. Pierre Bourgault, à la fois plus lucide et plus nuancé, semble pourtant perdu quand on lui demande des précisions à ce sujet. Sans la moindre intention de polémique, dans le seul espoir de faire réfléchir le lecteur, signalons quelques faits et posons des questions.

Les Montréalais sont très fiers de leurs gratte-ciel et l'on en voit maintenant dans presque tous les quartiers. Les plus impressionnants se trouvent boulevard Dorchester. Or, aucun d'eux n'est la propriété de Canadiens français; celui, de bon goût, de l'Hydro-Québec, appartient à tous les contribuables de la belle province et les plus riches de ces contribuables ne sont pas, on le regrette mais c'est comme ça, des Canadiens français.

Et quand l'Hydro-Québec a besoin d'emprunter, ce qui lui arrive souvent et rien n'est plus normal, où donc trouve-t-elle des capitaux?

Il n'y a pas un an, un démagogue dont n'ont que faire les vrais libéraux, parlait d'étatiser la Cie de téléphone Bell; où donc aurait-il trouvé l'argent nécessaire? Cette compagnie pourrait peut-être prêter à la belle province pour que son gouvernement n'oblige pas ses citoyens à se serrer trop la ceinture...).

Qu'advient-il de la Société générale de financement et du projet d'une sidérurgie?

Selon M. Grégoire, un Québec indépendant pourrait laisser à Ottawa les questions de défense, d'affaires internationales et de représentation diplomatique. Mais, alors, il ne serait pas indépendant ! Ce qui est l'avis, pensons-nous, de M. Bourgault. Ce dernier plutôt que M. Grégoire ferait l'indépendance; où trouverait-il 100 Canadiens français prêts à être ambassadeurs ?

Le plus réaliste et le plus sérieux des deux chefs "indépendantistes", c'est M. Bourgault. Demandons-lui : en cette année 1967 et par la suite, alors que les voyages seront plus fréquents, est-ce le Québec qui émettrait des passeports aux citoyens de sa république?

Que serait le service postal? L'éventuelle république du Québec achèterait-elle les propriétés du Canadien Pacifique, du Chemin de fer National et d'Air Canada qui sont dans son hypothétique territoire? Comment se partagerait-on le fleuve Saint-Laurent? La république de M. Bourgault conscrirait-elle les garçons et filles de 18 ans pour protéger ses frontières (qui restent à délimiter)? Où sont les futurs fonctionnaires des douanes et de l'accise?

Vous feuilletez des journaux de Londres, de Paris, de Lausanne, de Genève, de Bruxelles, d'ailleurs, et vous voyez que des entreprises canadiennes demandent les services d'ingénieurs et autres techniciens pour notre pays. La république du Québec en aurait besoin autant que le Canada de ce janvier 1967. S'empresseraient-ils de venir dans le nouvel Etat, quand on songe que leur recrutement est difficile pour cet Etat beaucoup plus grand qu'est le Canada présent?

On n'en finirait plus de poser des questions semblables. Nous ne les posons que dans l'espoir de faire réfléchir. Il est fort possible que la sécession du Québec soit inévitable. Possible, pas sûr

Sous M. Pearson et sous M. Diefenbaker (mais oui, sous M. Diefenbaker aussi) le Canada a réalisé beaucoup de progrès vers une unité plus réelle qu'apparente (répétons : PLUS REELLE QU'APPARENTE). Parce que nous nous sommes querellés plus que jamais, Canadiens anglais et Canadiens français, nous nous comprenons mieux, — ce qui ne veut pas dire que nous nous entendons mieux. Si cette compréhension devenait de l'entente, il n'y aurait pas de plus grand pays que le Canada au prochain siècle.

Institution trop sûre d'elle-même

L'ACTION (Québec) — Laurent Laplante n'aime pas le ton cavalier qu'a pris la Banque Mercantile face aux directives canadiennes. Il poursuit :

Encore une fois, il faudrait beaucoup de naïveté pour croire que le Canada peut se permettre des caprices quand il est question du capital étranger ; on nous l'a suffisamment sérénadé : nous sommes dépendants, contrôlés, engloutis, possédés. Il nous reste tout juste assez de fierté pour protester lorsque la Banque Mercantile joue au martyr en nous traitant, d'autre part, comme une quelconque "république de bananes". Il nous reste, il est vrai, juste assez de pouvoir politique pour préserver à tout le moins certains intérêts dont les colonisés eux-mêmes souhaitent garder la propriété : les banques, les techniques d'information, l'électricité et les restes de nos richesses naturelles, etc. Et c'est justement parce que nous avons pleine conscience de notre dépendance que nous tentons désespérément de récupérer quelques-uns des grands leviers de commande.

Que les capitaux étrangers circulent et s'installent chez nous, nous n'y avons pas d'objection et nous n'avons même pas les moyens de nous permettre des objections, à condition pourtant que ces capitaux ne prétendent pas régir ostensiblement notre pouvoir politique. On pourrait au moins se montrer aussi discret que lorsqu'on nous a fait avaler les armes nucléaires...

La Banque Mercantile ne s'est pas creusé les méninges outre-mesure pour nous présenter une défense intelligente : le colonialisme est, en 1967, une denrée si peu comestible qu'on doit au moins l'apprêter et le noyer sous les condiments. En outre, le gouvernement américain, en expédiant ses protestations, endosse officiellement les intérêts particuliers au moment où ils attentent sans vergogne à la liberté du pouvoir politique canadien. Et cela, ce n'est pas spécialement drôle.

Les Torontois deviennent Canadiens...

LA VOIX DE L'EST (Granby) — Roland Gagné félicite le "Star" de Toronto pour son attitude au sujet de l'hymne O Canada.

Le "Star" de Toronto invite le conseil métropolitain de la ville-reine à jouer désormais l'O Canada à ses réunions.

Commentant la décision du conseil de ne plus faire jouer le "God save the Queen" au début de ses séances, le quotidien torontois croit que le conseil devrait faire davantage et jouer l'O Canada en ces occasions. "C'est là, écrit-il, par la force de la coutume et de la faveur populaire notre hymne national, et il sera bientôt notre hymne officiel. C'est le seul hymne national que l'on devrait accepter dans les circonstances ordinaires. L'année du centenaire est une excellente occasion de bien établir ce principe."

Le "Star" a pleinement raison. Le "God Save The Queen" n'a plus sa place au pays. C'est là l'hymne de la Grande-Bretagne et les Canadiens se ridiculisent chaque fois qu'ils le préfèrent à l'O Canada qui est l'hymne véritable du Canada.

Aucune autre nation ne penserait, même un instant, à agir de cette façon. Il ne viendrait jamais à l'esprit des Américains, des Français, des Italiens, etc., de jouer autre chose que leur hymne national. Or, nous, nous nous distinguons des autres peuples en jouant la plupart du temps deux hymnes au lieu d'un. Comme si l'O Canada n'était pas suffisant pour exprimer notre fierté et donner un sens à nos aspirations.

Un pays ne peut avoir deux hymnes, et, dans notre cas, c'est l'O Canada qui, aujourd'hui, est accepté de l'Atlantique au Pacifique. Suivons donc l'exemple du "Star" en recommandant qu'à l'occasion du centenaire du pays et de l'exposition universelle, on prenne l'habitude, si on ne l'a déjà, de jouer simplement l'O Ca la dans toutes les réunions officielles. Nous aurons l'air beaucoup plus intelligents. Nous nous comporterons alors comme de vrais Canadiens.

Il faut payer leurs services

LE SOLEIL (Québec) — L'éditorialiste étudie les revendications des internes et résidents des hôpitaux et les approuve. Voici un extrait de son article.

Selon le mémoire remis à la presse, les internes et les résidents donneraient de 80 à 140 heures de soins pendant une seule semaine. Il n'est pas non plus acceptable qu'on leur impose des séances de garde de 24 ou 36 heures d'affilée, ou qu'on les garde en poste parfois du samedi matin au lundi soir.

De tels abus n'ont pu que nuire à tout le monde. Quelle que soit la résistance d'un organisme, il n'est plus en mesure après 12 heures de travail et de tension de donner un rendement conciliable avec l'attention à laquelle les malades ont droit. L'Association des hôpitaux aurait été bien mal venue de ne pas se rendre sur ces questions aux demandes des médecins. Il est d'ailleurs difficilement compréhensible qu'il ait fallu négocier longtemps avant de parvenir à une entente; sans doute manquons-nous de médecins, mais nous ne serions guère plus avancé en diminuant leur rendement par suite de surmenage.

Les offres dites "définitives" du gouvernement et des hôpitaux sont encore inférieures en moyenne à $1,000 aux demandes des médecins. On propose pour un junior, un salaire annuel de $3,980 alors que les médecins demandent $4,800. Pour un résident l'offre est de $6,180 et la demande de $7400. L'écart n'est pas infranchissable et les deux parties devraient s'efforcer d'y parvenir. Ce n'est toutefois pas aux internes et résidents à faire le premier pas. Il sont tous docteurs en médecine et ont droit à des émoluments conformes à la qualité et à l'importance des services qu'ils rendent.

Un hôpital, privé de leur présence, se trouverait en fort mauvaise posture. Si les jeunes médecins profitent de l'expérience que leurs séjours leur permettent d'acquérir, les hôpitaux profitent encore davantage de leurs connaissances. On semble se dire qu'une fois qu'ils auront quitté l'internat et la résidence, les médecins gagneront suffisamment sans qu'il soit nécessaire de les rémunérer d'une façon satisfaisante d'ici là. Ce réflexe ne vaut pas plus que la distinction matrimoniale. Ce sont des services qu'on rémunère et non une chance que l'on donne.

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Référendum sur la prohibition à St-Lambert

par Claude MASSON

"Prendre un p'tit coup c'est agréable . . ."

Les 16,000 citoyens de St-Lambert entonneront-ils en choeur cette chanson populaire au lendemain du 21 mars, date à laquelle aura lieu le référendum pour décider si cette municipalité demeurera une "ville-sèche" ou si les salles à manger pourront dorénavant servir des vins et spiritueux avec repas.

Actuellement, St-Lambert est l'une des rares municipalités de cette importance au Québec à maintenir le régime sec. L'année dernière, on s'en souvient, un référendum de même nature avait eu lieu à Verdun et les tenants de la prohibition avaient mordu la poussière, une majorité de 319 électeurs ayant favorisé la vente du vin et de la boisson alcoolique dans les limites de la ville.

C'est la première fois que les 4,400 contribuables de St-Lambert seront appelés à se prononcer officiellement sur cette question précise. Déjà, bien sûr, quantité de citoyens ont manifesté leur mécontentement au maintien de la prohibition, mais ils auront l'occasion de s'exprimer de façon concrète le 21 mars prochain.

C'est à la suite d'une requête signée par plus de 30 contribuables, comme l'exige la loi, que la ville a décidé de décréter ce référendum.

La tenue de l'Exposition universelle, à deux pas de St-Lambert, est le principal atout qui a décidé les signataires à faire parvenir leur requête à la ville au plus tôt. On voit mal, chez certains propriétaires de salles à manger, un refus opposé par celles-ci aux milliers de visiteurs qui les fréquenteront et désireront par la même occasion se mouiller la luette.

L'objet du référendum

Même si les contribuables de St-Lambert votent en faveur de la vente des vins et des spiritueux dans les salles à manger, cela ne veut pas dire que l'alcool coulera à flot, dans cette ville, le lendemain du référendum.

En effet, le règlement qui sera soumis aux électeurs — propriétaires et locataires — ne touchera que les salles à manger. Il n'est pas question d'autoriser l'émission de licences ou de permis pour boites de nuit, hôtels, motels, cabarets, clubs privés ou même tavernes.

Actuellement, à St-Lambert, quatre ou cinq épiceries possèdent une licence pour la vente de la bière tandis qu'un seul magasin de la Régie est établi dans les limites de la ville.

Selon un sondage rapide, il semble que les personnes qui favorisent la vente de vins et de boissons alcooliques dans les salles à manger auront de la difficulté à gagner leur point. L'élément anglophone de la population, en particulier, ne favoriserait pas tellement ce renouveau.

Un employé préposé à la cueillette des ordures ménagères a résumé la situation actuelle en déclarant : "C'est à St-Lambert que l'on boit le moins publiquement, mais c'est dans cette ville qu'on trouve le plus grand nombre de bouteilles de boissons alcooliques dans les poubelles".

Durée du référendum

Le référendum, prévu pour le 21 mars, pourrait bien se prolonger durant plusieurs jours. En effet, la loi qui régit le référendum prévoit un jour de votation par groupe de 400 votants, et ce, jusqu'à une limite de 60 jours. Le président du référendum peut, d'autre part, proclamer la fin du vote s'il s'est écoulé une période de 30 minutes sans que personne ne se présente pour voter. A Verdun, le référendum avait duré 10 jours.

photo LA PRESSE

Collision avec un camion-citerne

Plusieurs policiers et pompiers ont uni leurs efforts, à 9 h. 40 hier matin, pour dégager un automobiliste qui était demeuré coincé dans sa voiture à la suite d'une collision avec un camion-citerne, rue St-Hubert, au nord de Marie-Anne. M. George Boone, âgé de 26 ans, du 2210 rue Davidson, la victime, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, souffrant de contusions multiples. Trois autres voitures qui suivaient ont heurté à leur toura les deux véhicules impliqués dans l'accident. Il n'y a pas eu d'autre blessé.

Les compagnies de louage d'autos ne veulent plus payer pour les infractions commises par leurs clients conducteurs

A la suite de l'ampleur que le système de louage d'automobiles prend actuellement les propriétaires de ces entreprises refusent de payer les amendes encourues pour stationnement par les conducteurs, à qui ils louent leurs véhicules.

Par l'intermédiaire de Me Paul-E. Bélanger, c.r., onze compagnies de ces autos de louage viennent de renouveler par un bref d'évocation à la Cour supérieure, l'ancien bref de prohibition qu'elles avaient fait signifier, dès le début de l'année (26 janvier 1966), lequel suspendait l'instruction de plus de 2,000 plaintes portées pour infraction au règlement de la payer les amendes encourues par les conducteurs auxquels elles louent leurs véhicules et qu'on laisse dormir en paix.

Le bref allègue à ce sujet que le règlement va à l'encontre du code de la route. Celui-ci, selon la procédure, rend le propriétaire responsable des infractions commises, mais il lui accorde certains moyens de défense.

On soutient que le règlement municipal est incompatible avec les dispositions de l'article 53 du code de la route sur les points suivants : il n'exempte pas le propriétaire qui prouve ne pas être le conducteur du véhicule dans les cas identiques à ceux prévus par le paragraphe 3 du même article (du code de la route).

Il n'accorde aucune discrétion au tribunal pour condamner, soit le chauffeur, soit le propriétaire, dans les cas prévus. De fait, dans tous ces cas, la ville de Montréal ne poursuit que le propriétaire du véhicule et elle laisse en paix les chauffeurs et conducteurs qui commettent des infractions avec une voiture qui ne leur appartient pas.

Joel Singer est condamné à 10 ans de pénitencier

SYRACUSE (PA) — Joel Singer, de Chomedey, qui a connu un moment de célébrité peu de temps après un vol chez Brink's, à Syracuse, en octobre 1965, a été condamné hier à une peine d'emprisonnement de 10 ans. Il sera interné à la prison fédérale d'Attica.

On se souvient qu'un canon antichar de 20 millimètres ayait été utilisé pour défoncer les parois de la chambre forte de la Brink's à Syracuse. Le vol avait, de ce fait, joui d'une publicité exceptionnelle.

Agé de 23 ans, Singer fut arrêté à Montréal en décembre 1965 et livré aux autorités américaines en avril dernier pour le début de son procès.

La sentence a été rendue par le juge Ormand N. Gale, après qu'il fut établi que Singer avait participé activement au vol du canon antichar, dans un entrepôt de Plattsburgh.

La police n'a cependant pas réussi à mettre la main sur le butin de ce vol, soit une somme de $433,000.

En février : 15 campagnes de souscriptions

Il y aura 15 campagnes de souscriptions à Montréal durant le mois qui débute aujourd'hui, campagnes de souscriptions dont le grand total des objectifs est de $2,414,500.

Voici la liste des appels approuvés par le service municipal du bien-être social (entre parenthèses : l'objectif) :

Du 1er au 14 février : Fondation du Québec des maladies du coeur ($350,000);

Du 1er au 15 février : The Canadian Save the Children Fund ($75,000); The Canadian Progress Club of Montreal ($40,000), Kiwanis Club of Maisonneuve ($40,000), Grand Lodge, Knights of Pythias ($60,000);

Du 5 ou 19 février : Montreal Children's Library ($20,000);

Du 6 au 20 février : Rehabilitation Institute of Montreal $375,000), Aide Sociale Anonyme ($10,000) et Association Athlétique Nationale de la Jeunesse ($25,000);

Du 13 au 25 février : Société canadienne du cancer ($330,000;

Du 13 au 26 février : Montreal Association for the Blind $740,-000);

Du 13 au 27 février : Young Men's Christian Association of Montreal ($325,000).

Du 14 au 28 février : Benedict Labre House Inc. ($1,500), Loyola College ($3,000) et Senior Citizens' Forum $20,000).

Plus de 15,000 hommes d'affaires étrangers viendront à l'Expo

par Claude MASSON

Plus de 15,000 hommes d'affaires étrangers, d'entreprises commerciales, industrielles et financières viendront à l'Expo 67. Tel est le chiffre lancé par M. Valmore Gratton, économiste consultant au Bureau d'expansion économique de l'Expo, au sujet du nouvel essor économique que seront appelés à connaître le Canada, le Québec et la région de Montréal au lendemain de cet événement international.

Parlant hier midi au premier dîner-causerie de l'Association des hommes d'affaires de la rive sud, M. Gratton a déclaré que la création d'un complexe spectaculaire tel que celui de l'emplacement de l'Expo et des édifices qui y sont construits implique des déboursés élevés, mais que, par ailleurs, la dépense doit être considérée plutôt comme un placement à long terme productif de revenus variés.

Sans répondre explicitement aux pessimistes qui croient à une récession économique en 1968, le conférencier a noté que les devises étrangères que les visiteurs vont nous apporter de partout seront un moyen de stabiliser la monnaie canadienne.

M. Gratton a ajouté que les 15,000 personnes engagées dans des entreprises commerciales, industrielles et financières dont on attend la visite à l'Expo profiteront aussi de leur séjour au pays pour rencontrer les hommes d'affaires canadiens, d'Halifax à Vancouver.

Déjà, a dit l'économiste consultant de l'Expo, cet événement a été depuis quatre ans un puissant aiguillon pour l'économie du Canada tout entier et, plus particulièrement, pour la région de Montréal. Il a cité à titre d'exemple les contrats concédés non seulement sur l'emplacement mais aussi sur les chantiers de voirie qui ont augmenté l'embauchage et, de ce fait, ont contribué à stimuler l'industrie et le commerce en plus de contributions additionnelles sous forme de taxes.

Pour M. Gratton, qui avait été présenté par le président des déjeuners-causeries, le notaire Pierre Lavoie, et remercié par le président ex-officio de l'Association, M. Edmour J. Harvey, "l'Exposition universelle et internationale du Canada sera sans contredit la plus éclatante manifestation du genre de tous les temps", ce qui préparera des jours meilleurs... économiquement.

Quatre cagoulards raflent $2,047 chez Pepsi-Cola

Quatre cagoulards armés ont raflé une somme de $2,047 au cours d'un hold-up qu'ils ont perpétré, vers 8 h. 10 hier soir, chez Pepsi-Cola Ltée, au 4900 ouest rue Jean-Talon.

Deux des bandits ont forcé le caissier, M. L. Drouin, de même que quatre employés à se ranger le long d'un mur, pendant que leurs deux complices mettaient la main sur l'argent qui était contenu dans cinq sacs.

Ne prenant même pas le temps de boire une bouteille d'eau gazeuse, les cagoulards ont déguerpi aussi vite qu'ils étaient venus.

Personne n'a été molesté.

Les publications Péladeau congédient sept rédacteurs

(A.B.) — Sept rédacteurs à l'emploi des hebdomadaires appartenant à M. Pierre Péladeau ont été remerciés de leurs services hier.

A une exception près, nous a-t-on affirmé, les sept jeunes employés de Nouvelles Illustrées, du Nouveau Samedi, de Photo-Vedettes ou de Télé-Radiomonde en étaient tous à leur premier emploi dans le domaine du journalisme et ne travaillaient pour les entreprises Péladeau que depuis quelques semaines ou quelques mois.

M. Péladeau a lui-même nié de la façon la plus catégorique les rumeurs selon lesquelles il aurait renvoyé les jeunes gens afin de tuer dans l'oeuf une tentative de syndicalisation parmi ses employés.

L'homme d'affaires nous a affirmé que son geste s'inscrit plutôt dans la nouvelle politique qu'il vient d'arrêter en ce qui a trait à la production de ses publications hebdomadaires. Chacune de ces dernières ne comptera désormais qu'un seul employé permanent et à plein temps, le rédacteur en chef, qui aura pour fonctions de commander des textes à des pigistes, de coordonner le travail de ces pigistes et de mettre leurs textes en page.

Des journalistes remerciés, trois étaient à l'emploi de Nouvelles Illustrées, deux de Photo-Vedettes, un du Nouveau Samedi et un de Télé-Radiomonde.

"Nous les avons tous invités à continuer à nous apporter des textes à la pige, affirme M. Péladeau. Nous achèterons les articles que nous jugerons bons et les paierons le prix qu'ils valent. Notre but, voyez-vous, n'est pas de sauver de l'argent, mais d'aller chercher de meilleurs "papiers" et de rehausser enfin la qualité de nos publications qui, dans le passé, a été quelque peu... discutée, disons."

Mutations à la SPQ

ST-JEROME (C.B.) — Le caporal Marcel Major, qui a assumé pendant deux ans la direction du détachement de la Sûreté provinciale, à La Tuque, a pris en main, hier, le commandement du détachement de St-Jérôme.

Le caporal Major, qui est âgé de 35 ans, remplace le sergent Jean-Louis Boucher, qui a été muté à St-Jean. Le sergent Boucher était à St-Jérôme depuis 1965.

Autre nomination au détachement de St-Jérôme : l'agent René Provencher est chargé de diriger les enquêtes dans ce district. Il remplace le caporal Florent Julien.

ACHETEZ ICI POUR LES PLUS BAS PRIX

Aujourd'hui et tous les jours EXCEL vous fait épargner sur les aliments. Nous sommes constamment à la recherche de moyens nouveaux pour réduire les prix des viandes, des fruits, des légumes et des autres produits alimentaires. Cette semaine, goûtez la satisfaction de faire votre marché chez EXCEL.

Le service amical et personnel fait toute la différence. Voilà pourquoi il est si agréable d'aller au marché EXCEL !

POULET B. B. Q. Catégorie "A" 2 à 3 LB SPECIAL 33¢ lb

FESSE D'AGNEAU 59¢ LB

SAUCISSE AU PORC "MAPLE LEAF" LB 55¢

BACON "MAPLE LEAF" Vacuum Pack 79¢ LB

où vous ne payez jamais plus cher qu'ailleurs !

PRIX EN VIGUEUR LES 1er, 2, 3 FEVRIER 1967

TOMATES MURIES A POINT 7 x 7 3 lb 59¢

PAMPLEMOUSSES "INDIAN RIVER" Grosseur 48 10 pour 59¢

BANANES "CHIQUITA" 2 lb 25¢

Economisez!

FEVES au LARD "LIBBY" Bte 20 on. 4/1.00
CROUTE A TARTE "BRODIE XXX" Boite 18 on. 3/1.00
SAUCE AUX POMMES "SCOTIAN GOLD" Boite 20 on. 5/1.00
THON "Clover Leaf" Boite 7 on. 45¢
CAFE MOULU "Chase & Sanborn" Sac 1 lb 89¢
NETTOYEUR à fourneaux "JIFOAM" Canette 3 on. 69¢
PAPIER de toilette "WHITE SWAN" rouleaux 8/1.00

Appétissant et de bon goût

MIEL LIQUIDE "BEE KIST" Pot 32 on. 75¢
FEVES GERMEES "MONTREAL" Boite 28 on. 2/45¢
SOUPE Won Ton "MONTREAL" Boite 10 on. 2/49¢
NETTOYEUR à vitres "WINDEX" Canette 15 on. 65¢
ANANAS tranchés "CREST" Boite 28 on. 3/1.00
SALADE de fruits "ARDMONA" Boite 28 on. 39¢

GATEAUX éponge doré Bte "R. Hood" 9 oz 4/1.00
GRUAU "ROBIN HOOD" Boite 3 lb 53¢
GELEE de pommes "OKA" Pot 9 on. 29¢
PAPIER ciré "DOMESTIC" Boite 200' 59¢
SAUCE Chinoise "AHUNTSIC" Bouteille 5 on. 2/29¢
SAVON "TIDE" Coupon 08¢. Echangez votre coupon sur les 3 formats

Sauce aux tomates "HUNT" Boite 7½ on. 4/49¢
Jus de tomates "HUNT" Boite 48 on. 3/1.00
Pâte de tomates "HUNT" Boite 6 on. 2/35¢
CATSUP "HEINZ" Bouteille 20 on. 39¢

SAVON "EXCEL" Boite 4 lb 6 on. SPECIAL 99¢

EAU DE JAVEL "EXCEL" Bout. plastique 128 oz SPECIAL 59¢

Marchés indépendants LES MARCHES Excel D'ALIMENTATION "Assez grands pour vous servir assez petits pour vous connaître"

Le Manitoba s'inspire du Québec

QUEBEC (M.L.) — La province du Manitoba songe sérieusement à changer la juridiction de ses cours de comté en une cour de juridiction provinciale s'inspirant de celle qui existe au Québec.

Le juge en chef de la Cour provinciale du Québec a fait cette déclaration, hier, en ajoutant que les autres provinces tendent également à se donner une Cour semblable à celle du Québec.

La décision du Manitoba aurait été inspirée par un travail qu'a publié le juge Antonio Langlais, en 1961. Dans cet ouvrage, le juge Langlais a fait l'étude de plusieurs lois sur lesquelles l'ancienne Cour de Magistrat (devenue la Cour provinciale), a exercé une juridiction exclusive et qui sont au nombre d'une centaine.

Le juge Bilodeau considère cette tendance comme très flatteuse pour nous et démontre que notre système judiciaire est à point et très efficace.

Coups de feu au cours d'une chasse à l'homme

ST-JANVIER, (C.B.) — Un chauffard a été appréhendé par un agent de la Sûreté provinciale, tôt hier matin, à St-Janvier, à l'issue d'une chasse à l'homme ponctuée de plusieurs coups de feu.

Un policier avait pris une camionnette en chasse près de St-Antoine-des-Laurentides, après avoir été doublé de façon dangereuse. Il tenta en vain de rattraper le fuyard qui filait à vive allure. Finalement, L'agent décida de tirer dans les pneus de la camionnette.

Avec un pneu à plat, le chauffard fut obligé de s'arrêter au moment où il arrivait à St-Janvier. L'individu fut écroué dans les cellules de la Sûreté provinciale, à St-Jérôme, en attendant de comparaître devant le tribunal.

La Cour du Banc de la Reine prend en délibéré l'appel du S.P.E.Q.

par Maurice Laperrière

QUEBEC — La grève des professeurs de l'enseignement spécialisé du Québec, qui a fait couler beaucoup d'encre en avril dernier, a eu son écho, hier après-midi, au Palais de Justice, mais c'était dans l'armosphère calme et détendue de la Cour du Banc de la Reine, en appel.

C'est en effet hier que les représentants du S.P.E.Q. et du Procureur général du Québec, Mes Claude Trudel et Maurice Jacques ont plaidé devant les honorables juges André Taschereau, Roger Brossard et Elie Salvas au sujet de l'appel des directeurs du S.P.E.Q. à l'encontre de la règle ainsi accordée par le juge en chef Frédéric Dorion durant le conflit.

On se souvient qu'à la demande du Procureur général du Québec, le juge William Morin, de la Cour supérieure du Québec, signait, le 13 avril 1966, une ordonnance d'injonction interdisant aux professeurs de l'enseignement spécialisé de faire la grève dans les institutions qui sont sous la juridiction des ministères de l'Education, de l'Agriculture, de la Colonisation et des Affaires culturelles. Malgré cette procédure judiciaire, le Syndicat des professeurs de l'enseignement spécialisé de l'Etat du Québec (S.P.E.Q.), déclarait la grève le lendemain, 14 avril.

Quelques jours plus tard, le juge en chef de la Cour supérieure, l'hon. Frédéric Dorion, acceptait une requête pour règle nisi contre le S.P.E.C. et ses treize directeurs. En vertu de cette procédure, les quatorze intimés se trouvaient dans l'obligation de se présenter devant la Cour supérieure "pour" donner les raisons, s'il y en a, pour lesquelles ils ne seraient pas condamnés pour mépris de Cour à la suite de leur refus de se conformer à l'ordonnance d'injonction intérimaire du 13 avril."

Le 22 avril, le S.P.E.Q. obtenait l'autorisation d'en appeler de cette décision du juge Dorion. L'audition des quatorze causes a donc été ajournée pour permettre à la Cour du Banc de la Reine, en appel, de statuer sur le bien-fondé de la règle nisi dans ces cas.

Dans son plaidoyer, Me Claude Trudel a soutenu que la requête pour règle nisi acceptée par le juge Dorion n'offrait pas la preuve prima facie que les intimés se sont réellement rendus coupables des faits qu'on leur reproche.

Le procureur du S.P.E.Q. et de ses treize directeurs, qui plaidait alors la cause de M. Claude Desroches, de Montréal, a soutenu que son client ne pouvait venir se disculper de faits qui n'ont pas été précisés dans la requête.

La Cour lui ayant demandé si le seul fait qu'il ne se soit pas présenté en classe les 14 et 15 avril ne serait pas une preuve prima facie, Me Trudel a déclaré que la requête aurait dû contenir tous les faits reprochés.

Me Maurice Jacques a pour sa part allégué que la seule question à se poser dans cette cause est celle-ci: "Y a-t-il une preuve prima facie pour justifier l'émission d'une règle nisi contre l'intimé ? Le juge n'a rien reproché à l'intimité. Il lui a simplement demandé de se présenter devant le Tribunal pour expliquer les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être accusé de mépris de Cour à la suite de son refus d'obéir à l'injonction.

La Cour a pris la cause en délibéré.

Expansion du consulat général de France à Montréal

par André Luchaire

Le consulat général de France, qui occupait depuis 1954 une partie du cinquième étage de l'édifice 1980 ouest de la rue Sherbrooke, vient de s'installer au deuxième étage de l'édifice de la Bourse, 800 Place Victoria, dans une série de bureaux constituant le no 2220 de l'édifice.

Ce déplacement vers le centre de la ville correspond en fait à une phase nouvelle de cette représentation consulaire de la France dans la Métropole, marquée par une expansion de ses services exigée par le développement nouveau des tâches qui lui incombent.

L'un des deux points saillants de l'expansion du consulat de France, a été l'installation d'un "attaché de presse", en la personne de Mme Magali de Gassart, chargé des relations avec les organes de la presse écrite et parlée de la Métropole.

L'autre nouveauté, c'est la désignation d'un attaché culturel en la personne de M. Alain Riottot.

L'installation du consulat de France dans la "Tour de la Bourse" a été soulignée par l'organisation, avec le concours de la compagnie Rothman, d'une superbe exposition de la Tapisserie française moderne, avec des oeuvres de Lurçat — le génial rénovateur de cet art traditionnellement français — et de ses successeurs accrochées aux parois du grand vestibule de la Tour.

Avec les additions de personnel mentionnées plus haut, le consulat général de France comporte désormais, outre le consul général, vicomte Louis de Laigue, et ses collaborateurs immédiats, le consul adjoint M. Robert Fauris et le Consul chargé de la Chancellerie, M. Guy Villallard, deux vice-consuls, l'attaché du consulat, 1 chef du bureau d'ordres, 2 secrétaires, etc., au total : présentement 18 personnes.

D'autres augmentations dans le personnel sont prévues, et, au moins pour la durée de l'Exposition, on estime que le consulat général de France pourrait bien comporter jusqu'à 22 personnes.

C'est un chiffre jamais atteint dans l'histoire de cette représentation consulaire de la France à Montréal, dont l'histoire commence en 1895, soit 36 ans après l'ouverture du premier consulat français au Canada, — dans la ville même de Québec — en 1859.

De 1865 à 1872 cette représentation eut même le nom de "Consulat général de France dans les provinces britanniques de l'Amérique du Nord" : c'était l'époque qui vit naître la Confédération.

C'est en 1881 que le futur consulat est préparé par l'ouverture d'une "agence consulaire", transformée en consulat en 1895. — Consulat créé d'ailleurs en substitution de celui de Québec, qui ne fut rouvert qu'en 1914, et encore seulement sous forme d'agence consulaire. L'un et l'autre furent fermés en 1942. Le consulat général à Montréal le 1er juillet, le consulat à Québec le 31 mai de cette année-là. Ils furent rouverts respectivement le 11 novembre et le 23 novembre 1944.

Le communiqué du consulat rappelle que les bureaux sont ouverts de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, du lundi au vendredi inclus; ils sont fermés les jours de fête légale du Québec et de France. Les numéros de téléphone du consulat général sont les suivants : services généraux et chancellerie : 878-4381, service de presse 878-1430 et services culturels : 878-9767.

les tribunaux

Aujourd'hui doit débuter l'enquête des policiers

C'est aujourd'hui que doit débuter, en Correctionnelle, l'enquête préliminaire de quinze policiers provinciaux ou enquêteurs spéciaux accusés d'avoir molesté l'ajusteur d'incendie Louis Sicotte, au cours d'interrogatoires menés en marge de plusieurs incendies criminels.

Personne ne voulait révéler, en haut lieu, le nom du juge qui sera appelé à présider l'instruction, mais il semblait que le choix allait se faire, en dernière minute, entre le juge Redmond Roche et le juge Henri Masson-Loranger.

C'est d'ailleurs avec tellement d'intérêt que l'on attendait le choix du président du tribunal qu'il n'était pas rare de surprendre deux procureurs en train de vouloir miser quelques cents ou quelques dollars sur le candidat de leur choix pour cette tâche ultra délicate, dans les couloirs du Palais ou dans quelque établissement voisin.

A l'heure de la fermeture des cours, hier après-midi, le huissier Louis-Philippe Jasmin avait par ailleurs remis à une cinquantaine de témoins des assignations de comparaître et, à moins d'une procédure de dernière heure, rien ne parait devoir retarder la tenue de l'enquête.

En certain milieu, on parlait de procéder par voie d'accusation privilégiée (preferred indictment) en envoyant les prévenus directement aux Assises, mais on ne croyait vraiment pas que cela allait se produire.

C'est Me Guy Guérin, on le sait, qui a été nommé spécialement procureur de la Couronne, pour occuper en poursuite, dans cette affaire.

Les accusés, pour leur part, seront principalement représentés par Me Jean Bienvenue, de Québec, Mes Michel Proulx et Fred Kaufman, de Montréal. Me Ross Drouin, de Québec, assistera par ailleurs à l'instruction en qualité de procureur de deux avocats de Québec dont les noms ont été mentionnés, en marge de cette retentissante affaire.

Une peine de huit ans à un tout jeune bandit

Une peine de huit années de pénitencier a été imposée par le juge en chef Edouard Archambault, hier après-midi, à un jeune homme de 21 ans qui s'était précédemment reconnu coupable de cinq vols à main armée, de trois vols d'automobiles et d'un cambriolage, série de délits commis dans des magasins de l'est de la métropole, ces derniers mois.

Le juge Archambault, en imposant cette peine à Jacques Brisson, a fait remarquer que les tribunaux ne pouvaient se montrer cléments envers des bandits qui, malgré leur jeune âge, se transformaient en cagoulards armés pour commettre de tels crimes.

Il a par ailleurs imposé une peine de quatre années de détention à Douglas Caldwell qui avait accompagné Brisson lors de trois de ses vols à main armée.

L'un de ces vols à main armée avait été commis en juillet dernier à la pharmacie Gaucher, rue Ontario est. Brisson avait alors tiré dans le plafond de l'établissement avec une carabine à canon tronçonné, en guise d'avertissement aux commis.

Dans une autre pharmacie les prévenus avaient rapidement obtenu les $668 de la caisse.

Déserteur grec condamné à l'amende

Un jeune déserteur grec de 23 ans, qui a réussi à vivre plus ou moins clandestinement au Canada, depuis une trentaine de mois, a été condamné à une amende de $250, hier après-midi, par le juge Jacques Anctil, pour séjour illégal au Canada.

Le tribunal a imposé cette amende à Georges Dimitrios Yargaros, qui depuis s'est trouvé un emploi stable, s'est marié à une jeune Canadienne française et est devenu père d'un enfant.

Selon l'avocat de la poursuite, il s'est même procuré pour obtenir du travail, une carte de sécurité sociale, en utilisant comme nom . . . ses deux prénoms. Soit Georges Dimitrios.

Et les fonctionnaires fédéraux, évidemment, n'y ont vu que du . . . grec.

Reste maintenant à décider de son lieu de séjour définitif, maintenant.

Et c'est le ministère de l'Immigration qui sera évidemment appelé à décider, dans ce cas, par le truchement de sa cour locale.

Le renverra-t-il dans son pays, pendant que sa femme et son enfant devront rester ici ?

Ou, dans un geste humanitaire qui a évidemment des précédents, gardera-t-on toute la famille au Canada, en passant l'éponge sur la façon peu orthodoxe du jeune homme de descendre de bateau, dans notre port ?

Adolescent blessé d'un coup de feu

Un adolescent de 17 ans a été blessé au ventre par un projectile d'arme à feu, à 10 h. 05 hier soir, alors qu'il parvenait à pied à la hauteur du 4306 rue Drolet.

La victime, dont l'identité n'a pas été révélée, a été transportée à l'hôpital Notre-Dame peu de temps après l'attentat ; il ne semble pas que sa vie soit en danger.

Les policiers du poste no 17 enquêtent.

IMPORTED FROM SWITZERLAND
REMARQUEZ
CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE

VENTE de BOEUF
PORTEZ À VOTRE COMPTE
SPÉCIAL DE FÉVRIER

DES TONNES DE BOEUF DE L'OUEST SAVOUREUX VENDUES CHAQUE JOUR À NOS 2 MAGASINS

R & G CALGARY MEAT INC.
323-2512
LACHINE WESTERN BEEF INC.
637-3701

UN DES PLUS GRANDS CHOIX À MONTRÉAL DE VIANDE GARANTIE TENDRE ET DÉLICIEUSE !

AUCUN CONGELATEUR REQUIS Gratis — 9 MOIS d'entreposage

105 JOURS POUR PAYER — AUCUN INTÉRÊT
Vous ne payez pas par l'entremise d'une compagnie de prêt

FIGURE "A" TENDRE — ROTI DE GROUPE, BIFTECK DE RONDE, ROTI DE SURLONGE, BOEUF HACHE — Garanti délicieux — 55¢ lb

FIGURE "B" DELICIEUX — BIFTECK T-BONE, SURLONGE — PORTERHOUSE ET EXCELLENT BOEUF A RAGOUT — Garanti tendre — 59¢ lb

FIGURE "C" TENDRE — BIFTECK de CLUB, ROTI DE COTES COTELETTES ET BOEUF HACHE — Garanti tendre — 57¢ lb

FIGURE "D" DELICIEUX — BIFTECK ET ROTI, BOEUF HACHE ET BOEUF A RAGOUT — Garanti tendre — 49¢ lb

FIG. A et B
DERRIERE DE BOEUF
GARANTI ET DELICIEUX ET TENDRE
46¢ lb
Approuvé par le gouvernement

GARANTIE Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de la qualité et de la tendreté de notre viande, nous la remplacerons GRATUITEMENT si vous nous la retournez dans les 10 jours.

FIG. A B C D
COTE DE BOEUF
GARANTI DELICIEUX ET TENDRE
35¢ lb
Approuvé par le gouvernement

GRATIS avec votre achat : ● Dépeçage ● Double emballage dans poly et papier à congélateur ● Mûrissage ● Congélation

5 LB COTELETTES PORC
10 LB POULET
6 LB BACON
12 LB DINDE
6 LB JAMBON
PRIX TOTAL lb 39¢ $7.96 OU
AVEC L'ACHAT D'UN COTE DE BOEUF OU PLUS

BONUS SPECIAL
DEMI-PORC
Porc tendre, juteux et délicieux, offert, avec l'achat d'un côté de boeuf, au bas prix de 23¢ lb

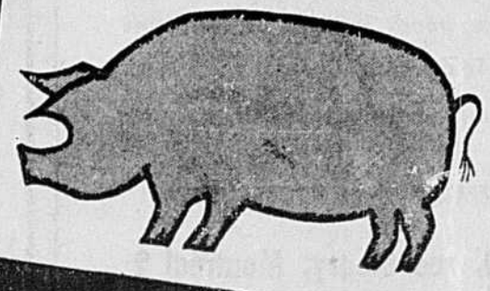

DEUX ENDROITS COMMODES POUR VOUS SERVIR

R. & G. CALGARY MEAT INC.
10,544, boul. L'ARCHEVEQUE, MONTREAL-NORD
au nord du boul. Industriel, quelques rues à l'est du boul. Pie-IX, à l'arrière du Centre commercial Forest
VENEZ OU TELEPHONEZ 323-2512

R. & G. LACHINE WESTERN BEEF INC.
2921, rue NOTRE-DAME, LACHINE
entre la 29e et la 32e Avenue, à la Plaza commerciale de Lachine, à 3 minutes du pont Mercier, à 4 minutes du rond-point de Dorval
VENEZ OU TELEPHONEZ 637-3701

LES DEUX MAGASINS OUVERTS de 10 h. du matin à 9 h. du soir TOUS LES JOURS — Fermés le dimanche

Sur le front des conflits scolaires

Pepin se prononce carrément en faveur des enseignants

Dans un communiqué remis hier soir à la presse, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, se prononce carrément en faveur des enseignants dans le présent conflit scolaire au Québec.

"La réforme de l'éducation doit se faire, affirme-t-il. Une partie essentielle de cette réforme consiste à relever les traitements des enseignants, pour que leur profession devienne une profession enviable, désirée, considérée.

"A cette fin, il faut l'argent nécessaire. Pour l'avoir, il faut réformer l'administration du gouvernement, arrêter le gaspillage, percevoir l'impôt, contenir la course folle des profits, drainer une part du capital pour les fins sociales primordiales."

M. Pepin estime qu'il n'équivaudrait à rien de briser l'essor des enseignants. "Cela laisserait subsister le problème de l'enseignement. Cela laisserait également subsister des problèmes encore plus graves : la maladministration, le règne anarchique du privilège, et ce serait avouer que l'Etat n'a aucunement l'intention de bâtir une société pour l'homme."

Faisant l'analyse de la présente crise scolaire, le président général de la CSN allègue notamment qu'elle est "le résultat direct des erreurs du passé", erreurs qui, selon lui, consistaient principalement à refuser le droit de grève aux enseignants.

Politique de peur

"Cette politique de contrainte, qu'on disait avec légèreté une politique de prudence, n'était au contraire qu'une politique de peur et d'escamotage des problèmes; à long terme, elle devait nécessairement s'avérer une politique imprévoyante, en ce qu'elle laissait s'accumuler les causes de conflit, au lieu de leur apporter au fur et à mesure les solutions voulues dans la raison."

"La crise scolaire, poursuit-il, est le résultat d'une autre erreur, qui est l'effet d'une autre illusion : l'illusion d'une autorité qui, sans consulter les intéressés, sans négocier avec quiconque, décide, dans un contexte de négociation, d'imposer unilatéralement des normes dans lesquelles elle prétend emprisonner aussi bien les salariés que les commissions scolaires elles-mêmes."

M. Pepin note toutefois qu'il semblerait qu'un certain assouplissement des normes soit envisagé, "ce qui serait certes un pas dans la bonne direction".

Poursuivant son diagnostic, le chef syndical soutient que "le règne des privilèges du petit nombre" a aussi quelque chose à voir avec la situation présente dans les conflits scolaires.

"Il n'y a pas de manque d'argent. Il y a accaparement de l'argent par les sociétés d'affaires, il y a accumulation scandaleuse de profits, il y a détournement du capital social à des fins privées, mais il y a de l'argent, et il y en a beaucoup. . . Les profits augmentent à un rythme constamment plus grand que les salaires. . . Il n'y a aucun contrôle là-dessus, aucune "norme", précisément. Les privilégiés font ce qu'ils veulent. Ils drainent tout le capital qu'ils veulent. Ils fixent les prix en conséquence, sans aucun contrôle. Les gouvernements refusent d'intervenir. Ils entretiennent, par leur silence, par leur inaction de ce côté, le paradis des profiteurs."

Les intérêts marginaux

Or, continue plus loin M. Pepin, "quand on veut faire des réformes en profondeur, il faut en prendre les moyens. Il faut que les intérêts marginaux des privilégiés cèdent le pas aux besoins fondamentaux de la collectivité."

"Pensez-vous que les gens en place s'arrêtent pour regarder le tableau que je viens de brosser lorsque éclate une crise comme celle que nous vivons dans l'enseignement ? Non, bien sûr, non. Ils font des "normes" pour bloquer les traitements des enseignants, et une action concertée s'organise pour mettre la réprobation publique sur le dos des victimes de l'état général de la société."

"On les fait même parader devant les tribunaux. On tâche de détourner sur eux l'attention du public, par le blâme, en exploitant à cette fin les sentiments des parents les mieux intentionnés et en proclamant les "droits des enfants" comme un beau paravent pour voiler plus efficacement l'essentiel du problème. Nous ne marcherons pas dans cette fumisterie."

Les professeurs de la région de Valleyfield débrayeront le 17

par Claude Gravel

Les quelque 500 professeurs de la régionale de Salaberry et de 13 commissions scolaires locales entreront en grève le 17 février prochain, obligeant ainsi 8,000 élèves de Valleyfield et des villages environnants à prendre un congé forcé.

C'est ce que vient de décider le comité exécutif de l'Association des enseignants, après qu'un vote de grève eut été pris le 22 novembre 1966.

Le secrétaire de l'association, M. Gilles Leblanc, a déclaré hier soir à LA PRESSE que le recours à un médiateur avant le déclenchement de l'arrêt de travail avait été sollicité et que la commission scolaire "ne semblait pas contre ça".

Il a toutefois été impossible de rejoindre un porte-parole officiel de la régionale afin d'obtenir des commentaires au sujet de cette allégation.

M. Leblanc a signifié que les négociations ne sont pas rompues entre les deux parties, même si aucune date n'avait été fixée pour la prochaine rencontre.

Le secrétaire de l'association des enseignants a révélé qu'au moins la moitié des quelque 180 clauses de la convention de travail restent encore à régler. "On a tenté par tous les moyens d'éviter la grève, mais les dernières offres patronales étaient inacceptables."

M. Leblanc a soutenu que les dernières offres de la commission scolaire en ce qui concerne les traitements donnaient une augmentation de salaires de seulement 1.93 pour cent aux 180 professeurs de la régionale, de 2.6 pour cent aux 200 de la locale de Valleyfield et de 16 pour cent à ceux des régions rurales, cela sur un contrat de deux ans.

CLAUDE RYAN
Médiateur

Yamaska

Les deux parties dans le conflit scolaire de Yamaska se sont rencontrées pour la première fois hier soir en présence du médiateur, M. Claude Ryan.

Elles ont cependant précisé qu'il ne s'agit pas encore à proprement parler de négociations, mais d'une "rencontre technique" pour une "confrontation de chiffres".

Fait nouveau, l'observateur du gouvernement, M. Bernard Angers, assistait à cette séance. C'est la première fois qu'un représentant de Québec se trouve à la table des négociations dans un conflit scolaire.

Il a par ailleurs été impossible d'obtenir plus d'informations sur ce qui s'est passé durant la journée d'hier dans Yamaska. Il semble donc que la médiation suive son cours normal.

Chambly

A la régionale de Chambly, où les 693 enseignants ont décidé de déclencher la grève le 24 février, rien n'a bougé hier et les négociations ne doivent reprendre que mardi prochain.

La commission scolaire a tenu une réunion dans la soirée, mais il ne fut aucunement question des négociations et de la dernière assemblée générale des professeurs.

Un porte-parole de la régionale a déclaré au représentant de LA PRESSE, qui s'était rendu sur les lieux, que les enseignants en général se considèrent assez bien payés mais qu'ils ont surtout peur de voir leurs salaires gelés par suite de l'échelle-limite du ministère de l'Education.

Il a estimé que les professeurs demandent surtout des écoles supplémentaires, estimant que les locaux actuels ne suffisent plus à contenir le nombre sans cesse grandissant d'élèves.

A Chambly, les négociations ont commencé en août dernier et, selon ce porte-parole de la régionale, elles se sont toujours poursuivies dans un climat de franchise.

Régionale Meilleur et Granby

A Granby, les enseignants de la régionale Meilleur et de ses 13 locales, qui ont décidé de retarder leur grève du 2 au 10 février, rencontreront demain la partie patronale pour tenter de trouver une solution avant l'arrêt de travail des 622 enseignants, qui mettrait quelque 12,000 écoliers en congé forcé.

Une autre séance de négociation aura lieu mercredi prochain.

Les points de litige entre les commissions scolaires, dont les plus importantes, outre la régionale Meilleur, sont celles de Granby et Waterloo, et les enseignants sont le problème de l' "appréciation des commissions pour leur personnel enseignant", les conditions de travail (charge d'enseignement, nombre d'élèves par classe etc...) et les augmentations de salaire, cette dernière question évidemment colorée comme partout ailleurs par l'existence des cadres-limites du 14 octobre.

Des 622 professeurs, 572 sont membres de l'Association des enseignants de la régionale Meilleur. Les autres sont des religieux.

Médiation : les professeurs de Verdun n'ont pas eu de réponse

L'Association des professeurs de Verdun n'a toujours pas reçu de réponse de la Commission des écoles catholiques de l'endroit au sujet de l'offre de médiation faite vendredi dernier.

C'est ce qu'a révélé hier soir Mlle Huguette Lamarre, présidente du syndicat des enseignants. "Nous n'avons pratiquement eu aucune négociation sérieuse avec la commission scolaire depuis le 19 octobre dernier et tout est silencieux depuis le 1er décembre", a-t-elle dit en substance.

Mlle Lamarre, au cours d'une conversation téléphonique, a expliqué que les enseignants souhaitent que la médiation puisse être entreprise avant l'arrêt de travail prévu pour le 17 février, quitte à se poursuivre par la suite si cela est nécessaire.

534 professeurs font partie de l'association, tandis qu'une trentaine de religieuses également à l'emploi de la commission des écoles catholiques de Verdun pourraient être impliquées dans la grève qui priverait de cours quelque 12,000 élèves.

Les principales clauses en litige, a indiqué Mlle Lamarre, concernent le problème des spécialistes à l'élémentaire, des congés maternité, des congés mobiles et des heures hebdomadaires de travail. Il faut évidemment ajouter à cela l'échelle-limite des salaires fixée par le ministère de l'Education.

Il a été impossible de rejoindre hier soir le président de la commission des écoles catholiques de Verdun, M. Maurice Frenette, afin d'obtenir sa version des faits. Indiquons toutefois qu'il avait déclaré la semaine dernière après que les enseignants eurent émis l'idée d'un médiateur, que lui et ses collègues allaient étudier attentivement cette proposition.

L'écart entre l'offre des commissaires et la demande des instituteurs au chapitre des salaires est de l'ordre de $270,000. Depuis l'émission des directives du 14 octobre, la partie patronale a réduit ses offres initiales, de sorte que le fossé s'est élargi davantage.

Pointe-Claire et Beaconsfield

Par ailleurs, le calme le plus plat semble toujours régner à Pointe-Claire et Beaconsfield, où 515 enseignants ont débrayé le 20 janvier, privant de cours 12,000 écoliers.

Le président du syndicat des professeurs, M. Julien Thibodeau, émet toutefois la possibilité d'une rencontre entre les deux parties pour demain.

La médiation privée de M. Emile Gosselin, de l'université de Montréal, est suspendue depuis vendredi dernier. Elle ne reprendra que lorsque les commissaires et les enseignants en feront la demande.

ANNONCE

BOUTONS

Les défauts cutanés du visage ou du corps, eczéma, boutons, rougeurs, desquamations, démangeaisons, pied d'athlète, sont vite soulagés par NIXODERM. Action antiseptique cicatrisante. Donne une peau plus douce et un teint plus net. Demandez le savon et l'onguent NIXODERM à votre pharmacien. Revitalisez votre peau.

"L'Alliance est injuste envers parents, enfants et enseignants"

— Les parents catholiques

(N.M.) — L'Association des parents catholiques du Québec s'est prononcée, hier, contre le prolongement de la grève des enseignants, affirmant que l'Alliance des professeurs se rendait responsable d'une grave injustice à l'endroit des enfants, des parents et même de ses professeurs.

Son président provincial, M. Louis Bouchard, a déclaré que la voix des parents était actuellement étouffée, que personne ne songeait vraiment à eux et à leurs enfants et que seul un tribunal d'arbitrage, donnant toutes les garanties d'impartialité et de souci du bien commun devrait être envisagé.

Dans une conférence de presse qu'il donnait hier avec Mme Georges Pallascio et M. Georges-Albert Arcand, respectivement présidente et directeur exécutif pour le diocèse de Montréal de l'APC, M. Bouchard a affirmé que les professeurs auraient dû épuiser tous les moyens d'entente et de négociations, "par une procédure de paix, plutôt que par la force" et par une guerre de propagande avant d'en venir à la grève. Il a déclaré qu'il n'était pas systématiquement contre la grève mais que ce moyen ne devrait être utilisé qu'en regard des patrons et non pas des commissaires qui ne sont pas de "vrais patrons".

D'autre part, il a souligné qu'il était regrettable que l'Alliance ait jugé nécessaire de garder le secret sur le travail du médiateur, empêchant ainsi ses membres de juger librement et en toute connaissance des faits, et ce sans toutefois renier leurs chefs, le mérite de certaines propositions du juge Montpetit.

"En prolongeant la grève, les enseignants risquent de diminuer leur prestige et ils devraient d'eux-mêmes décider la reprise de leur travail", de dire M. Bouchard. L'Association verrait alors d'un bon oeil la révision du Code du Travail qui met au même rang et dans les mêmes conditions de travail et de négociations pour conventions collectives, des fabricants de boites de carton et des professeurs conscients de leurs lourdes responsabilités vis-à-vis de la société."

L'APCQ compte environ 10,000 membres à travers la province dont environ 500 dans la région de Montréal. Elle s'est donné pour mission d'informer les parents, dans le conflit actuel et croit qu'il y a déséquilibre entre les forces de pression et les parents et contribuables qui ne sont pas suffisamment structurés comme groupe pour se faire entendre des autorités. Elle fait actuellement circuler, au niveau des paroisses, une requête demandant la cessation de la grève et en transmettra le résultat aux autorités compétentes. Cette requête se présente comme suit :

ATTENDU QUE le retour immédiat et libre des enseignants, par consideration pour les parents et les enfants, servirait aussi les intérêts professionnels des maitres ;

ATTENDU QUE les négociations entre l'Alliance et la CECM peuvent se poursuivre avec l'aide du médiateur sans prolonger une grève qui a déjà trop duré ;

NOUS, SOUSSIGNES, réclamons, au nom de la plus élémentaire justice pour nous et nos enfants, la reprise immédiate de l'enseignement dans les écoles de la CECM.

Suivent les noms de la paroisse, de la famille ainsi que le nombre d'enfants inscrits à la CECM.

L'Association prétend avoir demandé à être entendue par la CECM et par l'Alliance, le jeudi 12 janvier dernier. La CECM les recevait dès le lendemain alors que l'Alliance des professeurs n'a pas donné signe de vie. Le Conseil provincial de l'Association des parents catholiques du Québec se réunira samedi prochain, à Québec. Cette réunion est convoquée surtout pour décider des questions d'organisation interne mais le Conseil pourrait, à l'occasion, juger opportun de prendre position sur la vague de grèves dans le secteur de l'enseignement, la réforme scolaire et l'ensemble de l'appareil pédagogique du Québec.

La régionale des Vieilles Forges demande à Québec un médiateur

par Jacques GINGRAS

TROIS-RIVIERES. — Au cours d'une assemblée extraordinaire tenue hier soir, les membres de la commission scolaire régionale des Vieilles-Forges ont adopté une résolution demandant au ministère de l'Education de bien vouloir nommer un médiateur dans le conflit qui prive de cours 25,000 élèves de Trois-Rivières et de la région.

Le président de l'Association des enseignants, M. Marcel Montgrain, a affirmé par la suite que son organisme ne refusera aucun moyen qui puisse mettre fin au conflit.

Selon lui, le médiateur devra toutefois être "acceptable" par les deux parties en cause dans la grève des 1,239 professeurs de la régionale, commencée depuis vendredi dernier.

A leur assemblée, les délégués des 25 commissions scolaires de la régionale ont par ailleurs refusé le recours à un tribunal d'arbitrage pour régler le différend qui les oppose aux enseignants trifluviens.

On sait que cette suggestion de l'Association parents-maitres faisait suite à un sondage qu'elle avait effectué dans la population par l'intermédiaire du quotidien "Le Nouvelliste". Les derniers résultats annoncés hier soir donnent 898 votes en faveur de l'arbitrage, 33 contre et 24 bulletins rejetés.

Les commissaires des Vieilles-Forges ont trouvé que ce sondage était très superficiel et qu'il ne pouvait pas compter dans un milieu rural. Ils se sont interrogés au sujet des réponses reçues à la suite de ce sondage, laissant notamment entendre qu'un bon nombre de locataires avaient aussi pu exprimer leur point de vue. Enfin, ils ont soutenu que l'enquête avait été noyautée par les maitres.

Plus tôt dans la soirée, un porte-parole du syndicat des enseignants avait exprimé que les activités des grévistes "fonctionnent normalement" et qu'ils sont prêts "à continer la grève autant qu'il le faudra".

"Nous sommes prêts à accepter toutes les solutions qui pourraient amener la fin du conflit et nous espérons que les commissaires vont bouger", a-t-il déclaré à LA PRESSE.

La signature d'une entente "au-dessus des directives du 14 octobre" entre la commission scolaire locale de Grand'Mère et ses enseignants a créé tout un émoi en Mauricie, où huit autres locales sont menacées d'une grève scolaire le 10 février.

Le conciliateur provincial dans ce conflit, M. François Guérin, a demandé aux deux parties de le rencontrer demain après-midi pour "étudier la situation à la lumière de ce fait nouveau". Les professeurs avaient plus tôt averti les commissions scolaires qu'ils n'étaient pas prêts à reprendre les négociations à moins que la partie patronale n'accepte certaines conditions.

De leur côté, les négociateurs de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Trois-Rivières, qui négocient à la fois pour les commissions des Vieilles-Forges et celles de la Mauricie, auraient l'intention de retourner devant les commissaires pour faire confirmer leur mandat.

D'après d'autres sources, les commissaires eux-mêmes ne sont pas du tout satisfaits de l'entente intervenue à Grand'Mère.

Il semble en effet qu'ils n'aient pas l'intention de dépasser les cadres-limites fixés par le ministère de l'Education, et qu'ils considèrent un peu la décision prise par Grand'Mère comme un "coup bas".

Par ailleurs, au sujet des conditions posées par les enseignants, et en particulier de l'établissement d'une échelle de salaire unique pour les huit commissions scolaires de la Mauricie, les négociateurs patronaux déclarent qu'ils seraient prêts à l'accepter, mais que cela causerait des problèmes dans certaines régions.

Ils ont cité l'exemple de la Tuque, où "un professeur ayant 12 ans de scolarité aurait une augmentation de l'ordre de $1,000 alors que celui qui possède un brevet "A" (15 ans de scolarité) n'aurait que $250 environ" si l'on établissait une échelle unique. Ce qui ferait évidemment plus ou moins plaisir aux enseignants ayant un brevet "A" !

"La voix des parents n'a pas été étouffée"

— Le Comité des parents

Le Comité conjoint des parents de Montréal, qui groupe les cinq plus importantes associations de parents de la métropole, nie catégoriquement que "la voix des parents soit actuellement étouffée" dans le conflit scolaire.

"Au contraire, a dit la présidente du Comité, Mme Cécile Jacob, notre comité dont personne n'a jusqu'ici mis en doute la représentativité a rencontré à plusieurs reprises et les dirigeants syndicaux et la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui ont accueilli et étudié avec soin nos suggestions.

"De plus, nous avons une correspondance suivie avec le gouvernement, et nous n'avons jamais eu à nous plaindre jusqu'ici que notre voix ait été étouffée."

Elle a rappelé que c'est à la demande des parents que le médiateur extraordinaire a été nommé, et annoncé qu'un télégramme (dont le texte n'a pas encore été rendu public) a été adressé ce matin aux deux parties pour les inciter à poursuivre les négociations à un rythme accéléré.

Mme Jacob a répété que le désir du Comité des parents est de voir le conflit se régler le plus tôt possible en respectant les droits des deux parties, et sans que la rentrée en classe se fasse "sur le dos des enseignants".

Elle a refusé de commenter plus loin les affirmations de l'Association des parents catholiques, et s'est contentée de mentionner que ce groupe ne fait pas partie du Comité des parents et qu'il n'a pas demandé à en faire partie.

La CECM expédie aux parents une "mystérieuse" enveloppe brune...

C'est aujourd'hui qu'on devait apprendre ce que contiennent les mystérieuses enveloppes adressées par la Commission des écoles catholiques de Montréal aux parents des écoliers fréquentant les institutions de la CECM.

Ces enveloppes brunes de grand format ont créé un certain malaise intersyndical, hier, car ce sont des secrétaires ou autres employés de l'administration de la CECM qui les auraient adressées. Or ces employés sont membres de l'Association professionnelle du personnel administratif de la Commission (CSN).

Mises à la poste hier, ces enveloppes devaient arriver à destination aujourd'hui.

Selon l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, il s'agirait de rapports de la médiation rédigés par le président de la CECM, M. Marc Jarry et d'une série de textes expliquant tout ce que la CECM a fait pour les professeurs depuis 1961.

La nouvelle concernant ces enveloppes est parvenue hier jusqu'à l'Association des principaux d'écoles de Montréal. La présidente de cet organisme, Mlle Thérèse Baron, a déclaré que les principaux n'ont rien à faire avec cette histoire et qu'ils ne veulent pas s'ingérer dans la grève des professeurs.

Elle a suggéré à la CECM d'utiliser les média d'information tels que journaux, radio ou télévision, comme par le passé, plutôt que de recourir à ce genre d'action.

Quant à la présidente de l'Association professionnelle du personnel administratif de la CECM, Mlle Denise Bernier, elle a dit que son syndicat ne peut pas empêcher l'envoi de lettres à condition: 1) que ce ne soient les membres qui placent les documents dans les enveloppes; 2) que ces derniers n'aient à se déplacer, pour accomplir ce travail, c'est-à-dire voyager d'une école à une autre ou se rendre au bureau de poste.

Voulez-vous faire du
KARATE?
Joignez-vous à une de nos classes
GRATUITEMENT
(1ère leçon — test gratis)
JEUDI, le 2 février
places limitées
Tél.: 721-4888 pour réservations

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25
Téléphone 288-2152

IMPORTED FROM SWITZERLAND
EXIGEZ
CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYERE D'ORIGINE SUISSE

ANNONCE

Les reins paresseux peuvent causer des nuits blanches

Si vous êtes en proie à l'insomnie, et que vous vous tourniez et retourniez toute la nuit, sans savoir vraiment pourquoi — voici quelque chose qui vous aidera peut-être! Cette agitation est peut-être due à des reins paresseux, ce qui peut entraîner une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos et un sommeil agité. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodd's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

Cette margarine n'est pas comme toutes les autres.

Blue Bonnet possède toutes les qualités dont votre famille a besoin.

Faite d'huile végétale pure à 100%, elle est nutritive et contient des vitamines A et D.
Sa saveur naturelle ensoleille tous vos repas.
Elle possède les "vertus" du shortening et fait les gâteaux plus légers.

Les Canadiennes achètent plus de Blue Bonnet que de toute autre margarine.

15ième GRANDE Vente Anniversaire

VENEZ CÉLÉBRER ENCORE CETTE SEMAINE CHEZ LES "MARCHÉS UNION" IL N'Y A QUE DES AUBAINES

RÔTI DE VEAU
DESOSSE ROULE
Nourri au lait
LB **59¢**

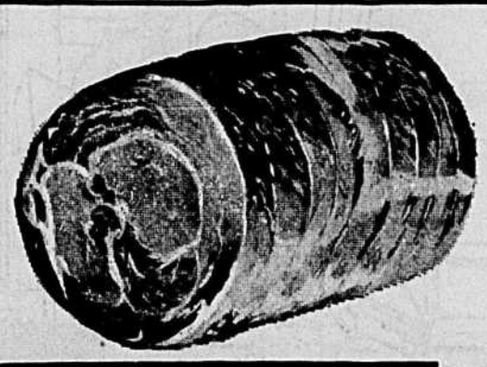

CUISSES de POULET
Pour votre congélateur Boite de 10 lb **$4.79**
lb **49¢**

POITRINE de POULET
lb **53¢**
Pour votre congélateur Boite de 10 lb **$4.99**

DINDES EVISCEREES
CANADA CAT. "UTILITE"
6 à 8 lb
lb **35¢**

SPARE RIBS
PRIX VENTE ANNIVERSAIRE
lb **49¢**

SOC DE PORC FRAIS
PRIX VENTE ANNIVERSAIRE
lb **49¢**

BOEUF HACHE
PRIX VENTE ANNIVERSAIRE
3 lb pour **$1.25**
lb **49¢**

UNION

Economisez 20¢
PEPPERONI OU MORTADELLA "PARMA"
lb **69¢**

ECONOMISEZ 10¢
SMOKED MEAT "HERPACK"
4 paquets 2 oz **79¢**

ECONOMISEZ 10¢
SAUCISSE AU BOEUF BOUDIN FRAIS OU HOT DOG
VOTRE CHOIX
3 lbs pour **99¢**

ECONOMISEZ 10¢
COLE SLAW UNION
Cont. 32 oz **59¢**

ECONOMISEZ 76¢
POISSON BLANC
Spécial, lb 11¢ **10** LB **99¢**

EPARGNEZ

ECONOMISEZ 64¢
BREUVAGES AUX FRUITS DEL MONTE
Saveurs assorties
4 boites géantes 48 oz **$1.00**

UNION

ECONOMISEZ 40¢
HUILE VEGETALE MARINA
gallon **$1.79**

EPARGNEZ

ECONOMISEZ 40¢
TOMATES V-B
4 boites géantes 28 oz **$1.00**

EPARGNEZ

Economisez 10¢
BETTERAVES MARINEES SUCREES RAYMOND
Pot 24 oz **19¢**

UNION

MARGARINE "GOLD"

Economisez 45¢
SPECIAL MARCHE UNION **5** paquets 1 lb **$1.00**

BANANES JUMBO
Importées des E.-U.
EXTRA SPECIAL
lb **10¢**

SALADE ICEBERG
Importées des E.U.
Grosseur 30
2 pommes pour **29¢**

TOMATES ROUGES
Importées des E.U.
5 pour lb **59¢**

PATATES No 1
Produit du Québec
SACS 50 LB **99¢**

Pamplemousses de FLORIDE
GR. 48
10 pour **59¢**

FEVES JAUNES COUPEES
"GENEVIEVE"
OU BLE-D'INDE EN CREME SNYDER
VOTRE CHOIX
6 BOITES 20 OZ **$1.00**

Economisez 11¢
SHORTENING "MONARCH"
3 paquets 1 lb **89¢**

OEUFS FRAIS
Canada Cat 'A'
MOY 1
Extra spécial
Douz. 45¢

3 douz. **$1.29**

Economisez 16¢
CAFE INSTANTANE "UNION"
Pot 10 oz
Votre meilleur achat de café 100% PUR
$1.19

Economisez 17¢
JAVEL CONCENTRE "LAVO"
3 CONTENANT 64 OZ **$1.00**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Prix sujets aux fluctuations du marché.

À CHAQUE ACHAT
NOUS DONNONS DES TIMBRES
Gold Star
LES TIMBRES No 1 DU QUÉBEC

MARCHÉ UNION INC.

- 7068 SAINT-HUBERT
- 755 EST, BÉLANGER
- 4490 EST, JEAN-TALON
- 381 DES LAURENTIDES (PONT-VIAU)
- 8965 BOUL. ST-MICHEL
- 1313 CHEMIN CHAMBLY (CITE JACQUES-CARTIER)
- 6680 EST, SHERBROOKE
- 3333 EST, BÉLANGER
- 3295, RUE MASSON
- 1670 EST, MONT-ROYAL
- 1330 EST, MONT-ROYAL
- 4171, RUE AMIENS (MONTREAL-NORD)

CAHIER No 2 / PAGES 17-32 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / BANDES DESSINEES / LOISIRS

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Un conseiller américain reproche aux USA de s'être "laissé enferrer" au Vietnam

d'après PA, AFP, UPI

Selon un ex-diplomate et historien américain, les Etats-Unis ont commis trois erreurs graves dans leur politique au Vietnam, sans pour autant que se trouvent menacés les intérêts des Etats-Unis, mais ces derniers se sont laissés enferrer dans des erreurs de perspective qui ont fini par les plonger dans la guerre.

La guerre aurait pu être évitée, dit M. Edwin O. Reischauer, maintenant conseiller au Département d'Etat et professeur d'histoire à l'université de Harvard, et qui fut anciennement ambassadeur des Etats-Unis au Japon. Mais il est maintenant trop tard, dit-il. Les Etats-Unis se trouvent dans un couloir étroit et "ne peuvent revenir en arrière".

M. Reischauer donnait une entrevue hier soir, et il a énuméré, comme suit, les trois erreurs américaines, commises au cours des deux dernières décennies, et qui ont fini par créer la situation présente au Vietnam :

Appui donné au colonialisme

1) "Nous avons été amenés peu à peu à endosser le colonialisme français", et ce, dès 1945;

2) Les Etats-Unis se sont engagés "sur le terrain instable qu'avaient laissé derrière eux les Français" après leur défaite, aux mains du Vietminh, à Dien Bien Phu, en 1954;

3) Dès 1961, les Etats-Unis ont porté le nombre de leurs troupes là-bas de 800 "conseillers" à 17,000, "ce qui a grossi l'enjeu. Il eût été de beaucoup moins dommageable si nous avions alors accepté nos pertes et retiré nos troupes".

M. Reischauer est d'avis qu'il faut procéder prudemment à la "descalade". "Sortir de cette guerre ne sera pas aussi facile que ce fut d'y entrer. Nous ne devrions jamais plus recommencer. Il faudrait réfléchir avant de s'aventurer une autre fois de la sorte."

Il y a cinq ans, M. Reischauer avait dit que même un Vietnam communiste aurait férocement maintenu son indépendance. Un gouvernement présidé par Ho Chi-Minh se serait probablement comporté, comme se comporte la Yougoslavie, aujourd'hui, en Europe.

Un autre son de cloche

Le premier ministre de la Corée du Sud a fortement recommandé la poursuite des raids américains au Nord-Vietnam, affirmant que les efforts des Etats-Unis pour que s'ouvrent des pourparlers de paix seraient sans espoir si les raids étaient interrompus.

Selon le premier ministre Chung Il Kwon, "les alliés sont sur le chemin de la victoire". "Nous devons redoubler nos efforts militaires en vue de gagner et de créer les conditions qui vont forcer le Nord-Vietnam à s'asseoir à la table de conférence".

Un projet de Londres

On apprend aujourd'hui que le premier ministre britannique, M. Harold Wilson, entend tout mettre en oeuvre pour amener le président du Conseil soviétique, M. Alexis Kossyguine, à s'associer à une ipitiative de paix au Vietnam au cours de la visite que ce dernier doit effectuer à Londres du 6 au 13 février. Withall ne possède toutefois aucune indication permettant de croire que l'URSS entend se départir de sa prudence sur ce chapitre.

Quelques opérations militaires

La DCA ennemie a descendu deux des trois avions américains qui ont survolé le faite des arbres d'une forêt située en bordure de la frontière laotienne dans le but de procéder à la défoliation de la jungle qui recouvre la piste Ho Chi-Minh.

Un des appareils, un C-123 s'est écrasé dans la brousse et les cinq membres d'équipages ont été tués. Un deuxième appareil a réussi à faire un atterrissage forcé après avoir été touché par la DCA. Le troisième appareil a pris la fuite.

Sur la côte, à 80 milles au sud de Danang, un A-6 "Introuder" de la Marine a largué 250 livres de bombes par erreur sur une position occupée par des fusiliers marins américains, tuant un soldat des Etats-Unis et en blessant onze autres.

Enfin, le haut commandement sud-vietnamien rapporte que 20 civils vietnamiens ont été tués et 20 autres blessés par des salves de mortier provenant du Vietcong et dirigées contre un camp militaire situé à deux milles de la ville de Quang Tri.

téléphoto UPI

Quelque 2,000 ministres, prêtres, rabbins et laïques venus de 45 Etats de l'Union, et qu'on voit ici défiler de l'autre côté de la rue, ont observé une silencieuse vigile de prières devant la Maison blanche en vue de protester contre "l'immoralité de la guerre au Vietnam". En même temps, au premier plan, quelques contre-manifestants ont fait les cent pas, brandissant des pancartes endossant l'entreprise de guerre américaine.

Ouverture à l'Est

M. Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne occidentale (à gauche) et le chancelier Kiesinger (à droite) s'entretiennent amicalement avec M. Corneliou Manescou, ministre roumain des Affaires étrangères à l'issue d'une réunion où Bonn et Bucarest ont décidé d'amorcer des relations diplomatiques.

Bonn amorce des relations diplomatiques avec Bucarest

BONN (AFP-UPI) — La décision est prise. Bonn entretiendra des relations diplomatiques avec Bucarest. Les gouvernements ouest-allemand et roumain n'ont pas pour autant renoncé à leurs positions juridiques respectives sur le problème allemand, précise-t-on de source autorisée à Bonn.

Le chancelier Kurt-Georg Kiesinger fera cet après-midi une déclaration devant le parlement fédéral sur l'événement et il profitera de cette occasion pour exposer à nouveau le point de vue (juridique) de son gouvernement.

En assouplissant la doctrine Hallstein (pas de relations diplomatiques avec les Etats qui reconnaissent Berlin-est) le gouvernement de Bonn, dira-t-il, n'a pas renoncé à se considérer comme le seul représentant légitime de tout le peuple allemand et continue à ne pas reconnaître le gouvernement de M. Walter Ulbricht.

Le gouvernement roumain, de son côté, qui a pris acte de la position du gouvernement de Bonn, exposera aussi dans une déclaration unilatérale son point de vue concernant le problème allemand d'une manière qui donnera sans doute satisfaction à la thèse de Berlin-est sur l'existence de deux Etats allemands.

Cette procédure, apprend-on, a été mise au point ce matin au cours de l'entrevue décisive entre le chancelier fédéral allemand et le ministre roumain des Affaires étrangères, M. Corneliu Manesco, M. Kurt-Georg Kiesinger, précise-t-on, a souligné à cette occasion que la politique d'ouverture à l'Est ne visait qu'à la détente et à la paix et n'était dirigée contre personne. On ajoute à ce propos que la note soviétique de samedi dernier dénonçant "le militarisme revanchard" de Bonn n'a pas été évoquée au cours des entretiens germano-roumains des deux derniers jours.

Rôle capital pour de Gaulle et la France

—R. Kennedy

PARIS. (AFP) — "Je crois sans aucun doute que la France et le général de Gaulle vont jouer un rôle important dans tout effort réel qui pourrait être fait en vue de trouver une solution pacifique au problème vietnamien", a déclaré M. Robert Kennedy, à l'issue d'un entretien de plus d'une heure avec le général de Gaulle hier.

"Si cela n'est pas reconnu à Washington, c'est que nous sommes dans une situation bien plus difficile que je croyais", a-t-il ajouté.

M. Kennedy avait auparavant déclaré au sujet de son entretien avec le président de la République française : "Ce fut une conversation très intéressante et, pour moi, une occasion au cours de laquelle j'ai pu recueillir beaucoup d'informations. Nous avons parlé des problèmes de l'Asie du Sud-Est et du Vietnam. Le général de Gaulle m'a exposé ses points de vue et ses idées concernant l'avenir."

Relations franco-américaines.

Au sujet des relations franco-americaines, M. Kennedy a déclaré : "Il est évident qu'il y a quelques divergences qui doivent être reconnues. La France et les Etats-Unis sont les plus vieux amis du monde. Nous devons continuer nos efforts pour nous entendre avec la France et rétablir notre amitié traditionnelle avec ce pays."

M. Kennedy était arrivé à pied à l'Elysée, un quart d'heure à l'avance. Le poste de garde ne l'ayant pas reconnu, il a décliné son identité et a traversé la cour de l'Elysée entouré d'une multitude de photographes.

La première grande grève de l'année paralyse Paris

PARIS (AFP) — La première grande grève de l'année, déclenchée hier soir pour 48 heures dans toute la France, va atteindre aujourd'hui sa plus grande ampleur.

A Paris, les transports en commun, métro, autobus et trains de banlieue, ne fonctionnent qu'au ralenti depuis hier soir et les Parisiens, ce matin, ont préféré se rendre à leur travail en voiture. Il en résulte une série d'embouteillages aux premières heures de la matinée.

Dix-huit mille policiers s'efforcent de régler la circulation aux principaux carrefours. Des camions militaires sont également prévus pour le transport des habitants de la banlieue. L'électricité et le gaz sont également coupés dans plusieurs secteurs et les services des hôpitaux des administrations vont être désorganisés pendant toute la journée.

Organisée par la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française démocratique du travail (syndicat chrétien) qui appellent à une manifestation de masse dans les rues de Paris cet après-midi, la grève vise à obtenir de meilleures rémunérations et conditions de travail.

Un procès monstre pour trafic de stupéfiants a commencé en Italie

ROME — (AFP) — Un procès monstre pour trafic de stupéfiants a commencé, aujourd'hui, devant le tribunal pénal de Rome. Les inculpés, au nombre de 43, dont 30 jugés par défaut, sont français, italiens, nord-américains et canadiens. Huit inculpés sont écroués en Italie, trois aux Etats-Unis, un en France et un au Canada. La défense comprend 42 avocats. Les témoins sont au nombre de 70.

Les inculpés sont accusés d'avoir organisé l'exportation aux Etats-Unis d'environ 300 kilos d'héroïne, soit l'équivalent de 50 millions de doses de stupéfiants, pour une valeur commerciale de 15 milliards de lires (14 millions de dollars).

Le trafic avait commencé en 1951 et s'était poursuivit jusqu'à la fin de 1960. La découverte du réseau a été l'aboutissement d'investigations menées conjointement par l'Interpol, par le F.B.I. (Etats-Unis), la sûreté (France), et la garde de finances (Italie).

La "marchandise" était achetée à l'état brut au Moyen-Orient, raffinée en France et introduite en Italie, pour être expédiée aux revendeurs en gros aux Etats-Unis. Elle était exportée — souvent à leur insu — par des émigrants italiens se rendant dans ce pays, dans le double fond de bagages qu'ils devaient remettre à de soi-disant compatriotes les attendant à leur débarquement à New York.

La vaste opération de police débuta le 21 octobre 1960, à l'arrivée à New York du paquebot italien "Saturnia". Des agents du F.B.I. réussirent à saisir une malle à double fond, contenant dix kilos d'héroïne, remise par un émigrant à deux individus, qu'il ne connaissait pas, dit-il. Ceux-ci, Salvatore Rinaldo et Matteo Palmeri, finirent par faire des aveux à l'issue de longs interrogatoires.

M. Wilson poursuit ses consultations à Bruxelles

BRUXELLES. (AFP, UPI)— MM. Harold Wilson et George Brown ont repris aujourd'hui au ministère belge des Affaires étrangères leurs entretiens avec les dirigeants belges sur l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. MM. Van den Boeynants, premier ministre, Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères, et Renaat van Elslande, ministre des affaires européennes, participent à ces conversations qui avaient commencé hier soir à la suite du dîner offert par le gouvernement belge aux visiteurs britanniques peu après leur arrivée à Bruxelles.

Le premier ministre britannique et le secrétaire au Foreign Office seront reçus par le roi Baudouin et rencontreront au cours d'un déjeuner offert par le représentant britannique auprès de la C.E.E. des membres de la commission du Marché commun.

Selon les milieux proches de la délégation britannique, M. Wilson aurait déclaré à ses interlocuteurs belges qu'il partageait l'idée du général de Gaulle relative à une Europe allant de l'Atlantique à l'Oural. Le chef du gouvernement britannique aurait ajouté qu'il espérait que l'Europe orientale ferait partie de la construction européenne.

L'agitation sociale s'intensifie en Espagne

MADRID (UPI, PA) — Défiant la répression policière, les étudiants espagnols ont menacé aujourd'hui de déclencher de nouvelles manifestations pour protester contre le contrôle gouvernemental de leurs organisations. Les détachements anti-émeutes de la police sont sur le qui-vive dans une dizaine de villes espagnoles pour réprimer les manifestations de sympathie aux étudiants de la part d'autres éléments de la population.

En effet, les chefs syndicaux ont lancé une campagne recommandant aux travailleurs de faire la grève pour appuyer les étudiants.

Les autorités décidaient hier la fermeture de l'Université de Madrid dans le but d'éviter des manifestations estudiantes appuyant les demandes d'augmentations de salaire des travailleurs.

Pour sa part, la police a révélé qu'un étudiant d'une école de service social s'est suicidé, alors que les gendarmes fouillaient son domicile à la recherche de propagande communiste.

Des tracts ont été distribués hier à Madrid enjoignant la population à la grève générale. Dans les milieux industriels on croit qu'un grand nombre des 70,000 travailleurs des industries de Madrid répondront à l'appel de protestation.

Des porte-parole ouvriers signalent que les ouvriers projettent des grèves sur le tas aux usines américaines Standard Electric et Marconi, en guise d'appui à l'endroit des étudiants.

Cependant, c'est la situation à l'université qui inquiète davantage les autorités.

Propagande communiste

L'étudiant qui s'est enlevé la vie est Rafael Guijarro Moreno, âgé de 23 ans, inscrit à l'école de service social dirigée par le ministère du Travail. La police précise qu'il s'est jeté d'une fenêtre du sixième étage du domicile de ses parents, alors que les gendarmes fouillaient l'appartement à la recherche de tracts de propagande communiste.

La police n'a pas précisé pourquoi elle avait choisi la demeure du jeune homme, ni s'il avait participé aux violentes manifestations estudiantines qui se sont déroulées à l'université de Madrid, vendredi, samedi et lundi derniers, quand les policiers armés de matraques en sont venus aux prises avec les étudiants qui les ont lapidés.

La France rend un dernier hommage au maréchal Juin

PARIS. (AFP) — Dans le cadre solennel de Notre-Dame-de-Paris, Alphonse Juin, dernier maréchal de France, a reçu l'hommage du général de Gaulle, du gouvernement, des assemblées, du corps diplomatique, des représentants de toutes les armes et de tous ses compagnons, dont le cardinal Feltin, comme lui ancien de Verdun.

La dépouille mortelle du maréchal Juin reposait depuis hier sur un catafalque recouvert de tricolore où étaient posés son képi et son bâton étoilés.

Sous la grande voûte historique où se répercutaient les chants et la voix puissante des orgues, Mgr Badre, aumônier des armées, a célébré la grand-messe de communion, écoutée avec recueillement par le chef de l'Etat qui avait pris place près du catafalque. Mgr Feltin a prononcé ensuite l'allocution, se bornant à évoquer le chrétien, l'arrivée du général Alphonse Juin à Rome, l'entretien qu'il avait eu alors avec le pape et la foi qu'il avait manifestée jusqu'au dernier instant. D'autres diront la gloire du soldat, déclare le cardinal Feltin avant d'achever par un adieu ému.

Les maoïstes ont raison des récalcitrants au Sinkiang où se trouvent les bombes-A

D'après PA, AFP, UPI

Des affiches murales placardées à Pékin aujourd'hui prétendent que les éléments pro-maoïstes ont mis en déroute des troupes récalcitrantes à la ligne de Mao Tsé-toung dans la province de Sinkiang, limitrophe de l'Union soviétique. Ces affiches déclarent également que les partisans de Mao se sont emparés du contrôle de la province de Kouei-tchéou (sud-ouest de la Chine).

Le correspondant à Pékin de l'agence de presse japonaise Kyodo précise que les maoïstes se sont rendus maitres des villes de Urumchi et Shihhotze, principales localités du Sinkiang où sont situées les installations nucléaires chinoises. Le journaliste japonais affirme que ces informations sont parvenues hier aux "gardes rouges" par voie téléphonique.

Auparavant, d'autres affiches laissaient entendre que Chou-En-laï, chef du gouvernement chinois, avait donné ordre aux forces armées du Sinkiang de cesser de se battre.

Selon ces mêmes affiches, le premier ministre chinois aurait même offert de rencontrer le général Wang En-mao, commandant de la garnison du Sinkiang qui s'était montré "récalcitrant" envers la ligne de Mao Tsé-toung.

Hier, un journal à sensation de Hong Kong écrivait que le général Wang En-mao avait menacé de s'emparer des installations nucléaires chinoises au Sinkiang, si les maoïstes tentaient de déloger ses partisans du pouvoir.

Sur le plan des manifestations contre les ambassades à Pékin, seuls quelques dizaines d'enfants se sont présentés aujourd'hui devant l'ambassade de France. Par contre, les manifestations de masse se sont poursuivies aujourd'hui devant l'ambassade de l'Union soviétique pour la sixième journée consécutive.

On pense que cette série d'incidents orchestrés devant l'ambassade soviétique diminuera d'intensité à la suite du retour à Pékin de la plus grande partie des étudiants chinois qui avaient manifesté à Moscou sur la Place Rouge et dont la bagarre avec les policiers moscovites a déclenché ces manifestations. Quelque 300,000 habitants de Pékin ont accueilli triomphalement une soixantaine de ces étudiants à leur descente de train.

La victoire des maoïstes dans la province de Kouei-tchéou est confirmée par le "Quotidien du Peuple", organe du parti communiste chinois. Le journal souligne que cette victoire doit provoquer une réaction en chaine, qui poussera tous les rebelles révolutionnaires prolétariens en Chine du sud-ouest à poursuivre leur marche en avant pour la conquête du pouvoir.

Par ailleurs, l'Union soviétique est une nouvelle fois attaquée dans un commentaire de l'agence "Chine nouvelle" à propos de la visite de M. Podgorny au pape Paul VI. L'agence voit dans cette visite la preuve que "la clique revisionniste au pouvoir en URSS travaille la main dans la main avec les forces les plus réactionnaires du monde afin de trahir la cause du peuple vietnamien."

VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE
où le choix est le plus complet à Montréal

Bas prix imbattables !

FAUTEUIL PIVOTANT

Tel qu'illustré
Extra spécial

$29.95

Idéal pour salle de jeux, sous-sol ou salle d'attente. Complètement rembourrée de caoutchouc mousse, couverture de vinyle extra doux. Base de métal noir sur embouts niveleurs. Hauteur 32", largeur 32". Choix de vert ou or.

P.S. — Couverture noire disponible dans 15 jours.

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30 hres

A.FORGET INC.

6725 ST-LAURENT Au nord de St-Zotique Tél. 274-5568

CAHIER No 5 / PAGES 61-76 LA PRESSE

SPORT / FINANCE / ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Nancy Greene est disqualifiée

Ruth Adolf et Favre victorieux au slalom de nuit du Mont Habitant

MONT HABITANT — Serait-ce que le public s'intéresse de plus en plus au sport amateur ? Il est permis de se poser la question devant les succès formidables de rencontres qui, il y a quelques années, se seraient avérées des fiascos.

par Guy Pinard,
envoyé spécial de LA PRESSE

Je pense aux championnats nord-américains de gymnastique, disputés devant des salles combles à l'arena Maurice-Richard. Je pense au match URSS-Canada, qui a rempli le Forum à capacité. Et je pense au slalom de nuit du Mont Habitant, disputé hier soir.

Car, c'est devant une foule de quelque 6,000 personnes que les Suisses Willi Favre, chez les hommes, et Ruth Adolf, chez les femmes, ont récolté les principaux honneurs.

Il était évident que les amateurs de ski qui avaient franchi les quelque 50 milles qui séparent le village de St-Sauveur de Montréal l'avaient fait dans un but bien précis : voir à l'oeuvre la skieuse de l'heure au monde.

C'est aux acclamations d'un public fortement partisan que Nancy Greene a franchi les quelque 60 portes qui jonchaient le parcours. Nancy n'a pas déçu ses admirateurs. Elle a réussi le meilleur temps chez les femmes, 1:00.0, pour perdre par disqualification.

Et n'allez surtout pas croire que la jeune skieuse de Colombie-Britannique a été victime d'une injustice. C'est elle-même qui, dès son arrivée au bas du parcours, s'est dirigée vers l'annonceur de la maison pour lui dire qu'elle avait raté une porte. La même, aux trois-quarts du parcours, qui a causé tant d'ennuis aux quelque 120 participants. C'est là un exemple d'esprit sportif. Nancy déteste perdre. Mais elle préfère encore perdre que de gagner en sachant fort bien qu'elle avait commis une erreur. Il est donc facile de comprendre sa grande popularité auprès de ses adversaires.

dans l'ordre avec des temps très rapprochés.

Pour remporter la victoire qui assurait un balayage complet à l'équipe suisse, Favre a dû négocier le parcours en 55.2 secondes, deux dixièmes de seconde de mieux que Stamos, et six dixièmes de seconde de mieux qu'Ekstran.

Un succès complet

Si, sur le plan sportif, le slalom de nuit du Mont Habitant s'est avéré un succès complet, on peut en dire autant de l'organisation. Nous connaissons très peu d'organisateurs qui possèdent ce flair qui permet

Voir ADOLF en page 86

Hommes

(membres d'équipes nationales)

Willi Favre, Suisse,	55.2
Pierre Stamos, France,	55.4
Ulf Steiner, Finlande,	55.8
(membres de clubs de ski)	
Andy Dobrodzicki, Ottawa,	58.2
Dave Bruneau, Martian,	58.4
Erle Morse, Vermont,	58.5

Femmes

(membres d'équipes nationales)

Ruth Adolf, Suisse,	1:01.3
Judi Leinweber, Canada,	1:03.3
Rosie Forta, USA,	1:03.5
(membres de clubs de ski)	
Carol McCarthy, Ptarmigan,	1:06.6
Susan Graves, Ottawa,	1:07.4
Diane Culver, Ski Jays,	1:08.1

Instructeurs

Philippe Monnard, USA,	57.7
Bob Fusère, Espoirs,	59.2
Vern Anderson, Canada,	59.5

téléphoto UPI

Nancy Greene, à droite, la sensation de l'heure dans le monde du ski, a eu l'occasion de s'entretenir pendant quelques instants avec Anne Heggtveit Hamilton, première gagnante d'une médaille d'or olympique du Canada dans le monde du ski. Les deux championnes se sont rencontrées à Ottawa, hier.

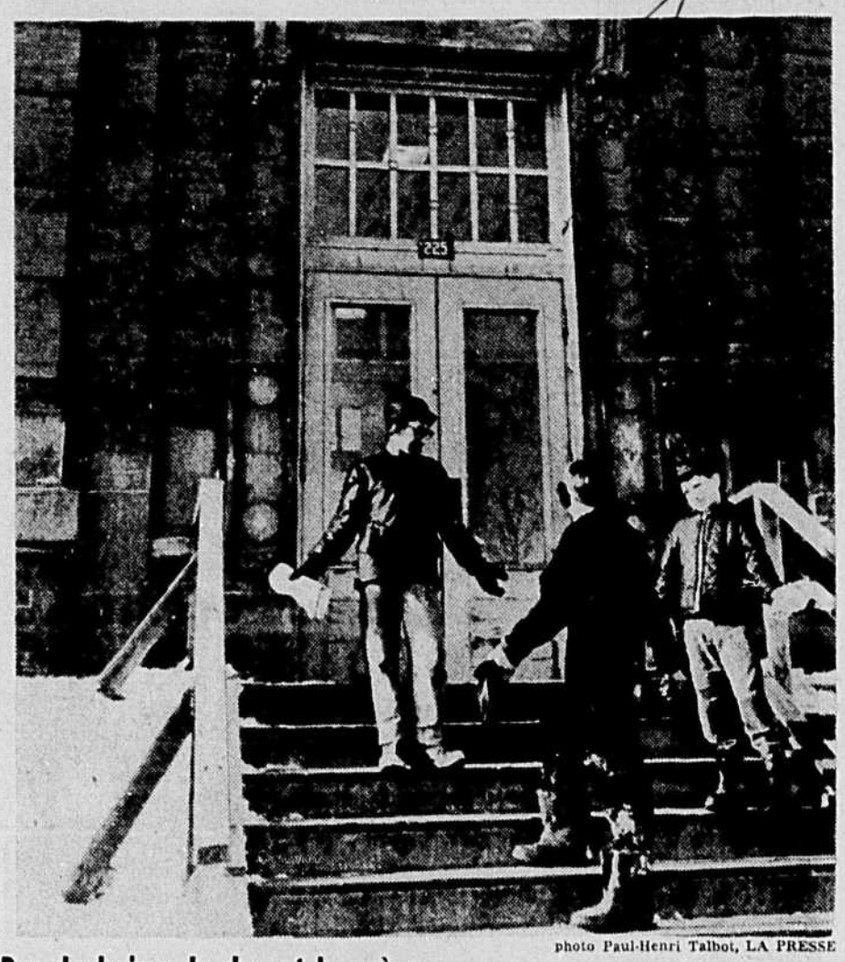

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Pas de baignade durant la grève

Les services municipaux de Montréal sont suspendus dans la Métropole à la suite de la grève des fonctionnaires, et plusieurs l'ont constaté avec regret. Ainsi en fut-il de ces trois bambins, qui ont dû retourner chez eux emportant leur costume de bain et serviette après s'être cogné le nez aux portes closes du bain Saint-Louis.

L'ENTRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

Quand nos champions athlètes se soumettent à des tests

OTTAWA. — Jamais le monde canadien de l'amateurisme n'avait eu une telle représentation à une manifestation sportive. Une douzaine des plus grands noms dans autant de disciplines. Des garçons et des filles qui nous avaient fait honneur dans les compétitions internationales. Des vedettes féminines telles que Nancy Greene, ski; Elaine Tanner, natation ; Majorie Turner, course à pied ; Doreen Ann McCannell, patinage de vitesse et des as masculins comme Harry Jerome et Bill Crothers, course à pied ; Victor S. Emery, bobsled ; Francis Huck, hockey ; Robert Bédard, tennis ; Pierre St-Jean, poids et haltères.

Mais plus important encore qu'eux-mêmes était le but de leur présence, hier, dans la capitale. Ils étaient là comme un symbole. Pour encourager les cinq à six millions d'écoliers et étudiants du Canada à se prêter à ce que l'on nomme officiellement une démonstration d'aptitude physique en cette année du Centenaire. En venant dans la capitale à l'invitation de la commission du programme d'athlétisme du Centenaire pour se soumettre eux-mêmes à ce test d'évaluation, ils faisaient entendre le son du clairon pour toute notre jeunesse.

Ce programme doit se dérouler dans les dix provinces du pays.

Au Québec, il a été accepté par les institutions privées d'enseignement. On croit qu'une certaine catégorie d'écoles publiques le suivront, mais aucune nouvelle officielle n'a encore été annoncée à ce sujet.

Quel est le motif de ce test et pourquoi le choix de ces trois épreuves particulières : le saut en longueur sans élan, les redressements en vitesse d'une minute et la course de 300 verges ? avons-nous demandé à Mike Yuhasz, de l'université de Western à London et membre du comité technique du programme d'athlétisme du Centenaire.

NANCY GREENE
(dans un nouveau rôle à Ottawa)

Ce diplômé de l'université de l'Illinois nous explique tout d'abord que les trois épreuves ont été choisies parmi un groupe de dix par les autorités de la Commission Sportive du Centenaire parce qu'elles sont simples, qu'elles n'exigent qu'un minimum d'équipement, qu'elles sont par conséquent peu coûteuses et qu'elles peuvent se dérouler dans un espace restreint. Le programme a été adopté par les autorités gouvernementales fédérales dans l'espoir qu'il aide à développer l'intérêt de la jeunesse canadienne à la condition physique, l'encourage à participer et à ne pas se contenter de regarder et à prendre l'excellente habitude de se préparer et de s'entraîner afin d'arriver à un meilleur résultat.

Des pères plus robustes que leurs fils

Yuhasz nous déclare qu'il y a quelques années, l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation avait mené une enquête auprès de 10,000 écoliers à travers le pays pour évaluer leur condition et leurs aptitudes physiques.

C'est son opinion qu'il est difficile de se permettre des comparaisons car, explique-t-il, il faudrait qu'il y ait eu une enquête précédente. Mais personnellement, il est porté à croire que la jeunesse canadienne d'aujourd'hui n'est pas en aussi bonne condition physique que la génération précédente. Par ailleurs, elle n'est pas inférieure à celle des Etats-Unis. La vie plus dure que menaient les pères des enfants d'aujourd'hui est la raison que ces derniers étaient, selon lui, plus robustes. C'est la vie moderne qui amène les jeunes à se dépenser physiquement beaucoup moins, alors qu'ils devraient, en réalité s'efforcer de compenser pour le confort, l'existence facile, par un intérêt plus considérable dans la participation à la vie sportive.

L'automobile est une merveilleuse invention, mais elle est cause que la plus grande faiblesse physique des gens d'aujourd'hui est l'abdomen parce que justement les gens ne marchent plus, ne se servent plus de leurs jambes, sont assis la majeure partie du temps.

Ce spécialiste conseille non pas la pratique d'un, mais de plusieurs sports. Par exemple, il pense qu'on devrait intéresser les plus jeunes à toutes les disciplines puis leur permettre de s'intéresser davantage et de se spécialiser dans celles pour lesquelles ils ont le plus d'aptitude. Puis quand l'homme ou la femme ont atteint un certain âge adopter des sports qui leur conviennent.

Quand quelqu'un doit-il s'arrêter de faire du sport ? "Jamais", est sa réponse. "L'homme a besoin d'exercices. A lui de se choisir un programme qui l'intéresse et lui convienne. Mais s'arrêter jamais."

Il y a une telle variété de sports aujourd'hui, certains comme le curling, le golf, la natation qui sont d'une catégorie et d'autres comme l'athlétisme, la lutte, les poids et haltères, le football, le hockey qui sont d'une autre catégorie que personne ne peut être justifié de n'en pratiquer aucun.

Yuhasz ne prétend pas avoir la réponse à tout, car il déclare que même les plus grands spécialistes n'ont pas réponse à tout. Par exemple, est-il vrai que quelqu'un qui pratique les sports est plus heureux qu'un autre qui n'en fait pas ? Pourquoi les gens après des exercices physiques disent qu'ils se sentent mieux et comment définir la chose ? Pourquoi certains n'aiment pas la pratique des sports et c'est un fait reconnu qu'il y en a qui détestent les exercices ? Pourquoi des gens, qui disent tout le bien que le sport leur apporte et, qui, après quelques jours, quelques semaines, quelques mois l'abandonnent ?

Pourquoi tant de spécialistes de coeur meurent de crises cardiaques ? Tant de spécialistes en éducation physique ne font presque pas de sport ? Mais l'important dans le moment est d'amener la jeunesse écolière, étudiante à s'intéresser à ce programme d'aptitude physique, pense-t-il.

"C'est pour cela que nous avions pensé à réunir à Ottawa un tel groupe d'athlètes afin de créer de l'intérêt autour du mouvement", de nous dire Dick Bacon de la commission du Centenaire. "Je crois que le succès de la journée va produire ses effets".

Le Suisse Favre, le Français Pierre Stamos et le Finlandais Ulf Ekstran se sont livré une lutte endiablée, pour terminer

Champion au Mont Habitant

Le Suisse Willi Favre a remporté le championnat du slalom de nuit, hier, au Mont Habitant.

GAGNEZ VOTRE VOYAGE DE NOCES A MIAMI PAR AVION
en participant au CONCOURS DES FIANCES 1967 de la Plaza Saint-Hubert

Jean C. Le Blanc
5826, rue SAINT-HUBERT
près du boul. Rosemont

3 AMEUBLEMENTS EXCLUSIFS
avec tous les accessoires pour seulement
$967.

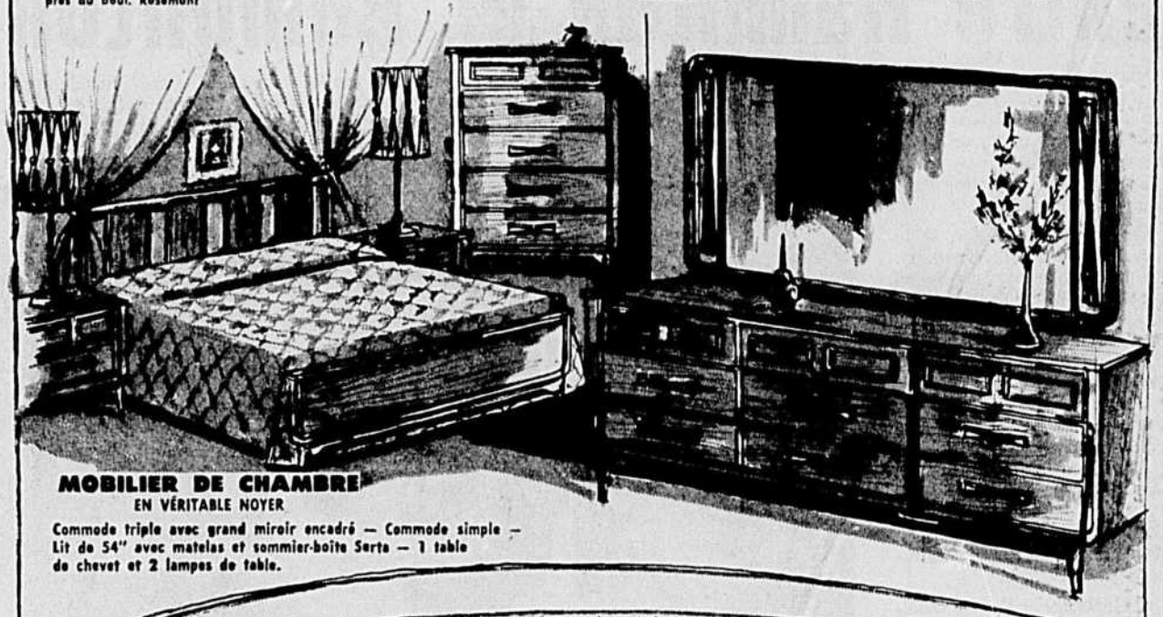

MOBILIER DE CHAMBRE
EN VÉRITABLE NOYER
Commode triple avec grand miroir encadré — Commode simple — Lit de 54" avec matelas et sommier-boîte Serta — 1 table de chevet et 2 lampes de table.

Vaste choix d'appareils ÉLECTRIQUES en plus.

MOBILIER DE DÎNETTE
Table de 36 x 48 x 60, dessus d'Arborite, monture de bois. 4 chaises de style.

MOBILIER DE SALON 'Cimon'
Sofa à 3 places et fauteuil simple. — Coussins de 6" d'épaisseur. Choix de teintes. Appuis-bras en bois solide. Une table à café, une table de bout et un lustre avec chaîne.

• CONDITIONS FACILES
• ENTREPOSAGE GRATUIT
• STATIONNEMENT à l'arrière
• À la SORTIE du MÉTRO (boul. Rosemont)

Jean C. Le Blanc AMEUBLEMENT INC.

5826 rue Saint-Hubert
Tél. : 272-1122

Photos René Picard, LA PRESSE

Une véritable partisane

Une foule partisane aide souvent la cause de l'équipe. Les encouragements souvent hurlés, comme le fait cette jeune mordue du hockey junior, se sont répercutés maintes fois alors que les Maple Leafs de Verdun ont remporté leur deuxième championnat d'affilée. Dans la photo du haut à droite, quelques joueurs de l'équipe championne posent devant le "V" qui, pour l'occasion, signifie "Victoire" tout autant que Verdun.

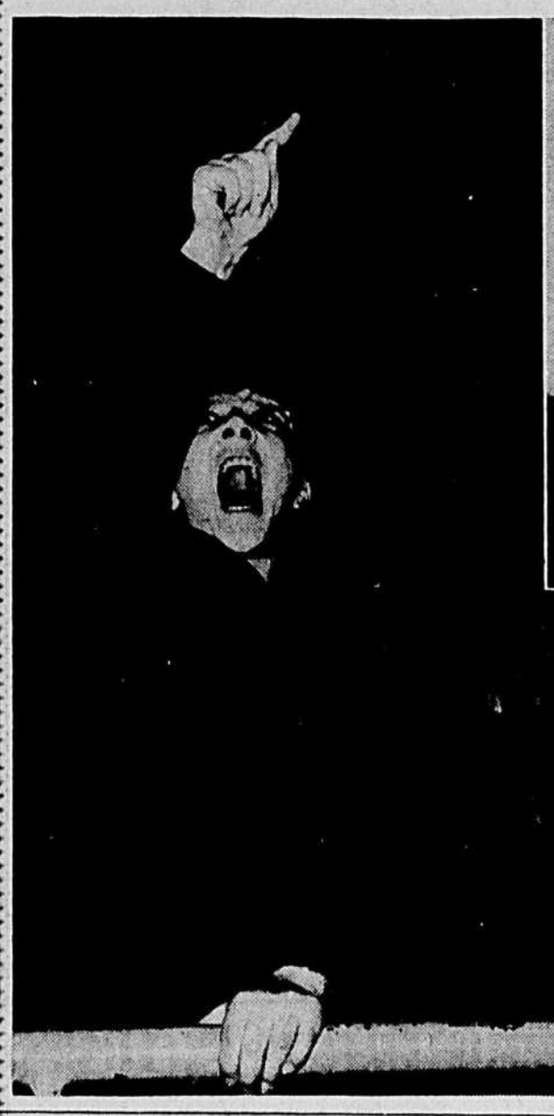

Le Verdun est champion une 2e année d'affilée

par Jacques Doucet

Il y avait de l'électricité dans l'air. Les joueurs, un instructeur et les spectateurs étaient tendus dès le début du match.

Les Maple Leafs de Verdun ont connu un début lent, très lent. Mais, ils ont pu se ressaisir et la victoire de 6-2 qu'ils ont remportée aux dépens de la Palestre Nationale leur a procuré un deuxième championnat d'affilée, soit un précédent dans les annales de la ligue de hockey Métropolitaine junior 'A'.

Dans l'euphorie de la victoire, les porte-couleurs du Verdun faisaient la fête dans leur vestiaire. Toutefois, l'un d'eux semblait soucieux. C'était Marc Rioux, le fils de l'instructeur Art Rioux, de la Palestre Nationale. Pourtant, il venait de remporter le championnat. Il avait réussi le but qui avait brisé les reins de l'équipe dirigée par son père et obtenu une passe sur un autre but.

"Je ne peux ignorer que mon père est derrière le banc de l'autre équipe. Les spectateurs savent qu'il se laisse emporter dans l'ardeur de la lutte et ils tentent par tous les moyens de le faire sortir de ses gonds. Ce soir, il n'a pu résister. Et sur le banc, je ne peux m'empêcher d'y penser. je n'aime pas ça du tout. Heureusement qu'une fois sur la glace, je parviens à tout oublier", a déclaré Marc Rioux.

Il est vrai que les partisans du Verdun ne laissent guère de répit à Art Rioux, lui qui, il y a quelques années s'occupait des Maple Leafs et qui a dirigé la défunte équipe senior de Verdun.

Exaspéré par les décisions de l'arbitre Jim Kieran, Rioux n'en pouvait plus. C'est à ce moment que le petit Michel Ortuso, après avoir enregistré le but qui devait accorder la victoire au Verdun, s'est présenté au banc de la Palestre et, ironique au possible, a fait cadeau de la rondelle à Rioux.

Ne pouvant plus se contenir, Rioux a lancé la rondelle en direction d'Ortuso.

Ce geste a échappé à Kieran. Comme bien d'autres au cours du match. Ortuso a écopé d'une punition d'inconduite et la Palestre s'en est tirée avec une punition mineure au banc.

Durant la deuxième période, les protégés de Rioux ont dû jouer à court d'un joueur ou deux en quelques occasions. Et le jeune Robert Guernon, le gardien de la Palestre, a été simplement formidable.

Laissé seul en maintes occasions par des défenseurs à bout de souffle, Guernon n'a été pris en défaut que deux fois, durant le deuxième vingt, alors que le Verdun l'a bombardé de 11 lancers.

Outre Rioux et Ortuso. Guy Charron, avec deux buts, Edgar Rouleau et René Breton, avec un but chacun, ont été les compteurs des Verdunois.

Gilles Gratton et Michel Bergeron ont été les seuls à prendre le jeune Richard Cholette en défaut.

Dans les autres matches au calendrier, les Maroons de Lachine ont vaincu le Laval au compte de 8 à 5 tandis que le Rosemont a blanchi le St-Jérôme au compte de 5-0.

A Lachine, Louis Frigon a dirigé l'attaque avec trois buts tandis que François Lacombe en a obtenu deux. Normand Gratton, Jim Hughes et Lloyd McCollough ont réussi les autres.

Pierre Brind'Amour, avec deux buts, Marc Nadon, Gilles Gagnon et Richard Demers ont été les compteurs du Laval.

Enfin, au centre Sauvé, Robert Cloutier a obtenu deux buts pour les Bombardiers tandis que Claude Piché, Paul O'Farrell et Michel St-Jacques ont enfilé les autres.

NOTES : Les **Eperviers de Sorel** disputeront deux matches hors concours aux **CANADIENS D'Halifax** ce soir et demain . . . En fin de semaine, à titre d'ambassadeurs d' **Expo-67** , les **Maple Leafs de Verdun** se rendront à Halifax pour y disputer deux matches également . . . Ils remettront un drapeau de l'Expo et des sacs de voyages portant l'emblème de l'Expo aux membres de l'équipe d'Halifax .

LES COMPTEURS :

		B	A	Pts
PAUL	Palestre	43	44	87
J.-G. GRATTON	Palestre	37	49	86
G. GRATTON	Palestre	33	52	85
GAGNON	Laval	45	28	73
LAROCQUE	Verdun	22	45	67
CLOUTIER	Rosemont	30	35	65
BRETON	Verdun	40	21	61
LONGPRE	Mtl-Nord	34	27	61
OBENDORF	Rosemont	28	33	61
TREMBLAY	Mtl-Nord	16	45	61
RIOUX	Verdun	18	42	60
PICHE	Rosemont	33	25	58

Transaction de huit joueurs entre Hamilton et Edmonton

Les Tiger-Cats de Hamilton et les Eskimos d'Edmonton ont conclu une transaction impliquant de nombreux joueurs de talent.

Huit joueurs sont impliqués dans cet échange.

Les Tiger-Cats ont cédé le quart-arrière Frank Cosentino, les demis défensifs Don Sutherin et Billy Wayte de même que le joueur de champ-arrière, Gerry McDougall. En retour, ils ont obtenu des Eskimos l'ailier offensif Tommy Joe Coffey, les demis défensifs Ed Turek et Marshall Starks et le quart-arrière Bill Redell.

Il y a une semaine, les Eskimos avaient cédé le demi Butch Pressley et l'ailier Everett Fullwood aux Blue Bombers de Winnipeg, en retour du centre-arrière Art Perkins.

Cet échange est sans condition. Ceci signifie qu'il appartiendra aux équipes de s'assurer que les joueurs accepteront de s'aligner avec leur nouveau club.

Les Eskimos pourraient bien s'être fait jouer un vilain tour puisque Billy Wayte a déjà annoncé sa retraite et qu'il a récemment déclaré qu'il ne reviendrait pas sur sa décision.

Cette transaction devrait ajouter du punch à l'offensive des deux clubs concernés.

Coffey, joueur étoile de la ligue Canadienne en quatre occasions au cours des cinq dernières saisons, évoluera probablement au poste d'ailier rapproché tandis que le vétéran Hal Patterson sera utilisé comme ailier éloigné et Tommy Grant, comme flanqueur.

Ainsi, les Tiger-Cats, dont la prètre offensive a causé leur élimination en finale de l'Est contre les Rough Riders d'Ottawa, pourront compter sur trois excellents receveurs de passes.

L'instructeur Ralph Sazio a déclaré que Joe Zuger sera son quart-arrière régulier même si ce dernier a été l'objet de critiques vers la fin de la saison dernière Redell remplacera Sutherin au champ-arrière défensif et agira comme substitut de Zuger.

Hier, Sazio a exprimé l'opinion que Redell était un excellent passeur à la course, ce qui laisse prévoir qu'il pourrait être utilisé lorsque la situation commandera une forte défensive aérienne.

Chez les Eskimos

Quant à Neil Armstrong, l'instructeur des Eskimos, ce dernier déclare que son équipe possède des receveurs de passes adéquats en Joe Hernandez, Randy Kerbow, Gary Lefebvre et McDougall.

"Mais, nous ne pouvons remplacer Coffey. Personne ne peut accomplir la somme de travail qu'on réclamait de cet ailier. Il connaîtra une solide saison avec Hamilton. Il se familiarisera rapidement avec leur système, car Coffey est un rude joueur capable de réussir le jeu clé", a-t-il dit.

Le gérant-général Norm Kimball, des Eskimos, a exprimé sa confiance de faire revenir Wayte sur la décision qu'il a prise d'accrocher ses crampons.

Il a précisé qu'en dépit de l'acquisition de Cosentino, il espérait encore mettre la main sur le quart-arrière Terry Baker, qui a été remercié par les Rams de Los Angeles, de la ligue Nationale.

Avec Cosentino et Baker au poste de quart-arrière, Kerbow pourrait réintégrer son poste de flanqueur, où il évoluait avant de remplacer Redell au quart la saison dernière.

Sazio est cependant d'avis que Cosentino deviendra le quart régulier des Eskimos.

Gerry McDougall

Don Sutherin

Frank Cosentino

Nestor Hack gagne le tournoi de qualification "Calendar"

par Réal Dion

Un amateur de grosses quilles de Montréal s'est mis en évidence samedi dernier au salon Laurentien en décrochant les honneurs du tournoi de qualification de l'émission Calendar Bowling Champion, dirigée par Louis Arpin. Nestor Hack, le vainqueur, a roulé un compte de 765 en quatre parties qui, additionnées à sa marge d'erreur de 96 points, lui donnait 861 au tableau d'honneur et le premier championnat de sa carrière.

Jean-Louis Sarrazin, un quilleur de Granby, a aussi terminé au premier rang, ex-aequo avec Hack; cependant étant donné que le premier a roulé le plus haut simple, il est déclaré vainqueur et aura droit à la première séance à l'émission. Sarrazin a réussi son total avec une performance de 713 et une marge d'erreur de 148 points.

Le troisième quilleur à se mériter la dernière place disponible sous le feu des caméras, Henry McKown, a roulé un compte de 715 qui, avec une marge d'erreur de 144 points, lui donnait un total de 859, deux quilles de moins que les meneurs.

Ce tournoi de qualification, le seul de son genre en vue d'une émission de télévision, permet aux amateurs de tenter leur chance en vue d'une participation éventuelle à la télévision, sans avoir à affronter les as locaux. La majorité des concurrents sont des membres de ligues sanctionnées par le Congrès américain des quilles, un statut qui leur permet de bénéficier d'une marge d'erreur entre leur moyenne dans ces circuits et un chiffre de base de 190. Cette marge d'erreur est cependant limitée à 45 points par partie, ce qui signifie qu'un quilleur qui possède une moyenne de ligue de 145 ou plus peut

Voir HACK en page 65

Andreotti ne songe pas à la retraite

Non seulement Jim Andreotti est heureux de la nomination de Kay Dalton au poste d'instructeur des Alouettes, mais encore ne songe-t-il aucunement à prendre sa retraite!

"Moi, prendre ma retraite? Il n'en est pas question! Bien au contraire, j'escompte bien jouer encore durant quatre ou cinq ans. J'aimerais bien finir ma carrière avec une équipe gagnante."

Il était rumeur qu'Andreotti prenne sa retraite, Rumeur qu'il s'est empressé de démentir hier, alors qu'il assistait au slalom de nuit au Mont Habitant.

"J'ignore où elle a pu naître, mais tu peux être assuré que je serai de retour avec les Alouettes en juillet."

Andreotti n'a pas voulu se prononcer sur l'échange survenu hier entre les Tiger-Cats de Hamilton et les Eskimos d'Edmonton.

"Je viens à peine de l'apprendre. Je voudrais revoir les noms des joueurs impliqués dans la transaction avant de me prononcer," a-t-il dit en guise de conclusion.

Encore Dame Rumeur

Dame Rumeur avait la parole facile à l'endroit des Alouettes, hier.

Tout d'abord elle avançait que John Soles, un secondeur de ligne et centre-arrière offensif des Maple Leafs de Notre-Dame-de-Grâce l'an dernier, avait signé son contrat en vue de la prochaine saison. En 1966, Soles agissait comme capitaine du peloton défensif des Leafs, finalistes du football junior.

Puis, elle ajoutait, cette bonne Dame, que les Alouettes avaient entrepris des pourparlers avec Tom Faust, un ailier offensif des mêmes Maple Leafs. Faust a déjà endossé l'uniforme des défunts Rifles du Québec et l'an dernier il a participé au camp d'entrainement des Castors, de la ligue Continentale.

Par ailleurs, Dan Pickett, autrefois des Alouettes, aurait eu plusieurs rencontres avec MM. Atwell et Workman, au sujet de la possibilité qu'il réintègre ses anciennes fonctions. Toutefois, Pickett ne serait pas tellement intéressé. Cependant, une nouvelle rencontre serait prévue pour cette semaine ou la semaine prochaine.

Enfin, Dame Rumeur veut que les Alouettes quitte la Place Ville-Marie, en raison du loyer trop élevé qu'ils doivent verser pour leurs locaux spacieux. On a chuchoté également qu'on mijoterait une hausse du prix des billets de saison.

Robert Bédard veut retourner au tennis

OTTAWA (par M.D.) — "Votre projet de piste de bobsled à Montréal" ? avons-nous demandé à Vic Emery alors qu'il s'empressait de quitter Ottawa, hier après-midi, pour retourner à Montréal. "J'aurai des nouvelles jeudi", a-t-il répondu. "Oui, oui, des nouvelles jeudi."

●

Robert Bédard a déclaré que s'il lui est possible d'obtenir le congé nécessaire de la maison d'enseignement où il est professeur, il tentera de faire partie de l'équipe canadienne qui se rendra au mois de mai au Royaume-Uni pour rencontrer l'équipe d'Angleterre dans une des séries pour la coupe Davis.

Il s'entraîne actuellement à l'Université de Sherbrooke en compagnie de Raymond Royer. Il n'a participé à aucune série pour la coupe Davis depuis 1961.

Pierre St-Jean doit participer à une rencontre Québec-Ontario le 11 février à la Palestre Nationale. Il y aura plus tard nouvelle rencontre entre les mêmes équipes haltérophiles à Belleville. Le jeune homme fort montréalais nous apprend qu'il participera au championnat provincial de même qu'aux essais panaméricains à la Palestre. Ce dernier concours devrait réunir plus de quarante athlètes.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

L'Américaine Nancy Richey, de Dallas, Texas, est devenue la première Américaine à décrocher un championnat en simple de tennis d'Australie depuis que Shirley Fry avait défait Althea Gibson dans la finale de 1957. Le dernier Américain à gagner le simple pour hommes fut Alex Olmedo, en 1959.

LALONDE AUTOMOBILE LTÉE
dépositaire de
METEOR - MERCURY - COMET - COUGAR
offre aux propriétaires d'une automobile ou de plusieurs unités,
des prix spéciaux de flotte,
pour vente ou location à long terme.
Voir personnellement
M. Gérard Gratton
3897 Bannantyne, Verdun

2e PANTALON GRATUIT!

DURANT LA
VENTE ANNUELLE BONI
Complets faits sur mesures
BOND
$69.95 Complet 2 pièces 2e pantalon GRATUIT
$79.95 Complet 2 pièces 2e pantalon GRATUIT
$89.95 Complet 2 pièces 2e pantalon GRATUIT
C'EST LE BON MOMENT D'ACHETER ET DE RÉALISER UNE ÉCONOMIE SUBSTANTIELLE
Des centaines de précieux tissus ont été rassemblés à votre intention, plaids nouveaux, rayés ombrés, fins quadrillés et teintes unies! Choisissez le dessin et le tissu qui conviennent à votre personnalité . . . votre complet sera alors taillé et ajusté à vos propres mesures, confectionné spécialement pour vous — et n'oubliez pas que le pantalon supplémentaire en doublera la durée.
LA COUPE BOND EST IMBATTABLE
Notre Garantie | SATISFACTION TOTALE OU REMBOURSEMENT TOTAL
TERMES BUDGETAIRES SI DESIRES
OUVERT LE JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.
Ouest — 7087 COTE-ST-LUC Côte St-Luc Shopping Center
West Island Mall — Dollard-des-Ormeaux
Lachine — 1290, NOTRE-DAME angle 13e Avenue
Saint-Laurent — 993, boul. DECARIE
Sud — 350 ouest, rue Craig angle Bleury
Nord — 1279 est, rue MONT-ROYAL angle Chambord
Est — 2746, rue MASSON angle 4e Avenue
Saint-Henri — 3604 ouest, NOTRE-DAME angle Rose-de-Lima
Ville-Emurd — 6055, boul. MONK

Punch Imlach jette l'anathème sur Mahovlich, Keon, Shack et Pulford

C'est ce soir au Forum que les Maple Leafs de Toronto vont tenter de mettre fin à leur série de déboires. Les Leafs ont encaissé leur 7e revers d'affilée, dimanche soir dernier, à Chicago.

Cette défaite, combinée aux succès du Canadien, a fait glisser les joueurs de la ville reine en 4e place. Une victoire ce soir permettrait aux Leafs de remonter d'un cran au classement et de céder de nouveau cette place au Canadien.

Les habitués des matches du mercredi au Forum, contre les Torontois, trouveront quelques changements dans l'alignement du club. Le pilote Punch Imlach, excédé sans aucun doute par les piètres performances de ses hommes, a retourné le défenseur Kent Douglas au club Tulsa, de la ligue Centrale. Handicapé par des blessures, Douglas n'a pas été le même cette année. Loin d'être un leader, il n'a obtenu que deux buts en 39 parties et 12 passes.

Par ailleurs, les Leafs ont rappelé Dick Gamble et Larry Hillman du Rochester, de la ligue Américaine, où Gamble a compté 31 buts cette saison.

Imlach avait rappelé auparavant Jim Pappin et le gardien Gary Smith du Rochester.

Frank Mahovlich demeure un débutant douteux après avoir manqué les deux dernières joutes des Leafs en fin de semaine, car il est victime d'une vilaine grippe.

Le temps presse pour le pilote Punch Imlach, qui tente désespérément de trouver un moyen de secouer la léthargie de ses Maple Leafs de Toronto.

"Nous devrons trouver un moyen de compter quelques buts", a déclaré Imlach à son retour de Chicago, où ses protégés avaient subi la défaite.

Ce soir, les Leafs visitent le Canadien au Forum tandis que les Hawks reçoivent les Bruins de Boston à Chicago.

"J'imagine que le travail est la solution", a ajouté Imlach. "Une fois sur la patinoire, je vais dire à mes hommes : 'Ceci est une rondelle et là-bas, c'est le filet. Le principe du jeu est de lancer la rondelle dans le filet tout en empêchant vos rivaux d'en faire autant.'

En somme, nous recommencerons à zéro, excepté le fait qu'il soit déjà trop tard pour leur enseigner ce qu'ils semblent avoir oublié."

Imlach a blâmé Eddie Shack, Dave Keon, Frank Mahovlich et Bob Pulford pour la piètre tenue des siens.

"Car ils sont les joueurs les mieux rémunérés et ils doivent produire davantage."

Pour leur part, les Canadiens seront privés des services de la défense Ted Harris, victime d'une fracture à un doigt, et du gardien substitut Gary Bauman, blessé à un genou. Noël Price a été rappelé des As de Québec, puis Lorne Worsley servira de substitut à son retour au jeu depuis le 7 décembre alors qu'une blessure au genou a nécessité une opération.

Enfin, les Hawks seront également privés des services de Glenn Hall, dont la blessure au genou subie dimanche dernier, a nécessité 42 points de suture.

Pour leur part, les Bruins ont retourné deux joueurs dans les mineures à la suite du retour au jeu de Ron Murphy et Gilles Marotte.

Jean-Paul Parise est retourné à Oklahoma City, de la ligue Centrale et Wayne Rivers, à Hershey, de la ligue Américaine.

Murphy, handicapé par une luxation de l'épaule, et Marotte, victime d'un "charley horse", ont obtenu la permission de s'aligner contre les Black Hawks ce soir.

Dick Gamble

Voulez-vous faire du
KARATE?
Joignez-vous à une de nos classes
GRATUITEMENT
(1ère leçon — test gratis)
JEUDI, le 2 février
places limitées
Tél.: 721-4888 pour réservations

New York lance sa loterie sur les courses

ALBANY, N.Y. (PA) — L'Etat de New York organisera sa loterie sur les courses. Il y aura 4 tirages par année et les billets se vendront $2.00 chacun.

Pour chaque million de billets vendus, il y aura un premier prix de $100,000, un second de $75,000, un troisième de $50,000, un quatrième de $20,000 et 11 prix de $5,000 chacun.

Les règlements de cette loterie, dont les profits seront versés à l'éducation, ont été étudiés par le gouverneur Nelson A. Rockefeller et les leaders de l'Etat. L'électorat avait approuvé la loterie en novembre dernier.

On croit que cette loterie rapportera annuellement la somme de $120,000,000, recette brute. Il en coûtera 30 pour cent en prix et 15 pour cent de frais d'administration pour un profit net de $66,000,000. Rockefeller croit qu'il pourra lancer sa loterie dès le mois de juillet.

Les détails communiqués jusqu'ici sont les suivants. Il semble que ce sont les banques qui pourront seules vendre les billets.

Aucune personne de moins de 18 ans ne pourra acheter de billet.

Pour chaque million de billets vendus, il y aura $300,000 en prix.

Lors du tirage, il y aura 15 gagnants pour chaque $1,000,000 de billets vendus et les gagnants seront déterminés d'après les positions des chevaux à l'arrivée.

Pendant six jours, des feuilles représentant les inscrits dans deux courses par jour seront placées dans une urne. Chaque feuille présentera les inscrits d'une course présentée sur une piste de l'Etat de New York au cours de la semaine précédente.

Une feuille sera ensuite tirée au hasard pour déterminer la course selon laquelle les vainqueurs seront proclamés.

Les prix seront distribués selon l'ordre des chevaux au fil d'arrivée. S'il y a égalité pour l'une ou l'autre des quatre premières positions, les prix seront combinés et séparés entre les détenteurs de billets gagnants.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Cleveland à Hershey
Springfield à Pittsburgh

LIGUE MONTREAL JR "B"
(Finale 2 de 3)
St-Michel vs St-Jean-de-Matha

HIER

LIGUE AMERICAINE
Cleveland 8 - Baltimore 3

LIGUE PROVINCIALE SR
Drum'dville 4 - Victoriaville 3
St-Hyacinthe 4 - Sherbrooke 2

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
Toronto 6 - London 4

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Shawinigan 3 - Trois-Rivières 5
Thetford 4 - Sorel 7

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Palestre 2 - Verdun 6
St-Jérôme 0 - Rosemont 5
Laval 5 - Lachine 8

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"
Immaculée 4 - Outremont 0

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
Chambly 0 - St-Lambert 6
Laflèche 6 - Rive Sud 5

LIGUE DE LA RIVE SUD
LaSalle 4 - St-Constant 3

LIGUE AMERICAINE
(Division EST)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	27	12	6	190	127	60
Québec	21	20	4	168	163	46
Baltimore	21	19	3	147	150	45
Springfield	18	21	6	164	167	42
Providence	8	30	8	165	207	24

(Division OUEST)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	28	10	6	184	120	62
Rochester	27	15	3	199	143	57
Cleveland	22	20	5	180	160	49
Buffalo	7	32	7	127	236	21

LIGUE PROVINCIALE SR

Sherbrooke	21	14	0	160	136	44
Drum'dville	19	16	2	133	134	40
Victoriaville	16	19	1	138	153	33
St-Hyacinthe	14	22	1	122	140	29

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	21	10	4	160	134	46
Kitchener	20	10	4	160	134	44
Niagara Falls	15	11	8	174	160	38
Hamilton	16	13	4	123	109	36
London	14	17	6	144	164	34
St. Catharines	14	13	5	124	108	33
Peterborough	10	18	8	138	164	28
Canadien Jr	10	14	7	124	133	27
Oshawa	10	21	0	101	142	26

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	27	10	1	197	119	57
Sorel	22	15	2	181	129	46
Trois-Rivières	20	15	2	178	172	42
Québec	15	22	1	130	172	33
Shawinigan	16	23	0	150	183	32
Drum'dville	11	24	0	114	158	22
xSherbrooke	13	15	0	112	126	26

x - Champion.

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

	G	P	N	P	C	Pts
xVerdun	28	9	3	238	145	59
Palestre	25	13	2	202	143	52
Laval	20	15	6	185	178	46
Lachine	19	20	1	179	204	39
Rosemont	15	18	6	178	172	36
St-Jérôme	12	25	2	148	197	26
Montréal-Nord	8	27	4	150	229	20

x - Champion.

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	19	5	3	94	54	41
LaSalle	15	5	7	109	71	37
Verdun	14	7	5	69	49	33
West Island	12	10	5	73	69	29
Rosemont	12	12	1	86	73	25
Montréal-Nord	10	13	4	65	90	24
St-Laurent	9	12	6	86	89	24
Mont-Royal	8	13	6	68	75	22
Outremont	3	25	1	51	126	7

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Laflèche	23	2	0	143	58	46
Rive Sud	22	3	0	197	63	44
Jacques-Cartier	9	12	3	99	111	21
Chambly	7	15	3	84	145	17
St-Lambert	4	15	6	67	116	14
Notre-Dame	2	20	2	56	154	6

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	10	1	0	117	21	20
Waterloo	6	1	2	46	24	14
Western	7	4	0	51	32	14
McGill	4	6	1	41	68	9
Laval	4	5	1	33	60	9
Queen's	3	4	2	31	42	8
McMaster	4	6	0	44	54	8
Carabins	3	7	1	42	61	7
Guelph	1	8	1	28	69	3

LIGUE DE LA RIVE SUD

	G	P	N	P	C	Pts
LaSalle	20	8	1	163	113	41
Iberville	17	7	5	163	119	39
Laprairie	11	12	4	116	132	26
Châteauguay	8	16	5	110	136	21
St-Constant	7	20	1	124	180	15

téléphoto UPI

L'aspect agréable des blessures
Le gardien de buts Glenn Hall, des Black Hawks de Chicago, se repose en compagnie de son fils Lindsay, âgé de 2 ans. Hall a été coupé au genou gauche et devra rater plusieurs matches de son club.

Otto Jelinek accuse le monde du patinage de truquer les championnats

TORONTO (PC) — Le patinage, déjà accusé de tricherie internationale, est maintenant assiégé par des difficultés financières.

Ainsi, les meilleurs patineurs de la Colombie-Britannique devront probablement débourser $250 chacun afin de représenter le Canada aux championnats nord-américains à Montréal du 9 au 11 février.

Il s'agit des champions en duo Betty et John McKilligan et les danseurs champions Joni Graham et Don Phillips.

Un membre de l'équipe canadienne, désirant garder l'anonymat, a déclaré que l'Association canadienne devrait défrayer leurs dépenses.

"Imaginez être obligés de débourser de l'argent pour représenter votre pays dans une importante compétition internationale alors que chaque athlète au pays hérite d'un voyage gratuit au cours de l'année du Centenaire. Il s'agit de jeunes patineurs qui se sont qualifiés dans un tournoi officiel pour faire partie de l'équipe nationale."

L'ACPA a reçu une subvention du gouvernement fédéral afin d'envoyer une équipe nationale aux championnats mondiaux à Vienne du 28 février au 5 mars.

Toutefois, les patineurs de Vancouver ont appris dimanche qu'ils devraient défrayer leurs dépenses de voyage de Toronto à Montréal avant de s'envoler en direction de Vienne. De plus, tous les membres de l'équipe nationale devront payer leurs frais de séjour à Montréal lors des championnats nord-américains.

Le porte-parole de l'équipe a ajouté :

"S'il ne s'agissait que des championnats nord-américains, les patineurs n'y participeraient pas. Nous avons déjà engagé des milliers de dollars dans ce sport et, maintenant que les jeunes ont une chance de prendre part aux championnats mondiaux, leurs parents et supporteurs sont devant une situation impossible et n'ont aucun choix."

Cette situation financière n'est qu'une des difficultés survenues récemment dans le patinage international.

Otto Jelinek, de Bronte, Ont., patineur professionnel qui a déjà remporté un titre amateur mondial, a déclaré : "Plusieurs titres mondiaux ont déjà été arrangés d'avance au cours des années."

Il est devenu professionnel en compagnie de sa soeur Maria après avoir remporté le championnat en duo à Prague en 1962. Jelinek a écrit ceci :

L'échange est le mot-clé dans les compétitions internationales. Ainsi, trois ou quatre juges européens conviennent d'accorder le titre en simple à l'Amérique du Nord, tout en conservant les championnats des duos et des danseurs en Europe, ou vice versa, selon les circonstances."

Il a soutenu que Norris Bowden et Francis Dafoe, duo champion en 1954 et 1955, ont été privés de leur titre en 1956 selon pré-entente.

"Bowden, sachant que lui-même et sa partenaire avaient été 'volés', s'est plaint avec le résultat qu'il a été suspendu immédiatement."

Plus tôt, le chroniqueur sportif George Gross, du Telegram, avait appris qu'il n'obtiendrait pas ses papiers officiels pour assister aux championnats mondiaux sous prétexte qu'il avait écrit que les championnats étaient parfois décidés dans des réunions mondaines. On a subséquemment décidé de lui accorder ses papiers officiels.

Le Dr Suzanne Morrow-Francis, ancienne championne, a été suspendue pendant un an comme juge international sous prétexte de "nationalisme" dans ses décisions.

L'Union internationale de patinage a révélé que, lors des championnats mondiaux l'an dernier, le Dr Francis avait été le seul juge sur un total de neuf à accorder le maximum de points au champion canadien Donald Knight de Dundas, Ont.

Pour mettre fin à cette situation impossible, Otto Jelinek a proposé trois suggestions. Que tous les juges soient d'anciens fameux patineurs. Eliminer les pointages extrêmes et modifier la façon traditionnelle d'accorder 60 pour cent des points aux exercices imposés et 40 pour cent au patinage libre.

La piste Richelieu devient membre de l'association des HTA

SAN JUAN, Porto-Rico — La piste Richelieu est devenue le 39e membre de l'association des Harness Tracks of America. C'est ce que le publicitaire Albert Trottier des deux pistes montréalaises, a fait savoir par téléphone hier.

Les autres pistes canadiennes, membres de la HTA, sont Blue Bonnets, Mohawk, Greenwood, Garden City et Windsor.

L'admission de la piste du Bout de l'Ile dans la HTA accroîtera le prestige de Montréal dans le domaine des courses sous harnais, tout en lui accordant plus de poids au sein de l'organisation, qui est largement responsable de la politique actuelle des courses en Amérique du Nord.

Cette récente association permettra vraisemblablement la tenue d'événements majeurs de la HTA à Richelieu, dans un proche avenir, peut-être même durant la saison 1967.

La demande d'affiliation de Richelieu a été reçue avec enthousiasme et acceptée à l'unanimité par les directeurs de la HTA.

Le conseiller juridique Aimé Desrosiers, directeur à Richelieu, représentera la piste au sein du bureau directeur de la HTA et Michael MacCormac agira à titre de substitut.

Les délégués ont réélu Franklin E. Devlin, de la piste Monticello, à la présidence des HTA. Alvin L. Weil, de Roosevelt, a été nommé sur un comité de six membres qui s'occupera de créer un bureau de surveillance aux courses sous harnais semblable à celui qui existe au turf. Weil a été nommé pour une période de 5 ans. Ernest Norris, Herman Grannis, Walter Michael, Louis Lobell et Donald MacFarlane complètent les membres du comité.

Keino à Toronto

TORONTO (PC) — Le coureur de longue distance Kipchoge Keino, qui a gagné deux médailles d'or aux Jeux du Commonwealth, l'hiver dernier, participera aux Jeux du Centenaire, au Maple Leaf Gardens, le 24 février.

Le directeur général des Jeux, Ken Twigg, a dit que Keino participera à la course de trois milles ou à celle d'un mille.

De plus, Twigg a annoncé que trois Soviétiques seront de la rencontre, soit Igor Fyeld, un sauteur à la perche, le sauteur en longueur Taisa Chenchik et Viktor Kudinsky, qui s'inscrira probablement dans le trois-milles lui aussi.

Evidemment, les athlètes Canadiens formeront le gros du contingent d'athlètes. Bill Crothers avait déjà annoncé sa participation, et hier, on a annoncé que Dave Bailey, Dave Ellis, Ray Haswell, Ergas Leps.

Chez les dames, on remarque Jenny Wingerson, Abigail Hoffman, Irene Piotrowski, Susan Nigh et Marjorie Turner.

St-Jean et Emery présents à Ottawa

Deux autres vedettes du sport amateur assisteront au banquet des trophées Julien et Daoust, demain, au Manège militaire de Hull.

Pierre St-Jean, de la Palestre Nationale de Montréal, champion d'haltérophilie et médaliste aux Jeux de l'Empire, sera en effet à la table d'honneur.

Vic Emery, de l'équipe canadienne championne du monde au bobsleigh, a accepté de remercier le conférencier d'honneur. Apparemment, Emery et Me Jean Drapeau se sont déjà rencontrés à Rome et ont beaucoup causé de Jeux olympiques. Les convives en recueilleront sûrement des échos.

chez nos amateurs

Tournoi atome à Ste-Rose

Les organisateurs du 2ième Tournoi Provincial Atome sont confiants du succès qu'obtiendra celui-ci avec les entrées qui arrivent constamment. Plusieurs equipes de Montréal et de la région métropolitaine ont déjà fait leur inscription. Par ailleurs, une équipe de Québec a contacté les organisateurs en vue de leur participation à celui-ci.

Pour ceux qui seraient intéressés à y participer, veuillez vous adresser à M. Raynald Vézeau à 625-6995 ou 625-2102.

Au congrès à Ottawa

Le club Le Troubadour, de Hull, et le National de Montréal se sont particulièrement signalés lors du récent congrès international de la raquette à Ottawa. Trois membres du club Le Troubadour monopolisaient les trois premières places dans le 60 verges pour dames, dont Judy Dallimore, la gagnante. Penny Werthner et Judy Dallimore enlevaient les deux premières places dans le 200 verges dames, tandis que Ronald Newton et Peter Werthner, du même club, gagnaient respectivement le 440 verges pour hommes junior et le 100 verges pour hommes senior respectivement. L'Union Commerciale de Québec se signalait également en gagnant le 200 verges et le 880 verges pour hommes senior, tandis que le Nationale, avec Robert St-Jules comme gagnant, se signalait dans la marche de 5 milles et gagnait aussi la marche d'un mille pour dames.

Défi au hockey

L'équipe de hockey du service de la récréation de Ville de Laval qui n'a pas encore connu la défaite, lance un défi a tout club intermédiaire qui serait intéressé à les rencontrer ; communiquer avec M. Raynald Vézeau 625-6995, 669-1741 ou encore M. Réjean Martimbeau, 669-1741.

* * *

Les "Wild Cats" de la ligue de ballon panier Kiwanis St-Laurent de la Palestre Nationale, ont pris la tête en remportant une victoire de 12 à 9 contre les "Seltiques". Jacques Lamoureux et Mario Bombay furent les étoiles de cette rencontre, en se partageant également les points de l'équipe victorieuse. Pour les Seltiques, René Blanchard fut le joueur le plus effectif de son club en comptant 6 des 9 buts. Luc Roy et Daniel Léonard se sont également signalés dans cette rencontre.

Dans la deuxième partie, les "Guerriers" ont surpris les "Braves" en remportant une victoire de 10 à 9, dans un match des plus contesté. Les Guerriers, s'ils continuent d'afficher une aussi bonne tenue, pourraient remonter dans le classement de la ligue. Les étoiles de cette deuxième joute furent sans contredit Camille St-Hilaire, Jacques Fecteau et Yvan Lebrun.

FORUM
CE SOIR à 8 heures
HOCKEY — LIGUE NATIONALE
TORONTO vs CANADIENS
PRIX : Sièges dans la terrasse à $2.00 et billets d'admission générale à $1.75 et $1.50 MAINTENANT en vente. Billets d'admission générale à $1.25 en vente ce soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.
PLUS DE PROBLEMES DE STATIONNEMENT — UTILISEZ LE METRO

un coquet petit manteau de fourrure
MAINT. $128 Rég. $200.
Imitation OCELOT et LÉOPARD
(agneau traité)
TANT QU'IL Y EN AURA
chez
SWEARS & WELLS
CONDITIONS POUR CONVENIR A VOTRE BUDGET
Swears & Wells Fourreurs (Montréal) Ltd.
1454 RUE PEEL Face à l'hôtel Mont-Royal

CIGARETTES "EXPORT"
BOUT UNI ou FILTRE
RÉGULIÈRES ET "KING"

À NE PAS MANQUER
Maître Teriyuki Okazaki
6e DAN
expert réputé de la Japan Karate Association
invité par la FEDERATION CANADIENNE DE KARATE, sera à Montréal
le VENDREDI 3 février, de 7 à 9 h. p.m.
SAMEDI 4 février, de 10 à 12 p.m.
DIMANCHE 5 février, de 10 h. a.m. à 12 h. p.m.
pour une série de cours et démonstrations sur le karate, ses buts et sa technique.
Le public est invité sans frais d'admission
Pour informations appelez Ary Anastasiadis
7386, SAINT-HUBERT Tél. : 276-19[illegible]

CANADAIR LIMITEE
MONTREAL
offre aux
GRADUÉS
D'INSTITUTS DE TECHNOLOGIE
(en ajustage mécanique ou outillage)
Une opportunité d'entraînement dans la programmation pour machines-outils à contrôle numérique.
Une excellente opportunité de profiter d'un entraînement pratique dans la programmation pour machines outils à contrôle numérique. Les candidats qualifiés toucheront plein salaire durant la période d'entraînement, et se familiariseront avec les plus récentes techniques de programmation incluant le langage APT.
Le programme de modernisation de notre usine a créé ces opportunités exceptionnelles pour des techniciens ambitieux.
Le travail comprendra la préparation complète des programmes d'usinage pour machines à contrôle numérique pour une variété de pièces usinées comprenant des contours à géométrie variable.
La préparation finale des programmes se fera dans le langage APT, en vue de son processus par ordinateurs électroniques.
*QUALIFICATIONS MINIMUM REQUISES :
*Technicien gradué en ajustage mécanique ou outillage. Etre bilingue. Capable de lire et travailler d'après les dessins. Connaissances de la trigonométrie et géométrie descriptive. Expérience pratique d'usinage sur machines outils.
Pour appointement, téléphonez à M. L. GRENIER, 744-4262, durant la semaine ou le samedi ou présentez-vous au bureau d'emploi
CANADAIR
LIMITEE
BOUL. LAURENTIEN, ST-LAURENT, QUEBEC

Hausse de 10% des profits nets de Du Pont du Canada

La société Du Pont du Canada a annoncé hier, dans un état préliminaire non vérifié pour l'exercice terminé le 31 décembre 1966, des bénéfices nets de $13,798,000, soit un accroissement de dix pour cent par rapport à l'année dernière.

Les bénéfices par action ordinaire, qui ont atteint $1,73, accusent une hausse de 16 cents. Les ventes se sont chiffrées à $196,526,000, s'élevant ainsi de quatre pour cent au-dessus du chiffre record de 1965.

Le volume des livraisons aux clients fut de sept pour cent plus élevé que celui de l'année dernière, mais, exprimé en termes de dollars, cet accroissement ne s'établit qu'à quatre pour cent en raison des réductions des prix de vente de la compagnie.

La majoration du prix de revient consécutive aux augmentations de salaires et à l'amortissement fut largement contrebalancée par l'absence des interruptions prolongées de la production qui avaient influé sur les résultats de 1965.

Les impôts sur le revenu de la compagnie ont diminué par suite des abattements consentis en raison d'un accroissement des mises de fonds affectées aux recherches scientifiques.

L'augmentation des emprunts destinés au financement des investissements d'exploitation accrus a cependant entraîné une hausse des frais d'intérêt.

Les dépenses affectées à la construction se sont élevées à $23 millions, soit $17 millions de moins qu'en 1965. Environ les deux tiers du programme de construction de 1966 furent financés à même des fonds provenant du sein même de l'entreprise, et les emprunts à court terme avaient augmenté à $27 millions en fin d'année.

Centenaire de la maison Viau

Une réception officielle marquait, hier soir, le lancement d'une grande campagne publicitaire à l'occasion du centenaire de fondation de la maison Viau Limitée. Assistaient à cette réception, outre les dirigeants de la maison Viau, des personnalités du monde des affaires, du monde politique, de l'industrie et du commerce. Apparaissent sur la photo, trois des dirigeants de la maison Viau, M. Guy Lanctôt, vice-président et directeur général; M. Roger Viau, président; et M. Robert Viau, directeur.

Le plan de développement économique a été réalisé à 108 p. cent en URSS

MOSCOU — Le plan annuel de développement de l'économie nationale soviétique a été réalisé à 108 p. cent pour l'année 1966, contre 107 p. cent en 1965, annoncent samedi les "Izvestia".

Citant les chiffres communiqués par l'office central des statistiques d'URSS, les "Izvestia" soulignent que le plan de production des biens d'équipement (groupe A) a été réalisé à 109 p. cent et celui de la production des biens de consommation (groupe B) à 107 p. cent alors que selon les prévisions de M. Kossyguine, le taux d'accroissement de ces deux groupes aurait dû être identique.

Le taux d'accroissement le plus élevé a été enregistré dans l'industrie chimique et l'équipement électro-ménager qui accusent une augmentation de 13 p. cent par rapport à 1965.

Néanmoins, poursuivent les "Izvestia", les demandes ne sont pas encore entièrement satisfaites pour certaines marchandises et certains articles de consommation courante comme les chaussures, les vêtements, les meubles, les réfrigérateurs et autres articles domestiques.

L'office central des statistiques souligne également que 11 p. cent des entreprises soviétiques n'ont pas accompli leurs programmes de fabrication, notamment dans le domaine des matières plastiques et résines synthétiques, des wagons de voyageurs et de certaines catégories de machines-outils.

Ces statistiques indiquent d'autre part que 79.7 millions dans l'économie nationale, soit 0.28 millions de plus que l'année précédente et que depuis le 1er janvier dernier, 704 entreprises employant plus de 2 millions de personnes sont passées aux nouvelles méthodes de planification et de gestion économique.

Ces 704 entreprises, soulignent les statistiques, ont permis d'élever la rentabilité de la production de 10 p. cent par rapport à 1965, les bénéfices de 25 p. cent et la rentabilité du travail de 8 p. cent.

Dans le secteur de la construction, il a été édifié en 1966 1,850,000 nouveaux logements. En outre, les kolkhoziens ont construit à leurs frais et grâce aux crédits de l'Etat 370,000 maisons d'habitation. D'autre part, 11 millions de personnes ont pu améliorer leurs conditions de logement au cours de cette année 1966.

De son côté, la production agricole a augmenté de 10 p. cent par rapport à 1965 et a atteint une valeur globale de 61 milliards de roubles.

La récolte de céréales, notamment, a atteint le chiffre record de 170.8 millions de tonnes.

En 1966, l'URSS a produit 10.8 millions de tonnes de viande, 76.1 millions de tonnes de lait et 31.4 milliards d'oeufs.

Les "Izvestia" soulignent cependant que dans certaines régions, les récoltes demeurent insuffisantes, les terres irriguées et les engrais minéraux n'y étant pas suffisamment utilisés.

L'indice des prix de gros a augmenté de 0.6% en décembre

OTTAWA — L'indice général des prix de gros s'élevait à 261.3 en décembre, soit 0.6 pour cent de plus que celui de novembre — 260.7 — et 2.3 pour cent de plus que celui de décembre 1965, qui était de 255.4.

L'indice est établi en regard des prix de gros des années 1935-1939 qui sont représentés par le chiffre 100.

Un bulletin de l'Office fédéral de la statistique, qui a donné ces chiffres mardi, ajoute que les indices de cinq des huit groupes principaux se sont accrus en décembre et que deux ont diminué. Suel le groupe des produits des métaux non ferreux est resté stable à 232.6.

Le groupe des produits de fer a régressé de 0.6 pour cent en raison de la baisse des prix des produits de laminage, des déchets de fer et d'acier et du fer en gueuses. Les textiles également ont diminué de 0.3 pour cent à cause de la baisse des divers produits en fibre, de la laine brute et des tissus de worsted et de laine.

Par ailleurs, l'indice des substances végétales, et celui de produits animaux ont augmenté respectivement de 0.8 pour cent et de 0.7 pour cent. Les indices des prix de gros des produits du bois, des produits de minéraux non métalliques et des produits chimiques ont augmenté de 0.1 pour cent ou moins.

Les réserves d'or des USA à leur niveau le plus bas depuis 30 ans

WASHINGTON. (AFP) — Les réserves d'or des Etats-Unis sont tombées à la fin 1966 à leur plus bas niveau depuis 1937, a annoncé le Conseil de la Réserve fédérale. Elles se chiffraient au 31 décembre à 13,235 millions de dollars, en baisse de 571 millions de dollars par rapport à la fin 1965, et comparé à 12,700 millions en 1937 et à un record de 24,500 millions en 1949.

Bien qu'en forte diminution par rapport à 1965, année pendant laquelle elles avaient baissé de 1,660 millions de dollars, les pertes d'or de Fort Knox sont donc restées substantielles l'an dernier.

Le principal responsable en a été la France dont les conversions de dollars en or ont porté sur 601 millions de dollars. Les achats français ont été en partie compensés par des rentrées d'or en provenance du Canada et du Royaume-Uni.

On observe toutefois dans les milieux compétents que les achats français ont été effectués entièrement pendant les trois premiers trimestres de l'année et que les réserves américaines ont continué à diminuer sensiblement pendant le dernier trimestre. En raison de la détérioration de sa balance des paiements, la France a cessé de convertir des dollars en or depuis octobre. Néanmoins, les réserves américaines de métal précieux ont diminué de 27 millions en décembre, de 49 millions en novembre et de 47 millions en octobre.

La réserve fédérale se refuse à indiquer pour l'instant quels sont les pays qui ont converti des dollars en or pendant les trois derniers mois de l'année.

Il faudra attendre la publication, dans quelques semaines, des statistiques officielles des opérations sur l'or du gouvernement américain pendant le quatrième trimestre pour savoir quels sont les pays qui ont pris la relève de la France.

Evolution de la balance des comptes

Les réserves des Etats-Unis ont bénéficié l'an dernier de l'évolution favorable de la balance des comptes sur la base des paiements officiels.

Le déficit de la balance des paiements sur la base des liquidités a été compensé par les entrées considérables aux Etats-Unis de capitaux flottants attirés par les taux d'intérêt élevés, et, sur la base des trois premiers trimestres, les créances dollars détenues par les banques centrales étrangères ont substantiellement diminué.

Ce mouvement ne se poursuivra cependant vraisemblablement pas cette année, et il pourrait même se renverser. Même si la France ralentit en 1967 ses conversions de dollars en or, ce qui semble probable, estime-t-on dans les milieux économiques, la menace que fait peser sur les stocks de métal précieux de Fort Knox le déficit persistant de la balance des paiements américaine ne sera pas écartée.

Forte hausse des placements dans les fonds mutuels et les sociétés de fiducie

Selon le Bureau fédéral de la statistique, les Canadiens ont investi dans les fonds mutuels et déposé à terme dans les sociétés de fiducie des sommes considérables au cours des mois de juillet, août et septembre derniers.

Dans une analyse des statistiques des institutions financières pour le troisième trimestre de 1966, le Bureau rapporte que les investissements dans les fonds mutuels ont augmenté de 24½ p. cent compartivement à la période correspondante de l'année précédente, et que les dépôts à terme dans les sociétés de fiducie ont augmenté de 21 p. cent.

Ces nouvelles sommes investies dans les fonds mutuels au cours de cette période se chiffrent à $326,000,000. Cette période se caractérisant par une baisse des marchés boursiers, les fonds mutuels ont effectué des modifications importantes dans leurs portefeuilles. La valeur de leurs portefeuilles a augmenté de 6 p. cent comparativement à la même période de l'an dernier.

Les sociétés de fiducie ont enregistré un accroissement de leurs actifs de 12½ p. cent. La hausse est de 15½ p. cent dans le domaine des hypothèques, ce qui correspond à $283,000,000. Ce financement a pu être effectué grâce à un accroissement de $405,000,000 des dépôts à terme reçus par les sociétés de fiducie, soit une augmentation de 21 p. cent comparativement au troisième trimestre de 1965.

Les sociétés de finance et les compagnies de prêts à la consommation ont augmenté leurs actifs de 5 p. cent, les fonds ayant été obtenus principalement de prêts consentis par les compagnies mères et d'émission à long terme.

NON!

NI L'UN NI L'AUTRE N'A PLUS DE CHEVEUX !

A. Photo (identique au no 1 ci-bas) révèle l'existence d'environ 200 cheveux au pouce carré. Ils demeurent à l'état de duvet sous-alimenté, incapable de se renforcer à moins que les désordres capillaires locaux ne soient éliminés.

Ces deux photos illustrent un homme ayant (approximativement) 200 cheveux au pouce carré. La photo de gauche révèle des cheveux courts, affaiblis et malsains, qui ne peuvent pousser. Un, ou même plusieurs, des 14 désordres capillaires, à l'origine de la plupart des calvities, empêchent ces cheveux de se développer. Ces 200 cheveux **veulent** pousser, mais sans aide ils demeurent inactifs. La photo de droite fait voir les mêmes 200 cheveux (au pouce carré) complètement développés.

B. Photo (identique au no 4 ci-bas) révèle les 200 mêmes cheveux au pouce carré complètement développés, après que le traitement Thomas eut éliminé les troubles capillaires qui empêchaient leur pousse normale.

Ces cheveux sont parvenus à pousser forts et jusqu'à leur longueur normale parce que les désordres qui les affaiblissaient ont été écartés. Donc, la différence entre une belle chevelure et la calvitie est égale aux soins professionnels donnés à vos cheveux et à votre cuir chevelu. **Dans les 45 cliniques Thomas,** à travers le Canada et les Etats-Unis, des milliers de personnes reçoivent tous les jours le **maximum d'aide scientifique** pour prévenir la calvitie. Seulement des trichologues spécialisés, ayant consacré une grande partie de leur vie à l'étude et au traitement des conditions capillaires menant à la calvitie, sont en charge de ces cliniques. Ces spécialistes **connaissent** les faits et **savent** reconnaître et traiter les troubles capillaires qui empêchent **vos** cheveux de pousser.

Un spécialiste Thomas étudie et détermine tout d'abord **exactement** la cause de votre problème capillaire. Ensuite, il détermine le traitement spécifique, propre à combattre la cause en question. Thomas et SEULEMENT Thomas utilise les ressources de thérapeutique les plus modernes, comprenant l'emploi pratique des moyens mécaniques, physiques, chimiques et thermogènes, tous organisés pour vous dans un programme dépendant de vos exigences capillaires.
Décidez aujourd'hui même d'aider **vos** cheveux malsains et affaiblis, afin qu'ils puissent pousser plus longs et plus forts. Décidez aussi de vous débarrassez des pellicules, des démangeaisons et d'arrêter votre chute de cheveux. Prenez la résolution d'avoir une belle chevelure et confiez à Thomas le soin de la réaliser pour vous. Venez pour une consultation gratuite (en privé). L'expert Thomas vous montrera en quoi consiste ce fameux traitement de confiance et comment il peut vous aider à avoir, vous aussi, une chevelure belle, saine et durable.

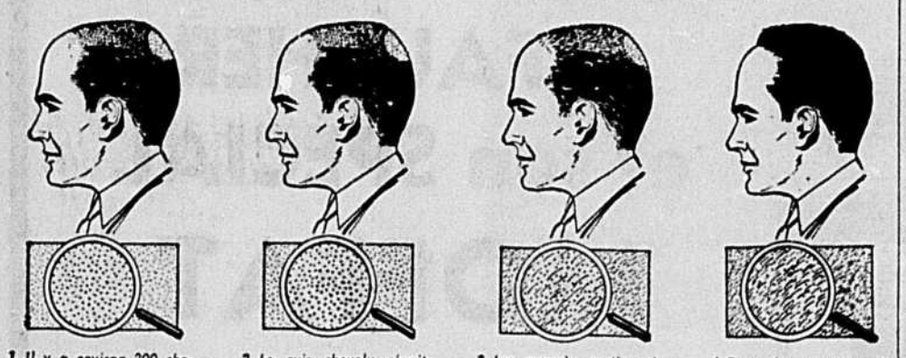

1. *Il y a environ 200 cheveux au pouce carré. Sous-alimentés, ces cheveux sont affaiblis et demeurent à l'état de duvet. Ils sont empêchés de pousser à cause de la présence de certains désordres locaux du cuir chevelu.*
2. *Le cuir chevelu réagit favorablement au traitement approprié. Les désordres locaux ayant été éliminés, on remarque que 25% des cheveux ont poussé jusqu'au 2e degré... Ils sont plus longs et prennent plus d'éclat.*
3. *Les progrès continuent. 75% des cheveux ont atteint déjà le 2e degré de croissance. Les parties qui semblaient devenir chauves, sont maintenant recouvertes de nouveaux cheveux dans la presque totalité.*
4. *Tous les troubles locaux ont été éliminés. Par une circulation sanguine stimulée, les cheveux se renforcent et atteignent. Les parties chauves sont disparues, grâce aux traitements Thomas.*

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS

EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE
(637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT
(309, Edifice Lombank) Tél.: 274-3501
11h. a.m. à 8h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux PREMIERS EXPERTS CAPILLAIRES AU MONDE

LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

Ecrivez à dépt. LP-895C
ou téléphonez pour demander
notre brochure gratuite
"Les soins des cheveux"

CARRIÈRES et PROFESSIONS

STAGIAIRES C.A.

Bureau jeune et dynamique à la recherche de stagiaires, ayant de l'initiative et qui désirent améliorer rapidement leurs connaissances et leur situation.

Téléphone 382-2563

SURINTENDANT

Homme avec sérieuse expérience pour la construction d'un grand édifice à bureaux, structure en béton armé.

Références demandées.

Disponible pour le 1er mars 1967.

Ecrire case 8205 La Presse

CONTROLEUR

Le candidat bilingue choisi sera responsable de tous les systèmes comptables de crédit et la coordination du contrôle de la production. Salaire selon compétence.

Ecrire en toute confiance
Case 8211 La Presse

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE DEMANDE

VERIFICATEURS à l'ASSURANCE-CHOMAGE

DIVERS CENTRES DANS LES REGIONS DE MONTREAL, SHERBROOKE TROIS-RIVIERES, ROUYN.

$7,187. - $8,168.

Possibilités de carrière à des niveaux supérieurs.

FONCTIONS: Visiter les employeurs, pour s'assurer que les cotisations sont versées.

QUALITES: Etre membre d'une association reconnue de comptables.

OU

Diplôme universitaire en comptabilité, Commerce ou finance et 2 années d'expérience pertinente

OU

11e et 12e année et sept années d'expérience pertinente valable.

INSCRIPTION: Pour renseignements et formules de demande écrire à la Commission du Service Civil, 1165 rue Bleury, suite 1038, Montréal 1, P.Q. Dossier numéro 67-M51.

VENDEUR INDUSTRIEL

Distributeur d'outillage industrielle à brocher, en plein essor, établi depuis longtemps, demande vendeur bilingue expérimenté pour bureau de Montréal. C'est une occasion d'avenir offrant territoire protégé et répétition des commandes.
Salaire et commission, auto fournie, et dépenses payées. Avantages complets comprenant plan de retraite de la compagnie. Un entrainement soigné et complet sera donné.
Veuillez écrire confidentiellement à M. Glenn Connor, gérant, indiquant âge, instruction et expérience.

GENERAL SHIPPING EQUIPEMENT LIMITED
10205 boul. Armand-Lavergne, Montréal-Nord, P.Q.

AGRONOME PAYSAGISTE ou SURINTENDANT DE TERRAIN DE GOLF

Un important club de golf de la région de Montréal recherche un agronome paysagiste diplômé ou une personne expérimentée dans la direction d'une équipe préposée à l'entretien d'un terrain de golf. Ce dernier devra formuler des observations ou recommandations et voir à la mise en oeuvre d'un programme visant au bon entretien du sol, de tertres, etc... selon techniques modernes.
Salaire en rapport avec compétence du candidat.
S'adresser par écrit, en envoyant votre résumé complet au Gérant du club,

CASE 8569 LA PRESSE, MONTREAL

ADMINISTRATEURS DU PERSONNEL dans l'Administration Fédérale du Canada

QUALITES REQUISES: Diplômés universitaires avec deux années d'expérience.
Par exception, lorsque l'expérience du candidat en administration du personnel et sa contribution dans ce domaine sont bien établies, on pourra recevoir les demandes des gradués d'école secondaire.
TRAITEMENT: $7,690 — $9,795 selon la compétence des candidats et le niveau des postes vacants.
POSTES VACANTS: Dans la région métropolitaine de Montréal.
LANGAGE: Une connaissance du français et de l'anglais est requise.
INSCRIPTION: Mentionner le numéro 67-M3.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL
1165, rue Bleury, suite 1038,
Montréal 1, P.Q.

L'HOPITAL ST-JOSEPH DE LACHINE

recherche du personnel qualifié pour les postes suivants:

- **INFIRMIERE LICENCIEE** pour agir comme SURVEILLANTE
- **INFIRMIERS DIPLOMES (2)**
- **TECHNICIENS (NES)** de laboratoire R.T. ou l'équivalence
- **TECHNICIENS (NES)** certifiés(e)s en radiologie

Faire parvenir "curriculum vitae" ou s'adresser en personne au bureau du personnel

650 - 16e AVENUE, LACHINE

SUPERVISEURS
OPERATIONS ET MISE EN MARCHÉ
EPICERIE
VIANDE
FRUITS ET LÉGUMES

ENTREPRISE CANADIENNE à opérations multiples dans l'est du Québec recherche trois hommes qualifiés avec suffisamment d'années d'expérience pratique dans l'alimentation au détail et une compétence prouvée dans un des départements de supermarché. **POSTES D'AVENIR** avec compagnie progressive en voie d'expansion. Salaires supérieurs à la moyenne et possibilités rapides d'avancement. Automobile et dépenses, avantages sociaux, vacances et congés de maladie. Déménagement à nos frais. (Discrétion assurée).

Faire parvenir votre demande par écrit à:

Service du personnel,
DENAULT LIMITEE
1025, rue Cabana, Sherbrooke, Qué.

AIR CANADA

HÔTESSE DE L'AIR (bilingue)

La plus grande ligne aérienne canadienne, AIR CANADA, recherche présentement des jeunes filles possédant les qualité suivantes:

- Célibataire
- Agée de 20 à 25 ans révolus
- Une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"
- Un poids proportionné à votre taille soit de 105 à 135 livres
- Une vue de 20/50 minimum avec ou sans verres de contact. Le port des lunettes est éliminatoire
- Un degré d'instruction du niveau secondaire
- Parlant le français et l'anglais couramment

La période de formation est de 4 semaines et a lieu à Montréal, aux frais d'Air Canada.

Nous avons des emplois disponibles pour nos cours du printemps. Pour obtenir une demande d'emploi,

Ecrivez ou téléphonez à: **BUREAU DE L'EMPLOI**

AIR CANADA

1 Place Ville-Marie, Montréal — 874-4500

CARRIÈRES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS:

Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de ,70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

SERVICE CONFIDENTIEL

Réponse via numéro de case

Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case vous appreniez, par la suite l'identité de l'annonceur et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas écrit. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au numéro de case spécifié dans l'annonce; joignez-y une liste de telles firmes ou personnes et glissez le tout dans une autre enveloppe adressée au Service Confidentiel de La Presse, case 000, Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Téléphonez à 874-7245
7246 ou 7258

écrivez à LA PRESSE
7, rue St-Jacques, Montréal

photo LA PRESSE

Voici la demeure que le gouvernement a décidé d'acheter pour le lieutenant-gouverneur de la province. Le premier occupant de cette vaste maison sera M. Hugues Lapointe qui deviendra le voisin de l'ancien trésorier du parti de l'Union nationale, M. Gérald Martineau.

Le lieutenant-gouverneur de la province sera le voisin de M. Gérald Martineau

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — Le gouvernement de l'Union nationale a finalement décidé d'acheter une résidence pour loger le lieutenant-gouverneur de la province M. Hugues Lapointe.

La nouvelle a été confirmée, hier, par le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, à l'issue d'une réunion du conseil des ministres.

M. Johnson a précisé que le conseil exécutif a approuvé en principe l'achat d'une résidence située au 1010 Chemin Saint-Louis, d'une quinzaine de pièces, appartenant à l'épouse d'un courtier de Québec, Mme T. H. Dunn.

Il en coûterait $200,000 au gouvernement pour se porter acquéreur de la maison. Ce chiffre ne comprend pas la vente du mobilier ni du terrain qui est très vaste.

Le lieutenant-gouverneur de la province M. Hugues Lapointe habite le Château Frontenac depuis l'incendie de Bois-de-Coulonge le 21 février 1966. Cet incendie avait entraîné la mort de l'ancien lieutenant-gouverneur de la province M. Paul Comtois.

M. Johnson a précisé qu'aucune décision n'a encore été prise quant à la reconstruction de Bois-de-Coulonge.

Quant à la nouvelle demeure, il a indiqué que le gouvernement s'est décidé à en faire l'acquisition en raison des inconvénients qu'il y avait pour M. et Mme Lapointe à loger au Château Frontenac.

A cause de l'exiguité de leur suite au Château Frontenac, M. et Mme Lapointe étaient gênés dans l'accomplissement de leurs fonctions et devaient recevoir très souvent à l'extérieur du Château Frontenac ou encore dans des restaurants de Québec.

Cet état de choses aurait augmenté les frais encourus par le gouvernement pour loger M. et Mme Lapointe.

Le gouvernement provincial n'a pas encore signé le contrat pour l'achat de la résidence de M. et Mme Dunn. Des démarches seront cependant entreprises ces jours-ci à ce sujet.

La résidence de Mme Dunn a déjà été reconstruite à deux reprises. Ses fondations remontent à 1890. Située sur un vaste terrain, elle est de deux étages. Elle contient en tout huit chambres, plus un salon, une salle à manger, une bibliothèque et une cuisine qui n'est pas tellement vaste.

En déménageant au 1010 Chemin Saint-Louis, M. Lapointe deviendra le voisin de l'ancien trésorier du parti de l'Union nationale M. Gérald Martineau.

ANNONCE

Chauffage à l'électricité: le pour et le contre

Il semble bien que, pour un particulier, le moyen le plus simple d'obtenir de la chaleur consiste à appuyer sur un bouton et à laisser le courant électrique faire le reste. A mesure que les prix deviendront plus compétitifs, des millions de particuliers se décideront probablement à chauffer leur maison à l'électricité. Renseignez-vous à ce sujet en lisant Sélection du Reader's Digest de février!

Création d'un conseil diocésain d'administration dans le diocèse de St-Jean

SAINT-JEAN — L'évêque de Saint-Jean, Son Exc. Mgr Gérard-Marie Coderre, a proclamé l'institution d'un conseil diocésain d'administration. Etabli en permanence, cet organisme succède au comité provisoire, qui en avait jeté les fondements.

Directeur de la promotion industrielle à Ville Jacques-Cartier, M. Raymond Bériault en assume la presidence. Il est, par ailleurs, directeur d'autres entreprises industrielles. Mgr Alphonse Neveu collaborera avec lui, en qualité de vice-président du conseil d'administration. Le prélat assume la responsabilité de la construction des églises dans le diocèse ou de leur réfection. Depuis une quinzaine d'années, Mgr Neveu participe à l'administration et à la vérification des affaires temporelles du diocèse. Le procureur diocésain, Mgr Roger Boucher, détient les fonctions de secrétaire du conseil.

Les autres membres de l'organisme sont MM. Guy Dupuis, contrôleur et vérificateur, Jean-Charles Lafrance, membre de l'office du bien-être et l'un des directeurs de la Fédération des oeuvres de charité. Leur conseil d'administration aura pour premières tâches de consulter les membres des zones apostoliques dans le diocèse et de pourvoir à leurs budgets.

Conciliateur nommé par M. Bellemare

TROIS-RIVIERES — Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare a nommé hier M. Jean Mireault, conciliateur dans le conflit entre la firme de transport Saint-Maurice et ses mécaniciens et chauffeurs d'autobus.

Cette grève paralyse le transport urbain à Trois-Rivières, Trois-Rivières-ouest et le Cap-de-la-Madeleine depuis le 25 janvier. Le syndicat relève de la Fédération des travailleurs du Québec.

Avant le déclenchement de la grève, la firme Saint-Maurice avait offert une hausse générale de trente-huit sous l'heure, répartie sur trente mois. Jusqu'alors les syndicalistes avaient en général touché $1.67 l'heure et devaient travailler en moyenne cinquante-cinq heures par semaine.

Ils exigent une majoration d'un dollar l'heure, répartie en deux ans à raison de cinquante-huit sous, la première et de quarante-deux sous la deuxième.

Election à Pincourt

PINCOURT — Les électeurs dans la localité de Pincourt se rendront aux urnes dimanche. Ils sont appelés à s'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Claude Tremblay, démissionnaire.

Leur choix s'établira entre MM. Cyrille Bélanger et B. Clément. Ils ont posé leur candidature, lors de la présentation des candidats.

Pour le moment, le conseil municipal se compose du maire Valentino d'Ambrosio, ainsi que des échevins Lionel Morrissette, Roger Goyette, Danie Huneault, Gerhard Beck et Mervin Reavy.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
People's Credit JEWELLERS LTD.
1015 ouest, Ste-Catherine - VI. 9-7071

Participez au
CONCOURS DU SIECLE
présenté par VIAU limitée 1867 — 1967

1,400 magnifiques prix

100 grands prix tirés le 1er mai 1967
1,300 prix hebdomadaires, tirés à raison de 100 prix par semaine, durant 13 semaines.

GRANDS PRIX	PRIX HEBDOMADAIRES
1. La nouvelle Cougar Sport	$100.00 en argent
2. Un voyage en Europe par Air France pour 2	Des centaines de magnifiques appareils ménagers Westinghouse
3. Une voiture Cortina Grand Sport	Fers à repasser — Sécheuses à cheveux — Ouvre-boîtes — Mixettes — Bouilloires Cafetières — Grille-pain.
Télévisions en couleur	
Télévision noir et blanc — Stéréos	
Ensembles photographiques 35mm	
Ensembles photographiques 8mm	
Tourne-disques — Radios	
Bicyclettes — Walkie talkie.	

Tout ce que vous avez à faire est d'acheter un des nombreux produits VIAU — biscuits, chocolats, bonbons — et de faire parvenir votre preuve d'achat ou fac similé (une partie du cartonnage contenant le nom VIAU ou l'emballage en cellophane) avec vos nom, adresse et numéro de téléphone, et le nom de votre fournisseur de produits VIAU, à:

"CONCOURS DU SIÈCLE"
Case Postale 220, Station H, Montréal, P.Q.

Une question, mettant ses connaissances à l'épreuve, sera posée à chaque gagnant. Toutes les preuves d'achat reçues seront conservées pour le tirage final des 100 grands prix.

Toute preuve d'achat reçue après le 28 avril 1967 ne sera pas valable.

Les employés de la maison VIAU et de son agence de publicité ne sont pas éligibles à ce concours.

VILLAGE

Le VILLAGE! Le pionnier des biscuits VIAU. — Créé en 1867 par le fondateur Charles-Théodore Viau, le VILLAGE n'a cessé depuis de connaître une popularité sans précédent. Déjà, nos grands-pères les aimaient, les jeunes d'aujourd'hui en raffolent tout autant.

ROYAL

Le ROYAL! Un favori de la famille québecoise. Ce succulent biscuit sec doit sa popularité à la qualité des ingrédients qui le composent. Croustillant! Nourrissant! Il est donc tout indiqué pour les casse-croûtes, les goûters et même les déjeuners et les collations du soir.

Biscuits
Chocolats
Bonbons

1867 • 1967

VIAU

...Y'a pas de meilleur marché que chez...

r. faucher LTÉE

rue BEAUBIEN
PIE IX et LASALLE

MOFFAT

et ses modèles

1967

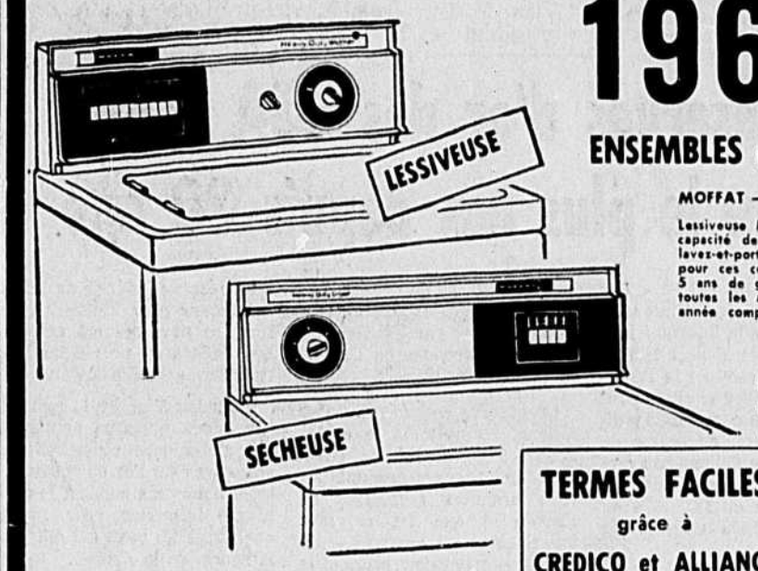

ENSEMBLES de SECHEUSE et LESSIVEUSE

MOFFAT — modèle AWH-M545

Lessiveuse Moffat 15 lb. Contrôle ajustable du niveau d'eau. Plus capacité de cuve. S'adapte à tous tissus, parfaite pour vêtemtnts lavez-et-portez et à pli permanent. Cycle spécial rafraîchissant pour ces ces nouveaux tissus avant le lessivage à pleine vittsse. 5 ans de garantie sur tout le mécanisme. 2 ans de garantie sur toutes les autres pièces. Frais de main-d'oeuvre gratuits pour une année complète.

PRIX FAUCHER

MOFFAT — Modèle DEH-1545

BX SANS FRAIS SUPPLEMENTAIRES! Double action de séchage. Nouveau séchage tout tissu pour lainages délicats, vêtements lavez-et-portez et à pli permanent... la Moffat 15 est la plus souple de toutes les sécheuses automatiques. Garantie de 2 ans sur les pièces, frais de main-d'oeuvre gratuits pour une année.

PRIX FAUCHER

TERMES FACILES grâce à CREDICO et ALLIANCE

MOFFAT — modèle 30M40

• Cadran uatomatique avec compte-minutes • Commutateurs de chauffe à degrés multiples • Surface de cuisson à l'épreuve des égouttements facilitant le nettoyage • Prise à chronométrage pour appareils ménagers • Rôtisserie à contrôle variable • Plusieurs autres caractéristiques.

PRIX FAUCHER

MOFFAT — modèle 24M25X

Cuisinière ordinaire 24" • Commutateurs de chaufe à degrés multiples • Surface de cuisson à l'épreuve des égouttements facilitant le nettoyage • Prise pour appareils ménagers • Réchauffeur de four automatique très rapide • Porte de four amovible.

PRIX FAUCHER

MOFFAT — modèle 30M75

Cuisinière Epicure 30" • Eléments de surface amovibles • Second élément de huit pouces SUPPLEMENTAIRE • Rôtisserie avec compteur • Lampe-témoin pour éléments de surface • Réchauffeur de four automatique très rapide • Blanc ou cuivre antique.

PRIX FAUCHER

MOFFAT — modèle M33

Réfrigérateur-congélateur Moffat 1967 anti-givre, 13 pi. cu. • Conditionneur à beurre à contrôle séparé de température • Profondes étagères à bouteilles • Compartiment à viande en porcelaine • Congélateur d'une capacité de 78¾ lb avec deux plateaux à cubes de glace et contenant avec couvercle pour conserver cubes de glace. Blanc, cuivre antique, beige antique et Avocado.

PRIX FAUCHER

MOFFAT — modèle M23

Réfrigérateur-congélateur Moffat 1967 à dégivrage automatique de 12.85 pi. cu. • Compartiment à viande • Trois étagères d'une capacité de 89 lb avec deux plateaux amovibles pour cubes de glace • Tiroir à légumes pleine grandeur en porcelaine émaillée • Espace profond pour bouteilles • Blanc et cuivre antique.

PRIX FAUCHER

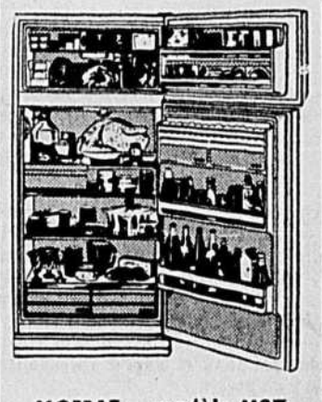

MOFFAT — modèle M37

Réfrigérateur-congélateur Moffat 1967 anti-givre de 16.5 pi. cu. • Congélateur d'une capacité de 125¼ lb • Etagère amovibles • Compartiment à viande • Conditionneur à bturre à température contrôlée • Contenant à couvercle pour conserver cubes de glace • Deux plateaux à cubes de glace • Tiroirs à légumes jumelés en porcelaine • Blanc, cuivre antique, beige antique, Avocado.

PRIX FAUCHER

R. FAUCHER et son SPÉCIAL MOFFAT

CUISINIERE ELECTRIQUE MOFFAT

Modèle 30L40W

Largeur de 30", horloge automatique avec minuterie, chauffage du four automatique. Dessus de cuisson à rebord anti-dégouture pour un nettoyage plus facile. Commutateur de température multiple.

PRIX FAUCHER

$189

LIVRAISON IMMEDIATE

232-235-251 est, BEAUBIEN 273-6331 | 8050, boul. CHAMPLAIN VILLE LASALLE 366-5502 | 9055 boul. PIE-IX 273-6331

Les internes et les résidents d'hôpitaux retournent au travail décidés à recommencer au besoin

Les quelque 2,100 internes et médecins résidents de 43 hôpitaux du Québec sont retournés au travail ce matin après avoir tenu une journée d'étude de 24 heures.

Ils ont pris cette décision hier soir après avoir reçu l'assurance de leurs négociateurs que leur geste avait porté fruit. Dans le cas contraire, ils étaient prêts à refuser de retourner au travail pour une autre période de 24 heures.

Mais, considérant que leurs délégués croient pouvoir mener à terme les négociations actuelles sans imposer aux patients une seconde fois dans la même semaine les inconvénients d'un arrêt de travail, ils ont décidé d'attendre aux 7 et 9 février prochains pour tenir d'autres journées d'étude si aucun accord n'est conclu d'ici là.

En fin de journée, hier, le Dr Jean Perreault a fait parvenir aux internes et résidents réunis à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Chicoutimi le message suivant:

"En ce qui concerne les pourparlers d'aujourd'hui qui, je le répète, ont lieu au ministère de la Santé à Québec, trois points sont à signaler:

1 — tout d'abord, notre journée d'étude a déjà porté fruit puisque le climat dans lequel nous négocions s'est grandement amélioré;

2 — la pression de cette journée d'étude a eu pour effet de transformer les discussions en négociations véritables puisque les deux parties en cause peuvent maintenant échanger à partir de leur position respective.

3 — enfin, et malheureusement, je dois avouer que les négociations n'avancent que lentement pour le moment.

"En conséquence, parce que les journées d'études donnèrent un ultime moyen de pression, à n'utiliser qu'aux moments les plus opportuns, et toujours en évitant de nuire aux malades, le comité de négociations est d'avis qu'il serait opportun de ne pas prévoir de seconde journée d'étude avant mardi prochain le 7 février et que cette seconde journée d'étude ne doit avoir lieu que si les négociations aboutissaient à une impasse."

De son côté, le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a confirmé que les négociations se poursuivent dans un meilleur climat. Il a déclaré, au cours d'une entrevue accordée alors que les pourparlers se poursuivaient, que les deux parties sont plus près d'un règlement qu'elles ne l'étaient au début des négociations, hier matin.

La journée d'étude de 24 heures des médecins résidents du Québec débutait tel qu'il était prévu hier matin. Les 43 hôpitaux ayant des internes et des résidents ont donc dû fonctionner au ralenti durant cette journée d'étude. Plus de 1,400 membres se sont inscrits aux sessions d'étude tenues à Montréal, Québec, Chicoutimi, Sherbrooke et Trois-Rivières, pour entendre des conférenciers de marque ainsi que pour prouver leur solidarité et témoigner leur confiance en leurs représentants.

Dans les hôpitaux, on n'a rapporté aucun trouble grave dû à cet arrêt de travail sauf qu'il a entraîné :

1— La paralysie de la presque totalité des cliniques externes;

2— la diminution du débit des cliniques d'urgence;

3— la limitation des admissions dans les hôpitaux aux cas d'extrême urgence.

Les 2,100 protestataires, membres de l'Association des médecins résidents et internes du Québec, demandent une échelle mensuelle de salaires variant de $400 à $650. Leurs salaires actuels varient entre $215 et $430 par mois.

Tôt hier matin, un porte-parole déclarait aux 1,000 jeunes médecins présents à leur première séance d'étude qu'ils ne luttaient pas "contre la population et les hôpitaux, mais contre le gouvernement du Québec qui a refusé, pendant 36 mois, de négocier".

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Les internes et les résidents d'hôpitaux étudiaient hier

Appui de la CSN

La Confédération des syndicats nationaux a accordé son entier appui aux médecins résidents dans leurs négociations.

"Les médecins résidents du Québec ont été patients, très patients. Leurs problèmes, leurs revendications: ils essaient d'en faire saisir l'importance par le gouvernement québécois depuis déjà 7 ans", dit un communiqué de la centrale.

"Ils ont accepté dans le passé bien des compromissions à la suite de promesses répétées de la part du ministère de la Santé qu'on allait s'occuper de leur problème financier et négocier avec eux de plus sérieuses augmentations de salaires".

Apporter comme argument que les médecins résidents sont encore des étudiants pour leur refuser un salaire convenable est un argument faux, dit la CSN, car ces jeunes gens travaillent pendant 71 pour cent de leur temps.

"Refuser à ces travailleurs-étudiants le salaire normal et vital qui leur permettrait d'aller au bout de leur perfectionnement professionnel est un encouragement direct à l'endettement et au désir de faire le plus tôt et le plus rapidement possible des gains financiers importants, dussent-ils être faits sur le dos des futurs clients. Si c'est permettre cela, en définitive, que le gouvernement entend faire, sa façon de concevoir le bien public est inquiétante".

Woodhouse Woodhouse Woodhouse Woodhouse Woodhouse Woodhouse

VENTE D'ÉCOULEMENT ÉPARGNES JUSQU'À 50% ET PLUS

ENCORE 3 JOURS!
JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

AUCUN COMPTANT REQUIS — JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER
(Taxe de vente payable à l'achat)
Nous finançons notre crédit !

OUVERT LES JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9 HRES P.M.
LES SAMEDIS JUSQU'A 6 HRES

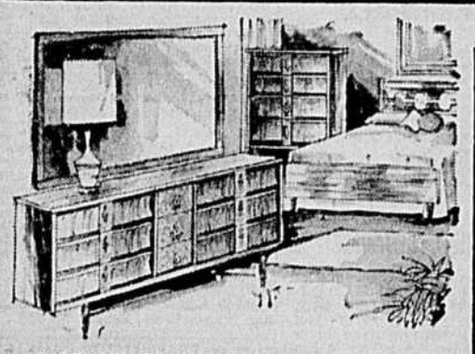

MOBILIER DE CHAMBRE A COUCHER 3 MCX
Comprenant un bureau triple, un chiffonnier et lit à panneaux de 4'6". Valeur de 239.95
EN SPECIAL $189
$2 PAR SEMAINE

CHAMBRE À COUCHER 1 MOBILIER 3 MCX
Bureau triple avec miroir, commode de lit 4'6". Valeur de 299.95
EN SPÉCIAL $199 $2 par sem.

CHAMBRE À COUCHER 1 MOBILIER 3 MCX
Fini noyer. Bureau triple avec miroir, commode, lit à panneaux 54". Valeur de 219.95
EN SPÉCIAL À $174 1.75 par sem.

CHAMBRE À COUCHER 1 MOBILIER 5 MCX
Fini acajou africain. Bureau double, 2 tables de nuit. Valeur de 699.95
EN SPÉCIAL À $399 $4 par sem.

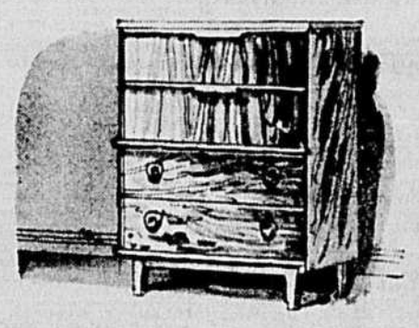

CHIFFONNIER A 4 TIROIRS
Le chiffonnier comprend quatre grands tiroirs. Fini noyer plaqué. Valeur de 89.95
EN SPECIAL 49.95 SEULEMENT

10 COMMODES A 4 TIROIRS
Style moderne. Fabrication en noyer. Valeur de 79.95
EN SPECIAL A 49.95

15 TABLES DE CHEVET
Styles et finis assortis. Épargnes substantielles. Valeur de 19.95 à 89.95
EN SPECIAL A 9.95 À 49.95

2 BUREAUX TRIPLES À 9 TIROIRS
Avec miroir encadré. Style Provincial Français. Valeur de 249.95
EN SPÉCIAL À $169 1.75 par sem

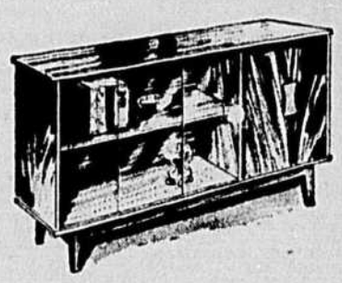

CABINET-LIBRAIRIE PLUSIEURS USAGES
Construction solide, fini noyer à l'épreuve des marques. Largeur de 54". Valeur de 89.95
EN SPECIAL 64.95 SEULEMENT

1 MOBILIER DE SALON 2 MCX
Sofa à 4 coussins rembourrés de mousse. Tweed olive. Valeur de 249.95
EN SPÉCIAL $199 $2 par sem.

1 MOBILIER DE SALON 2 MCX
Sofa à 4 coussins, frise, acétate, teinte brune. Valeur de 189.95
EN SPÉCIAL $129 1.50 par sem.

2 MOBILIERS DE SALON 2 MCX
Sofa à 4 coussins, recouvert de tweed bouclé, or ou tan. Valeur de 239.95
EN SPÉCIAL $179 $2 par sem.

MOBILIER DE SALON MODERNE, 2 MCX
Recouvert d'un tissu bouclé . . . Choix de 8 teintes les plus gaies. Valeur de 239.95
EN SPECIAL $189 $2 PAR SEMAINE

1 MOBILIER DE CUISINE 5 MCX
Table arborite, 36" x 48" x 60" 4 chaises vinyle. Chrome. Valeur de 159.95
EN SPÉCIAL À $119 1.25 par sem.

1 MOBILIER DE CUISINE 5 MCX
Table arborite 36" x 48" x 60". 4 chaises vinyle. Brun. Valeur de 179.95
EN SPÉCIAL À 89.95 $1 par sem.

1 MOBILIER DE CUISINE 5 MCX
Table arborite 30" x 40" x 48". 4 chaises vinyle. Chrome. Valeur de 59.95
EN SPÉCIAL À 39.95

MOBILIER DE CUISINE SCANDINAVIEN, 5 MCX
Grande table à dessus arborite s'allongeant jusqu'à 60" — 4 chaises rembourrées. Valeur de 99.95
EN SPECIAL 69.95 SEULEMENT

24 TABLES DE SALON SOLIDES
Table à café ou étagère, dessus à toute épreuve. Valeur de 12.95
EN SPÉCIAL 7.95 seulement

10 MAGNIFIQUES TABLES DE SALON
Tables de bout, style Provincial Français fini bois fruitier. Valeur de 89.95
EN SPÉCIAL 39.95 seulement

6 BIBLIOTHÈQUES AU FINI SOIGNÉ
Plaqué noyer, une porte et deux vitres coulissantes. Valeur de 89.95
EN SPÉCIAL 69.95 seulement

REFRIGERATEUR-CONGELATEUR 14 pi. cu.
Dégivrage automatique. Congélateur contenant 160 lb. Porte compartimentée. Valeur de 359.95
EN SPECIAL $289 $3 par semaine

3 RÉFRIGÉRATEURS DE MARQUE 'REGENT'
Capacité de 9 pieds cubes. Blanc. Valeur 219.95
EN SPÉCIAL À $179 $2 par sem.

4 RÉFRIGÉRATEURS "WESTINGHOUSE"
Capacité de 12 pieds cubes. Fini cuivre. Valeur de 289.95
EN SPÉCIAL À $229 2.50 par sem.

2 RÉFRIGÉRATEURS CROSLEY 2 PORTES
Capacité de 14 pieds cubes. Fini cuivre. Valeur de 459.95
EN SPÉCIAL À $399 $4 par sem.

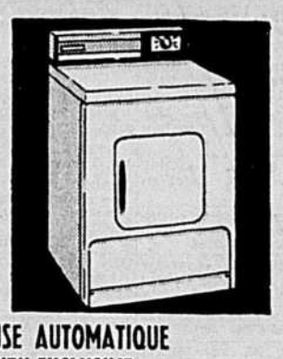

SECHEUSE AUTOMATIQUE "REGENT" EXCLUSIVE
Trois degrés de température — Tissus épais ou délicats. Capacité de 28 livres. Valeur de 199.95
EN SPECIAL $159 1.75 par semaine

LIT CONTINENTAL COMPLET 36"
Matelas et sommier-boite, 4 pattes et tête de vinyle. Valeur de 79.95
EN SPÉCIAL À 59.95

1 SOMMIER-BOITE "BEAUTY REST"
Largeur 54". Tel quel. Une vraie aubaine. Valeur de 99.50
EN SPÉCIAL À 69.50

15 SOMMIERS-BOITES, 54" LARGE
Tous de marques reconnues. Tels quels. Valeur de 49.95 à 79.95
EN SPÉCIAL À 29.95

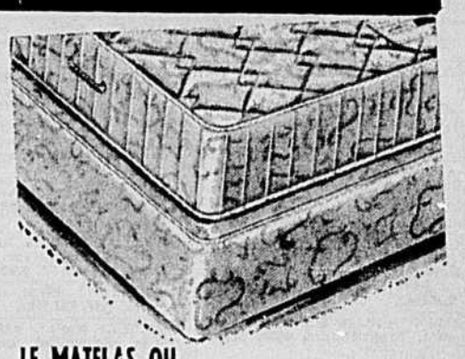

LE MATELAS OU SOMMIER/BOITE "SERTA"
"Posture Grande" à 252 ressorts spiraux. Recouvert d'un tissu damassé piqué. Valeur de 59.95
EN SPECIAL 39.95 SEULEMENT

Woodhouse
Les plus grands détaillants d'ameublement au Canada
Etabli en 1911!

915 est, rue STE-CATHERINE
TÉL. 845-9261 — 6 ÉTAGES
EN FACE DE LA PHARMACIE MONTRÉAL — STATIONNEMENT MUNICIPAL À L'ARRIÈRE

CHOMEDEY
1180 Boul. LABELLE
Tél. 688-9750-1
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin, accès par le Boul. Jarry.

AUTRES SUCCURSALES

3913, rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 766-2343

43, rue GREEN (St-Lambert) Tél. 671-7270-9

3956 est, rue ONTARIO (près Boul. Pie IX) Tel. 527-9251-2

METRO
Le magasin principal est à quelques minutes seulement de la sortie Berri du METRO

849 IMPRIMERIE

DÉSIRERAIS ACHETER UNE MULTILITH 1250 OU 1250W. 324-3357.

JOBBING sous contrat. Offset et Letterpress. Service 24 heures. 321-4943.

MACHINE d'imprimerie multilith 10 x 15. $750. "Platine". Presse automatique, plieuse, machine à trouer, etc. 849-4411, 419 Notre-Dame est.

851 CAMIONNAGE — TRANSPORT

APPELEZ TRUDEAU TRANSPORT GENERAL
Déménagement, ville, campagne, spécialité poêles, réfrigérateurs, entreposage. LA. 1-7535.

APPELEZ E. Tremplay Transport, déménagements, entreposage, local, longue distance. 273-3250.

A. ARSENAULT Transport Ltée, déménagement local, longue distance. 729-2803.

A BAS PRIX, déménagments, toute heure, ville, campagne, assurance. 727-2648.

A BAS PRIX, déménagement toute heure, ville, campagne, assurance complète. Pour information : 254-4149.

A BAS PRIX, Martin Transport, déménagement assuré, jour, soir, 727-2806.

BAS PRIX. Claude Transport, déménagement assuré. Local, longue distance, 256-3822.

BAS PRIX, déménagement assuré toute heure. Hommes compétents. 279-2527, 276-9296.

CAMION prend déménagement, démolitions, nettoyages, cours, à l'heure, contrat. 727-7426.

853 TENUE DE LIVRES RAPPORTS D'IMPOTS

FEDERAL ET PROVINCIAL
$5 ET PLUS
H. R. BLOCK LIMITEE
Le plus grand service d'impôt du Canada
5785 ouest, rue Sherbrooke

COMPTABILITE, tenue de livres, état financier mensuel, rapport d'impôt, prix raisonnable. 17 ans d'expérience. 334-5024.

TENUE de livres, 25 ans d'expérience, références. G. Béliveau, 389-8728.

855 ASSURANCE

ALLSTATE
Compagnie d'assurance. 9 agents autorisés à votre service. Tous les genres d'assurances, scooters et jeunes chauffeurs inclus. 254-7571.

A.A.A. Assurance auto, 12 versements. Acceptons cause boisson, accidents. 1ère licence, permis suspendu. LA. 6-5557. Soir : FE. 4-3001.

ESTIMES
Essayez notre service personnel pour vos assurances. W. Vander, 271-4110.

859 CARTES PROFESSIONNELLES

Médecins

CHOQUETTE STANISLAS, maladies vénériennes, syphilis, gonorrhée, 2260, boul. Pie-IX, CL. 5-9989.

INSTITUT MEDICAL, psychologique, désordres psychologiques sexuels, nerveux, 112 ouest, boul. St-Joseph. 272-3333.

J.-F. ROCHELEAU, maladies de peau, génito-urinaires, maladies des organes. 3431, avenue Laval, 288-2424.

VÉHICULES-MOTEUR

914 AUTOS-NEIGE

AUBAINE, SNOW CRUISER 1965, EN PARFAIT ETAT. 623-0223.

AUTO-NEIGE ALOUETTE 16 forces 1967, comme neuve. $675. 254-9436.

REMORQUE SKIDOO A VENDRE. AUBAINE. 279-8665.

SKI-DOO Bombardier, Olympic, 1967, avec remorque, presque neuf, prix raisonnable. 669-4051.

SKIDOO Bombardier, modèle superolympique, 1966, comme neuf, $600, Lafontaine 4-6789.

SKI-DOO Bombardier, 1966, trailer et carriole. Prix aubaine. 681-2004.

925 MOTOCYCLETTES — SCOOTERS

LES TRIUMPH 1967
Sont arrivés.
Seulement 10 pour cent comptant.
DAYTONA
1743 St-Jacques, près Guy et à Chomedey.
3932 Boul. St-Martin

MOTOCYCLETTE Honda 90 — 1966, très bon état, téléphone : 669-6983.

927 ROULOTTES REMORQUES

ROULOTTES NEUVES 1967
Surplus Expo. Vente et financement incroyables. Village Mobile Prémont Enrg., Chambly. 259-0410, 323-6099, 728-7422.

A LOUER, roulottes de voyage pour Floride, etc. 322-7964, 322-0907.

BRICOLEUR, roulottes 10 pieds châssis, carrosserie complètement acier, pour être finies par vous-même. 66 Boul. Sauvé, St-Eustache. 473-2902, 627-0250.

ECHANGERAIS BUNGALOW POINTE-AUX-TREMBLES CONTRE ROULOTTE. 581-3754.

MAISON MOBILE, 46 X 12, 1965. 655-0501.

1966, ORBIT, COUCHE 6, BAS PRIX, 366-1678, 366-6960.

ROULOTTE 10 x 55, L'ISLET, ACCOMODE FAMILLE 8 PERSONNES. 681-7848

ROULOTTE 10 x 36, avec solarium, tout équipée, moderne, 676-9618, 676-9189.

ROULOTTE 41 x 10, avec extension mobile 15 x 8, très propre, Dorion, 234-9688.

ROULOTTE, 17 pieds, 1965, comme neuve, 3 mois d'usage. 727-4463.

TENTE roulotte Royal, tout équipée, utilisée 4 fois, $500, gaz propane, DU. 8-4768.

TRAILER NIMROD, 3194 Henri-Bourassa, Montréal-Nord. 381-2964.

VENDEUR de roulottes de voyage demandé. Dryke's Caravan, 658-8393, de 9 à 5.

931 ACCESSOIRES D'AUTOS — CAMIONS

MERCEDES BENZ 190 SL, hardtop décapotable, à vendre. 658-8211.

936 CAMIONS A VENDRE

AUBAINE : camion distribution d'huile, prêt à travailler. G. Faubert, 359-8461.

AUTO-CAR, tracteur, tandem, avec winch, Cummings 220, transmission, 5 et 4, comme neuf. 435-0781, M. Benoit.

CAMION GMC 1965, très bonne condition, 35,000 milles, 661-3934.

CAMION ½ tonne Fargo, 1965, V-8, automatique, servo-freins, servo-direction, très propre. Appelez Maurice Dupuis, 254-4961.

CAMIONS 1967, Transivan et pick-up. Pour livraison légère. Livraison immédiate. Echange accepté. Termes faciles. Appelez Maurice Dupuis, 254-4961.

CAMION Dodge 1959, ½ tonne, pick-up, V-8, moteur 61, $215. 522-7845.

CAMION tracteur International Diesel, 1959 bonne condition, refait euf. 667-9975.

CAMIONS ½ à 5 tonnes, Métro, pick-up, van. Georges Robert Auto, 5870 Saint-Laurent.

CAMIONS pick-up et panel, Fargo Townwagon, 4 x 4, aubaine. 389-9331.

CHEVROLET 1964, 10 roues, parfaite condition, réparation à neuf. 744-5533 soir après 6 heures.

CHEVROLET PANEL 1963, ½ TONNE, TELEPHONE, 731-0441.

CHEVY VAN 1964, 6 cylindres, standard, $995. Etat de neuf. J.-J. Talbot, 274-7497.

ECONOLINE blanc 64, Heavy Duty, 28,000 milles. Bonne condition, $975. 389-6239.

60 FORD "Tilt Cab", boîte de 22 pieds, moteur V-8, ruxsell, 2½ tonnes, bonne condition, 387-3630.

936 CAMIONS A VENDRE

FORD 3½ TONNES, SPECIAL AVEC DOMPEUSE. 276-4184.

63 FORD, modèle 700, 4 x 4, excellente condition. 387-3030.

61 GMC, 2 tonnes, 196 pouces d'empattement, châssis et cab, très bonne condition. 435-0781.

GMC 1965, 1½ tonne, roues doubles, carrosserie 12 pieds. 273-9101.

G.M.C. 1955, 3½ tonnes, en très bonne condition, prêt au travail, $600. 525-0221.

63 GMC, V-6, tin cab, tracteur, modèle 3500, parfaite condition. 435-0781, M. Benoit.

62 G.M.C. 3 tonnes châssis et Cab, V-8, 348, très bonne condition. 387-3030.

G.M.C. 63 3 tonnes châssis et Cab, moteur V-8, 409, bonne condition, 387-3030.

62 G.M.C., 1 tonne, avec van, bonne condition, 387-3030.

G.M.C. 62, V-6, 3 tonnes, dompeur, avec tandem, 768-8795; soir 768-8325.

63 INTERNATIONAL, loadstar, modèle 1700, châssis et cab, excellente condition. 435-0781. M. Benoit.

MERCURY 1960, permis de transport, avec ouvrage si désiré. 521-5245.

METRO International, trois-quarts de tonne, 57, moteur A-1, radio, très propre, sacrifierais. André. 674-8603.

METRO, Chevrolet, 1961, 26' fini aluminium, boîte isolée, moteur reconditionné, 681-4986, 3923 boul. Samson, Chomedey.

METRO GMC, 1960, 1 tonne, parfaite condition. 322-4244.

PANEL Chevrolet 1962, très bon état. 381-4387.

PARTICULIER, camion International 60, propre, mécanisme parfait, dompeuse. 324-2564.

PICK-UP à vendre F-100, 1961 modele récent, 642-7568.

SCOUT, Jeep neufs et usagés, charrue sinch et loader. Georges Robert Auto, 5870 St-Laurent.

TOWING, pneus neufs, bonne condition, $1,030., Elite Entreprise, 4,400 Rouen.

"TOWING". Remorque à vendre $575. 674-8203.

TOWING Dodge, power wagon, en montre au 10,740 Lajeunesse. 384-4007-08.

VOLKSWAGEN 1963, Panel Thames 1960 station-wagon, $420, termes. 276-5519. 5890 Papineau.

938 AUTOS — CAMIONS DEMANDES

ACHETERAIS auto particulier, 59-66, paierais comptant. M. Bourget, 522-7405.

ACHETERAIS MODELES 1960 A 1966, VOITURES DE TOUTES MARQUES. PAYONS COMPTANT. 526-3781.

ACHETERAIS autos 1957 à 1962, paierais comptant. 259-4677.

ACHETONS autos 1962 à 1965, marques populaires, sedans, hardtops, convertibles. Payons comptant. 323-4330. 10300 boul. Pie-IX.

ACHETONS comptant; vendons autos usagées. 819 Rachel Est. LA. 2-1196. 938

CHARS, CAMIONS, TOUTES SORTES DE METAUX DEMANDES POUR LA SCRAP. 10,171 PELLETIER, MONTREAL-NORD. DA. 1-4820.

940 AUTOS A VENDRE

Aubaine
6274 A
1963 CORVAIR $695
MODELE 500, SEDAN, RADIO, BAS MILLAGE, AVEC GARANTIE.
DU. 7-3878

A.A.A. Assurance-auto, 12 versements. LA. 6-5537, soir FE. 4-3001.

ACADIAN 1965, Beaumont, V8, 2 portes, hardtop, sièges baquets, transmission automatique au plancher, radio, pneus blancs, état de voiture neuve, un seul propriétaire, vraie aubaine; termes-échange acceptés. 323-4330, 10300 boul. Pie-IX.

ACADIAN Beaumont 1964, convertible, tout équipée, V-8, financerai, accepterai échange. 728-4393.

ACADIAN 1965, station wagon, 4 portes, 10,000 milles, $1400. 381-1343.

ACHETEUR sérieux, aubaine. Chevrolet 1964, 6, automatique, équipée, bas millage, impeccable. Particulier, bas prix. 332-6834.

AMBASSADOR 1963, 2 tons, équipée, très propre, aubaine. 721-4973.

ATTENTION DEBOSSAGE-PEINTURE Faites débosser votre auto au plus bas prix. Ouvrage garanti, estimation gratuite. Peinture au complet $79. (3 couches peinture C.I.L.). Garage André, 661-1330.

AUBAINE
Rambler, Ambassador, 880, très belle voiture, conditions faciles. 729-5287.

AUBAINE
Falcon, 1964, Sedan, automatique, radio, vrai bijou. 729-5289.

AUBAINE 1966 démonstrateurs, tous modèles, bas millage. Garantie 5 ans, 50,000 milles. F. Martineau; 842-8221.

1965 AUSTIN 1100, tout équipée, très bonne condition. Téléphone, 271-0901, après 7:00 P.M.

AUSTIN coach 1962, entièrement reconditionnée, pneus, batterie neufs, $300. 665-4632.

AUSTIN 850, 1961, réparations, $65. 737-0666.

AUSTIN 1961, coach 850. Très bonne condition, bas prix. 738-1143.

AUSTIN 850, 1964, A-1, comme neuf, $675, $28 par mois, 30 mois, intérêt inclus. 849-9461.

AUSTIN 1962 sedan modèle A60, peinture neuve, $695, terme facile, 276-5022.

AUSTIN Sprite 1963. Bas millage, garantie 90 jours. 652-9494.

AUSTIN CAMBRIDGE 1961, PARTICULIER, PARFAITE CONDITION, $350. 727-8187.

BEAU Chevrolet Impala 1965, équipée, avec transmission au plancher et sièges baquets, $2,550. M. F. Pagé, 274-7497.

BELAIR 1962, en parfait ordre, à vendre cause maladie. 721-2912.

BELVEDERE II 1966, 4 portes, sedan. Tout équipée, démonstrateur, en bas prix coûtant. Bobby, 681-1641.

1966 BISCAYNE, sedan, 6 cylindres, automatique, radio, $2,350, garantie GM. J.-J. Talbot, 274-7497.

BUICK 1964 Wildcat, 2 portes, hardtop, voiture originale, entièrement équipée, air conditionné. 681-1636. Corriveau.

BUICK 1957, ACCIDENTE, BON POUR PIECES. RA. 7-3104.

BUICK 1965, Skylark, hardtop, V8. Seul propriétaire, $100 comptant. 645-5375.

BUICK 59 à vendre, bonne condition. Pierre Dorion. 523-9934.

BUICK 1964, 4 portes, Starlite, peinture originale, $1700. 381-1343.

CADILLAC 61, hardtop, parfaite condition, $900. 324-3881.

CADILLAC 1966 convertible, 12,000 milles, garantie G.M., échange. 259-4677.

CADILLAC 1961, PARFAITE CONDITION, 40,000 MILLES. $1,500. 521-5521.

CADILLAC, COUPE DE VILLE 1960, 2 PORTES, HARDTOP, VRAI BIJOU, PARTICULIER. 322-5335.

CADILLAC 2 portes hardtop 1964 coupé de ville, tout équipée, 38,000 milles. Comme neuve. Faut voir. Dick Fortin HU. 2-9656.

CADILLAC Fleetwood 1963, tout équipée, condition exceptionnelle, financerais, 3432 Masson.

CADILLAC 1964, COUPE DE VILLE, TURQUOISE, COMME NEUVE. G. BELANGER. 937-3561.

CHEVELLE 1966, SS-396, 10,000 milles, équipée au complet, $2,995. 721-2298.

1964 CHEVELLE, conv., automatique, blanc, intérieur bleu, 27,000 milles. A qui la chance ? M. Labelle, 389-8461.

1961 CHEVROLET IMPALA, 2 portes hardtop, 8 cylindres, automatique, tout équipé, $795. Yvon Laverdière, 384-4007-08.

CHEVROLET 1966, Biscayne, sedan, V-8, automatique, bleu pâle, $1,500 milles. 389-2512, après 7 heures.

CHEVROLET 1965, comme neuve, 19,000 milles, dame cédera $975, 2 portes, transmission standard. DU. 7-8168. Aubaine.

1965 CHEVROLET Impala, h.t., 8 cyls, ps, pb, pneus blancs, grands caps de roues, aut., radio, en spécial cette semaine. M. Labelle, 389-8461.

940 AUTOS A VENDRE

VALIANT 65
sedan 2 portes, tout équipée, en très bonne condition, seulement 12,000 milles, $1,495 ; 100% garantie, termes et échange acceptés. $200 comptant. Balance 36 mois.

CHRYSLER 66
2 portes hard top, très beau, très peu de millage, réduction $1,000, termes et échange acceptés, 100% garantie. $400 comptant, 36 mois.

766-3572
PAGE & FILS LIMITEE
3350 rue Wellington, Verdun
Ouvert jusqu'à 10 hres

Aubaine à ne pas manquer
1115 P
1955 CHRYSLER H.-Top $2395
4 PORTES, ENTIEREMENT EQUIPEE. BALANCE DE GARANTIE CHRYSLER
DU. 7-3878

— Extra spécial —
7276 A
1964 BUICK SEDAN $1575
MODELE SKYLARK, 4 PORTES, 6 CYLINDRES, AUTOMATIQUE, RADIO, AVEC GARANTIE.
DU. 7-3878

CHEVROLET Belair 1962, automatique, radio, très propre, aucun comptant. 525-3781.

CHEVROLET 1964, manuelle, économique, bas millage. 731-4976.

CHEVROLET 1965, tout équipée, service 6 mois seulement, $2,300. 661-1351.

CHEVROLET 1962 Impala hardtop, équipée, $30, comptant, $41, mensuel. 259-4677.

CHEVROLET 1964, Biscayne, V-8, 4 portes, automatique, radio, très bon mécanisme, excellente condition, un seul propriétaire, vaut la peine d'être vue, aubaine; termes-échange acceptés. 323-4330, 10300 boul. Pie-IX.

CHEVROLET 1965, Belair, taxi, en bonne condition, servo-direction, pneus neufs. $900. 2895 Rouen.

CHEVROLET 1966, NEUVE, A PARTIR DE $2150.
Donnez-moi votre investigation par téléphone "en échange", vous obtiendrez une auto de votre choix. M. Hamelin, 279-6300.

6 CHEVROLET 1966, NEUFS
2 CHEVELLE 1966, NEUFS
2 CHEVY II 1966, NEUFS
COMPTANT 4 P.C. DU MONTANT FINANCE 6 P.C. D'INTERET
M. HAMELIN, 279-6300

CHEVROLET 1966
CHEVELLE
OLDSMOBILE 1966
Flambant neufs au prix coutants, 24,000 milles garantis. Aucun comptant requis, financées aux taux de la banque, demander M. Roumain, CR. 9-6309.

CHEVROLET 1965, Impala SS Convertible, complètement équipée, parfaite condition. 738-1143.

CHEVROLET 1966, Caprice, hardtop, 4 portes, jaune, avec toit vinyle noir. F. Pagé. 274-7497.

CHEVROLET Biscayne 1962, sedan, 6 cyl., automatique, radio, $795. Faut voir. Demander J. J. Talbot, 274-7497.

CHEVROLET 1963, 2 portes, V-8, automatique, radio, original, échange accepté. 723-4393.

CHEVROLET Station 1960, automatique, comme neuve, $595. Aucun comptant. RA. 9-3464.

CHEVROLET 1962, automatique, radio, $860, $36 par mois, 30 mois, intérêt inclus. 849-9461.

CHEVROLET station wagon 1956, bonne condition $100. 2740 Ste-Hélène, Cité Jacques-Cartier.

CHEVROLET 1966, 4 portes, 19,000, V-8, automatique, 1 propriétaire, 652-9390.

CHEVROLET 1966, $2050 Belair, automatique, radio, aubaine, 669-7171.

CHEVROLET 1961, Biscayne, 6, automatique, radio, très propre, condition parfaite. Aubaine, $50 comptant, balance 30 mois. 384-3810.

CHEVROLET IMPALA 1966, Super Sport, 327 pouces cu., 300 c.v., servo-direction, servo-freins, sièges baquets; plus d'un an de garantie; $2,900.; peut financer facilement si désiré; 735-0422.

CHEVROLET 1967
Neuve, automatique, $2,740. Seulement $500 comptant. Balance 36 paiements de $82,60.
Bastien 388-5025

EPIC 1964, parfaite condition. $200 comptant. Balance $23.75, 24 mois.
Bastien 388-5025

CHEVROLET 1965, Biscayne, V-8, automatique, 2 portes, particulier. 255-5685.

CHEVROLET 1964, sedan, 6, automatique, vrai bijou, $12 semaine. 645-5375.

CHEVROLET 1966, Corvair, Chevy II neuve, à prix d'aubaine. 652-2933.

CHEVROLET Impala 1966, convertible, bas millage. Un seul propriétaire. 652-9494.

CHEVROLET Caprice 1962, 2 portes, hardtop. Tout équipée. 652-2938.

CHEVROLET 1962. Un seul propriétaire. $700. 652-9494.

CHEVY II, 1964, Sedan, automatique, radio, très bonne condition. 729-5280, 4747 est Jean-Talon.

CHRYSLER 1964, 2 portes, toit rigide, tout équipée. Cause : auto fournie. C. Malo, 254-4524.

CHRYSLER 1966, 4 portes, hardtop, 300, entièrement équipée, balance de garantie. Corriveau, 681-1636.

CHRYSLER 1965, 4 portes, hardtop, 300 Windsor, voiture originale. Prendrais échange. 681-1636, Corriveau.

CHRYSLER 1959, servo-freins,-direction, bon mécanisme, propre, pneus à neige, radio. $325. 388-4679 après 6 heures.

CHRYSLER Windsor 1965, hardtop, tout équipée, parfaite condition, Aubaine, 259-2783.

CHRYSLER Saratoga 1965, 4 portes sedan, très propre, bas millage, comme une neuve. Appeler Maurice Dupuis, 254-4961.

CHRYSLER 1966, 300, hardtop, tout équipée, neuf en bas du prix coûtant. Bobby, 681-1641.

CHRYSLER 1959, bon ordre, aucune offre refusée. Cause maladie. 845-4323.

CHRYSLER 1965, hardtop, modèle 300, tout équipée, seulement $2,550. Balance de garantie. M. F. Pagé, 274-7497.

CITROEN, 2 chevaux, 63, comme neuve. 676-3068.

COMET 1960, coach automatique, radio, bonne condition, terme, 276-5519.

COMET '66, 8 cylindres, 2 portes, radio, garantie, $2,000. 666-3808.

1964 COMET 44, 4 portes, 6 cylindres, automatique, radio, très propre, $1295. Côme Dubuc, 384-4007-08.

COMET 1964, modèle 404, comme neuve, $1275, $31 par mois, 30 mois, intérêt inclus, 849-9461.

Prenez possession de VOTRE AUTO grâce au nouveau
SERVICE DE LOCATION SUR PLAN D'ACHAT
Toutes marques et modèles de 1960 à 1965
SERVICE D'ENTRETIEN INCLUS
GARANTIE JUSQU'A 2 ANS
Aucun comptant
Composez maintenant 486-5543, poste 512

940 AUTOS A VENDRE

Vous voulez vendre votre auto !
Innovation dans le domaine de la vente. Nous sommes des agents avec très belle location pour la vente d'automobiles. Nous nous occupons de tout pour vous.
VENTE, FINANCE, ASSURANCE
Nous garantissons une vente rapide, sans aucun effort de votre part. Tout ceci à raison de 7% sur le prix de vente fixé par vous, payable à la vente seulement. Aucun déboursé immédiat. Modèle 1952 à 1966 acceptés.
M. LEBLANC — 384-3810

Aubaine
8503 A
1963 CHRYSLER conv. $1775
CONVERTIBLE, ENTIEREMENT EQUIPEE, BALANCE DE GARANTIE CHRYSLER.
DU. 7-3878

Continental 1965 sedan — Imperial sedan, presque neufs. Faut vendre immédiatement. Termes et échanges acceptés, surtout camions seront acceptés.

PAGE & FILS LIMITEE
3350 RUE WELLINGTON, VERDUN — PO. 6-3571

☆ SPECIAL ☆
3051 A
1965 VOLKSWAGEN 1500 - $1195
MODELE 1500, DE LUXE, RADIO, CHAUFFERETTE A GAZ, BAS MILLAGE, AVEC GARANTIE.
DU. 7-3878

COMET 1961, de luxe, 6 cylindres, automatique. Appelez à DU. 1-5855.

COMET sedan 1962, propre, comme neuve, force vendre, $849. 729-3461.

COMET sedan 1962, automatique, radio, 1 propriétaire. 523-1197.

COMET station wagon 1961, V-8 automatique, radio, $400. 723-6690.

COMET 1965, CALIENTE, CONVERTIBLE, COMME NEUVE, TERMES, ECHANGE. G. BELANGER, 937-3561.

COMET 1966, SEDAN, AUTOMATIQUE, RADIO, COMME NEUVE, TERMES, ECHANGE. G. BELANGER, 937-3561.

COMET sedan 1961, automatique, très propre. Financerais taux banque. 523-1166.

COMET 1966 hardtop, vrai bijou, garantie complète, faut vendre, 259-4677.

CORVAIR 1963, excellente condition, automatique, radio, $725. 4899, 5e Ave, Rosemont. 522-4468.

CORVAIR 1961, sedan 4 portes, tous accessoires, excellent état, 6 cylindres, automatique, bons pneus, 1 propriétaire, conduite par dame. $425. 276-4473.

CORVAIR Monza 63, automatique, radio, très propre. Robert Lebeau, 274-5471.

CORVAIR 1960, Coupe, automatique, radio, vraie aubaine, aucun comptant. 526-3781.

CORVAIR 1962 Monza, 2 portes, automatique, bonne condition $895, financera, 276-5519.

CORVAIR AUTOMATIQUE 1961, TRES PROPRE, PARTICULIER. $290. 389-0375.

DAME, Chevrolet 1959, sedan, hardtop, Belair, 46,000 milles, sacrifierait. RA. 7-4914.

DAME, Beaumont '62, convertible, radio, repeint, mécanisme parfait, 352-3698.

DAME vendrait Ford, Galaxie 500, équipée, comme neuve. Sacrifierais. 279-6019.

DAME vendrait Plymouth 1964, 4 portes, 6, automatique, radio, 332-6501.

DAME, Ford 1960, sedan, 47,000 milles, équipée, sacrifierais. Propriétaire. 727-0397.

DEMONSTRATEUR Chevrolet 1966, conditions exceptionnelles. Très bas millage et prouvé. 667-0931.

DESOTO 1958, Fireflite, servo-freins, servo-direction, bonne condition, 849-9914.

DODGE 1963, SEDAN, 6 CYLINDRES, AUTOMATIQUE. $900. APRES 5 HEURES : 766-1774.

DODGE 1963, 4 portes, automatique, radio, excellent mécanisme, très bonne condition, un seul propriétaire, vaut la peine d'être vue, prix d'aubaine; termes-échanfe acceptés. 323-4330, 10300 boul. Pie-IX.

DODGE 1965, sedan, automatique, en excellente condition, $1,175, 387-1933.

DODGE Coronet 500, 1966, hardtop, 2 portes, entièrement équipée, moteur 383. Jour: 486-1167, soir: 484-0437.

ENVOY 1961, parfaite condition, 6 pneus neufs, $200. 678-8917.

ENVOY Viva 1964, luxe. Très bonne condition. 738-1143.

1966 ENVOY Epic neuve modèle régulier ou de luxe, à prix très spécial. Garantie 24,000 milles ou 24 mois. Demandez M. Labelle, 389-8461.

ENVOY station wagon, 1960, bon état. $200. Appeler 689-9310.

EPIC 1966, complètement neuf, prix exceptionnel, garantie jamais vue. 667-0931.

FAIRLANE 1963
Ford, 6, automatique, marron. Ayant parcouru 26,000 milles. Condition d'une neuve, dans l'obligation de vendre. M. Paul Gilles, 739-4736.

FAIRLANE 1963 station-wagon V-8, automatique, radio, terme, 276-5022.

FAIRLANE 62, automatique, excellent état, pneus neufs, propre, $650. 387-4340.

FALCON 1960, de luxe, demi hardtop, 6 cylindres, transmission ordinaire; tous accessoires; tout en excellent état; partout peu de parcours; à proprio; faut vendre. $325; 272-3175.

940 AUTOS A VENDRE

Très spécial
6345 A
1961 IMPERIAL $1295
MODELE LE BARON, HARDTOP, 4 PORTES, AVEC GARANTIE, EXCESSIVEMENT PROPRE.
DU. 7-3878

PARTICULIER
VALIANT V-100, 2 PORTES HARD TOP 1965, AVEC AUTOMATIQUE, LAVE-VITRES, 15,000 MILLES ORIGINAL, COULEUR BLANCHE, INTERIEUR ROUGE, EN PARFAITE CONDITION. INF. APRES 6 H. : 277-8032.

LOTUS CORTINA
NEUF 1967
APPELEZ M. REAL, NA. 7-2614

FAIRLANE, G.T.A., 1966, 10,000 milles, parfait ordre. 352-8437.

FALCON 62, station wagon, 28,000 milles comme neuf. Particulier. 665-6008.

FALCON 1963, sedan, très propre, special $995. 721-4977.

FALCON coach 1964, automatique, aucun comptant. Financerais. 323-1166.

FALCON 1963, 6, automatique, parfait état. Aucun comptant, finance. 271-9227.

FAUTE d'espace, spéciaux : Plymouth 1956 sedan automatique $135; Skoda 1961 sedan $100, Lark 1960 station-wagon $150. Faut vendre. 5650 Papineau.

FORD GALAXIE 500, 1963, $1,300. Parfaite condition. 332-9396. Après 6.

FORD 1962, Fairlane 4 portes, V-8, automatique, $659. 674-6691.

FORD XL-1967, équipement 7 litres, 428 p.c. 653-5081.

FORD 1964, Custom 4 portes, 6 cylindres automatique, radio, très propre, $1295. Gilles Vermette, 354-4007-08.

FORD 1963, 6 cylindres, 2 portes, automatique, radio, très bon mécanisme, excellente condition, un seul propriétaire, vraie aubaine; Termes-échange acceptés. 323-4330, 10300 boul. Pie-IX.

FORD 1966, hardtop, V-8, automatique, radio, faut vendre, $2,375. 381-1343.

FORD 1962, Galaxie 500, V-8, automatique. Radio. Excellent état en tout point. Pas de rouille. 42,000 milles. Particulier, $725. 271-2256.

FORD 1963 convertible, 8 cylindres, automatique, radio. Appelez à DU. 1-5855.

FORD hardtop, 1962, gros moteur, comme neuve, finance, echange. 729-3464.

FORD V-8 SEDAN, 1965, RADIO, TRANSMISSION MANUELLE, ETAT NEUF, PARTICULIER. 366-1678.

FORD, Fairlane 500, 1962, equipée, jamais conduite hiver, sacrifierais. 332-2011.

FORD Fairlane, 1962, automatique, 6 cylindres, très propre. $675. 725-1309.

FORD 1966, Original, 6,000 milles, comme neuf, sacrifierais $1,975. 331-1343.

FORD 57 $150, bonne condition. 526-3470, 2376 Chambly, app. 2.

FORD 1963, modèle 300, V8, 4 portes, automatique, radio, excellent mécanisme, très propre, peu de millage, vaut la peine d'être vue, aubaine; Termes-échange acceptés. 323-4330, 10300 boul. Pie-IX.

FORD 1964, Galaxie XL 500, 2 portes, hardtop, tout équipée, parfaite condition. 738-1143.

FORD 1958, moteur de 1964, bon mécanisme, radio, offre raisonnable acceptée. Jour : 321-3641, soir : 388-6091.

FORD FRONTENAC 1960, de luxe, 6, standard, radio, parfait état, $350. 270-2744.

FORD 1964, convertible, tout équipée, très propre, aucun comptant. 526-3782.

GALAXIE HARDTOP, 1966, V-8, AUTOMATIQUE, SERVO-DIRECTION, SERVO-FREINS, RADIO, BALANCE DE GARANTIE. FAUT VOIR POUR APPRECIER. 274-8338.

GALAXIE 1966, V-8, AUTOMATIQUE, SERVO-DIRECTION, SERVO-FREINS, RADIO, GARANTIE DE VOITURE NEUVE. 274-8338.

GALAXIE XL 1964, hardtop, sièges baquets, voiture originale, $50 comptant, 645-5375.

GALAXIE 500, 1964, hardtop, original, bas millage, pneus neufs. 271-9227.

HILLMAN 62, à vendre, $200. Téléphoner 747-0474.

LAURENTIEN PONTIAC
1962 sedan, 6, automatique, excessivement propre, doit vendre. Information M. Fournier, 739-4735.

MERCURY 1962, 6 cylindres, 4 portes, automatique, radio, très bon mécanisme, très propre, peinture neuve, vaut la peine d'être vue, prix d'aubaine, termes-échange acceptés. 323-4330, 10300 boul. Pie-IX.

MERCURY 1963, convertible, V-8, automatique, tout servo, à prix dérisoire. C. Malo, 254-4524.

MERCURY Monterey, 1960, hardtop, très propre, mécanisme A-1, 522-8482.

MERCURY Meteor, 1962, 6, standard, radio, pneus neufs, $575. 767-5948.

MERCURY sedan Montclair 1965, toute quipé, vrai bijou, auto de président de compagnie, $2200. Finance peut être arrangé. Jour 366-1913, soir 365-3002.

MERCURY PARK LANE CONVERTIBLE 1965, TOUT EQUIPE, AUBAINE DU PRINTEMPS. 274-8338.

MERCURY 1964, convertible, automatique, radio, servo-freins, servo-direction, comme neuve, garantie. 728-4393.

940 AUTOS A VENDRE

Vente finale
6771 A
1964 CHEVY II St/W $1275
STATION-WAGON, 6 CYLINDRES, AUTOMATIQUE. AVEC GARANTIE.
DU. 7-3878

MUSTANG
1965 8 CYL., STANDARD, 4 VITESSES PLANCHER, CONVERTIBLE. $100 COMPTANT, BALANCE 36 MOIS.
M. ALBERT — CR. 3-4211

BUICK
1964, SEDAN SPECIAL, 8 CYL., AUT., P.S., P.B., RADIO, CONDITION A-1. $100 COMPTANT, BALANCE 36 MOIS.
M. ROLAND — CR. 3-4212

METEOR 1963 convertible, propre, entièrement équipée, bas millage. 681-1633, Corriveau.

METEOR 1962, sedan, V-8, automatique, radio, auto de particulier. C. Malo, 254-4524.

METEOR 1964, STATION 9 PASSAGERS, POWER STEERING, POWER BRAKES, BAS MILLAGE. 681-8804.

METEOR 1957 A VENDRE, CAUSE MALADIE, PARTICULIER. 279-1402.

METEOR 1960, automatique, 8, très propre, $300. Bon mecanisme. 527-1719.

MODELE sport Sunbeam, Alpine 1963, avec 2 toits, radio, Austin 1963 Sprite, financera, 276-5022.

MORRIS 1100, 1963, sedan 4 portes, 4 vitesses synchronisées, $100 comptant ou échange. Balance 30 mois. 384-3810.

MUSTANG 1966, hardtop, 6 cylindres, valeur de $2,500, vendrais $2,350, pour m'en débarrasser. 332-9756.

MUSTANG HARDTOP 1965 ET 1966, 6 ET 8 CYLINDRES, GARANTIE, AUBAINE DU PRINTEMPS. 274-8338.

OLDSMOBILE 1964, Starfire, 25,000, succession. 6312, 20 avenue, Rosemont, RA. 7-1171.

OLDSMOBILE 1963, Super 88, Sedan, 4 portes, bonne condition. Doit vendre. $1,100. 937-3193.

OLDSMOBILE Starfire 1965, hardtop, 2 portes, équipée au complet avec vitres, sièges, valise électriques, un seul propriétaire, 20,000 milles, $700 mois. 384-3310.

OLDSMOBILE CONVERTIBLE
1963 dynamic 88, couleur or. Voiture originale, très peu de millage, pourrais accepter échange ou petit comptant, balance à discuter. M. Paul Gilles, 739-0773.

OLDSMOBILE 1962, 4 PORTES, HARDTOP. PARFAIT ETAT. 844-7411.

OLDSMOBILE Cutlass 1966, hardtop, neuve, tout équipée, toit de vinyl, 667-6680, après 6 heures.

OLDSMOBILE 88, h. top, 1963, tout équipée, bonne condition, $1,595, financera 276-5519.

OLDSMOBILE convertible 1963. Très propre, bas millage. 652-2933.

OLDSMOBILE 1966, 2 portes, hardtop. Un seul propriétaire. 9,000 milles. 652-9494.

OLDSMOBILE Cutlass 1965, hardtop, neuve, tout équipée, toit de vinyl, 667-6680, après 6 heures.

OLDSMOBILE '57, 4061 MENTANA. 522-6011

OLDSMOBILE 53, particulier, aucune offre raisonnable refusée. 933-6965.

PARTICULIER Chevelle Malibu 1964, Super Sport, 21,000 milles, comme neuve, $1,375. 522-7486.

PARTICULIER, Chevrolet 1962, convertible, V-8, automatique, radio, très propre, 38,000. $375. 522-7493.

PARTICULIER, Pontiac 1956 automatique, 6 cylindres, un seul propriétaire, 49,000 milles. Excellente condition. $270. 769-1872.

PARTICULIER, Dodge Polara 1964, hardtop, 2 portes, moteur 330 forces, 4 barils, double tuyaux d'échappement, servo-frein, servo-direction, 37,000 milles. Très propre. Faut voir. $1,700. Guy Biron, Laiveille Co. Yamaska, Qué. Tél. jour : 28 J; soir : 53.

PARTICULIER, Ford 1964, Custom, V-8, automatique, 4 portes, 37000 milles. Parfaite condition. Soir : 725-1028.

PARTICULIER, Chevrolet 1960 convertible, V-8, automatique, moteur 348 po. cu. Finance si désirée. Après 5.30 heures p.m., 254-9226.

PARTICULIER, Chevrolet 65, sedan 4 portes, 6 cylindres automatique, millage moyen, $1,550. 728-7939, 323-6882.

PARTICULIER, Chevrolet, Super Sport, 1966, 6,000 milles, vendrais ou échangerais pour terrains. Cause mariage, après 6 heures. 256-4027.

PARTICULIER, Pontiac 1960, 5 cylindres, automatique, peinture neuve. Faut vendre $250. Bon état. 274-0523.

PARTICULIER, Pontiac 1955, 2 portes, peinture neuve, bonne condition. 277-4543.

PARTICULIER Renault Gordini 1961 mécanisme parfait, ultra propre, aubaine, 729-4843.

PARTICULIER, aubaine, Thunderbird 1963, tout équipée, bas millage, originale. 332-6834.

PARTICULIER Parisienne hard-top, 1959, mécanisme parfait, 8, automatique, 321-5319.

PARTICULIER, Météor 1959, 500, hardtop, 2 portes, 2 tons, équipé, très propre, en bon ordre. $300., 323-1749.

PARTICULIER Renault R10, 1966, standard, 4,000 milles

photo "Exclusivité" LA PRESSE

Le premier chèque du régime des rentes du Québec

La remise du premier chèque de rente de retraite émis en vertu du régime des rentes du Québec a eu lieu lundi à Québec. Le président de la régie, M. Robert de Coster, à gauche, a remis à M. Roger Taschereau, de Québec, un chèque au montant de $10.42. M. Taschereau avait commencé à contribuer au régime des rentes en janvier 66 et a pris sa retraite en mai de la même année.

Les syndicats sont prêts à s'imposer des bornes, mais il faudrait aussi un contrôle des prix et des profits

—M. Marcel Pepin

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a déclaré devant l'assemblée générale des employés de bureau de la Ville de Montréal, qui venaient de se mettre en grève, que les syndicats ouvriers sont disposés à s'imposer certaines normes, certaines règles pour augmenter graduellement les salaires, mais qu'ils ne devraient pas être les seuls à agir ainsi.

"Tout le système économique, a-t-il dit, est bâti de telle façon que c'est la loi de la jungle qui est la plus importante." Il a insisté pour qu'on cesse de faire porter sur une classe de la société — les salariés — tout le fardeau des responsabilités de l'augmentation du coût de la vie.

"Il y a depuis plusieurs années, beaucoup de conflits ouvriers qui sont attribuables à une situation sociale qui tend non pas à s'améliorer mais à se détériorer, car on ne place pas les bornes aux bons endroits."

M. Pepin a déclaré qu'il importe qu'il y ait une normalisation des profits et des prix et ce n'est qu'alors qu'on pourra demander aux salariés de se montrer plus modérés.

"On reproche aux salariés d'être trop exigeants. Sur quelles normes, sur quelles bases s'appuie-t-on pour faire une telle affirmation ?". Il a ajouté que les travailleurs se donnent des normes par leurs cadres syndicaux, mais qu'ils font partie d'un régime de libre concurrence et qu'ils doivent suivre le mouvement.

M. Pepin avait d'abord étudié les aspects du conflit des fonctionnaires. Il a dit que cette grève était en quelque sorte la répétition de l'arrêt de travail de 1943, où même les policiers et les pompiers avaient débrayé pour faire reconnaître leurs syndicats respectifs.

Il a insisté pour dire que la CSN appuie les fonctionnaires dans leurs revendications tendant à améliorer leur standard de vie.

Les fonctionnaires ont droit à un standard de vie raisonnable, à leur part de l'augmentation de la productivité, a-t-il dit.

Hausse des accidents mortels de la route

OTTAWA, (PC) — Le Conseil canadien de la sécurité routière a révélé hier que le nombre de personnes tuées dans des accidents de la circulation survenus durant les neuf premiers mois de 1966 accusait une augmentation de 8.9 p. 100 par rapport avec la période correspondante en 1965, et que la proportion des accidents de la route entraînant mort d'homme se révélait de 100.6 p. 100 plus élevée.

Fondant ses chiffres sur les rapports du Bureau fédéral de la statistique, le Conseil canadien de la sécurité routière a précisé que 3,734 cas de mort ont été enregistrés entre le 1er janvier et le 30 septembre 1966, contre 3,428 dans le même laps de temps l'année précédente. Le nombre des accidents mortels a été de 3,148, contre 2,847 antérieurement.

En 1966, le chiffre total des accidents de la route a atteint 292,077, soit une augmentation de 6.2 p. 100 par rapport aux 275,047 cas survenus dans le même temps en 1965.

Voici le tableau comparatif par province des accidents mortels de la route survenus au cours des neufs premiers mois de 1966 et de 1965 :

	1966	1965
Québec	1,259	1,121
Terre-Neuve	67	57
Ile-du-Prince-Edouard	24	15
Nouvelle-Ecosse	159	158
Nouveau-Brunswick	164	144
Ontario	1,101	1,111
Manitoba	132	116
Saskatchewan	202	126
Alberta	231	235
Colombie-Britannique	390	338
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	5	7

La FTQ veut une enquête sur l'adoption de la loi de la fonction publique

La Fédération des travailleurs du Québec a demandé hier au gouvernement provincial d'ouvrir une enquête sur toutes les circonstances qui ont entouré l'adoption de la loi de la fonction publique et sur la façon dont les fonctionnaires provinciaux ont été "servis à la CSN sur un plateau d'argent".

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, soutient que cette loi, sanctionnée le 6 août 1965, a été taillée sur mesure pour convenir à la CSN en restreignant, notamment, le droit d'affiliation des fonctionnaires provinciaux. Il ajoute que l'arrêté ministériel du 17 mars 1965 (soustrayant les employés de la Régie des alcools à la loi et la juridiction du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, sans égard pour les employés de l'Office des autoroutes) constituait un découpage savant de l'unité de négociation "à l'intention de la CSN".

M. Laberge a donné, ce matin, une conférence de presse pour dénoncer l'annulation de l'accréditation syndicale des préposés à l'entretien des autoroutes comme étant la pire violation de la liberté d'association depuis Murdochville, en 1957.

Le chef syndical a fait savoir que la Commission des relations de travail du Québec a récemment constaté que l'accréditation accordée au Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec par les articles 69 et 70 de la loi de la fonction publique a eu pour effet d'annuler de plein droit le certificat émis par la Commission des relations ouvrières en faveur de la Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique, le 14 août 1963.

Le président de la FTQ trouve étrange cette décision rendue par le juge Gérard Vaillancourt alors que les employés de la Régie des alcools du Québec, membres d'un syndicat affilié à la CSN continuent d'appartenir à une unité syndicale différente de celle du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

Quant à l'enquête, celle-ci, selon les mots mêmes de M. Laberge, "devrait chercher à faire la lumière sur la façon dont l'ancien gouvernement Lesage en est arrivé à décréter un vote de représentation entre le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et le Conseil général des employés du gouvernement de la province de Québec, sans vérification préalable des cartes de membres; à accorder l'accréditation du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec par voie législative plutôt que par voie normale de la Commission des relations du Travail; à interdire l'affiliation des fonctionnaires à une association faisant de la politique partisane ou participant au financement d'un parti politique et à soustraire par voie d'arrêté ministériel des employés de la Régie des alcools du Québec à la loi de la fonction publique sans en soustraire ceux de l'Office des autoroutes.

Quatre candidats en lice à Pointe-Claire

Quatre candidats se feront la lutte au poste de conseiller du siège no 1, à Pointe-Claire, samedi.

Il s'agit de MM. Fred J. Adams, Arthur Rochette, François Larocque et Jean Legault ; ce dernier a déjà été conseiller de 1948 à 1955.

Par erreur, le nom de M. Legault n'apparaissait pas hier dans la nouvelle publiée au sujet des élections de samedi.

Deux hold-up de banque en cinq minutes à Québec

QUEBEC — Deux banques de Québec ont été dévalisées presque simultanément, peu avant 1 h. hier après-midi, par un total de six bandits armés et masqués qui ont agi en deux groupes séparés.

Survenu vers 12 h. 40, le premier vol a été commis à la succursale de la Banque Canadienne Nationale située au 1274, 3e Avenue, dans le quartier de Limoilou, où deux individus affublés de cagoules ont menacé les employés et forcé le gérant à leur remettre le contenu d'un tiroir-caisse, soit une somme de $750. Leur coup fait, les bandits se sont enfuis sans avoir blessé ni molesté leurs victimes.

Deux minutes à peine plus tard, trois autres cagoulards armés ont surgi à la succursale de la Banque Provinciale du Canada située au 54 rue St-Pierre, à Québec également, et ont obligé le gérant, M. C. Simard, à leur abandonner une somme d'environ $1,250. Plusieurs clients et employés étaient présents dans la banque au moment du vol, mais personne n'a été blessé.

Les bandits ont disparu dans une auto au volant de laquelle les attendait un quatrième complice.

Nouveaux engins USA à tête-H

WASHINGTON — (AFP) — Les Etats-Unis ont mis au point des engins à tête nucléaire perfectionnés qui ont davantage de chances de traverser les défenses ennemies, a annoncé, aujourd'hui, la Commission de l'énergie atomique, dans son rapport annuel au Congrès.

La Commission a clairement indiqué que les nouvelles ogives sont prêtes à entrer en production, si elles ne sont pas déjà en production, et qu'elles sont apparemment capables de traverser le rideau de raies nucléaires que pourraient constituer les défenses ennemies, ou de supporter les effets explosifs ou calorifiques d'engins anti-missiles destinés à les intercepter et à les faire exploser prématurément.

Le rapport de la Commission précise, par ailleurs, que les explosions nucléaires souterraines effectuées au Nevada ont permis de perfectionner d'autres engins nucléaires allant de bombes à de simples mines.

FONCTIONNAIRES

Suite de la page 77

à tous ses citoyens l'enseignement universitaire gratuit aux jeunes et la sécurité dans la dignité aux personnes âgées.

Or la transformation du Québec en une telle société est nécessaire si nous voulons assurer notre prospérité industrielle.

Voilà le défi devant le gouvernement du Québec, voilà pourquoi, de dire M. Kierans en songeant à l'administration de l'Union nationale, on ne peut permettre à celui-ci de prendre une année de repos sous prétexte de réflexion et qui en fait n'est qu'une année de recul. M. Kierans, pour sa part, préfère une année d'action positive à une année "de réflexion".

Il a ensuite cité une étude de la Canadian Tax Foundation tendant à démontrer qu'il y a dix ans, à l'époque où MM. Onésime Gagnon et Johnny Bourque étaient ministres des Finances, le Québec avait obtenu la distinction douteuse de dépenser approximativement 30 pour cent de moins per capita que les autres provinces pour nos routes, pour nos écoles, pour notre instruction publique, dans le domaine de la santé ainsi que dans celui du bien-être social. "A cette époque, de dire l'ancien ministre du Revenu, la politique du gouvernement insistait en particulier sur une fiscalité et des dépenses peu élevées, sur des budgets équilibrés et sur le retrait de la dette.

"Une telle politique était censée attirer de nouvelles industries et résoudre les problèmes du chômage. En fait, elle n'a rien donné de tout cela. La stagnation économique était le seul résultat possible du fait de l'absence de grandes voies de communication, de l'état lamentable des routes existantes, et surtout du fait de l'absence de formation et du manque d'entrainement de la population."

Et M. Kierans de terminer en déclarant qu'il aurait mieux valu pour le Québec que ces surplus inutiles n'apparaissent pas et que cet argent ait été investi pour l'éducation, la santé, les routes, la formation technique et le développement économique en général du Québec.

D'où la raison pour laquelle il conteste les affirmations du rapport Primeau, le gouvernement Lesage s'étant pour sa part préoccupé davantage d'investir dans le développement du Québec en construisant les routes, les hôpitaux et en dépensant pour l'éducation et la santé plutôt que d'accumuler des surplus qui, selon lui, équivalent en fait à de sérieux déficits quand on compare notre niveau économique et notre niveau d'éducation aux autres provinces.

Le maintien devrait être comme l'habit, ni trop étroit, ni trop relâché.

Fr. Bacon

DECES

M. MARCEL COTE

Nous apprenons le décès de M. Marcel Côté, fils de feu Calixte Côté et de Aglare Marceau, décédé après une courte maladie, le 31 janvier courant, à l'âge de 44 ans.

Il était à l'emploi de la compagnie Dominion Store depuis 16 ans. Lui survivent, outre sa mère: ses frères et ses belles-soeurs, MM. et Mmes Roland Côté (Jean Skilton) et Albert Côté (Rita Sauriol); sa soeur et son beau-frère, M. et Mme Marcel Guérin (Hilda); annsi que plusieurs autres parents.

La dépouille mortelle est exposée au salon René Thériault, 1120 est, rue Jean-Talon, angle Christophe-Colomb.

Les funérailles auront lieu, vendredi matin à 9.00 heures, en l'église St-Barthélemy.

Décès de

Mme JOSEPH-E. MARCIL

A Montréal, le 30 janvier, est décédée à l'âge de 89 ans et 4 mois, Madame vve Joseph-E. Marcil, née Rosalinda Grégoire.

Elle laisse dans le deuil deux filles, Madame Germain Lemire (Alexandra) et Mme Alfred Pigeon (Emilienne) chez qui elle demeurait, rue Viau, une belle-fille Madame Anatole Marcil; deux fils Rodolphe, ex-professeur à l'école normale Jacques-Cartier, et Florent, président du conseil d'administration du Laboratoire Nadeau Ltée et président de l'institut International de Musique au Canada; trois frères, Emery, Albert et Antonio, une belle-sœur, de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire Alfred Dallaire Inc., 3254 Bellechasse, coin 11ème avenue, Rosemont.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARBECK (Calixte) — A St-Jean, le 30 janvier 1967, à l'âge de 94 ans, est décédée Mme veuve Charles Arbeck, née Calixta Sabourin, demeurant 121 Champlain, St-Jean. Elle laisse ses enfants: Roger, son épouse Paula Thibodeau, Pierre, son épouse Pauline Genier, M. et Mme Arcade Besner (Adrienne), M. et Mme Edward Bricks (Aurette), Mlles Germaine et Mimi Arbeck, M. et Mme Roméo Poutré (Fernande), M. et Mme Jean-Charles Ledoux (Gilberte), ainsi que 18 petits-enfants, 4 arrière-petits-enfants, 3 belles-soeurs: Mme P.-P. Sabourin, Mme Rodolphe Sabourin, de Montréal, Mme Alice McDonald, de Talon. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira de sa demeure, 121, rue Champlain, pour se rendre à la cathédrale de St-Jean, où le service sera célébré à 2 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Salons Langlois, St-Jean.

BEAUREGARD (Henri) — Subitement, à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Henri Beauregard, époux d'Andrée Thiffeault, demeurant à 179, Sherbrooke est, père de Mme Richard Malo (Micheline), frère de Mme Emile Dupont (Lucienne), Mme Oscar Bessette (Béatrice), Léo, Roméo, Mme Marcel Michalk (Carmen), Mme Albert Champagne (Yvette), Marcel. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. & Georges Vandelac Ltée 4340, rue St-Denis à 10 hres 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEZEAU (Elisabeth) — A Jacques-Cartier, le 29 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédée Elisabeth Gervais, épouse d'Ovila Bezeau, demeurant 1126 Marmier. Les funérailles auront lieu cet après-midi. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche et Fils Inc., 527, rue Ste-Hélène, Longueuil, à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Hortense) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Hortense Marier, de Marieville. Epouse en deuxièmes noces de feu Ovila Blain. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Deslauriers Ltée, 5650, chemin Côte-des-Neiges, à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Ile Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Lucille) — A Jacques-Cartier, le 31 janvier 1967, à l'âge de 41 ans, est décédée Lucille Malo, épouse de Roland Boivin, demeurant 540 Beaubien. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons E. Darche et Fils Inc., 1370, chemin Chambly, Jacques-Cartier, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Jacques-Cartier, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, de Laval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGOIN (Wilfrid) — A St-Hubert, le 31 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Wilfrid Bourgoin, ex-gérant de la Caisse Populaire de St-Hubert, époux d'Isaure Séguin, demeurant 1505, rue Martin, St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Latour et Demers, 5125, rue Armand, St-Hubert, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hubert, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRABANT (Juliette) — A Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, 10 mois, est décédée Mlle Juliette Brabant, fille de feu Jules Brabant et de feu Marie-Elise Desmarais, demeurant à Chomedey. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand, 4228, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Jean) — Subitement à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean Brunet, ex-voyageur pour Canada Packers, époux de Annette Sabourin, demeurant à 6630 Chauvin. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Dallaire, Bonneville et Gingras Ltée 5805, rue Boileau, angle Lacordaire à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Rédempteur, comté Vaudreuil, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOUINARD (Jean-Baptiste) — Subitement, à Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Chouinard, restaurateur, époux de Diana Larocque, demeurant à 1619 St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Victor Dubois Enrg., 1750, rue Amherst, à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORRIVEAU (Marie-Martha) — A Ste-Thérèse, le 31 janvier 1967, à l'âge de 35 ans, est décédée Mme Roger Corriveau, née Marie-Marthe Dutilly, demeurant à 16, rue Lamarque. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Maurice Savaria Enrg., 74, boul. Labelle, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Marcel) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Marcel Côté, fils de feu Calixte Côté et d'Aglare Marceau, demeurant 7134-A Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120 est, rue Jean-Talon, à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEA (David) — Accidentellement, à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé David Dea, époux de Béatrice Parent, et père d'Alex, Mary, Ronnie et Ann. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons M. A. Blythe Bernier, 3682, avenue du Parc, à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St. Michael's, coin St-Viateur et St-Urbain, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Armand) — A Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Armand Ducharme, époux de Graciella Deschênes, demeurant 4057 Des Ormeaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Langlois 8628, rue Hochelaga à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire de Tétreaultville, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAMEL (Vincent) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Vincent Duhamel, époux de Thérèse Lecompte, demeurant 3100 Racicot, Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Langlois et Francoeur, 163 ouest, rue St-Charles, Longueuil, à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTIL (Georges-H.) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Georges-H. Dutil, fils de feu Charles Dutil et de feu Marie-Anna Filteau, demeurant 8004 Delanaudière. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120 est, rue Jean-Talon, à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLEURY (Ephrem) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé Ephrem Fleury, époux d'Eglantine Carpentier, demeurant 8275 Berri. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 est, boul. Crémazie, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Rose) — A Ville St-Michel, le 30 janvier 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Maxime Fortin, née Rose Coulombe, demeurant à 7161, 22e ave, St-Michel, mère de Mme Raoul Vallée (Simone), Mme Maurice Boivin (Marguerite), Maurice, Léo et de Mme Hubert Houle (Thérèse). Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Granato Enrg., 292 est, rue Jean-Talon, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIBEAULT (Oscar) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Oscar Gibeault, époux de feu Yvonne Couture, demeurant 5530, boul. Pie-IX, appt 2, père d'Alain, Guy, Pierrette, Madeleine (Mme Roger Brouillette). Il laisse également dans le deuil de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, coin 11e ave, Rosemont, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-François-Solano, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

HEBERT (Adrien) — A Beauharnois, le 30 janvier 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Adrien Hébert, époux de Léoza Bourdeau, demeurant à 3, rue Anna. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Bourgie et Frères Enrg., 127, rue Ellice, pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 2 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JODOIN (Raoul) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Raoul Jodoin, époux de Alma Millier, père de Aimé, demeurant 4828 Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Jos Lussier et Fils 4733, rue Papineau à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Anne-Eva) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 77 ans 10 mois, est décédée Mme Philadelphe Lalonde, née Anne-Eva Lalonde. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons J.-A. Legault 16114, boulevard Gouin ouest Ste-Geneviève pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Josephat) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Josephat Lambert, époux de Germaine Germain, demeurant 7268 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120 est, rue Jean-Talon, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPALME (Aurore) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Lapalme, née Aurore Girard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc., 1922, boul. Rosemont, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Alida) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Julien Lavallée, née Alida Hétu, demeurant 674, rue Mondor, St-Vincent-de-Paul, Cité Laval. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120 est, rue Jean-Talon, à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Sylvain de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Dorila) — A Joliette, le 30 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Ulric Laverdure, née Dorila Ricard, demeurant à 802 St-Louis. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Garceau et Garceau Inc., 636, boul. Manseau, Joliette, pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEE (Frank) — A l'hôpital Royal Victoria, le samedi 21 janvier 1967, dans sa 72e année, est décédé Frank W. Lee, époux de Lan Ho Hum, père de Richard et William. La dépouille mortelle repose à l'Hôpital chinois de Montréal (chapelle auditorium), 7500 rue St-Denis. Un service commémoratif aura lieu à la chapelle auditorium Frank Lee de l'Hôpital chinois de Montréal le mercredi 1er février à 8 heures du soir. La messe de requiem sera célébrée par Son Excellence Monseigneur Cimichelle à la Mission catholique chinoise, 211, rue Lagauchetière ouest, le jeudi 2 février à 10 heures du matin. Le service funèbre aura lieu à la Kuomintang, 1101 rue Clark, le jeudi 2 février à 2 heures de l'après-midi. Inhumation au cimetière Mont-Royal. Faire parvenir les fleurs au 1101 rue Clark. Pour renseignements, s'adresser au salon Armstrong, 3426 avenue du Parc, 842-4677.

LEVEILLE (Armand) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé Armand Léveillé, époux en premières noces de Rose Amatuzio, et en deuxièmes noces de Cécile Brunet, père d'Armand, Robert, Emile, André, Jean-Yves, Jacques, Alain, Pierre. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Granato Enrg., 292 est, rue Jean-Talon, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIZOTTE (Amanda) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Joseph Lizotte, née Amanda Périard. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120, rue Jean-Talon est à 10 hres 30, pour se rendre à l'église St-Louis de France, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORTIE (Joseph) — Subitement, à St-Lin, le 31 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Joseph Lortie, époux de Simone Beausoleil, demeurant 179, 9e avenue, St-Lin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons F. Joly et Fils Ltée, 236, 12e avenue, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lin-des-Laurentides, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Lin-des-Laurentides, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCIL (Rosalinda) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 89 ans et 4 mois, est décédée Mme veuve Joseph-E. Marcil, née Rosalinda Grégoire, autrefois de Saint-Urbain de Châteauguay, demeurant chez son gendre, M. Alfred Pigeon, rue Viau, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, coin 11e ave, Rosemont, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Bonaventure, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Saint-Urbain de Châteauguay, où un libera sera chanté à 11 h. 15. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Armand) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Armand Michaud, époux de Juliette Pickering, demeurant 1441 St-Mathieu. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 2630 ouest, rue Notre-Dame, à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOEL (Raoul) — A Laval-des-Rapides, le 31 janvier 1967, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Raoul Noël, époux d'Alice Boulanger, demeurant à 332, boul. des Prairies. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons J.-C. Filiatreault, 76, boul. Dussault, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

OUELLETTE (Lucien) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Lucien Ouellette, époux de Aurore Dumoulin. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée 3198 rue Ontario est pour se rendre à l'église Ste-Jeanne d'Arc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELADEAU (Albertine) — A Beauharnois, le 30 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mlle Albertine Péladeau, demeurant à 32 Sainte-Catherine, Beauharnois, fille de feu Chrysostome Péladeau et de feu Marie Senécal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Bourgie et Frères Enrg., 127, rue Ellice, pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRUNEAU (Albert) — A St-Jacques-le-Mineur, le 30 janvier 1967, à l'âge de 61 ans et 2 mois, est décédé M. Albert Pruneau, époux d'Ernestine Gauthier. Il laisse dans le deuil sa fille, Lise (Mme Rosaire Dumont), Camille. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons Léon Poissant et Fils, 180, rue St-Pierre, St-Constant, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RHEAUME (Toussaint) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Toussaint Rhéaume, époux d'Irène Rhéaume, demeurant à 6629 Mazarin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 2805, rue Allard, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Edgar) — Subitement, à sa résidence, le 31 janvier 1967, à l'âge de 81 ans, est décédé Edgar Roy, célibataire, fils de feu Théophile Roy et de feu Anna Talbot. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons William Wray & Walton, 2075, rue University, pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEGUIN (Antoinette) — A Ottawa, le 30 janvier 1967, est décédée Antoinette Castonguay, épouse de feu Procul Séguin. Elle était la fille de feu F.-X. Castonguay et de feu Emilie Clément. Elle laisse dans le deuil une fille, Mlle Apolline, d'Ottawa. Elle appartenait à la Fédération des Femmes canadiennes-françaises, membre des dames de Ste-Anne, Tiers-Ordre, Union de prière et dame patronnesse de l'hôpital St-Vincent d'Ottawa. Elle laisse aussi trois belles-soeurs: Mme Pierre Séguin, Mme Bella Castonguay et Mme Benoit Castonguay, toutes de Montréal; plusieurs neveux et nièces, dont le Rév. Père René Castonguay,

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * * 10¢ | Montréal, mercredi 1er février 1967 / 83e année, No 26 / 6 cahiers / 88 pages / Les prévisions: neige, ensoleillées / Min. 15 / Max. 30

NOS EXCUSES

LA PRESSE a été livrée hier avec quelque six heures de retard. Nous désirons nous en excuser auprès de nos lecteurs et annonceurs. Et, du même coup, en donner l'explication.

La cause de ce retard a été le débrayage imprévu et imprévisible d'un groupe d'aides-camionneurs, dont le contrat de travail expire le 31 décembre 1967. Sans prévenir, ces employés, tous des adolescents — une soixantaine — qui aident au chargement des camions et à la distribution de LA PRESSE, ont refusé hier matin, à l'heure de sortie de notre première édition, d'effectuer leur travail.

Il est bon de noter que ces employés, qui ne travaillent que quelques heures par jour à LA PRESSE et dont une bonne partie effectuent le même travail dans d'autres journaux montréalais, reçoivent en très grande majorité un salaire supérieur à $1.50 l'heure pour les heures effectivement travaillées.

Vers 4 heures hier après-midi, ces aides-camionneurs ont repris le travail, vraisemblablement après avoir réalisé la précarité et l'illégalité de leur geste.

Notre plus grand regret est que nos lecteurs en aient souffert.

LA DIRECTION

Wagner accuse en Chambre le juge Irénée Lagarde • En page 45

Conflits scolaires: pas de commission de médiation

La FTQ n'a pas été consultée sur le gel des loyers

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, tient à souligner que sa centrale n'a aucunement été consultée au stade de la préparation du projet de loi visant à protéger les locataires de la région métropolitaine pendant l'Expo.

"On a dit, rappelle-t-il, que c'est la consultation de corps intermédiaires qui a retardé jusqu'ici la présentation du bill d'urgence à l'Assemblée législative. C'est pourquoi nous tenons à souligner, au cas où la loi ne donnerait pas satisfaction aux locataires, que la FTQ n'a pas été consultée à ce sujet, et que nous ignorons à qui le gouvernement a pu faire appel pour connaître le point de vue des locataires."

M. Laberge espère néanmoins que la loi projetée saura prévenir tous les abus et que les autorités gouvernementales n'auront rien perdu, en cours de consultation, de la belle sévérité dont elles faisaient montre il y a quelque jours.

Le président de la FTQ a ajouté que la loi devrait avoir une portée rétroactive au 1er septembre dernier et permettre la revision des baux obtenus des locataires avec des menaces d'éviction rendues possibles par l'Expo.

Voir LA FTQ en page 2

Le Canada ne devrait pas fermer ses portes aux banques étrangères

— Les banques canadiennes

OTTAWA (PC) — Les sept banques à charte du pays, propriété de Canadiens, ont déclaré hier devant le Comité parlementaire des finances que le Canada devrait permettre aux banques étrangères d'effectuer certaines transactions bancaires au pays, tout comme il leur est permis, à elles, d'opérer à travers le monde.

Ce thème commun se retrouve dans les déclarations séparées des sept banques, qui ne feraient cependant pas toutes face au problème de la même façon.

M. Robert M. MacIntosh, gérant général adjoint de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, s'est élevé vigoureusement contre ce qu'il appelle "une approche restrictive ou nationaliste au traitement à accorder aux banques étrangères."

Il dit que la controverse autour d'un amendement à la Loi des banques restreignant l'expansion de la Banque Mercantile empêche de voir le vrai problème qui est, selon lui, de protéger les intérêts des banques canadiennes qui exploitent 229 bureaux et agences dans 39 pays.

Selon lui, la question implique toute la politique économique du Canada dans le domaine international et c'est pourquoi aucune décision ne devrait être prise à la légère. La politique actuelle du Canada en ce domaine, dit-il, permet un mouvement facile du capital, des biens et des gens. Empêcher les banques étrangères de faire affaire au pays vient en contradiction avec cette politique, a-t-il dit.

Selon M. John Coleman, vice-président et gérant général en chef de la Banque Royale du Canada, le problème n'est pas tant de restreindre les agences des banques étrangères au pays que de savoir comment le gouvernement fédéral peut les garder sous son contrôle.

Voir BANQUES en page 2

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le juge Henri Masson-Loranger, qui a été désigné pour entendre l'enquête sur les prétendues brutalités dont Louis Sicotte a été la victime de la part de policiers, a commencé ce matin ses audiences. Le juge Loranger est ici entouré des nombreux avocats qui vont s'occuper à titres divers de l'enquête.

L'enquête des quinze policiers commence devant le juge Henri Masson Loranger

par Léopold LIZOTTE

Succédant à la période de suspense qui avait précédé ces derniers jours le choix du juge, c'est dans une atmosphère de sérénité presque complète qu'a commencé un peu après 10 h. 30, ce matin, à Montréal, l'enquête préliminaire de 15 policiers et investigateurs accusés d'avoir molesté l'ajusteur d'assurances Louis Sicotte, lors de son interrogatoire sur de nombreux incendies criminels.

Ce n'est que quelques minutes avant le début de l'instruction, toutefois, que l'on a pu savoir de façon définitive que c'était le juge Henri Masson-Loranger qui avait reçu la délicate tâche de présider cette enquête pour laquelle on a assigné exactement quatre-vingts témoins.

Il sera "assisté", si l'on peut dire, par une bonne douzaine de procureurs qui ont décliné, dès le but de l'audience, leurs "qualités" devant la cour.

Me Guy Guérin a été nommé de façon spéciale pour représenter le ministère de la justice, à titre de procureur de la Couronne ad hoc.

Quatre avocats occupent par ailleurs en "partie privée" pour Sicotte lui-même. Ce sont Mes Jean Gagné, Réal Gagnon, Léo-René Maranda et Gérard Hébert.

Cinq avocats se partagent par ailleurs la tâche de représenter les quinze prévenus. Ce sont Mes Jean Bienvenue, Michel Proulx, Fred Kaufman, E. Sanders, Yvon Jasmin.

Me Ross Drouin, de Québec, représente pour sa part deux avocats de la Couronne du district de Québec qui ne sont pas accusés mais dont les noms ont été mentionnés au cours de la préenquête.

Dès le début de l'audience, le juge Loranger a fait remarquer que l'instruction se déroulera trois jours par semaine, soit les mercredi, jeudi et vendredi.

Me Bienvenue, l'exclusion des témoins étant réclamée préalablement par Me Guérin, a demandé, sitôt l'audience ouverte, que Me Jean Gagné, l'un des procureurs de Sicotte, soit également exclus, puisqu'il est possible qu'il soit lui-même témoins, ultérieurement.

Le procureur de la Couronne s'est toutefois opposé à cette requête, en soulignant que Me Gagné devait l'assister, au prétoire, et que, pour sa part, il ne voulait pas l'interroger.

Me Bienvenue a rétorqué que Me Gagné n'avait plus aucun status devant la cour, puisque Sicotte n'était plus le plaignant dans cette affaire, depuis que le ministère public a pris "les accusations à son compte".

Le juge Loranger a alors rendu sa première décision : il a permis à Me Gagné de rester dans la salle. Il a expliqué qu'un témoignage ultérieur éventuel de l'avocat ne pourrait simplement qu'affecter cette déposition d'une façon ou d'une autre.

Et l'on a appelé dans le box le premier témoin, le Dr Napoléo Martinez, un neuro-chirurgien de l'hôpital Notre-Dame.

Les deux tragédies rouvrent un débat scientifique à la NASA

SAN ANTONIO — (AFP, UPI, PA) — Un dirigeant de l'Aviation américaine a carrément déclaré, à la suite de l'incendie qui a coûté hier la vie à deux aviateurs à l'intérieur d'un simulateur de vol où régnait une atmosphère à 100 pour cent d'oxygène pur : "Nous ne savons pas comment ni pourquoi la chose s'est produite".

La tragédie d'hier au centre spatial de San Antonio, au Texas, était ainsi la deuxième à se produire en cinq jours dans les milieux spatiaux américains. Vendredi soir dernier, les trois cosmonautes d'"Apollo-1" ont été brûlés vifs à l'intérieur de leur capsule. Ces tragédies sont similaires en ce sens que dans les deux cas, la cabine spatiale et le simulateur de vol étaient alimentés en oxygène pur.

Le colonel James B. Nuttall, responsable de l'école de médecine spatiale de l'Aviation, a cependant révélé que plus de 500 personnes ont été soumises à une atmosphère à 100 pour cent d'oxygène pur sans que des difficultés ne surviennent.

Une enquête a été ouverte à San Antonio pour déterminer les causes de l'accident au cours duquel l'aviateur William Bartley, âgé de 20 ans, est mort sur le coup, et son camarade Richard Harmon, âgé de 21 ans, a succombé huit heures plus tard à l'hôpital où il reposait après avoir été brûlé à 95 pour cent.

Les deux hommes faisaient une inspection de routine à l'intérieur de l'appareil où avaient été placés 16 lapins sur lesquels on surveillait les effets sur le sang d'une longue exposition à une atmosphère oxygénée à 100 pour cent.

Comme dans la cabine "Apollo", le feu a atteint une telle intensité de chaleur qu'il est maintenant impossible d'identifier certaines pièces d'équipement.

voir TRAGEDIES en page 2

Rejet du sous-amendement de Lesage

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — Le sous-amendement proposé par M. Jean Lesage à la motion de non-confiance de l'opposition contre le gouvernement Johnson a été défait hier soir par 55 voix contre 49.

La discussion reprendra donc aujourd'hui sur la motion de blâme elle-même qui a suscité jusqu'ici près de deux semaines de débats.

Le sous-amendement Lesage visait à faire nommer une commission de médiation qui rechercherait des bases acceptables pour la conclusion de conventions collectives particulières dans le conflit des enseignants.

La commission aurait eu le pouvoir de suggérer des assouplissements aux directives du 14.

La proposition Lesage visait également à ce que le gouvernement retire ses injonctions, que les professeurs sursoient à leur droit de grève jusqu'au 30 mars et que le comité parlementaire de l'éducation se réunisse immédiatement pour étudier toute la question des salaires.

L'opposition libérale a déclenché hier une véritable offensive afin de faire adopter ce sous-amendement, mais elle fut renversée par la majorité unioniste.

M. Frank Hanley, député indépendant de Sainte-Anne vota avec le gouvernement, cependant que M. Arthur Séguin, libéral indépendant d'Arthur-Baldwin, appuya l'opposition.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre Daniel Johnson avait lancé un appel à la Chambre afin que la proposition Lesage soit rejetée. M. Johnson avait affirmé que celle-ci équivaudrait pour le gouvernement à un abandon de ses responsabilités entre les mains de médiateurs.

Observateurs-informateurs

C'est hier matin que le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand a communiqué à la Chambre les résultats de l'entrevue qu'il a eue avec la CIC et la FCSCQ, lundi.

On sait que les parties se sont entendues pour que le gouvernement mette à leur disposition des observateurs-informateurs. Elles ont également accepté l'idée de siéger dans un comité de travail qui se réunira régulièrement durant toutes les médiations en cours.

L'ancien ministre de l'Education a posé plusieurs questions hier sur le rôle de ces observateurs et sur les pouvoirs du comité conjoint de suggérer des assouplissements aux directives du 14.

M. Gérin-Lajoie s'est étonné du fait que le gouvernement ait refusé l'idée d'une commission de médiation suggérée par le chef de l'opposition alors qu'il s'est servi du même système à Montréal et à Yamaska.

Selon l'ancien ministre, la proposition Lesage, qui consistait à "chapeauter" toutes les médiations locales, tenait compte de la responsabilité du gouvernement de veiller au développement ordonné dans le domaine des salaires.

Le ministre de l'Education,

Voir QUEBEC en page 2

Les parents blâment la CECM

par Yves Leclerc

Dans un télégramme adressé ce matin à la Commission des écoles catholiques de Montréal et aux deux syndicats de professeurs, le Comité des parents de Montréal qualifie d'"inopportune et regrettable" la décision de la CECM de dévoiler les suggestions faites dimanche par le médiateur, le juge André Montpetit.

Le Comité, formé de cinq importantes associations de parents de la métropole, prie cependant les deux parties de "poursuivre leurs efforts exceptionnels de compréhension et de coopération pour accepter tout compromis nécessaire en vue d'un règlement équitable à court terme".

Ce règlement, dit-il encore, s'impose pour prouver la bonne foi des parties en présence, "qui prétendent vouloir créer un climat favorable à l'éducation de nos enfants".

Le Comité notait plus tôt qu'après avoir rencontré la CECM et les dirigeants de l'Alliance des professeurs, il avait constaté l'existence d'un risque d'impasse causé par les "indiscrétions" de la commission. Il espère cependant que ce danger sera écarté, et que les négociateurs en arriveront bientôt à un règlement rapide.

L'Alliance ferme les yeux

C'est "pour ne pas gâter irrémédiablement les chances de succès de la médiation" que les deux syndicats de professeurs de Montréal ont critiqué en des termes relativement modérés les "indiscrétions" commises lundi par la CECM.

Voir ENSEIGNANTS page 2

AUJOURD'HUI

Le ministère de la Santé, trois mois après

Trois mois après l'incendie qui ravageait ses locaux à Montréal, le ministère provincial de la Santé n'a pas réussi à réorganiser ses services. Ceux-ci sont dispersés aux quatre coins de la ville dans des locaux inadéquats, le matériel et l'équipement manquent, les démissions se multiplient.

— Page 17

Réactions spontanées et contradictoires

A la suite de la parution dans LA PRESSE des recommandations de la commission Lemay, en vue du regroupement des municipalités de la rive sud, en face de Montréal, les maires de la région ont réagi de façon contradictoire. Pour les uns, le rapport contient des fausseté; pour d'autres, c'est un programme à réaliser au plus tôt. Notre reporter Claude Masson donne le résultat de son bref sondage.

— Page 48

Wagner accuse le juge Lagarde

L'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner, a accusé hier en Chambre le juge Irénée Lagarde d'avoir refusé de signer les transcriptions des dépositions faites à la pré-enquête sur la brutalité des forces policières. Selon lui, cette attitude a empêché le ministère de la Justice, de porter des plaintes de parjure contre certains témoins entendus au cours de cette pré-enquête à huis-clos.

— Page 45

téléphoto PC

Guy Favreau est de retour

C'est sous un tonnerre d'applaudissements venant de tous les coins de la Chambre des communes que le régistraire général Guy Favreau a repris sa place au Parlement hier après une longue absence due à son état de santé.

— Page 45

Comment épargner de l'argent à Radio-Canada

L'Association des artistes de la radio et de la télévision a fait hier une suggestion pratique à Radio-Canada: pour abaisser les coûts de production des émissions, il suffit d'en vendre à des réseaux étrangers. Selon les artistes, la preuve a été faite que nos émissions sont de qualité internationale.

— Page 56

Montréal étudie les nouvelles offres qu'elle soumettra aux fonctionnaires

par Jacques LAFRENIERE

Les négociateurs de la Ville de Montréal étudient attentivement avec le comité exécutif de la ville ou le président de ce comité, M. Lucien Saulnier, les offres qui devront être faites aux employés qui sont en grève ou menacent de débrayer bientôt.

On s'attend que les pourparlers reprennent aujourd'hui entre la ville et les dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (FTQ), dont les 4,500 membres sont en grève depuis lundi midi.

Par ailleurs, les policiers se réunissent aujourd'hui en assemblée générale pour accepter ou refuser des propositions modifiées sur les salaires. La ville offre à ses 3,200 agents de police, des hausses de traitements qui vont jusqu'à 16 pour cent en deux ans.

Pour leur part, les 5,000 membres de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont annoncé cette semaine qu'ils se mettraient en grève le 10 février. Ils réclament une hausse de $1.25 l'heure. Leurs salaires s'échelonnent de $2.01 à $2.69 l'heure.

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. André Plante, a annoncé aujourd'hui qu'une assemblée générale de ses 2,400 membres sera convoquée d'ici la semaine prochaine. Les négociateurs rencontrent la partie patronale demain et c'est alors que la date de la prochaine assemblée sera choisie.

M. Plante a tenu à rassurer la population contre certaines rumeurs selon lesquelles des pompiers songent à tenir des journées d'étude. "C'est faux, a-t-il dit. Si ces rumeurs ont été répandues par des pompiers, elles ont été lancées par des irresponsables. Les dirigeants du syndicat n'encouragent nullement ce mouvement."

Le négociateur de la ville de Montréal, Me Hermann Primeau, n'a pu rencontrer hier les dirigeants des fonctionnaires, contrairement à ce qu'il avait annoncé la veille. On croit même dans certains milieux, que les négociations ne reprendront pas avant demain, bien qu'il ait été impossible de le faire confirmer, hier soir.

Aujourd'hui la parole est à la Fraternité des policiers de Montréal qui se réuniront afin de se prononcer sur une nouvelle échelle de salaires. Si les policiers refusent l'offre patronale, ils devront s'en remettre à l'arbitrage dont la sentence sera exécutoire. Il ne semble pas que le mouvement en faveur d'une grève illégale soit très grand chez eux. Cette idée a germé dans l'esprit de quelques-uns d'entre eux, une faible minorité (on évalue à 40 le nombre des policiers qui seraient prêts à faire la grève).

La première journée de grève des fonctionnaires s'est déroulée dans l'ordre hier. Les grévistes se sont relevés à tour de rôle sur les piquets de grève, devant chacun des 172 bâtiments où ils se rendaient habituellement à leur travail.

Le président du syndicat, M. André Lanciault a visité les comités de grève. Il a déclaré être toujours à la disposition des négociateurs patronaux, lui et son comité de négociation, pour reprendre les pourparlers. Le syndicat attend un geste de la part de la ville.

Déjà privés de cours, les enfants se retrouvent sans jeux organisés —Page 28

- A Valleyfield, grève le 17
- Des enveloppes-mystère à la CECM
- Nouvelle intervention des parents à Montréal
- La CSN appuie les enseignants

— Page 12

SOMMAIRE

Annonces classées / 74 et 75, 78 à 86
Bandes dessinées / 28
Calendrier des pionniers / 8
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 87
Editorial / 4
Finance / 68 à 71
Horoscope / 60
Loisirs et récréation / 28
Mots croisés / 75
Nouvelles internationales / 17
Nouvelles nationales / 12, 45 et 77
Radio et télévision / 54 et 55
Spectacles et concerts / 50 et 51
Sports / 61 à 65 et 80
Tribunaux / 7
Vie féminine / 18, 21 à 24
Vie mondaine / 19 et 20
Votre médecin / 60

CKAC 73

Les chèques d'assistance sociale seront distribués comme d'habitude

Par suite de mesures prises en tenant compte de la grève des cols blancs municipaux syndiqués déclenchée avant-hier, le Service de bien-être social de la ville de Montréal distribuera, cette semaine, comme à l'accoutumée, les chèques d'assistance aux familles ou personnes seules et les chèques délivrés pour le placement d'adultes ou d'enfants, esc

$2,300,000 sont habituellement distribués en un mois en quelque 20,000 chèques, à raison d'environ 5,000 par semaine.

Selon ce qu'a déclaré M. André Cournoyer, le directeur, hier après-midi, des mesures ont été prises pour que les ayant-droit inscrits reçoivent leurs chèques comme d'habitude.

"Tous les chèques d'assistance qui devaient être émis vendredi prochain seront envoyés par la poste et aucun délai ne s'ensuivra", note M. Cournoyer.

Quant aux personnes qui veulent présenter de nouvelles demandes d'assistance financière, elles peuvent se présenter entre 8 heures 30 du matin et 4 heures 30 de l'après-midi, tous les jours, excepté le samedi et le dimanche, au bureau principal du Service du bien-être social sis à 435, rue du Champ-de-Mars.

M. Cournoyer a ajouté : "Considérant que le service du bien-être social doit être en mesure d'accorder une assistance financière aux personnes dans le besoin et afin d'éviter que des personnes qui sont sans revenu souffrent de la faim à cause des répercussions de la grève des fonctionnaires municipaux, ce bureau demeurera accessible huit heures par jour."

Le directeur ajoute que "toutes les personnes qui ont déjà fait une demande d'assistance et qui n'ont pas reçu de réponse devront se présenter de nouveau à notre bureau".

M. Cournoyer demande à "toutes les personnes qui ont certains problèmes particuliers relativement à des revenus insuffisants d'éviter de communiquer avec le bureau par téléphone mais de se présenter à 435, rue du Champ-de-Mars".

Quant aux bureaux situés à 118, rue Atwater, 7061, rue Casgrain, 3622, rue Hochelaga, 448, rue Saint-Gabriel, 11,242 est, boul. Gouin et 3,900, rue Préfontaine (Centre de réhabilitation Meurling), ils seront fermés au public.

On apprend d'autre part que deux cliniques ont ouvert leurs portes, ce matin, dans l'édifice principal du service de santé, à l'angle des rues Ontario et Amherst, pour permettre aux parents de faire immuniser leurs enfants contre les maladies à caractère épidémique.

Ces cliniques seront accessibles de 8 h. 30 du matin à 4 h. 30 de l'après-midi. Des médecins s'acquitteront du "travail clérical".

Par ailleurs, le service de santé ouvre aujourd'hui deux cliniques pour permettre aux indigents de recevoir des traitements gratuitement : une, ce matin, au sous-sol de l'église Saint-Georges (angle des rues Bernard et Saint-Urbain), et l'autre, cet après-midi, au sous-sol de l'église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End (rue Saint-Dominique).

TRAGEDIE

SUITE DE LA PAGE 1

Un vieux débat

Il y a quatre ans, les hommes de science américains ont longuement discuté des avantages et des désavantages d'utiliser l'oxygène pur à l'intérieur des capsures "Apollo".

Aujourd'hui, après deux tragédies où l'oxygène pur est en cause, la décision de la NASA est remise en question.

Dès 1963, ceux qui s'opposaient à l'utilisation de l'oxygène pur citaient comme l'un des dangers celui de l'incendie éclair. On a mentionné également à ce moment que respirer de l'oxygène pur pouvait provoquer l'anémie, des troubles visuels et endommager les poumons. Le danger était moindre pour les vols relativement courts des programmes "Mercury" et "Gemini", mais dans le cas d'"Apollo", certaines des missions dureront jusqu'à un mois.

C'est pourquoi certains savants avaient recommandé d'adopter un mélange formé de 20 pour cent d'oxygène et de 80 pour cent d'azote, soit un mélange proche de celui que nous respirons sur terre.

Des dirigeants de la NASA s'opposaient à cette solution qui aurait provoqué la mise en place d'un système plus compliqué de plomberie, ce qui aurait ajouté au poids de la capsule et diminué, par le fait même, sa manoeuvrabilité.

Ils objectaient également que dans la capsule où régnerait une atmosphère oxygène-azote, une panne qui provoquerait la dépressurisation de l'habitacle ferait "bouillir" le sang des cosmonautes.

L'Union soviétique utilise un mélange oxygène-azote dans ses capsules spatiales, beaucoup plus vastes et solides que les américaines. Mais les savants soviétiques ont révélé que ce mélange avait provoqué certaines difficultés et qu'ils cherchaient actuellement un mélange qui contiendrait de l'oxygène et de l'hélium. On avait pensé à ce dernier mélange aux Etats-Unis, mais on a constaté qu'il a le désavantage de retirer la chaleur du corps et d'"éteindre" la voix au point que les communications deviennent très difficiles.

Entre-temps, les enquêteurs de Cap Kennedy ont commencé à démontrer la cabine "Apollo-1" pièce par pièce afin de trouver la cause exacte de la tragédie de vendredi dernier.

On croit que si la commission d'enquête obligeait la NASA à adopter un système d'alimentation oxygène-azote ou de toute autre combinaison de deux gaz, le programme lunaire américain serait retardé de deux ans.

LA MÉTÉO

Minimum : 15
Maximum : 30

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : nuageux et doux aujourd'hui avec quelques périodes de neige et risque de bruine verglaçante. Dégagement la nuit prochaine. Jeudi, ensoleillé et plus froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal et Ottawa, 30 et 15 ; Ste-Agathe, 25 et 10.

Régions des Cantons de l'Est, du St-Maurice, de Québec et du Lac-St-Jean : nuageux et plus doux aujourd'hui avec quelques périodes de neige légère. Demain, généralement ensoleillé et plus froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec, 25 et 15 ; Sherbrooke, 30 et 15 ; La Tuque et Chicoutimi, 20 et 10.

Régions de Baie-Comeau et de Rimouski : nuageux avec neige cet après-midi et la nuit prochaine. Dégagement lent jeudi et de nouveau plus froid. Vents légers aujourd'hui et du nord-ouest de 15 milles jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Mont-Joli, 20 et 10.

Régions de Gaspé et de Sept-Iles : ensoleillé devenant nuageux ce soir avec neige la nuit prochaine et tôt jeudi. Dégagement tard jeudi.

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TÉLÉPHONEZ A:
TISCO
722-1115

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

Lafrance trouve "injuste" la motion Lesage

QUEBEC (PC) — Un ex-ministre de la Famille et du Bien-être social dans le gouvernement Lesage, M. Emilien Lafrance L-Richmond, a déclaré hier que la motion de censure de l'opposition à l'endroit du gouvernement, qui fait l'objet d'un débat depuis plus d'une semaine, était injuste.

Il a expliqué en Chambre que cette motion lui semblait injuste parce qu'elle donnait tous les torts au gouvernement en ce qui a trait aux grèves des enseignants dans la province, alors que, selon lui, les responsables de ces arrêts de travail sont ceux qui les ont déclenchés.

M. Lafrance a affirmé qu'il ne sacrifierait "jamais sur l'autel d'un parti politique la cause de l'éducation".

Soulignant que "le spectacle" n'a pas toujours été édifiant en Chambre ces derniers jours, le député a lancé un appel aux "deux côtés de la Chambre" pour une trêve des partis politiques dans le domaine de l'éducation."

Le député a ajouté qu'il se trouve un nombre de plus en plus grand de citoyens de bonne foi qui s'interrogent et se demandent si le législateur a vraiment fait preuve de sagesse en donnant le droit de grève à certains membres de la fonction publique.

"Pour ma part, de poursuivre M. Lafrance, je ne crains pas d'affirmer que je serai l'un des premiers à regretter le geste que j'ai posé si certains chefs syndicaux l'utilisent sans considération. Cependant, j'ai encore assez confiance au jugement et à la conscience des membres de nos associations syndicales et professionnelles pour espérer qu'ils sauront faire preuve d'assez de maturité intellectuelle et de civisme pour ne recourir à cette petite guerre civile qu'in extremis".

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

M. Jean-Jacques Bertrand a de son côté déclaré que la présence d'observateurs-informateurs, réclamée par les parties, permettrait d'interpréter sur le plan local les directives du 14 au bénéfice des négociateurs.

"Il s'agit de trouver une solution immédiate à un problème immédiat, a dit M. Bertrand. Les syndicats eux-mêmes admettent qu'ils ne sont pas prêts à la négociation provinciale".

Selon M. Bertrand, l'observateur verra à la lumière de la situation locale s'il n'y a pas moyen, tout en respectant le fondement des directives du 14, de recommander certains ajustements.

"Le gouvernement acceptera donc toute possibilité d'ajustement réel à l'intérieur de la politique établie et maintenue", a dit le ministre.

Appel à la trêve

Quant aux moyens de prévenir les grèves imminentes, M. Bertrand a suggéré que les parties en cause, aussitôt la conciliation terminée, demandent la nomination d'un médiateur accompagné d'un observateur-informateur.

Le ministre a également lancé un appel pour qu'il y ait une "trêve de guerre" dans le domaine de l'enseignement au Québec, en raison du peu de temps qui reste avant la fin de l'année scolaire.

Selon M. Bertrand, l'entente survenue lundi entre la CIC et la Fédération des commissions scolaires est un pas en avant. Le gouvernement verra à poser les jalons en vue d'adopter une législation qui mettra fin à cette multiplicité des grèves.

Cette législation, a cependant expliqué le ministre, doit tenir compte du rapport Parent, de la taxation et du partage des impôts. Quant au mécanisme adopté lundi, M. Bertrand est d'avis que l'on se rendra compte de son efficacité à Yamaska, à condition cependant qu'il y ait coopération de tous.

Offensive

Plusieurs députés libéraux tout en admettant que les mécanismes mis de l'avant par le ministre de l'Education constituaient un pas en avant, ont défendu la proposition Lesage et prôné la convocation au plus tôt du comité parlementaire de l'éducation.

Entre autres, M. Jean-Paul Lefebvre, député de Ahuntsic, a déclaré qu'un vote unanime de la Chambre en faveur de la proposition Lesage aurait eu pour effet, sans porter atteinte au droit de grève, d'inciter plus facilement les enseignants à une trêve.

ENSEIGNANTS

SUITE DE LA PAGE 1

Au cours d'une conférence de presse hier après-midi, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a de nouveau protesté contre l'"erreur magistrale" de la commission scolaire, mais il a précisé que les syndicats n'ont pas l'intention de faire "d'escalade" sur ce point, pour ne pas compromettre les négociations.

Lundi soir, M. Nault avait publié un communiqué beaucoup plus violent au sujet de l'incident, mais hier, à l'issue d'une rencontre des deux parties en présence du médiateur, il a annoncé qu'il ne voulait pas insister indûment sur cette affaire.

L'incident avait pris naissance lundi, quand le président de la CECM. M. Marc Jarry, avait révélé lors d'une conférence de presse que le médiateur avait demandé aux professeurs de retourner au travail immédiatement.

Le juge Montpetit, avait précisé M. Jarry, a aussi demandé que cette suggestion soit soumise au vote secret des 9,000 membres des deux associations d'enseignants.

M. Nault a expliqué hier que les dirigeants syndicaux n'ont pas cru bon de faire part de cette suggestion à leurs membres, pour deux raisons : d'abord, les négociateurs syndicaux (comité conjoint et conseils d'administration) étaient suffisamment mandatés pour prendre eux-mêmes leurs décisions ; deuxièmement, la proposition du juge Montpetit était assortie d'une échelle de salaires, qui a été rejetée à l'unanimité par les grévistes. Si ceux-ci l'avaient acceptée, il aurait pu être possible de songer à un retour au travail, quitte à régler ensuite les clauses encore en suspens. Mais comme ils l'ont rejetée, il était inutile d'aborder la question, puisqu'il avait été décidé avant que "seul un règlement satisfaisant" ramènerait les professeurs en classe.

Le président de l'Alliance a affirmé qu'il n'était pas question pour les négociateurs de cacher quoi que ce soit à leurs membres, mais que de toutes façons leur silence sur ce point se justifiait par le seul fait que normalement les deux parties ne doivent pas révéler les suggestions du médiateur mais seulement les propositions officielles.

Une révélation "dangereuse"

Un autre dirigeant syndical a par ailleurs souligné que, la suggestion ayant déjà été repoussée par les négociateurs, il aurait été à tout le moins inutile, et peut-être même dangereux, d'en faire part aux membres. Si ceux-ci l'avaient mal prise, cela aurait pu compromettre la position du médiateur et le succès de toute la médiation.

M. Nault a cependant noté que, pour faire disparaître toute équivoque, il demandera lui-même aux grévistes, lors de l'assemblée générale de vendredi matin, de décider par scrutin secret s'ils conservent leur confiance aux négociateurs et s'ils acceptent les dernières propositions patronales.

Il a rappelé qu'à l'assemblée de lundi matin, il avait déclaré que tout était prêt pour tenir un vote secret, mais que personne ne l'avait demandé.

Démentis sans publicité

Le président de l'Alliance s'est ensuite attaché à faire les "mises au point qui s'imposent et les démentis appropriés" qu'il avait annoncés la veille. Il a cependant exprimé l'espoir que ces déclarations ne donneraient pas naissance à une série d'échanges par la voie des moyens d'information, échanges qui nuiraient à la bonne marche des négociations. "Je voudrais, a-t-il dit, que ces mises au point aient ni plus ni moins la même diffusion publique que les affirmations de M. Jarry qui les ont suscitées."

Les négociateurs syndicaux rencontrent de nouveau le médiateur aujourd'hui, pour tenter de "relancer la médiation", compromise au moins temporairement par les "indiscrétions" de la CECM lundi.

LA FTQ

SUITE DE LA PAGE 1

Nouveau retard

A Québec, le secrétaire de la province et ministre chargé de l'application de la Loi de la Régie des loyers, M. Yves Gabias, a laissé entendre, hier, que la présentation du projet de loi visant à geler le coût des loyers dans la région de Montréal à l'occasion de l'Expo pourrait encore subir un retard d'une journée ou deux.

M. Gabias répondait au député libéral de Chambly, M. Pierre Laporte, qui venait de lui demander à quel moment le projet de loi serait présenté.

La semaine dernière, M. Gabias avait promis que le bill serait déposé à l'Assemblée législative ou inscrit au feuilleton de l'Assemblée législative "au plus tard mardi".

Et, comme de fait, hier, le projet de loi était inscrit en appendice au feuilleton de l'Assemblée législative.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait remarquer M. Gabias à son collègue de l'Opposition.

Le secrétaire de la province a cependant laissé entendre qu'il pourrait y avoir un nouveau retard dans la première lecture du bill.

A l'origine, cette première lecture avait été promise pour l'ouverture de la session le 24 janvier. Cependant, la promesse n'avait pas eu de suite, le bill n'étant pas prêt à cette date.

Hier, M. Gabias a ajouté, en réponse à la question de M. Laporte : "Si la nuit nous permet de terminer, de donner le dernier point après avoir obtenu tous les renseignements qu'il nous fallait, le projet sera imprimé demain (mercredi) et j'espère que demain après-midi nous pourrons le distribuer."

Il a été impossible de savoir ce matin, si le projet de loi serait déposé aujourd'hui.

M. Gabias était en conférence à ses bureaux au Parlement et les instructions aux téléphonistes étaient : "Défense de me déranger à moins que ce soit extrêmement urgent . . ."

Doit-on en conclure que la préparation du projet de loi se poursuivait ? On le saura ce soir.

L'entrevue de Sharp avec les dirigeants de Mercantile a été vaine

OTTAWA (PC)—On a annoncé aujourd'hui que le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a rencontré lundi les représentants de la Banque Mercantile du Canada mais qu'aucune mesure concrète n'a été prise concernant le conflit qui oppose cette banque, propriété de la First National City Bank de New York, aux autorités canadiennes.

MM. S.B. Clifford, gérant général de la Banque Mercantile et le conseiller juridique de la First National City Bank de New York, M. Harry Harfield, avaient sollicité cette entrevue après avoir appris que le ministre serait prêt à prendre en considération toute suggestion que pourrait lui faire la banque.

Commentant la rencontre de lundi, M. Sharp a déclaré que les représentants de la Mercantile n'ont fait aucune proposition concrète et qu'aucun progrès n'a donc été enregistré dans le litige qui les oppose au gouvernement.

BANQUES

SUITE DE LA PAGE 1

Pour M. T. G. Hackett, gérant général des investissements à la Banque de Montréal, le problème est très simple : le Canada devrait faire des arrangements limités et réciproques avec les agences des banques étrangères pour leur offrir ni plus ni moins de liberté que leurs pays n'en accordent aux agences bancaires canadiennes.

Quant à M. Léo Lavoie, vice-président et gérant général de la Banque Provinciale du Canada, et M. René Leclerc, gérant général de la Banque Canadienne Nationale, ils ont dit en substance que les banques du Québec ne s'opposent pas à des opérations limitées des banques étrangères pourvues qu'elles soient sous contrôle fédéral.

AVALANCHE de TAPIS

Le plus beau choix de couleurs et tissures que nous ayons jamais offert à si bas prix ! Imaginez ! 17 catégories de tapis au choix ! 74 teintes décorateur à la mode ! Une offre jamais égalée jusqu'ici.

Hâtez-vous de venir aux magasins Montreal Floor Covering le plus près de chez vous pour profiter du choix et de l'épargne ! Vous y trouverez le tapis de vos rêves dans la couleur exacte que vous désirez ! A ce bas prix, il vous sera impossible d'acheter plus de tapis de luxe que vous ne l'aviez imaginé !

✓ 143 ROULEAUX ENTIERS OU PARTIELS EN VENTE !
✓ 74 TEINTES DECORATEUR INCLUSES !

POUR CHOISIR ET RESERVER CES TAPIS, VISITEZ UN DE NOS 3 MAGASINS OU APPELEZ

SERVICE A DOMICILE : 273-9983

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS

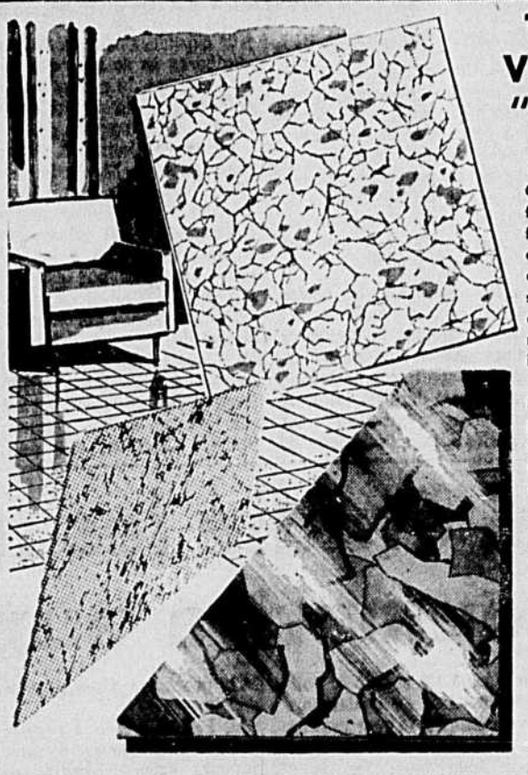

TUILES DE VINYLE PUR "CAREFREE"
Nouveau format décorateur 12" x 12"
Ces nouvelles tuiles pratiques, faciles d'entretien ont une surface très lustrée. De jolis effets décoratifs peuvent être obtenus en insérant des lisières or ou argent. Un plancher qui ressemble exactement à la pierre réelle qu'il imite.
VENEZ LES VOIR ! Permettez-nous de les poser pour vous ou posez-les vous-mêmes, nous avons tous les outils appropriés ainsi que le ciment.
PRIX : Pièce de 9' x 12'
$25
ENVIRON
Comprenant TUILE et CIMENT

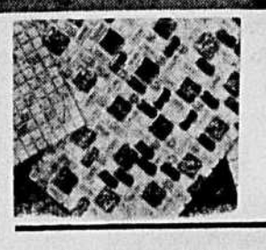

100,000 FEUILLES DE MOSAIQUE
29¢ 39¢ 44¢ 49¢ 54¢ 63¢ 94¢
LA FEUILLE de 1 PI. CA.

TUILES MURALES CERAMIQUE
6" x 6" x ¼"
100 pi. ca.
SEULEMENT $20

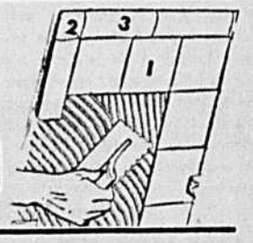

VINYLE COUSSINE SOFT TRED
LARGEUR de 12 PIEDS
verge carrée
$2.98
Aussi disponible en largeurs de 2 et 3 verges. Quelques imparfaits, la v.c. $2.49

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE ● Portez à votre compte ● 3 ANS POUR PAYER ● GARANTIE de SERVICE pour 10 ANS : Montreal Floor replacera votre tapis au besoin

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 273-9983

3424, av. du PARC (Angle Sherbrooke) Près de la sortie du métro "Place des arts" 842-8871

392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre-d'achats Pont-Mercier 366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi juqu'à 5 h.

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Enquête sur le comportement "électoral" des employés municipaux de Montréal-Nord

par Gilles PRATTE

Le conseil municipal de Montréal-Nord a formé hier soir une commission de trois membres qui aura pour tâche de faire enquête sur le comportement des employés municipaux pendant la période électorale qui a précédé les élections du 6 novembre dans cette ville.

Un certain nombre d'employés sont soupçonnés d'avoir participé activement à la campagne électorale, contrairement aux dispositions des conventions collectives de travail qui interdisent un tel "travail".

Cette commission, dont font partie les conseillers Maurice Brunelle et Roland Dupont, sera présidée par Me Gabriel Lapointe.

Au lendemain des élections, le maire réélu, M. Yves Ryan, a déclaré que tous les employés municipaux qui seront reconnus coupables de "politicaillerie" seront implacablement mis à la porte de l'hôtel de ville.

La commission ad hoc formée hier soir doit soumettre un rapport au conseil d'ici le 14 mars.

Le conseiller André Elliott, qui a proposé la formation de cette commission d'enquête, a précisé que c'était là une façon "humaine" de permettre à ceux qui seront accusés de se faire entendre. Nous aurions très bien pu, a-t-il remarqué, nous contenter de dire : Monsieur Untel, Monsieur Untel, dehors, mais ce n'aurait pas été très humain.

C'est ce même conseiller qui a demandé hier soir que les avis de contraventions émis, notamment dans le domaine de la construction, par les divers services de la ville soient numérotés et conservés par l'ingénieur municipal, de telle sorte que si, "à un moment donné, un conseiller ou le maire tente d'arranger certaines choses, on sache qui est intervenu".

Montréal-Nord et St-Léonard en furie

Le conseil de Montréal-Nord a également eu l'occasion hier soir de s'indigner d'une décision de la Commission des transports du Canada qui "condamne", comme a dit M. Ryan, cette ville et St-Léonard, à défrayer à parts égales la construction d'un tunnel, au boulevard Lacordaire sous les voies des Chemins de fer nationaux, au montant prévu de $900,000.

Les villes de Montréal-Nord et de St-Léonard s'étonnent du fait que les Chemins de fer nationaux ne soient pas obligés de participer, eux aussi, au financement de cette entreprise.

Qui plus est, le maire de Montréal-Nord est indigné du fait que la Commission des transports du Canada ait émis une ordonnance établissant le partage du coût de construction entre les deux villes, sans avoir laissé le temps, comme ils l'avaient demandé, aux représentants des villes de faire valoir plus amplement leur point de vue.

M. Ryan a noté que les Chemins de fer nationaux vont jusqu'à poser leurs conditions, exigeant que le tunnel soit assez long pour permettre l'établissement de trois voies de chemins de fer, au lieu de deux, comme c'est le cas présentement.

Pour le moment, le conseil de Montréal-Nord étudie la possibilité de contester l'ordonnance de la Commission des transports du Canada.

Guerre sourde contre les décibels à Montréal-Nord

L'administration municipale de Montréal-Nord part en guerre sourde contre les décibels.

Pour plonger la ville dans un reposant bain de paix, le conseil municipal a adopté hier soir un règlement interdisant à quiconque, sous peine d'une amende allant jusqu'à $200, d'importuner les citoyens par le bruit, qu'il soit harmonieux ou non.

C'est dire que tout citoyen qui aura à se plaindre de "bruits" qu'ils soient d'origine industrielle, commerciale, domestique ou autre, n'aura qu'à alerter la police municipale pour recouvrer la paix.

Dans le cas des travaux de construction effectués sans permis après 10 h. du soir, il est même entendu que sur une plainte de tout citoyen ou sur simple constatation de sa part, tout policier doit arrêter à vue les personnes qui violeraient le règlement.

L'eau entrait par une porte latérale du "Cabot" chaque fois que la grue enlevait un fardeau

par Denis MASSE

L'explication la plus valable du chavirement du navire "Cabot" dans le port de Montréal, le 16 décembre dernier, a été fournie hier après-midi à la commission d'enquête par un inspecteur fédéral des navires marchands, M. Robin Burnside.

M. Burnside a expliqué qu'à un moment donné, dans le cours des travaux de chargement du vaisseau, une certaine quantité d'eau a dû pénétrer à l'intérieur du navire par la porte latérale arrière qui était restée ouverte.

Il faut savoir ici que le navire donnait légèrement de la bande chaque fois que la grue placée sur le pont étendait son bras au-dessus du quai et y enlevait une pièce lourde. Il faut se rappeler également qu'un espace de 15 pouces seulement (et même moins à mesure que le navire était chargé) pouvait séparer la surface de l'onde du seuil des portes pratiquées dans le flanc du navire pour y permettre l'entrée de la cargaison.

Selon M. Burnside, le navire s'est redressé aussitôt après la première entrée d'eau et la quantité d'eau prise en premier lieu n'a pas été assez forte pour entraîner le lourd bateau de 8,000 tonneaux.

Cette eau s'est répandue par des tuyaux jusque dans la cale arrière du navire. Et le phénomène s'est reproduit chaque fois que la grue a pris une pièce sur le quai pour la déposer sur le pont supérieur. Il est arrivé un moment où l'eau emmagasinée dans les cales et un peu partout dans le navire a rompu l'équilibre maintenu par les réservoirs de lest et que le navire n'a pu retrouver la position verticale mais a été continuellement entraîné sur le côté tribord.

De toute évidence, il était nécessaire que les portes latérales soient fermées à mesure que les cales étaient remplies, surtout celle de l'arrière où avaient été entreposées les pièces les plus lourdes. C'est le reproche principal qu'ont fait les enquêteurs du ministère des Transports à l'équipage du "Cabot" à l'issue d'une enquête préliminaire.

L'explication donnée par M. Burnside détruit l'hypothèse avancée par le gérant général de Clarke Steamship Company Limited, M. James Hutcheson, immédiatement après l'accident. Ce dernier soutenait qu'il y avait dû y avoir une voie d'eau.

Dans son rapport, M. Burnside écarte aussi la possibilité d'un déplacement de la cargaison tout comme il rejette une erreur dans le délestage du navire. La preuve a été faite, en effet, que tous les réservoirs de lest avaient été vidés.

Opposition de principe

Le procureur du capitaine, Me Jean-Paul Dufour, et le procureur de Clarke Steamship, Me Bruno Desjardins, se sont tous deux fermement opposés à la déposition de l'expert appelé par le procureur de la commission, Me Kenneth Mackay.

Leur objection repose sur le fait que M. Brunside avait participé à l'enquête préliminaire menée par le ministère des Transports. Les deux avocats ont cité certaine jurisprudence pour étayer leur objection et ont soutenu qu'il s'agissait d'une opposition de principe.

Le juge François Chevalier devant qui s'instruit la présente enquête, a finalement permis au témoin de faire sa déposition mais s'est réservé le droit de l'accepter ou pas, disant qu'il ferait connaître sa décision à la reprise de l'audience aujourd'hui.

Incidemment, tous les membres de la commission d'enquête devaient se rendre aujourd'hui sur le "Cabot" pour se faire une meilleure idée du navire qui a chaviré entraînant la mort de deux de ses 21 membres d'équipage.

Profond désaccord

Témoignant plus tard, au cours de la journée d'hier, le capitaine Alphonse Bégin a exprimé son désaccord le plus total avec le témoignage rendu préalablement par le chef-mécanicien, M. Paul Bouchard. Le désaccord se fait sur l'angle de gite que le "Cabot" a dû manifester dans les minutes qui ont précédé le chavirement du navire.

Pour sa part le capitaine est sûr que le bâtiment ne donnait pas de la bande pour plus d'un degré et demi, tandis que le chef-mécanicien affirme que son clinomètre indiquait une gite de 6 degrés.

Cette dangereuse inclinaison constatée à 2 h. 40 (le chavirement s'est produit vers 3 h.), a-t-il dit, l'a fait accourir aussitôt à la chambre des machines pour vérifier si les réservoirs avaient bel et bien été vidés comme il en avait donné l'instruction.

Mais le capitane soutient qu'une gite aussi importante ne peut passer inaperçue chez un marin d'expérience et qu'il aurait été le premier à s'en inquiéter. Il affirme, par ailleurs, que le clinomètre situé dans la cabine du chef-mécanicien ne

Voir "CABOT" en page 6

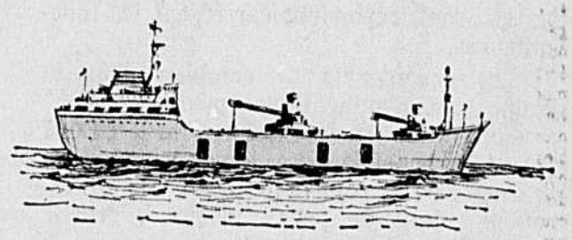

Le flanc du "Cabot" est percé de quatre portes qui permettent l'entrée de la cargaison par le côté ; le seuil des portes n'est séparé que de 15 pouces de la ligne de flottaison.

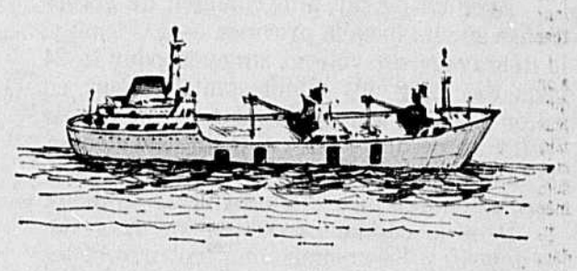

Le "Cabot" donnait légèrement de la bande chaque fois que la grue enlevait un fardeau sur le quai pour le déposer sur le pont supérieur du navire et alors l'eau a dû pénétrer par la porte arrière restée ouverte.

Norman Desroches se reconnaît coupable de "meurtre simple"

par Maurice MORIN

Norman Desroches, âgé de 21 ans, du 5740, de la rue Saint-Laurent, appt 19, qui était devant ses pairs, 12 jurés de langue française, sous une accusation de meurtre prémédité, s'est reconnu coupable sous une accusation moindre, celle de meurtre non prémédité ou simple.

Et le juge Peter V. Shortenо, qui avait présidé l'instruction de deux jours et demi aux Assises, n'ayant pas d'autre choix, l'a condamné au pénitencier à vie.

Il s'agit d'une affaire bien sordide.

C'est le 31 juillet 1966 que Desroches, Me Jean-Paul Sainte-Marie, procureur de la Couronne ad hoc, en avait fait la preuve, avait poignardé sa victime, Henri Dessureault, âgé de 46 ans, dans le domicile de ce dernier, au 4219, de l'avenue de l'Esplanade, appt sept.

D'ailleurs, ce matin, le sergent-détective André Brosseau, en charge de la cause avec le sergent-détective René Leblanc, tous deux de la Sûreté municipale, avait fait lecture d'une déclaration que Desroches lui avait faite peu de temps après sa détention, soit le 20 septembre 1966, dans laquelle il affirmait avoir frappé Dessureault avec un couteau, puis lui avoir mis les doigts dans la bouche pour l'empêcher de crier. "Puis sept ou huit minutes plus tard, il avait cessé de râler", dit aussi Desroches dans sa confession ou déclaration dont lecture a été faite aux jurés.

Et une fois que Me Sainte-Marie eut produit la déclaration et déclaré sa preuve close, Me Paul Papineau, avocat de Desroches, informa le tribunal que son client désirait se reconnaître coupable de meurtre simple et que c'est pour cette raison qu'il ne produisait pas de défense.

Me Sainte-Marie a accepté, puis les jurés furent appelés à prononcer leur verdict, ce qu'ils firent sans avoir à quitter la salle d'audience.

Une fois la cause terminée, le juge et Me Sainte-Marie ont tenu à féliciter les détectives pour leur travail dans cette affaire où des personnes seules du sexe masculin étaient impliquées.

Un deuxième individu, Roland Berthiaume, aussi inculpé de meurtre dans la même affaire et que Me Michel Proulx représente, doit subir son procès également aux Assises plus tard.

Le métro : ouverture de la station Victoria

La station Victoria du métro de Montréal sera inaugurée lundi après-midi, le 6 février, à 4 h. de l'après-midi, tandis que la station Banoventure, station terminale du tronçon est-ouest, suivra d'une semaine sa voisine : elle sera ouverte aux habitués du métro à compter de 4 h., lundi après-midi, le 13 février.

Ces deux stations ont été complétées plus tôt que prévu. La station Victoria ne devait pas être inaugurée avant la fin du mois de février et la station Bonature, pas avant la fin du mois de mars.

Ces deux stations compléteront le réseau de métropolitain dans l'île de Montréal. Il ne reste en effet qu'à mettre en service les deux stations du tronçon Montréal-Longueuil.

Précisons enfin que le réseau de métro se complète graduellement en d'autres endroits du parcours.

Depuis quelques jours, notamment, il est maintenant possible d'accéder directement de la station Berri-Demontigny à l'intérieur du Palais du Commerce et du terminus de l'est de la Compagnie de transport provincial, rue Berri.

Autre panne dans le métro

Des milliers de Montréalais ont été incommodés ce matin par une panne de métro qui, durant une heure environ, a paralysé complètement ce service de transport entre la station Crémazie et la station Henri-Bourassa.

Le tronçon nord-sud a été en plus paralysé sur toute sa longueur depuis 7 h. 15 jusqu'à 7 h. 25, alors qu'un service d'urgence a été établi entre les stations du centre-ville et la station Crémazie.

Quelque 600 personnes sont demeurées emprisonnées dans un train, immobilisé dans le tunnel entre les stations Crémazie et Sauvé, à la suite d'une panne d'électricité. Ces gens ont vainement attendu la reprise du service de 7 h. 15 à 8 h. 08 minutes.

La Commission de transport de Montréal a mis sur pied un service spécial d'autobus entre la station Henri-Bourassa et la station Crémazie dès qu'un service temporaire de métro a pu être organisé entre Crémazie et Bonaventure. Ce service n'a cependant été que très peu utilisé.

Le service régulier a été établi sur la totalité du tronçon no 2, soit de Bonaventure à Henri-Bourassa, à 8 h. 25 minutes.

Ce qui explique peut-être en partie les retards nombreux qu'ont sans doute remarqués ce matin les employeurs du centre des affaires.

Canadair bénéficiera d'un accord de principe entre le Canada et la Hollande

LA HAYE (AFP) — Un accord de principe, quant à la collaboration entre le Canada et les Pays-Bas, en vue de la construction et du montage de 104 avions du type "Northrop F 5" A (chasseur, biréacteur, monoplace) et B (avion d'entraînement, biréacteur, biplace) a été conclu, a déclaré ce matin, à La Haye, le ministre néerlandais de la Défense, M. Piet de Jong, au cours d'une conférence de presse.

A Ottawa, au moment de mettre sous presse, on n'avait pas encore confirmé cette nouvelle.

Toutefois, un porte-parole de Canadair, tout en déclarant que toute déclaration officielle devait venir d'Ottawa, a confirmé que cet accord de principe a réellement été conclu et a déclaré que l'obtention d'un tel contrat par Canadair, qui effectuera le montage, signifie la prolongation des contrats actuels pour le montage de 125 avions du même type en 18 mois et fournira environ 300 emplois supplémentaires. Il n'a toutefois voulu apporter aucune précision, sur l'instant, sur l'importance pécuniaire du contrat pour Canadair, laissant à Ottawa le soin de ce faire.

Cet accord de principe est contenu dans une "lettre d'intention" qui sera soumise au parlement néerlandais pour approbation. Suivant les termes de l'accord, la construction des cellules et une partie de l'équipement électronique seront effectués par diverses firmes néerlandaises dont Fokker aux Pays-Bas, Canadair assurant, au Canada, la fabrication des autres parties de l'avion. Le prix de revient prévu sera de l'ordre d'un million de dollars canadiens par appareil.

125 autres avions pour la Belgique ?

Le gouvernement belge n'a point participé aux négociations entre les gouvernements canadien et néerlandais mais a été tenu au courant des détails des entretiens, a assuré M. Piet de Jong, qui a souligné que la Bel-

voir CANADAIR en page 6

Malgré la grève, on ouvre quand même les soumissions "publiques"

par Raymond Masse

Nonobstant la grève des cols blancs municipaux syndiqués déclenchée avant-hier à Montréal, le comité exécutif a pu ouvrir, à midi, à l'hôtel de ville même, des soumissions reçues ces derniers jours, et cela tout comme le prévoyait un appel d'offres publié comme à l'accoutumée dans des journaux, avant le débrayage.

Le "comité de la grève" dirigé par M. Raymond Couture, de la CSN, a en effet permis, apprend-on de source digne de foi, que le public soit admis dans l'hôtel de ville pour assister à l'ouverture des soumissions reçues pour cinq fins précises: a) fourniture de pont roulant; b) fourniture de peinture de signalisation; c) construction du poste de police no 8, à l'île Sainte-Hélène; d) pavages et autres aménagements aux abords du nouveau pavillon, au Golf municipal; e) modifications au réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques dans la rue La Gauchetière, entre les rues de l'Inspecteur et Windsor, en vue de la construction de la

voir SOUMISSIONS en page 6

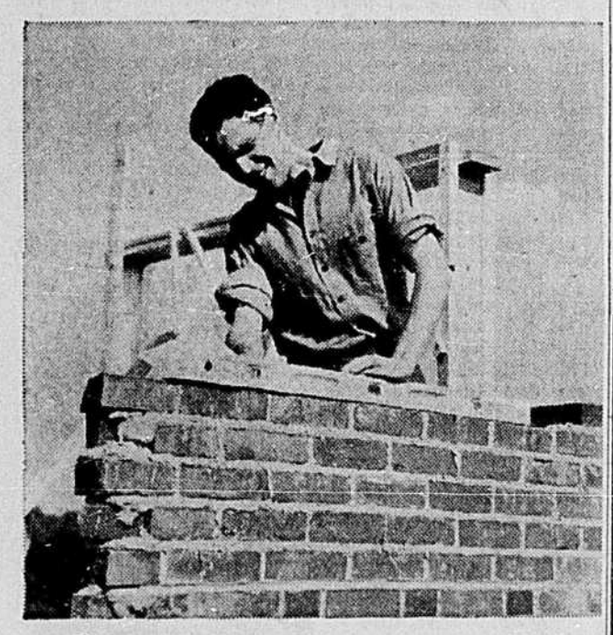

"Moi, JE PRÉFÈRE ALLER À LA BANQUE LE SOIR, je suis trop occupé durant le jour!"

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVRE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

LA NOUVELLE BANDE HERNIAIRE "SPUTNIK"

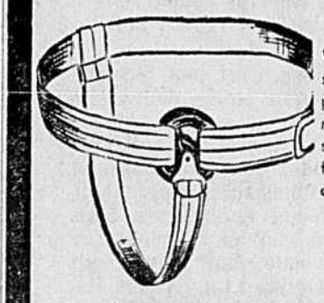

Voici une bande de 6 onces seulement que les sportifs en particulier apprécieront. Aucun ressort qui puisse irriter ou blesser. Extrêmement flexible et facile à ajuster. Coussin de caoutchouc hygiénique, lavable.
CEINTURE ELASTIQUE
Simple 9.75
Double 15.50
Consultez nos techniciens diplômés
*Nous louons des chaises roulantes
Stationnement GRATUIT avec chaque achat de $1.00 — ½ heure de stationnement sur St-André au sud de Ste-Catherine — 845-7251
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUCHESNE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
Nos outils et notre équipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction

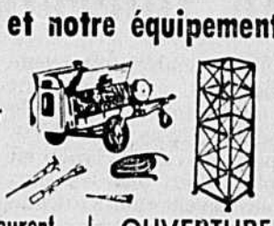

5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.
Perco LTD
OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD (Montée-de-Liesse nord)
Saint-Laurent
par la route transcanadienne tournez à la sortie 18 nord
273-2411

GRANDES REDUCTIONS! sur
BOTTILLONS POUR DAMES
Valeurs régulières jusqu'à $24.95
$9.97
Très vaste choix de teintes et modèles. Infinité de pointures. Une occasion unique d'épargner, profitez-en dès demain !
Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
Louis Desbauriers Ltée. — H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA. 1-3164
4029 Ontario E., LA. 1-9414

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Nous glissons doucement...

L'ADMINISTRATION municipale paralysée, les enseignants catholiques montréalais toujours en grève, les internes et résidents en journée d'étude... pour être "maîtres chez nous", difficile de l'être plus... mal. Vous vous demandez qui gouverne ? Tout le monde et personne.

Le maire et le président du comité exécutif doivent travailler à leur domicile ou dans un salon d'hôtel. Situation aussi injurieuse que pénible. Me Hermann Primeau, directeur du Service du personnel qui doit préparer de nouvelles offres aux fonctionnaires, réclame l'assistance d'une secrétaire. Demande refusée par le syndicat. En fait d'attitude chic, on peut trouver mieux. Dans le budget actuel de la ville les salaires comptent pour $105 millions sur un total de dépenses courantes de $160 millions... donc plus de 65%. La ville offre $18 millions de plus en **une année,** soit une augmentation de 17%. Pas suffisant, répondent carrément les fonctionnaires.

Les enseignants — combien dans le groupe sont d'authentiques professionnels ? — rejettent les nouvelles offres de la CECM et c'est derechef la crise. Pendant des jours les deux parties vont ergoter sur des "indiscrétions" dont on prend plaisir à grossir l'importance. Quant aux enfants, même s'ils sont en classe bien avant Pâques, c'est l'année perdue.

Dans le cas des internes et résidents, dont il est parlé plus bas, force nous est d'attendre la tournure des événements.

Avec on ne sait plus combien de grèves d'enseignants dans la province — à Chambly, le débrayage est voté et annoncé pour le 24 mais dès hier des manifestants étaient en action — la métropole canadienne et la "belle" province sont en plein cauchemar. De la folie noire ! Continuons à glisser doucement et en peu de semaines ce sera le chaos.

Dans la capitale, péniblement du reste, les autorités, les commissions scolaires et les enseignants sont parvenus à s'entendre sur divers mécanismes pour mettre fin aux conflits scolaires. Quand pourront-ils fonctionner ? Personne n'en sait strictement rien. C'est dire qu'un de ces matins nous allons nous réveiller dans de tristes draps. Sur le dos des enfants et des contribuables se joue présentement une épreuve de force. Les enfants comprendront plus tard ; les contribuables, eux, commencent à en avoir marre.

Disons que les demandes des enseignants ne sont pas déraisonnables pour autant que la compétence soit démontrée par A plus B. Ce professeur qui l'autre jour, au téléphone, m'eng... de plus belle en m'affirmant que "ses représentants syndicals" (sic) — il l'a répété quatre fois — avaient raison, ne m'a pas convaincu de sa solide connaissance du français le plus élémentaire. Tant mieux s'il s'agit d'une exception.

Les demandes des fonctionnaires, elles, manquent de réalisme. Dans certains cas, nous a-t-on dit, elles atteindraient 60%. Pourquoi ne pas décrocher la lune ? Par ailleurs, d'aucuns affirment que d'humbles manoeuvres sont payés $3,000 par année (minus $300 en impôts) et si cette affirmation est exacte — nous la reprenons ici sous toute réserve — l'opération rattrapage doit s'effectuer sans retard. Mais est-ce le cas de tous ? Pour détestable qu'elle puisse être, la présente grève des fonctionnaires sera utile si elle nous permet de connaître l'échelle précise des salaires versés par l'administration municipale. Qu'on nous dise cela au plus tôt. La mathématique à partir de pourcentages n'apprend rien qui vaille.

Pour une secrétaire... c'est combien actuellement ? Que demande-t-on au nouveau contrat ? Combien pour un spécialiste qualifié ? Et ainsi de suite.

Dans l'industrie, le commerce, l'entreprise privée, les données salariales qui font l'objet d'un accord entre le patron et son personnel doivent demeurer secrètes. Les fonctionnaires, eux, sont rétribués à même les contributions de la collectivité municipale.

Celle-ci, il nous semble, est en droit de savoir le long et le large de l'histoire, car au bout du compte, qu'il s'agisse de la taxe scolaire ou de toutes les autres, sans oublier la taxe foncière, non la moindre, la note nous sera servie et, mécontents ou furieux, nous devrons la payer. A moins, comme dirait l'autre, que les contribuables fassent la grève à leur tour.

* * *

Des gouvernants aux abois, des fonctionnaires inactifs, des enseignants brandissant des pancartes, des internes et résidents en journée d'étude, cent propositions et peu de solutions... le spectacle est dérisoire. Et nous n'en sommes qu'au premier acte.

Roger CHAMPOUX

Une tolérance répréhensible

"POUR la première fois depuis vingt ans, aucun accident mortel de la route pendant le week-end !" Cette nouvelle stimulante, publiée l'autre lundi en bonne place dans tous les journaux, a suscité chez plusieurs une fausse joie, malheureusement de courte durée. Vérifications faites, on constatait le lendemain qu'entre le vendredi soir et le lundi matin, un de ces accidents s'était produit dans la banlieue de Montréal.

Malgré tout, le bilan de ce week-end était nettement plus encourageant que la normale (si l'on peut dire). D'ordinaire, sous ce rapport, notre province figure en tête de liste au pays, avant l'Ontario qui compte beaucoup plus de voitures en circulation. La grande cause de ce trop constant championnat est facile à déceler. Il y a peu de voix discordantes à ce sujet : à la ville comme à la campagne, nos voies publiques sont encombrées de conducteurs gauches, distraits ou imprudents qui enfreignent à tout moment les règles les plus élémentaires du code de la route. Dans trop de cas aussi, la surveillance policière laisse à désirer.

Il ne s'agit pas ici d'une impression générale fondée sur des ouï-dire, mais bien d'un état de fait que le vérificateur des comptes publics de la province déplorait dans son dernier rapport à l'Assemblée législative pour l'année 1965-66. Selon M. Gustave-E. Tremblay, un trop grand nombre d'infractions au code de la route et à la loi de la Régie des transports "sont ignorées par les fonctionnaires des ministères de la Justice et des Transports et Communications, qui ferment les dossiers sans donner suite aux contraventions rapportées par les agents de la Sûreté provinciale et les inspecteurs".

Dans ce domaine, le gouvernement actuel, suivant l'exemple du précédent, n'a pas d'excuse ou d'explication valables à présenter. Le public ne peut certes pas se satisfaire de celle que le ministre des Transports et Communications, le Dr Fernand Lizotte, a donnée à la Chambre. "C'est pour éviter de faire de la persécution que mon ministère n'a pas entamé certaines poursuites", a avoué candidement le ministre.

On aimerait connaître les détails de cas précis et savoir au juste comment ils se sont réglés à l'amiable, à la suite d'un simple avertissement à l'automobiliste fautif. De toute façon, cette tolérance généralisée et à première vue répréhensible ne dit rien qui vaille. Les plus nombreux "bénéficiaires" ne seraient-ils pas ceux qui ont pu faire jouer leur influence au bon moment ? Chose certaine, ce n'est pas en continuant dans cette voie que le Québec incitera les conducteurs à la prudence, rendra ses routes plus sûres et cessera de remporter presque à chaque week-end un championnat dont on pourrait si facilement se passer.

Cyrille FELTEAU

Les "nègres en blanc"

IL EST difficile de trouver des personnes peu sympathiques à la cause des internes et résidents des hôpitaux d'enseignement du Québec, ces "nègres en blanc" qui se plaignent d'être exploités et qui le sont, le plus souvent par certains de leurs propres confrères médecins. Ces abus, favorisés par un système hospitalier exécrable, ils ne peuvent eux-mêmes les dénoncer trop directement, de peur de se faire "couler" aux examens par les "patrons" qui se sentiraient visés. Mais le CTC et la FTQ qui viennent à leur rescousse, de même que les médecins de la Polyclinique médicale populaire, ne se gênent pas pour parler de ce qu'ils appellent le racket des "pools", où un groupe de médecins-pontifes de tel ou tel hôpital se partagent "les fruits du labeur des nègres de la médecine que sont les résidents". Ils vont même plus loin en émettant l'opinion que les augmentations de traitement des médecins résidents devraient être absorbées non par le gouvernement mais par les conseils de médecins des hôpitaux, vu que ces derniers réclament aux patients, surtout ceux des cliniques d'urgence, des honoraires pour du travail exécuté par les résidents.

En expliquant qu'ils consacrent 71 p.c. de leur temps au soin des malades et qu'ils séjournent à l'hôpital 80 heures et plus par semaine, les internes et résidents veulent faire accepter une échelle de traitements mensuels variant de $400 pour un interne junior à $650 pour un résident senior. (L'échelle actuelle s'étage de $215 à $430 et celle que propose le gouvernement va de $315 à $515.) Ces chiffres paraissent assez élevés, comparés à ceux qui existaient jadis. Mais un aspect nouveau de la situation, c'est que de plus en plus, les jeunes médecins sont issus de la classe moyenne et ne peuvent compter, comme autrefois les fils de familles aisées, sur le soutien financier de leur père pendant leurs années d'internat ou de résidence en vue d'une spécialisation.

Leur journée d'étude, qui s'est déroulée hier, était destinée à attirer l'attention du public sur le fait qu'ils tentent depuis 1963 de négocier avec le ministère de la Santé de nouvelles conditions de travail et de salaires vu que, depuis l'instauration de l'assurance-hospitalisation, le fardeau de leur tâche s'est encore alourdi. La direction de plusieurs hôpitaux est d'ailleurs favorable à leurs réclamations, mais le public, pour sa part, se demande s'il ne sera pas appelé à "payer en double", soit de meilleurs traitements aux internes et résidents parce qu'ils ne touchent pas d'honoraires, et des honoraires aux médecins ainés parce que ceux-ci ont un droit de regard sur les premiers.

En somme, c'est tout le système qui aurait besoin d'être "restructuré" pour assurer plus de justice aux internes et résidents des hôpitaux tout en accordant une rémunération raisonnable aux médecins enseignants. Mais quand on connait la résistance que provoque tout mouvement visant à modifier un système établi, on sait que cette réforme, même avec les plus fermes recommandations de la commission Castonguay actuellement à l'oeuvre, n'est pas pour demain et ce ne sont pas les internes et résidents actuels qui pourront semblablement en bénéficier.

Renaude LAPOINTE

VOUS AVEZ LA PAROLE

Des philosophes condamnent les agresseurs des petits pays

Monsieur le Rédacteur,

Je suis persuadée que la guerre affreuse qui se déroule au Vietnam à l'heure actuelle est toujours à la pensée des Canadiens, au moins de ceux qui s'intéressent à l'humanité et au sort du monde, bien que les Canadiens soient généralement portés à se regarder comme des spectateurs, plutôt que comme des participants dans le drame des événements du monde.

Je suis aussi persuadée, que cette guerre angoisse bien des gens et qu'elle leur pèse lourd sur la conscience. Je ne fais pas d'exception. Au seuil de 1967 je me trouve dans un état d'âme sombre, désolé.

Je songe au sermon qu'a prononcé, le jour de Noël, le cardinal Francis Spellman, archevêque de New York. Il a dit notamment que les Américains n'avaient pas d'autre choix au Vietnam que la victoire, que les soldats américains étaient les soldats du Christ, défendant la civilisation contre des gens qui n'ont aucun respect pour la vie humaine .. que la lutte des Américains au Vietnam pouvait prouver aux agresseurs que les guerres d'oppression ne seront pas gagnées, qu'elles resteront sans profit et sans succès... Or on se demande qui sont les agresseurs...

Je songe aux philosophes. Ceux-ci sont les sages qui cherchent la vérité, — le fondement du véritable bonheur —, la vérité éternelle, la vérité qui ne vieillit jamais, la vérité qui est absolue. Ce jour en particulier je songe à Micius (nom latin pour le philosophe chinois Mengtsee (480-400 a. J.-C.). Mengtsee lui aussi désirait faire de ce monde un endroit sûr où l'on pouvait vivre heureux et sans danger. Il se plaignait: "Un homme entre au jardin d'autrui et vole des pêches et des prunes. On le blâme et les autorités le punissent. Pourquoi? Parce qu'il a porté dommage à autrui à son propre profit personnel. Si le voleur va plus loin et s'approprie des poules, des chiens et des cochons, il commet un méfait plus grand que s'il vole des pêches et des prunes. Et s'il tue un homme innocent et le dépouille de ses vêtements et de ses armes, son méfait est encore plus grand. Les gouvernants s'en rendent bien compte et qualifient de tels méfaits de crimes. Cependant, lorsqu'un tel crime est perpétré en grand, qu'un pays s'attaque à un autre, ce n'est plus un crime, mais quelque chose digne d'éloges et entièrement en règle. Peut-on regarder ces gouvernants comme étant capables de comprendre la différence entre le bien et le mal? Tuer un homme constitue un crime, qui doit être puni de la peine de mort.

"Ainsi, tuer 10 hommes constitue un crime décuplé, qui doit être puni de 10 fois la peine de mort et tuer 100 hommes constitue un crime centuplé, qui dont être puni de 100 fois la peine de mort. Les gouvernants sont d'accord sur ce sujet. Toutefois, lorsqu'un pays s'attaque à un autre et tue d'innombrables hommes, ce n'est plus un crime, mais quelque chose de méritoire et digne de récompense. La marque distinctive d'un gouvernement juste et raisonnable c'est qu'il ne s'attaque jamais à un petit pays. Les cieux ne permettront pas que les grands pays s'attaquent à des petits, que les grandes maisons gênent les petites, que les forts subjuguent les faibles..."

Je songe à Mencius (le philosophe Meng-tse, qui mourut en 283 av. J.-C. à l'âge de 84 et qui était un disciple de 4e génération de Confucius ou Kung Fu-tse) qui gémit : "La souffrance, la douleur et la désolation du peuple, provoquées par les gouvernements cruels et mauvais, n'ont jamais été aussi graves qu'aujourd'hui." Qu'est-ce qu'un Mencius moderne aurait à dire de notre siècle?

Lilian Vandenbosch,
Montréal.

Fais comme moi... Limite-toi, pour le moment, à lire les bandes illustrées...

l'opinion canadienne-française

Comment se ferait l'indépendance ?

LE DROIT (Ottawa) — Willie Chevalier croit qu'une nation ne vit pas que de sentiment. Il estime que le progrès du Canada vers l'unité est "plus réel qu'apparent" et souhaite que de la compréhension nous en passions à l'entente.

Tout Canadien français comprend les sentiments des séparatistes du Québec et, de ce fait, le peu d'enthousiasme que suscite dans la belle province le centenaire de la Confédération. Mais une nation ne vit pas que de sentiments, comme on peut le voir par la vingtaine de coups d'Etat en Afrique depuis un an et par les voyages de M. Daniel Johnson à Canossa.

Comment se ferait l'indépendance? M. Gilles Grégoire ne le sait pas exactement, si l'on en juge par ses déclarations récentes, et M. Pierre Bourgault, à la fois plus lucide et plus nuancé, semble pourtant perdu quand on lui demande des précisions à ce sujet. Sans la moindre intention de polémique, dans le seul espoir de faire réfléchir le lecteur, signalons quelques faits et posons des questions.

Les Montréalais sont très fiers de leurs gratte-ciel et l'on en voit maintenant dans presque tous les quartiers. Les plus impressionnants se trouvent boulevard Dorchester. Or, aucun d'eux n'est la propriété de Canadiens français; celui, de bon goût, de l'Hydro-Québec, appartient à tous les contribuables de la belle province et les plus riches de ces contribuables ne sont pas, on le regrette mais c'est comme ça, des Canadiens français.

Et quand l'Hydro-Québec a besoin d'emprunter, ce qui lui arrive souvent et rien n'est plus normal, où donc trouve-t-elle des capitaux?

Il n'y a pas un an, un démagogue dont n ont que faire les vrais libéraux parlait d'étatiser la Cie de téléphone Bell; où donc aurait-il trouvé l'argent nécessaire? Cette compagnie pourrait peut-être prêter à la belle province pour que son gouvernement n'oblige pas ses citoyens à se serrer trop la ceinture ...).

Qu'advient-il de la Société générale de financement et du projet d'une sidérurgie?

Selon M. Grégoire, un Québec indépendant pourrait laisser à Ottawa les questions de défense, d'affaires internationales et de représentation diplomatique. Mais, alors, il ne serait pas indépendant ! Ce qui est l'avis, pensons-nous, de M. Bourgault. Ce dernier plutôt que M. Grégoire ferait l'indépendance; où trouverait-il 100 Canadiens français prêts à être ambassadeurs ?

Le plus réaliste et le plus sérieux des deux chefs "indépendantistes", c'est M. Bourgault. Demandons-lui : en cette année 1967 et par la suite, alors que les voyages seront plus fréquents, est-ce le Québec qui émettrait des passeports aux citoyens de sa république?

Que serait le service postal? L'éventuelle république du Québec achèterait-elle les propriétés du Canadien Pacifique, du Chemin de fer National et d'Air Canada qui sont dans son hypothétique territoire? Comment se partagerait-on le fleuve Saint-Laurent? La république de M. Bourgault conscrirait-elle les garçons et filles de 18 ans pour protéger ses frontières (qui restent à délimiter)? Où sont les futurs fonctionnaires des douanes et de l'accise?

Vous feuilletez des journaux de Londres, de Paris, de Lausanne, de Genève, de Bruxelles, d'ailleurs, et vous voyez que des entreprises canadiennes demandent les services d'ingénieurs et autres techniciens pour notre pays. La république du Québec en aurait besoin autant que le Canada de ce janvier 1967. S'empresseraient-ils de venir dans le nouvel Etat, quand on sonde que leur recrutement est difficile pour cet Etat beaucoup plus grand qu'est le Canada présent?

On n'en finirait plus de poser des questions semblables. Nous ne les posons que dans l'espoir de faire réfléchir. Il est fort possible que la sécession du Québec soit inévitable. Possible, pas sûr.

Sous M. Pearson et sous M. Diefenbaker (mais oui, sous M. Diefenbaker aussi) le Canada a réalisé beaucoup de progrès vers une unité plus réelle qu'apparente (répétons : PLUS REELLE QU'APPARENTE). Parce que nous nous sommes querellés plus que jamais, Canadiens anglais et Canadiens français, nous nous comprenons mieux, — ce qui ne veut pas dire que nous nous entendons mieux. Si cette compréhension devenait de l'entente, il n'y aurait pas de plus grand pays que le Canada au prochain siècle.

Institution trop sûre d'elle-même

L'ACTION (Québec) — Laurent Laplante n'aime pas le ton cavalier qu'a pris la Banque Mercantile face aux directives canadiennes. Il poursuit :

Encore une fois, il faudrait beaucoup de naïveté pour croire que le Canada peut se permettre des caprices quand il est question du capital étranger ; on nous l'a suffisamment sérénadé : nous sommes dépendants, contrôlés, engloutis, possédés. Il nous reste tout juste assez de fierté pour protester lorsque la Banque Mercantile joue au martyr en nous traitant, d'autre part, comme une quelconque "république de bananes". Il nous reste, il est vrai, juste assez de pouvoir politique pour préserver à tout le moins certains intérêts dont les colonisés eux-mêmes souhaitent garder la propriété : les banques, les techniques d'information, l'électricité et les restes de nos richesses naturelles, etc. Et c'est justement parce que nous avons pleine conscience de notre dépendance que nous tentons désespérément de récupérer quelques-uns des grands leviers de commande.

Que les capitaux étrangers circulent et s'installent chez nous, nous n'y avons pas d'objection et nous n'avons même pas les moyens de nous permettre des objections, à condition pourtant que ces capitaux ne prétendent pas régir ostensiblement notre pouvoir politique. On pourrait au moins se montrer aussi discret que lorsqu'on nous a fait avaler les armes nucléaires...

La Banque Mercantile ne s'est pas creusé les méninges outre-mesure pour nous présenter une défense intelligente : le colonialisme est, en 1967, une denrée si peu comestible qu'on doit au moins l'apprêter et le noyer sous les condiments. En outre, le gouvernement américain, en expédiant ses protestations, endosse officiellement les intérêts particuliers au moment où ils attentent sans vergogne à la liberté du pouvoir politique canadien. Et cela, ce n'est pas spécialement drôle.

Les Torontois deviennent Canadiens...

LA VOIX DE L'EST (Granby) — Roland Gagné félicite le "Star" de Toronto pour son attitude au sujet de l'hymne O Canada.

Le "Star" de Toronto invite le conseil métropolitain de la ville-reine à jouer désormais l'O Canada à ses réunions.

Commentant la décision du conseil de ne plus faire jouer le "God save the Queen" au début de ses séances, le quotidien torontois croit que le conseil devrait faire davantage et jouer l'O Canada en ces occasions. "C'est là, écrit-il, par la force de la coutume et de la faveur populaire notre hymne national, et il sera bientôt notre hymne officiel. C'est le seul hymne national que l'on devrait accepter dans les circonstances ordinaires. L'année du centenaire est une excellente occasion de bien établir ce principe."

Le "Star" a pleinement raison. Le "God Save The Queen" n'a plus sa place au pays. C'est là l'hymne de la Grande-Bretagne et les Canadiens se ridiculisent chaque fois qu'ils le préfèrent à l'O Canada qui est l'hymne véritable du Canada.

Aucune autre nation ne penserait, même un instant, à agir de cette façon. Il ne viendrait jamais à l'esprit des Américains, des Français, des Italiens, etc., de jouer autre chose que leur hymne national. Or, nous, nous nous distinguons des autres peuples en jouant la plupart du temps deux hymnes au lieu d'un. Comme si l'O Canada n'était pas suffisant pour exprimer notre fierté et donner un sens à nos aspirations.

Un pays ne peut avoir deux hymnes, et, dans notre cas, c'est l'O Canada qui, aujourd'hui, est accepté de l'Atlantique au Pacifique. Suivons donc l'exemple du "Star" en recommandant qu'à l'occasion du centenaire du pays et de l'exposition universelle, on prenne l'habitude, si on ne l'a déjà, de jouer simplement l'O Canada dans toutes les réunions officielles. Nous aurons l'air beaucoup plus intelligents. Nous nous comporterons alors comme de vrais Canadiens.

Il faut payer leurs services

LE SOLEIL (Québec) — L'éditorialiste étudie les revendications des internes et résidents des hôpitaux et les approuve. Voici un extrait de son article.

Selon le mémoire remis à la presse, les internes et les résidents donneraient de 80 à 140 heures de soins pendant une seule semaine. Il n'est pas non plus acceptable qu'on leur impose des séances de garde de 24 ou 36 heures d'affilée, ou qu'on les garde en poste parfois du samedi matin au lundi soir.

De tels abus n'ont pu que nuire à tout le monde. Quelle que soit la résistance d'un organisme, il n'est plus en mesure après 12 heures de travail et de tension de donner un rendement conciliable avec l'attention à laquelle les malades ont droit. L'Association des hôpitaux aurait été bien mal venue de ne pas se rendre sur ces questions aux demandes des médecins. Il est d'ailleurs difficilement compréhensible qu'il ait fallu négocier longtemps avant de parvenir à une entente; sans doute manquons-nous de médecins, mais nous ne serions guère plus avancé en diminuant leur rendement par suite de surmenage.

Les offres dites "définitives" du gouvernement et des hôpitaux sont encore inférieures en moyenne à $1,000 aux demandes des médecins. On propose pour un junior, un salaire annuel de $3,980 alors que les médecins demandent $4,800. Pour un résident l'offre est de $6,180 et la demande de $7400. L'écart n'est pas infranchissable et les deux parties devraient s'efforcer d'y parvenir. Ce n'est toutefois pas aux internes et résidents à faire le premier pas. Il sont tous docteurs en médecine et ont droit à des émoluments conformes à la qualité et à l'importance des services qu'ils rendent.

Un hôpital, privé de leur présence, se trouverait en fort mauvaise posture. Si les jeunes médecins profitent de l'expérience que leurs séjours leur permettent d'acquérir, les hôpitaux profitent encore davantage de leurs connaissances. On semble se dire qu'une fois qu'ils auront quitté l'internat et la résidence, les médecins gagneront suffisamment sans qu'il soit nécessaire de les rémunérer d'une façon satisfaisante d'ici là. Ce réflexe ne vaut pas plus que la distinction matrimoniale. Ce sont des services qu'on rémunère et non une chance que l'on donne.

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

En février : 15 campagnes de souscriptions

Il y aura 15 campagnes de souscriptions à Montréal durant le mois qui débute aujourd'hui, campagnes de souscriptions dont le grand total des objectifs est de $2,414,500.

Voici la liste des appels approuvés par le service municipal du bien-être social (entre parenthèses : l'objectif) :

Du 1er au 14 février : Fondation du Québec des maladies du coeur ($350,000) ;

Du 1er au 15 février : The Canadian Save the Children Fund ($75,000) ; The Canadian Progress Club of Montreal ($40,000), Kiwanis Club of Maisonneuve ($40,000), Grand Lodge, Knights of Pythias ($60,000) ;

Du 5 ou 19 février : Montreal Children's Library ($20,000) ;

Du 6 au 20 février : Rehabilitation Institute of Montreal $375,000), Aide Sociale Anonyme ($10,000) et Association Athlétique Nationale de la Jeunesse ($25,000) ;

Du 13 au 25 février : Société canadienne du cancer ($330,000 ;

Du 13 au 26 février : Montreal Association for the Blind $740,000) ;

Du 13 au 27 février : Young Men's Christian Association of Montreal ($325,000).

Du 14 au 28 février : Benedict Labre House Inc. ($1,500), Loyola College ($3,000) et Senior Citizens' Forum $20,000).

photo LA PRESSE

Un bain forcé

Cette voiture baigne dans un pied d'eau, au 7694 est, boulevard Lévesque, à Laval, dans un secteur où la rivière des Prairies est sortie de son lit.

La rivière des Prairies a quitté son lit, et a inondé plusieurs maisons

La rivière des Prairies a quitté son lit, hier et aujourd'hui, inondant plusieurs maisons dans le quartier St-Vincent-de-Paul, à Laval.

Le secteur inondé comprend les extrémités de certaines rues transversales, à partir du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, sur une longueur d'environ 4 milles en aval.

L'eau s'est introduite dans les caves de maisons situées le long de la rivière. L'inondation est due, dit-on, à une embâcle et à la neige provenant des rues.

A l'hôtel de ville de Laval, un porte-parole du service du génie nous informait, ce matin, que la ville avait reçu plusieurs plaintes à ce sujet. Après vérification, les ingénieurs de la ville considéraient que la situation peut devenir grave, mais qu'elle ne l'est pas pour le moment.

"Les préposés à la division des eaux et assainissement ont constaté que quelques sous-sols ont été inondés hier et, ce matin, nous tentons d'entrer en communication avec les représentants du gouvernement fédéral de qui relève le contrôle du niveau de nos rivières", a déclaré le porte-parole.

Il semble qu'il soit assez difficile de savoir à qui s'adresser dans les différents ministères fédéraux ou provinciaux, dans de tels cas.

Néanmoins, les autorités de Laval comptaient faire part de la situation aux autorités compétentes aujourd'hui même. Au barrage de l'Hydro-Québec, sur la rivière des Prairies, on ne considérait pas la situation alarmante, même si le niveau est plus haut qu'à l'accoutumée.

A midi, ce niveau semblait s'être stabilisé.

Vol de $10,000 chez un notaire

La police de Montréal enquête depuis trois jours sur le vol d'une somme de $10,127.27, en argent, du coffret de sûreté du notaire J.-N. Labelle, au 561 est, boul. Crémazie, suite 25.

Le vol a été perpétré durant la dernière fin de semaine mais les enquêteurs ont caché l'incident jusqu'à ce matin. Il semble que les faits entourant ce vol soient difficiles à établir.

En plus de l'argent, les voleurs ont pris des chèques et des documents.

Les "officiers de probation" s'en prennent au ministre du Bien-être

Revenant sur sa parole, le ministre de la Famille et du Bien-être social a refusé au service de probation de la Cour de bien-être social de Montréal les locaux nécessaires au respect du secret professionnel dû au public. C'est l'accusation que lancent, dans un communiqué remis à la presse aujourd'hui, les "officiers" de probation, qui "fustigent" le gouvernement.

Les plans originaux de la nouvelle cour de bien-être social, actuellement en construction, rue St-Denis, près du Centre St-Vallier, prévoyaient pour les officiers de probation des salles où ils auraient travaillé par groupe de six à huit. Des cloisons partielles, insuffisantes pour assurer le caractère confidentiel de leur travail, étaient prévues. Aucune porte ne fermait ces locaux.

Sous la pression du service de probation, le ministère consentit en juin 1966 à reviser les plans de l'édifice. Il se pliait ainsi aux normes exigées par le travail social. Soulignons que les fonctions de l'officier de probation l'amènent à fouiller l'intimité de ses clients; il évalue des situations familiales et réoriente de jeunes inadaptés sociaux. Il est évident que les cadres matériels où s'accomplit ce travail doivent contribuer à conserver le secret des confidences qui sont faites par les clients.

A la suite de renseignements pris sur les lieux mêmes de la construction, les officiers de probation se sont rendu compte, en décembre dernier, que le ministère était revenu aux plans originaux sans en informer les principaux intéressés. Le Syndicat des officiers de probation est revenu à la charge à plusieurs reprises et a essuyé un refus poli mais net de la part du ministre, M. Jen-Paul Cloutier.

Les diverses interventions du Syndicat des fonctionnaires pour la région de Montréal, représenté par son directeur, M. J.-L. Lampron, et du Syndicat des fonctionnaires pour le ministère de la Famille et du Bien-être social, dont le président est M. Gilles Roussel, se résument ainsi : 5 assemblées générales des officiers de probation ; 2 pétitions au ministère ; 3 télégrammes au ministre Cloutier. Résultat : aucun.

Dans leur pétition, les officiers de probation déclarent : "Nous sommes étonnés que des officiers supérieurs de notre ministère qui sont les promoteurs des cours de socio-pédagogie ou autres, où l'on nous enseigne les techniques de travail social et les conditions que cela implique, soient informés des conditions de travail au nouvel édifice et que ces mêmes personnes ne réagissent pas de façon adéquate à établir une situation conforme à ces exigence."

Devant l'attitude du ministère, les officiers de probation ont décidé d'informer le public des conditions qui l'attendent à la future cour de bien-être social. Les officiers de probation, étant personnellement responsables des dossiers, ne peuvent accepter, disent-ils, que ces dossiers soient exposés aux indiscrétions possibles. Ils réclament des conditions matérielles de travail qui soient conciliables avec les impératifs de leurs fonctions : entrevues, rédactions d'histoires sociales, téléphones, études de dossiers, réflexion et concentration. Ce travail exige que chaque officier de probation ait son bureau privé afin de préserver le secret professionnel.

"CABOT"

SUITE DE LA PAGE 3

donnait pas une indication correcte et n'était pas non plus situé au centre du navire. De son propre aveu, il a négligé depuis un an d'en commander un qui ne soit pas défectueux.

Au cours de la brève période pendant laquelle le "Cabot" a chaviré (deux à trois minutes, semble-t-il), le capitaine s'est enfui en gagnant la timonerie. Il a sonné l'alarme générale mais n'a pu actionner la sirène parce que le bouton le plus proche se trouvait au-delà d'un plan déjà très incliné, à l'avant de la timonerie.

Responsabilité du maître d'équipage

Tous les témoins qui se sont succédés jusqu'ici à la barre ont déclaré qu'il revenait au maître d'équipage de fermer les portes latérales, une fois les cales remplies. Le maître d'équipage devait cependant effectuer cette manoeuvre sur instruction de l'officier de quart.

Etant donné la lourde responsabilité qui semble déjà s'abattre sur le maître d'équipage, M. Joseph Madore, celui-ci a chargé un procureur de surveiller spécialement ses intérêts. Cet avocat est Me Roland Chauvin ; il assiste aux audiences depuis hier matin. M. Madore n'a pas encore été appelé à donner sa propre version des circonstances qui ont entouré l'accident.

L'officier de quart au moment où le navire a chaviré était M. Gérard Leblond, l'une des deux victimes de la tragédie.

Autre navire du genre en construction

L'auteur des plans de ce navire particulier (construit à la Davie Shipbuilding, de Lauzon), M. William Farish, a déposé une liasse de documents et plans décrivant en détail le "Cabot" et son fonctionnement.

Tout en soutenant que le "Cabot" était un navire absolument sûr et en parfait état de navigabilité, l'architecte naval a déclaré "qu'il n'existe pas ou très peu de navires qui ne peuvent chavirer sour l'effet de conditions adverses".

Soulignons que la Clarke Steamships fait actuellement construire un second navire à chargement par le côté du type du "Cabot". Mais l'accident survenu à ce navire en décembre dernier, accident qui s'ajoute à celui du "Fort William" survenu un an plus tôt et qui correspond au même genre de navire, ne manque pas de faire réfléchir.

Il est vrai que les armateurs avaient envoyé le premier chef-mécanicien, M. Lavoie, en Europe, où il a pu se familiariser avec ce genre de navire et son fonctionnement.

L'enquête se poursuit.

CANADAIR

SUITE DE LA PAGE 3

gique devait faire connaitre ses intentions avant le 15 février. La Belgique aurait besoin de quelque 125 avions du même type.

Le "Northrop F 5" est armé de deux canons M. 39 de 20 millimètres et peut transporter une charge utile (roquettes, bombes, napalm) de 2,800 kilogrammes (environ 6,160 livres). Le choix du F 5 avait été fait après que divers matériels, dont le "Mirage" français, eussent été écartés pour des raisons techniques.

Des pourparlers avec la firme américaine Northrop avaient échoué à la fin de l'année dernière sur des questions de prix de revient. C'est alors que les Pays-Bas ouvrirent les négociations avec Canadair qui construit le F 5 sous licence.

D'autre part, le gouvernement néerlandais, dans le cadre de la coopération avec le Canada, a accepté que le matériel blindé canadien en Allemagne fédérale soit désormais réparé dans les ateliers et les parcs néerlandais.

SOUMISSIONS

SUITE DE LA PAGE 3

station de métro Bonaventure.

Sans cette autorisation du "comité de grève", le comité exécutif n'aurait pas pu ouvrir les soumissions reçues.

L'article 109 de la charte ne dit-il pas : "Au moins huit jours doivent s'écouler entre la publication de l'appel d'offres dans les journaux et la date de l'ouverture des soumissions... Les soumissions sont adressées au comité exécutif ; elles sont ouvertes en public, en présence d'au moins deux membres du comité exécutif et du greffier (Me Robert Bouchard) ou de son adjoint (M. Vincent Chené), à l'endroit (hôtel de ville) et à l'heure (midi) indiqués dans les avis publics.

L'ouverture des soumissions s'est faite dans la salle 116 sise dans la section nord-est du premier étage. Quel est alors le "public" ? Il comprend ordinairement les représentants des sociétés ou entreprises ayant fait tenir des offres.

On apprenait d'autre part, vers 9 h., ce matin, que le comité exécutif de la ville tiendrait une assemblée à compter de 10 h. (ce matin). Où ? "Quelque part à Montréal", peut-on dire, sans plus, pour l'instant.

Conformément à la procédure annoncée lundi après-midi par M. Lucien Saulnier, quelques minutes après le débrayage, Me Robert Bouchard, le greffier de la ville, qui agit comme secrétaire du comité, rendra public, à son retour à l'hôtel de ville, le procès-verbal de l'assemblée de ce matin.

Baisse de 19 p. 100 de la valeur des permis de construction en janvier

La valeur totale des permis de construction approuvés à l'hôtel de ville de Montréal le mois dernier a atteint $9,318,150.

On enregistre ainsi une baisse de $2,182,020, comparativement à la valeur totale des permis émis durant le mois correspondant de l'an dernier, valeur qui s'était chiffrée par $11,500,170, soit une diminution de 19 p. 100.

Soixante-trois des 277 permis accordés le mois dernier concernent des nouveaux bâtiments (valeur de $7,511,700). Les 214 autres permis (valeur de $1,806,450) ont trait à des "réparations" ou à des "modifications".

Durant le mois de janvier 1966, il y avait eu 70 permis concernant des nouveaux bâtiments (valeur de $9,316,900), puis 134 relativement à des "réparations" ou à des "modifications" (valeur de $2,183,270).

Les 277 permis approuvés durant le mois écoulé donneront 306 logements, soit 100 de moins que les 204 permis accordés en janvier 1966 devaient en procurer.

On n'a compté le mois dernier qu'un permis de construction de plus de $1 million. Il a été accordé à Freitel & Frankel Ent., 2505, Chemin Bates, en vue d'un édifice "commercial" de sept étages rue Chabanel, entre le boul. St-Laurent et l'avenue de l'Esplanade, édifice évalué à $3,500,000.

Le Manitoba s'inspire du Québec

QUEBEC (M.L.) — La province du Manitoba songe sérieusement à changer la juridiction de ses cours de comté en une cour de juridiction provinciale s'inspirant de celle qui existe au Québec.

Le juge en chef de la Cour provinciale du Québec a fait cette déclaration, hier, en ajoutant que les autres provinces tendent également à se donner une Cour semblable à celle du Québec.

La décision du Manitoba aurait été inspirée par un travail qu'a publié le juge Antonio Langlais, en 1961. Dans cet ouvrage, le juge Langlais a fait l'étude de plusieurs lois sur lesquelles l'ancienne Cour de Magistrat (devenue la Cour provinciale), a exercé une juridiction exclusive et qui sont au nombre d'une centaine.

Le juge Bilodeau considère cette tendance comme très flatteuse pour nous et démontre que notre système judiciaire est à point et très efficace.

Coups de feu au cours d'une chasse à l'homme

ST-JANVIER. (C.B.) — Un chauffard a été appréhendé par un agent de la Sûreté provinciale, tôt hier matin, à St-Janvier, à l'issue d'une chasse à l'homme ponctuée de plusieurs coups de feu.

Un policier avait pris une camionnette en chasse près de St-Antoine-des-Laurentides, après avoir été doublé de façon dangereuse. Il tenta en vain de rattraper le fuyard qui filait à vive allure. Finalement, L'agent décida de tirer dans les pneus de la camionnette.

Avec un pneu à plat, le chauffard fut obligé de s'arrêter au moment où il arrivait à St-Janvier. L'individu fut écroué dans les cellules de la Sûreté provinciale, à St-Jérôme, en attendant de comparaître devant le tribunal.

La Cour du Banc de la Reine prend en délibéré l'appel du S.P.E.Q.

par Maurice Laperrière

QUEBEC — La grève des professeurs de l'enseignement spécialisé du Québec, qui a fait couler beaucoup d'encre en avril dernier, a eu son écho, hier après-midi, au Palais de Justice, mais c'était dans l'armosphère calme et détendue de la Cour du Banc de la Reine, en appel.

C'est en effet hier que les représentants du S.P.E.Q. et du Procureur général du Québec, Mes Claude Trudel et Maurice Jacques ont plaidé devant les honorables juges André Taschereau, Roger Brossard et Elie Salvas au sujet de l'appel des directeurs du S.P.E.Q. à l'encontre de la règle ainsi accordée par le juge en chef Frédéric Dorion durant le conflit.

On se souvient qu'à la demande du Procureur général du Québec, le juge William Morin, de la Cour supérieure du Québec, signait, le 13 avril 1966, une ordonnance d'injonction interdisant aux professeurs de l'enseignement spécialisé de faire la grève dans les institutions qui sont sous la juridiction des ministères de l'Education, de l'Agriculture, de la Colonisation et des Affaires culturelles. Malgré cette procédure judiciaire, le Syndicat des professeurs de l'enseignement spécialisé de l'Etat du Québec (S.P.E.Q.), déclarait la grève le lendemain, 14 avril.

Quelques jours plus tard, le juge en chef de la Cour supérieure, l'hon. Frédéric Dorion, acceptait une requête pour règle nisi contre le S.P.E.C. et ses treize directeurs. En vertu de cette procédure, les quatorze intimés se trouvaient dans l'obligation de se présenter devant la Cour supérieure "pour" donner les raisons, s'il y en a, pour lesquelles ils ne seraient pas condamnés pour mépris de Cour à la suite de leur refus de se conformer à l'ordonnance d'injonction intérimaire du 13 avril."

Le 22 avril, le S.P.E.Q. obtenait l'autorisation d'en appeler de cette décision du juge Dorion. L'audition des quatorze causes a donc été ajournée pour permettre à la Cour du Banc de la Reine, en appel, de statuer sur le bien-fondé de la règle nisi dans ces cas.

Dans son plaidoyer, Me Claude Trudel a soutenu que la requête pour règle nisi acceptée par le juge Dorion n'offrait pas la preuve prima facie que les intimés se sont réellement rendus coupables des faits qu'on leur reproche.

Le procureur du S.P.E.Q. et de ses treize directeurs, qui plaidait alors la cause de M. Claude Desroches, de Montréal, a soutenu que son client ne pouvait venir se disculper de faits qui n'ont pas été précisés dans la requête.

La Cour lui ayant demandé si le seul fait qu'il ne se soit pas présenté en classe les 14 et 15 avril ne serait pas une preuve prima facie, Me Trudel a déclaré que la requête aurait dû contenir tous les faits reprochés.

Me Maurice Jacques a pour sa part allégué que la seule question à se poser dans cette cause est celle-ci: "Y a-t-il une preuve prima facie pour justifier l'émission d'une règle nisi contre l'intimé ? Le juge n'a rien reproché à l'intimité. Il lui a simplement demandé de se présenter devant le Tribunal pour expliquer les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être accusé de mépris de Cour à la suite de son refus d'obéir à l'injonction.

La Cour a pris la cause en délibéré.

Honoré par l'Université de l'Alberta

Le cardinal Paul-Emile Léger sera l'un des quatre récipiendaires d'un titre honorifique donné par l'Université de l'Alberta, dans le cadre de sa réunion spéciale du Centenaire, le 10 mars prochain. Les autres personnes qui seront honorées à la même occasion sont : Mme Donald W. (Pauline) McGibbon, de Toronto, C.H. (Punch) Dickens, également de Toronto et le Dr Charles Hard Townes, de Cambridge, Mass. L'archevêque de Montréal a été élevé au cardinalat en 1953 après avoir servi comme professeur pendant plusieurs années au Canada, en France et au Japon.

Assurés d'une compagnie en faillite remboursés pour les mois payés à l'avance

TORONTO. (PC) — Les détenteurs d'une police d'assurance du "Plan d'assignation" automobile des compagnies Wentworth Insurance Co. de Toronto et North American General Insurance Co. de Montréal, filiales de la Prudential Finance, qui a déclaré faillite il y a quelques mois, seront remboursés pour les mois payés à l'avance et où ils ne seront plus couverts.

M. E. Lorne Smith, président des assureurs indépendants de l'Ontario, a révélé hier que ces détenteurs de police peuvent demander immédiatement leur remboursement à ces deux compagnies.

"Les automobilistes assurés par l'entremise du Plan d'assignation dans les deux provinces n'ont pas eu le choix d'être assurés avec ces deux compagnies et notre association a jugé bon de s'occuper d'eux," a commenté M. Smith.

Une peine de huit ans à un tout jeune bandit

Une peine de huit années de pénitencier a été imposée par le juge en chef Edouard Archambault, hier après-midi, à un jeune homme de 21 ans qui s'était précédemment reconnu coupable de cinq vols à main armée, de trois vols d'automobiles et d'un cambriolage, série de délits commis dans des magasins de l'est de la métropole, ces derniers mois.

Le juge Archambault, en imposant cette peine à Jacques Brisson, a fait remarquer que les tribunaux ne pouvaient se montrer cléments envers des bandits qui, malgré leur jeune âge, se transformaient en caboulards armés pour commettre de tels crimes.

Il a par ailleurs imposé une peine de quatre années de détention à Douglas Caldwell qui avait accompagné Brisson lors de trois de ses vols à main armée.

L'un de ces vols à main armée avait été commis en juillet dernier à la pharmacie Gaucher, rue Ontario est. Brisson avait alors tiré dans le plafond de l'établissement avec une carabine à canon tronçonné, en guise d'avertissement aux commis.

Dans une autre pharmacie les prévenus avaient rapidement obtenu les $668 de la caisse.

Expansion du consulat général de France à Montréal

par André Luchaire

Le consulat général de France, qui occupait depuis 1954 une partie du cinquième étage de l'édifice 1980 ouest de la rue Sherbrooke, vient de s'installer au deuxième étage de l'édifice de la Bourse, 800 Place Victoria, dans une série de bureaux constituant le no 2220 de l'édifice.

Ce déplacement vers le centre de la ville correspond en fait à une phase nouvelle de cette représentation consulaire de la France dans la Métropole, marquée par une expansion de ses services exigée par le développement nouveau des tâches qui lui incombent.

L'un des deux points saillants de l'expansion du consulat de France, a été l'installation d'un "attaché de presse", en la personne de Mme Magali de Gassart, chargé des relations avec les organes de la presse écrite et parlée de la Métropole.

L'autre nouveauté, c'est la désignation d'un attaché culturel en la personne de M. Alain Riottot.

L'installation du consulat de France dans la "Tour de la Bourse" a été soulignée par l'organisation, avec le concours de la compagnie Rothman, d'une superbe exposition de la Tapisserie française moderne, avec des oeuvres de Lurçat — le génial rénovateur de cet art traditionnellement français — et de ses successeurs accrochées aux parois du grand vestibule de la Tour.

Avec les additions de personnel mentionnées plus haut, le consulat général de France comporte désormais, outre le consul général, vicomte Louis de Laigue, et ses collaborateurs immédiats, le consul adjoint M. Robert Fauris et le Consul chargé de la Chancellerie, M. Guy Villallard, deux vice-consuls, l'attaché du consulat, 1 chef du bureau d'ordres, 2 secrétaires, etc., au total : présentement 18 personnes.

D'autres augmentations dans le personnel sont prévues, et, au moins pour la durée de l'Exposition, on estime que le consulat général de France pourrait bien comporter jusqu'à 22 personnes.

C'est un chiffre jamais atteint dans l'histoire de cette représentation consulaire de la France à Montréal, dont l'histoire commence en 1895, soit 36 ans après l'ouverture du premier consulat français au Canada, — dans la ville même de Québec — en 1859.

De 1865 à 1872 cette représentation eut même le nom de "Consulat général de France dans les provinces britanniques de l'Amérique du Nord" : c'était l'époque qui vit naître la Confédération.

C'est en 1881 que le futur consulat est préparé par l'ouverture d'une "agence consulaire", transformée en consulat en 1895. — Consulat créé d'ailleurs en substitution de celui de Québec, qui ne fut rouvert qu'en 1914, et encore seulement sous forme d'agence consulaire. L'un et l'autre furent fermés en 1942. Le consulat général à Montréal le 1er juillet, le consulat à Québec le 31 mai de cette année-là. Ils furent rouverts respectivement le 11 novembre et le 23 novembre 1944.

Le communiqué du consulat rappelle que les bureaux sont ouverts de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, du lundi au vendredi inclus; ils sont fermés les jours de fête légale du Québec et de France. Les numéros de téléphone du consulat général sont les suivants : services généraux et chancellerie : 878-4381, service de presse 878-1430 et services culturels : 878-9767.

Déserteur grec condamné à l'amende

Un jeune déserteur grec de 23 ans, qui a réussi à vivre plus ou moins clandestinement au Canada, depuis une trentaine de mois, a été condamné à une amende de $250, hier après-midi, par le juge Jacques Anctil, pour séjour illégal au Canada.

Le tribunal a imposé cette amende à Georges Dimitrios Yargaros, qui depuis s'est trouvé un emploi stable, s'est marié à une jeune Canadienne française et est devenu père d'un enfant.

Selon l'avocat de la poursuite, il s'est même procuré pour obtenir du travail, une carte de sécurité sociale, en utilisant comme nom ... ses deux prénoms. Soit Georges Dimitrios.

Et les fonctionnaires fédéraux, évidemment, n'y ont vu que du ... grec.

Reste maintenant à décider de son lieu de séjour définitif, maintenant.

Et c'est le ministère de l'Immigration qui sera évidemment appelé à décider, dans ce cas, par le truchement de sa cour locale.

Le renverra-t-il dans son pays, pendant que sa femme et son enfant devront rester ici ?

Ou, dans un geste humanitaire qui a évidemment des précédents, gardera-t-on toute la famille au Canada, en passant l'éponge sur la façon peu orthodoxe du jeune homme de descendre de bateau, dans notre port ?

Adolescent blessé d'un coup de feu

Un adolescent de 17 ans a été blessé au ventre par un projectile d'arme à feu, à 10 h. 05 hier soir, alors qu'il parvenait à pied à la hauteur du 4306 rue Drolet.

La victime, dont l'identité n'a pas été révélée, a été transportée à l'hôpital Notre-Dame peu de temps après l'attentat ; il ne semble pas que sa vie soit en danger.

Les policiers du poste no 17 enquêtent.

Colloque des Sciences sociales

L'Association générale des étudiants en Sciences sociales de l'Université de Montréal organise un colloque qui aura lieu du 7 au 10 février. Au cours de ces journées, les conférenciers, qui représenteront le monde politique, syndical et universitaire, traiteront du "Socialisme au Québec, une utopie ?"

IMPORTED FROM SWITZERLAND
REMARQUEZ
CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VERITABLE FROMAGE FONDU GRUYERE D'ORIGINE SUISSE

VENTE de BOEUF PORTEZ À VOTRE COMPTE

SPÉCIAL DE FÉVRIER

DES TONNES DE BOEUF DE L'OUEST SAVOUREUX VENDUES CHAQUE JOUR À NOS 2 MAGASINS

R & G CALGARY MEAT INC. 323-2512
LACHINE WESTERN BEEF INC. 637-3701

UN DES PLUS GRANDS CHOIX À MONTRÉAL DE VIANDE GARANTIE TENDRE ET DÉLICIEUSE !

AUCUN CONGELATEUR REQUIS Gratis — 9 MOIS d'entreposage

105 JOURS POUR PAYER — AUCUN INTÉRÊT Vous ne payez pas par l'entremise d'une compagnie de prêt

FIGURE "A" TENDRE — ROTI DE GROUPE, BIFTECK DE RONDE, ROTI DE SURLONGZ, BOEUF HACHE — Garanti délicieux — 55¢ lb

FIGURE "B" DELICIEUX — BIFTECK T-BONE, SURLONGE — PORTERHOUSE ET EXCELLENT BOEUF A RAGOUT — Garanti tendre — 59¢ lb

FIGURE "C" TENDRE — BIFTECK de CLUB, ROTI DE COTES COTELETTES ET BOEUF HACHE — Garanti tendre — 57¢ lb

FIGURE "D" DELICIEUX — BIFTECK ET ROTI, BOEUF HACHE ET BOEUF A RAGOUT — Garanti tendre — 49¢ lb

FIG. A et B
DERRIERE DE BOEUF
GARANTI ET DELICIEUX ET TENDRE
46¢ lb
Approuvé par le gouvernement

GARANTIE Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de la qualité et de la tendreté de notre viande, nous la remplacerons GRATUITEMENT si vous nous la retournez dans les 10 jours.

FIG. A B C D
COTE DE BOEUF
GARANTI DELICIEUX ET TENDRE
35¢ lb
Approuvé par le gouvernement

GRATIS avec votre achat : • Dépeçage • Double emballage dans poly et papier à congélateur • Mûrissage • Congélation

5 LB COTELETTES PORC
10 LB POULET
6 LB BACON
12 LB DINDE
6 LB JAMBON
lb 39¢ PRIX TOTAL $7.96 OU
AVEC L'ACHAT D'UN COTE DE BOEUF OU PLUS

BONUS SPECIAL
DEMI-PORC
Porc tendre, juteux et délicieux, offert, avec l'achat d'un côté de boeuf, au bas prix de 23¢ lb

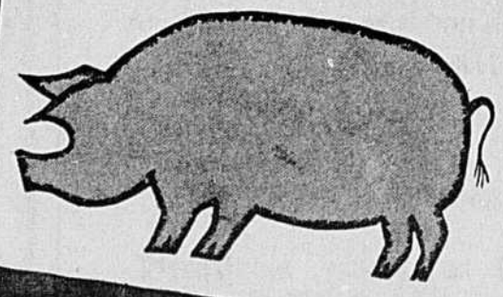

DEUX ENDROITS COMMODES POUR VOUS SERVIR

R. & G. CALGARY MEAT INC.
10,544, boul. L'ARCHEVEQUE, MONTREAL-NORD
au nord du boul. Industriel, quelques rues à l'est du boul. Pie-IX, à l'arrière du Centre commercial Forest
VENEZ OU TELEPHONEZ 323-2512

R. & G. LACHINE WESTERN BEEF INC.
2921, rue NOTRE-DAME, LACHINE
entre la 29e et la 32e Avenue, à la Plaza commerciale de Lachine, à 3 minutes du pont Mercier, à 4 minutes du rond-point de Dorval
VENEZ OU TELEPHONEZ 637-3701

LES DEUX MAGASINS OUVERTS de 10 h. du matin à 9 h. du soir TOUS LES JOURS — Fermés le dimanche

Sur le front des conflits scolaires

Pepin se prononce carrément en faveur des enseignants

Dans un communiqué remis hier soir à la presse, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, se prononce carrément en faveur des enseignants dans le présent conflit scolaire au Québec.

"La réforme de l'éducation doit se faire, affirme-t-il. Une partie essentielle de cette réforme consiste à relever les traitements des enseignants, pour que leur profession devienne une profession enviable, désirée, considérée.

"A cette fin, il faut l'argent nécessaire. Pour l'avoir, il faut réformer l'administration du gouvernement, arrêter le gaspillage, percevoir l'impôt, contenir la course folle des profits, drainer une part du capital pour les fins sociales primordiales."

M. Pepin estime qu'il n'équivaudrait à rien de briser l'essor des enseignants. "Cela laisserait subsister le problème de l'enseignement. Cela laisserait également subsister des problèmes encore plus graves : la maladministration, le règne anarchique du privilège, et ce serait avouer que l'Etat n'a aucunement l'intention de bâtir une société pour l'homme."

Faisant l'analyse de la présente crise scolaire, le président général de la CSN allègue notamment qu'elle est "le résultat direct des erreurs du passé", erreurs qui, selon lui, consistaient principalement à refuser le droit de grève aux enseignants.

Politique de peur

"Cette politique de contrainte, qu'on disait avec légèreté une politique de prudence, n'était au contraire qu'une politique de peur et d'escamotage des problèmes; à long terme, elle devait nécessairement s'avérer une politique imprévoyante, en ce qu'elle laissait s'accumuler les causes de conflit, au lieu de leur apporter au fur et à mesure les solutions voulues dans la raison."

"La crise scolaire, poursuit-il, est le résultat d'une autre erreur, qui est l'effet d'une autre illusion : l'illusion d'une autorité qui, sans consulter les intéressés, sans négocier avec quiconque, décide, dans un contexte de négociation, d'imposer unilatéralement des normes dans lesquelles elle prétend emprisonner aussi bien les salariés que les commissions scolaires elles-mêmes."

M. Pepin note toutefois qu'il semblerait qu'un certain assouplissement des normes soit envisagé, "ce qui serait certes un pas dans la bonne direction".

Poursuivant son diagnostic, le chef syndical soutient que "le règne des privilèges du petit nombre" a aussi quelque chose à voir avec la situation présente dans les conflits scolaires.

"Il n'y a pas de manque d'argent. Il y a accaparement de l'argent par les sociétés d'affaires, il y a accumulation scandaleuse de profits, il y a détournement du capital social à des fins privées, mais il y a de l'argent, et il y en a beaucoup. . . Les profits augmentent à un rythme constamment plus grand que les salaires. . . Il n'y a aucun contrôle là-dessus, aucune "norme", précisément. Les privilégiés font ce qu'ils veulent. Ils drainent tout le capital qu'ils veulent. Ils fixent les prix en conséquence, sans aucun contrôle. Les gouvernements refusent d'intervenir. Ils entretiennent, par leur silence, par leur inaction de ce côté, le paradis des profiteurs."

Les intérêts marginaux

Or, continue plus loin M. Pepin, "quand on veut faire des réformes en profondeur, il faut en prendre les moyens. Il faut que les intérêts marginaux des privilégiés cèdent le pas aux besoins fondamentaux de la collectivité."

"Pensez-vous que les gens en place s'arrêtent pour regarder le tableau que je viens de brosser lorsque éclate une crise comme celle que nous vivons dans l'enseignement ? Non, bien sûr, non. Ils font des "normes" pour bloquer les traitements des enseignants, et une action concertée s'organise pour mettre la réprobation publique sur le dos des victimes de l'état général de la société."

"On les fait même parader devant les tribunaux. On tâche de détourner sur eux l'attention du public, par le blâme, en exploitant à cette fin les sentiments des parents les mieux intentionnés et en proclamant les "droits des enfants" comme un beau paravent pour voiler plus efficacement l'essentiel du problème. Nous ne marcherons pas dans cette fumisterie."

Les professeurs de la région de Valleyfield débrayeront le 17

par Claude Gravel

Les quelque 500 professeurs de la régionale de Salaberry et de 13 commissions scolaires locales entreront en grève le 17 février prochain, obligeant ainsi 8,000 élèves de Valleyfield et des villages environnants à prendre un congé forcé.

C'est ce que vient de décider le comité exécutif de l'Association des enseignants, après qu'un vote de grève eut été pris le 22 novembre 1966.

Le secrétaire de l'association, M. Gilles Leblanc, a déclaré hier soir à LA PRESSE que le recours à un médiateur avant le déclenchement de l'arrêt de travail avait été sollicité et que la commission scolaire "ne semblait pas contre ça".

Il a toutefois été impossible de rejoindre un porte-parole officiel de la régionale afin d'obtenir des commentaires au sujet de cette allégation.

M. Leblanc a signifié que les négociations ne sont pas rompues entre les deux parties, même si aucune date n'avait été fixée pour la prochaine rencontre.

Le secrétaire de l'association des enseignants a révélé qu'au moins la moitié des quelque 180 clauses de la convention de travail restent encore à régler. "On a tenté par tous les moyens d'éviter la grève, mais les dernières offres patronales étaient inacceptables."

M. Leblanc a soutenu que les dernières offres de la commission scolaire en ce qui concerne les traitements donnaient une augmentation de salaires de seulement 1.93 pour cent aux 180 professeurs de la régionale, de 2.6 pour cent aux 200 de la locale de Valleyfield et de 16 pour cent à ceux des régions rurales, cela sur un contrat de deux ans.

CLAUDE RYAN
Médiateur

Yamaska

Les deux parties dans le conflit scolaire de Yamaska se sont rencontrées pour la première fois hier soir en présence du médiateur, M. Claude Ryan.

Elles ont cependant précisé qu'il ne s'agit pas encore à proprement parler de négociations, mais d'une "rencontre technique" pour une "confrontation de chiffres".

Fait nouveau, l'observateur du gouvernement, M. Bernard Angers, assistait à cette séance. C'est la première fois qu'un représentant de Québec se trouve à la table des négociations dans un conflit scolaire.

Il a par ailleurs été impossible d'obtenir plus d'informations sur ce qui s'est passé durant la journée d'hier dans Yamaska. Il semble donc que la médiation suive son cours normal.

Chambly

A la régionale de Chambly, où les 693 enseignants ont décidé de déclencher la grève le 24 février, rien n'a bougé hier et les négociations ne doivent reprendre que mardi prochain.

La commission scolaire a tenu une réunion dans la soirée, mais il ne fut aucunement question des négociations et de la dernière assemblée générale des professeurs.

Un porte-parole de la régionale a déclaré au représentant de LA PRESSE, qui s'était rendu sur les lieux, que les enseignants en général se considèrent assez bien payés mais qu'ils ont surtout peur de voir leurs salaires gelés par suite de l'échelle-limite du ministère de l'Education.

Il a estimé que les professeurs demandent surtout des écoles supplémentaires, estimant que les locaux actuels ne suffisent plus à contenir le nombre sans cesse grandissant d'élèves.

A Chambly, les négociations ont commencé en août dernier et, selon ce porte-parole de la régionale, elles se sont toujours poursuivies dans un climat de franchise.

Régionale Meilleur et Granby

A Granby, les enseignants de la régionale Meilleur et de ses 13 locales, qui ont décidé de retarder leur grève du 2 au 10 février, rencontreront demain la partie patronale pour tenter de trouver une solution avant l'arrêt de travail des 622 enseignants, qui mettrait quelque 12,000 écoliers en congé forcé.

Une autre séance de négociation aura lieu mercredi prochain.

Les points de litige entre les commissions scolaires, dont les plus importantes, outre la régionale Meilleur, sont celles de Granby et Waterloo, et les enseignants sont le problème de l' "appréciation des commissions pour leur personnel enseignant", les conditions de travail (charge d'enseignement, nombre d'élèves par classe etc...) et les augmentations de salaire, cette dernière question évidemment colorée comme partout ailleurs par l'existence des cadres-limites du 14 octobre.

Des 622 professeurs, 572 sont membres de l'Association des enseignants de la régionale Meilleur. Les autres sont des religieux.

Médiation : les professeurs de Verdun n'ont pas eu de réponse

L'Association des professeurs de Verdun n'a toujours pas reçu de réponse de la Commission des écoles catholiques de l'endroit au sujet de l'offre de médiation faite vendredi dernier.

C'est ce qu'a révélé hier soir Mlle Huguette Lamarre, présidente du syndicat des enseignants. "Nous n'avons pratiquement eu aucune négociation sérieuse avec la commission scolaire depuis le 19 octobre dernier et tout est silencieux depuis le 1er décembre", a-t-elle dit en substance.

Mlle Lamarre, au cours d'une conversation téléphonique, a expliqué que les enseignants souhaitent que la médiation puisse être entreprise avant l'arrêt de travail prévu pour le 17 février, quitte à se poursuivre par la suite si cela est nécessaire.

534 professeurs font partie de l'association, tandis qu'une trentaine de religieuses également à l'emploi de la commission des écoles catholiques de Verdun pourraient être impliquées dans la grève qui priverait de cours quelque 12,000 élèves.

Les principales clauses en litige, a indiqué Mlle Lamarre, concernent le problème des spécialistes à l'élémentaire, des congés maternité, des congés mobiles et des heures hebdomadaires de travail. Il faut évidemment ajouter à cela l'échelle-limite des salaires fixée par le ministère de l'Education.

Il a été impossible de rejoindre hier soir le président de la commission des écoles catholiques de Verdun, M. Maurice Frenette, afin d'obtenir sa version des faits. Indiquons toutefois qu'il avait déclaré la semaine dernière après que les enseignants eurent émis l'idée d'un médiateur, que lui et ses collègues allaient étudier attentivement cette proposition.

L'écart entre l'offre des commissaires et la demande des instituteurs au chapitre des salaires est de l'ordre de $270,000. Depuis l'émission des directives du 14 octobre, la partie patronale a réduit ses offres initiales, de sorte que le fossé s'est élargi davantage.

Pointe-Claire et Beaconsfield

Par ailleurs, le calme le plus plat semble toujours régner à Pointe-Claire et Beaconsfield, où 515 enseignants ont débrayé le 20 janvier, privant de cours 12,000 écoliers.

Le président du syndicat des professeurs, M. Julien Thibodeau, émet toutefois la possibilité d'une rencontre entre les deux parties pour demain.

La médiation privée de M. Emile Gosselin, de l'université de Montréal, est suspendue depuis vendredi dernier. Elle ne reprendra que lorsque les commissaires et les enseignants en feront la demande.

ANNONCE

BOUTONS

Les défauts cutanés du visage ou du corps, eczéma, boutons, rougeurs, desquamations, démangeaisons, pied d'athlète, sont vite soulagés par NIXODERM. Action antiseptique cicatrisante. Donne une peau plus douce et un teint plus net. Demandez le savon et l'onguent NIXODERM à votre pharmacien. Revitalisez votre peau.

"L'Alliance est injuste envers parents, enfants et enseignants"

— Les parents catholiques

(N.M.) — L'Association des parents catholiques du Québec s'est prononcée, hier, contre le prolongement de la grève des enseignants, affirmant que l'Alliance des professeurs se rendait responsable d'une grave injustice à l'endroit des enfants, des parents et même de ses professeurs.

Son président provincial, M. Louis Bouchard, a déclaré que la voix des parents était actuellement étouffée, que personne ne songeait vraiment à eux et à leurs enfants et que seul un tribunal d'arbitrage, donnant toutes les garanties d'impartialité et de souci du bien commun devrait être envisagé.

Dans une conférence de presse qu'il donnait hier avec Mme Georges Pallascio et M. Georges-Albert Arcand, respectivement présidente et directeur exécutif pour le diocèse de Montréal de l'APC, M. Bouchard a affirmé que les professeurs auraient dû épuiser tous les moyens d'entente et de négociations, "par une procédure de paix, plutôt que par la force" et par une guerre de propagande avant d'en venir à la grève. Il a déclaré qu'il n'était pas systématiquement contre la grève mais que ce moyen ne devrait être utilisé qu'en regard des patrons et non pas des commissaires qui ne sont pas de "vrais patrons".

D'autre part, il a souligné qu'il était regrettable que l'Alliance ait jugé nécessaire de garder le secret sur le travail du médiateur, empêchant ainsi ses membres de juger librement et en toute connaissance des faits, et ce sans toutefois renier leurs chefs, le mérite de certaines propositions du juge Montpetit.

"En prolongeant la grève, les enseignants risquent de diminuer leur prestige et ils devraient d'eux-mêmes décider la reprise de leur travail", de dire M. Bouchard. L'Association verrait alors d'un bon oeil la révision du Code du Travail qui met au même rang et dans les mêmes conditions de travail et de négociations pour conventions collectives, des fabricants de boites de carton et des professeurs conscients de leurs lourdes responsabilités vis-à-vis de la société."

L'APCQ compte environ 10,000 membres à travers la province dont environ 500 dans la région de Montréal. Elle s'est donné pour mission d'informer les parents, dans le conflit actuel et croit qu'il y a déséquilibre entre les forces de pression et les parents et contribuables qui ne sont pas suffisamment structurés comme groupe pour se faire entendre des autorités. Elle fait actuellement circuler, au niveau des paroisses, une requête demandant la cessation de la grève et en transmettra le résultat aux autorités compétentes. Cette requête se présente comme suit :

ATTENDU QUE le retour immédiat et libre des enseignants, par considération pour les parents et les enfants, servirait aussi les intérêts professionnels des maîtres ;

ATTENDU QUE les négociations entre l'Alliance et la CECM peuvent se poursuivre avec l'aide du médiateur sans prolonger une grève qui a déjà trop duré ;

NOUS, SOUSSIGNES, réclamons, au nom de la plus élémentaire justice pour nous et nos enfants, la reprise immédiate de l'enseignement dans les écoles de la CECM.

Suivent les noms de la paroisse, de la famille ainsi que le nombre d'enfants inscrits à la CECM.

L'Association prétend avoir demandé à être entendue par la CECM et par l'Alliance, le jeudi 12 janvier dernier. La CECM les recevait dès le lendemain alors que l'Alliance des professeurs n'a pas donné signe de vie. Le Conseil provincial de l'Association des parents catholiques du Québec se réunira samedi prochain, à Québec. Cette réunion est convoquée surtout pour décider des questions d'organisation interne mais le Conseil pourrait, à l'occasion, juger opportun de prendre position sur la vague de grèves dans le secteur de l'enseignement, la réforme scolaire et l'ensemble de l'appareil pédagogique du Québec.

La régionale des Vieilles Forges demande à Québec un médiateur

par Jacques GINGRAS

TROIS-RIVIERES. — Au cours d'une assemblée extraordinaire tenue hier soir, les membres de la commission scolaire régionale des Vieilles-Forges ont adopté une résolution demandant au ministère de l'Education de bien vouloir nommer un médiateur dans le conflit qui prive de cours 25,000 élèves de Trois-Rivières et de la région.

Le président de l'Association des enseignants, M. Marcel Montgrain, a affirmé par la suite que son organisme ne refusera aucun moyen qui puisse mettre fin au conflit.

Selon lui, le médiateur devra toutefois être "acceptable" par les deux parties en cause dans la grève des 1,239 professeurs de la régionale, commencée depuis vendredi dernier.

A leur assemblée, les délégués des 25 commissions scolaires de la régionale ont par ailleurs refusé le recours à un tribunal d'arbitrage pour régler le différend qui les oppose aux enseignants trifluviens.

On sait que cette suggestion de l'Association parents-maîtres faisait suite à un sondage qu'elle avait effectué dans la population par l'intermédiaire du quotidien "Le Nouvelliste". Les derniers résultats annoncés hier soir donnent 898 votes en faveur de l'arbitrage, 33 contre et 24 bulletins rejetés.

Les commissaires des Vieilles-Forges ont trouvé que ce sondage était très superficiel et qu'il ne pouvait pas compter dans un milieu rural. Ils se sont interrogés au sujet des réponses reçues à la suite de ce sondage, laissant notamment entendre qu'un bon nombre de locataires avaient aussi pu exprimer leur point de vue. Enfin, ils ont soutenu que l'enquête avait été noyautée par les maîtres.

Plus tôt dans la soirée, un porte-parole du syndicat des enseignants avait exprimé que les activités des grévistes "fonctionnent normalement" et qu'ils sont prêts "à continer la grève autant qu'il le faudra".

"Nous sommes prêts à accepter toutes les solutions qui pourraient amener la fin du conflit et nous espérons que les commissaires vont bouger", a-t-il déclaré à LA PRESSE.

La signature d'une entente "au-dessus des directives du 14 octobre" entre la commission scolaire locale de Grand'Mère et ses enseignants a créé tout un émoi en Mauricie, où huit autres locales sont menacées d'une grève scolaire le 10 février.

Le conciliateur provincial dans ce conflit, M. François Guérin, a demandé aux deux parties de le rencontrer demain après-midi pour "étudier la situation à la lumière de ce fait nouveau". Les professeurs avaient plus tôt averti les commissions scolaires qu'ils n'étaient pas prêts à reprendre les négociations à moins que la partie patronale n'accepte certaines conditions.

De leur côté, les négociateurs de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Trois-Rivières, qui négocient à la fois pour les commissions des Vieilles-Forges et celles de la Mauricie, auraient l'intention de retourner devant les commissaires pour faire confirmer leur mandat.

D'après d'autres sources, les commissaires eux-mêmes ne sont pas du tout satisfaits de l'entente intervenue à Grand'Mère.

Il semble en effet qu'ils n'aient pas l'intention de dépasser les cadres-limites fixés par le ministère de l'Education, et qu'ils considèrent un peu la décision prise par Grand'Mère comme un "coup bas".

Par ailleurs, au sujet des conditions posées par les enseignants, et en particulier de l'établissement d'une échelle de salaire unique pour les huit commissions scolaires de la Mauricie, les négociateurs patronaux déclarent qu'ils seraient prêts à l'accepter, mais que cela causerait des problèmes dans certaines régions.

"La voix des parents n'a pas été étouffée"

— Le Comité des parents

Le Comité conjoint des parents de Montréal, qui groupe les cinq plus importantes associations de parents de la métropole, nie catégoriquement que "la voix des parents soit actuellement étouffée" dans le conflit scolaire.

"Au contraire, a dit la présidente du Comité, Mme Cécile Jacob, notre comité dont personne n'a jusqu'ici mis en doute la représentativité a rencontré à plusieurs reprises et les dirigeants syndicaux et la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui ont accueilli et étudié avec soin nos suggestions.

"De plus, nous avons une correspondance suivie avec le gouvernement, et nous n'avons jamais eu à nous plaindre jusqu'ici que notre voix ait été étouffée."

Elle a rappelé que c'est à la demande des parents que le médiateur extraordinaire a été nommé, et annoncé qu'un télégramme (dont le texte n'a pas encore été rendu public) a été adressé ce matin aux deux parties pour les inciter à poursuivre les négociations à un rythme accéléré.

Mme Jacob a répété que le désir du Comité des parents est de voir le conflit se régler le plus tôt possible en respectant les droits des deux parties, et sans que la rentrée en classe se fasse "sur le dos des enseignants".

Protestation contre l'usage de certains manuels scolaires

IBERVILLE — Dans une lettre au ministre d'Etat à l'Education, M. Marcel Masse, la section Pierre-Lemoyne d'Iberville, de la Société Saint-Jean-Baptiste, déclare "très impérieux chez le ministère d'entreprendre immédiatement l'élimination progressive de tous les manuels scolaires, traduits d'une langue étrangère ou rédigés en langue angiaise et dont on fait usage dans les écoles ou dans les collèges, relevant de sa juridiction".

La CECM expliquera aux parents, par la poste, sa position dans le litige

Un porte-parole de la Commission des écoles catholiques de Montréal a confirmé que la CECM a l'intention d'adresser, dans les prochains jours, aux parents des élèves qui fréquentent ses institutions, des enveloppes renfermant des informations sur le déroulement des événements et sur la position de la CECM dans le différend avec ses professeurs.

M. Gaston Dugas, des relations extérieures de la CECM, a précisé que les textes n'attaqueront ni les professeurs ni qui que ce soit.

Ces enveloppes brunes de grand format ont créé, hier, un certain malaise intersyndical, car ce sont des secrétaires ou autres employés de l'administration de la CECM qui seraient chargés de les adresser. Or ces employés sont membres de l'Association professionnelle du personnel administratif de la Commission (CSN).

On avait mentionné, hier, que les enveloppes avaient déjà été mises à la poste et qu'elles devaient arriver à destination aujourd'hui.

M. Dugas a précisé qu'elles n'ont pas encore été expédiées mais qu'elle le seront d'ici peu.

La nouvelle concernant ces enveloppes est parvenue, hier, jusqu'à l'Association des principaux d'écoles de Montréal. La présidente de cet organisme, Mlle Thérèse Baron, a déclaré que les principaux n'ont rien à faire avec cette histoire et qu'ils ne veulent pas s'ingérer dans la grève des professeurs.

Quant à la présidente de l'Association professionnelle du personnel administratif de la CECM, Mlle Denise Bernier, elle a dit que son syndicat ne peut pas empêcher l'envoi des lettres à moins 1) que ce soient les membres du syndicat qui placent les documents dans les enveloppes; 2) que ces derniers aient à se déplacer pour accomplir le travail, c'est-à-dire voyager d'une école à une autre ou se rendre au bureau de poste.

Cette margarine n'est pas comme toutes les autres.

Blue Bonnet possède toutes les qualités dont votre famille a besoin.

Faite d'huile végétale pure à 100%, elle est nutritive et contient des vitamines A et D.
Sa saveur naturelle ensoleille tous vos repas.
Elle possède les "vertus" du shortening et fait les gâteaux plus légers.

Les Canadiennes achètent plus de Blue Bonnet que de toute autre margarine.

Voulez-vous faire du KARATE?
Joignez-vous à une de nos classes
GRATUITEMENT
(1ère leçon — test gratis)
JEUDI, le 2 février
places limitées
Tél.: 721-4888 pour réservations

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25.
Téléphone 288-2152

IMPORTED FROM SWITZERLAND
EXIGEZ
CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE

ANNONCE

Les reins paresseux peuvent causer des nuits blanches

Si vous êtes en proie à l'insomnie, et que vous vous tourniez et retourniez toute la nuit, sans savoir vraiment pourquoi — voici quelque chose qui vous aidera peut-être! Cette agitation est peut-être due à des reins paresseux, ce qui peut entraîner une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos et un sommeil agité. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodd's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

CAHIER No 2 / PAGES 17-32 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / BANDES DESSINEES / LOISIRS

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Paul VI a prié Podgorny d'intervenir pour prolonger la trêve au Vietnam

d'après AFP, PA, UPI

Le pape Paul VI a demandé au président de l'Union soviétique, M. Nikolai Podgorny, d'intervenir pour qu'une extension de la trêve du Têt, jour de l'An lunaire, soit prolongée de manière à ce qu'on puisse engager des pourparlers de paix.

Cette demande a été faite lundi, mais la chose n'a été révélée qu'aujourd'hui. On s'attend, de plus, à ce que la même supplique soit adressée au sénateur Robert Kennedy qui sera à Rome vendredi, ayant achevé ses visites à Londres, à Paris et à Bonn.

Rôle capital pour de Gaulle et la France —R. Kennedy

PARIS. (AFP) — "Je crois sans aucun doute que la France et le général de Gaulle vont jouer un rôle important dans tout effort réel qui pourrait être fait en vue de trouver une solution pacifique au problème vietnamien", a déclaré M. Robert Kennedy, à l'issue d'un entretien de plus d'une heure avec le général de Gaulle hier.

"Si cela n'est pas reconnu à Washington, c'est que nous sommes dans une situation bien plus difficile que je croyais", a-t-il ajouté.

M. Kennedy avait auparavant déclaré au sujet de son entretien avec le président de la République française : "Ce fut une conversation très intéressante et, pour moi, une occasion au cours de laquelle j'ai pu recueillir beaucoup d'informations. Nous avons parlé des problèmes de l'Asie du Sud-Est et du Vietnam. Le général de Gaulle m'a exposé ses points de vue et ses idées concernant l'avenir."

Relations franco-américaines

Au sujet des relations franco-américaines, M. Kennedy a déclaré : "Il est évident qu'il y a quelques divergences qui doivent être reconnues. La France et les Etats-Unis sont les plus vieux amis du monde. Nous devons continuer nos efforts pour nous entendre avec la France et rétablir notre amitié traditionnelle avec ce pays."

M. Kennedy était arrivé à pied à l'Elysée, un quart d'heure à l'avance. Le poste de garde ne l'ayant pas reconnu, il a décliné son identité et a traversé la cour de l'Elysée entouré d'une multitude de photographes.

3 erreurs des USA au Vietnam

Selon un ex-diplomate et historien américain, les Etats-Unis ont commis trois erreurs graves dans leur politique au Vietnam. Ho Chi-minh aurait pu assumer la relève de la France sans menacer pour autant les intérêts des Etats-Unis. Mais ces derniers se sont laissé enferrer dans des erreurs de perspective qui ont fini par les plonger dans la guerre.

La guerre aurait pu être évitée, dit M. Edwin O. Reischauer, maintenant conseiller au Département d'Etat et professeur d'histoire à l'université de Harvard, et qui fut anciennement ambassadeur des Etats-Unis au Japon. Mais il est maintenant trop tard, dit-il. Les Etats-Unis se trouvent dans un couloir étroit et "ne peuvent revenir en arrière".

M. Reischauer donnait une entrevue hier soir, et il a énuméré, comme suit, les trois erreurs américaines, commises au cours des deux dernières décennies, et qui ont fini par créer la situation présente au Vietnam :

Appui donné au colonialisme

1) "Nous avons été amenés peu à peu à endosser le colonialisme français", et ce, dès 1945;

2) Les Etats-Unis se sont engagés "sur le terrain instable qu'avaient laissé derrière eux les Français" après leur défaite, aux mains du Vietminh, à Dien Bien Phu, en 1954;

3) Des 1961, les Etats-Unis ont porté le nombre de leurs troupes là-bas de 800 "conseillers" à 17,000, "ce qui a grossi l'enjeu. Il eût été de beaucoup moins dommageable si nous avions alors accepté nos pertes et retiré nos troupes".

M. Reischauer est d'avis qu'il faut procéder prudemment à la "desescalade". "Sortir de cette guerre ne sera pas aussi facile que ce fut d'y entrer. Nous ne devrions jamais plus recommencer. Il faudrait réfléchir avant de s'aventurer une autre fois de la sorte."

Il y a cinq ans, M. Reischauer avait dit que même un Vietnam communiste aurait férocement maintenu son indépendance. Un gouvernement présidé par Ho Chi-Minh se serait probablement comporté, comme se comporte la Yougoslavie, aujourd'hui, en Europe.

Le premier ministre de la Corée du Sud a fortement recommandé la poursuite des raids américains au Nord-Vietnam, affirmant que les efforts des Etats-Unis pour que s'ouvrent des pourparlers de paix seraient sans espoir si les raids étaient interrompus.

Selon le premier ministre Chung Il Kwon, "les alliés sont sur le chemin de la victoire". "Nous devons redoubler nos efforts militaires en vue de gagner et de créer les conditions qui vont forcer le Nord-Vietnam à s'asseoir à la table de conférence".

On apprend aujourd'hui que le premier ministre britannique, M. Harold Wilson, entend tout mettre en oeuvre pour amener le président du Conseil soviétique, M. Alexis Kossyguine, à s'associer à une initiative de paix au Vietnam au cours de la visite que ce dernier doit effectuer à Londres du 6 au 13 février. Whithall ne possède toutefois aucune indication permettant de croire que l'URSS entend se départir de sa prudence sur ce chapitre.

téléphoto UPI

France : grève générale des services publics

Une grève générale des employés des services publics paralyse toute la France depuis hier soir. Mais c'est encore à Paris que ses effets se font le plus durement sentir. La foule doit attendre longtemps aux intersections avant de pouvoir monter dans un des nombreux camions de l'armée qui remplacent tant bien, que mal, le métro, les autobus et les trains de banlieue. Quant aux ordures ménagères, elles sont restées sur les trottoirs, les boueurs ayant décidé de participer à l'arrêt de travail. Environ 18,000 agents tentent d'éviter la formation d'embouteillages dans les rues qui regorgent de voitures. L'électricité et le gaz ont été coupés dans de nombreux secteurs et les services des hôpitaux seront désorganisés toute la journée. La grève doit durer 48 heures dans les principaux secteurs de l'activité publique.

Quelque 2,000 ministres, prêtres, rabbins et laïques venus de 45 Etats de l'Union, et qu'on voit ici défiler de l'autre côté de la rue, ont observé une silencieuse vigile de prières devant la Maison blanche en vue de protester contre "l'immoralité de la guerre au Vietnam". En même temps, au premier plan, quelques contre-manifestants ont fait les cent pas, brandissant des pancartes endossant l'entreprise de guerre américaine.

Fustigeant la "scission", Mao dit à ses partisans de s'unir

D'après AFP, PA, UPI

Mao Tsé-toung a mis ses partisans en garde contre le "sectarisme" et la "scission" et a lancé un appel à l'unité à tous les éléments révolutionnaires de gauche, annonce aujourd'hui le correspondant à Pékin du journal japonais "Sankei".

Faisant état d'affiches apposées par les gardes rouges sur les murs de l'Université de Pékin, le journaliste japonais précise que Mao, s'adressant à une table ronde réunissant les principaux membres du sous-comité de la révolution culturelle du parti communiste, aurait donné "ses dernières instructions" aux leaders révolutionnaires rebelles (maoïstes).

"Il y a eu récemment des scissions et des confrontations au sein des diverses organisations révolutionnaires rebelles dans la lutte pour reprendre le pouvoir, mais ces tendances sont le résultat de la doctrine de petits groupes", aurait affirmé le vieux leader communiste.

"Je dois souligner, aurait ajouté Mao, que nous devons procéder à l'éradication du sectarisme et de la scission et chercher à nous unir, même avec ces personnes qui brandissent des opinions contraires aux nôtres."

Victoire des maoïstes au Sinkiang

D'autres affiches murales placardées à Pékin prétendent que des éléments maoïstes ont mis en déroute des troupes récalcitrantes dans la province du Sinkiang, limitrophe de l'Union soviétique. Ces affiches déclarent également que les partisans de Mao se sont emparés du contrôle de la province de Kouei-tchéou (sud-ouest de la Chine).

Le correspondant à Pékin de l'agence de presse japonaise Kyodo précise que les maoïstes se sont rendus maitres des villes de Urumchi et Shihhotze, principales localités du Sinkiang où sont situées les installations nucléaires chinoises. Le journaliste japonais affirme que ces informations sont parvenues hier aux "gardes rouges" par voie téléphonique.

Auparavant, d'autres affiches laissaient entendre que Chou-En-laï, chef du gouvernement chinois, avait donné ordre aux forces armées du Sinkiang de cesser de se battre.

Selon ces mêmes affiches, le premier ministre chinois aurait même offert de rencontrer le général Wang En-mao, commandant de la garnison du Sinkiang qui s'était montré "récalcitrant" envers la ligne de Mao Tsé-toung.

Hier, un journal à sensation de Hong Kong écrivait que le général Wang En-mao avait menacé de s'emparer des installations nucléaires chinoises au Sinkiang, si les maoïstes tentaient de déloger ses partisans du pouvoir.

La victoire des maoïstes dans la province de Kouei-tchéou est confirmée par le "Quotidien du Peuple", organe du parti communiste chinois. Le journal souligne que cette victoire doit provoquer une réaction en chaine, qui poussera tous les rebelles révolutionnaires prolétariens en Chine du sud-ouest à poursuivre leur marche en avant pour la conquête du pouvoir.

Par ailleurs, l'Union soviétique est une nouvelle fois attaquée dans un commentaire de l'agence "Chine nouvelle" à propos de la visite de M. Podgorny au pape Paul VI.

Vatican : "Le chemin de la paix passe par Pékin"

CITE DU VATICAN. (AFP) — "Il apparait toujours plus clairement que, sans parler de la tragédie du Vietnam, le chemin de la paix passe par Pékin", écrit "l'Osservatore Della Domenica" à propos du fait que la Chine ne s'est pas associée à l'accord du 27 janvier dernier sur l'utilisation pacifique de l'espace.

"Il est inutile de se refuser à reconnaitre, poursuit l'hebdomadaire, que la Chine, — quelle que soit sa situation intérieure, économique, sociale, politique —, est désormais une grande puissance, prête à entrer, en tant que protagoniste, dans ce que l'on a appelé jusqu'à présent la compétition spatiale.

Elle y entrera d'abord modestement, mais étant donné les précédents, il est raisonnable de penser que ses progrès seront rapides. Point n'est besoin de dire que la valeur et l'efficacité du nouveau traité seront en fonction de l'attitude du gouvernement chinois à son égard".

Un diplomate français est malmené par des Chinois

D'après AFP, UPI

Les manifestations contre les ambassades étrangères à Pékin prennent un tour plus violent : un diplomate français a été sorti brutalement de sa voiture aujourd'hui par des manifestants et d'autres manifestants auraient pénétrer dans l'ambassade soviétique jusqu'aux appartements du personnel.

Par ailleurs, le correspondant de l'agence de presse bulgare rapporte que deux journalistes soviétiques et un Polonais ont été malmenés par la foule des "gardes rouges" à Pékin.

L'automobile du diplomate français avait été impliquée dans une collision sans gravité avec un camion. Sorti brutalement de sa voiture, le diplomate s'est vu entouré par une foule de manifestants qui lui ont interdit pendant plusieurs heures de regagner l'ambassade.

Les policiers ont empêché les manifestants de molester le diplomate, mais en dépit d'une démarche personnelle de l'ambassadeur de France, le diplomate n'avait pas encore pu, trois heures après l'incident, regagner l'ambassade.

L'épouse du diplomate, de son côté, est demeurée immobilisée dans la voiture, recouverte d'affiches et de graffiti injurieux, que les manifestants ont à plusieurs reprises martelé à coups de poing.

A Moscou, quelque 300 étudiants chinois ont manifesté, en scandant des slogans, devant l'édifice de l'ambassade de leur pays après qu'on leur eut interdit de déposer des couronnes de fleurs sur les tombes de Lénine et de Staline. Un contingent de policiers, dépêchés sur les lieux, n'a pas eu à intervenir, les manifestants s'étant dispersés paisiblement.

L'agitation sociale s'intensifie en Espagne

MADRID (UPI, PA) — Défiant la répression policière, les étudiants espagnols ont menacé aujourd'hui de déclencher de nouvelles manifestations pour protester contre le contrôle gouvernemental de leurs organisations. Les détachements anti-émeutes de la police sont sur le qui-vive dans une dizaine de villes espagnoles pour réprimer les manifestations de sympathie aux étudiants de la part d'autres éléments de la population.

En effet, les chefs syndicaux ont lancé une campagne recommandant aux travailleurs de faire la grève pour appuyer les étudiants.

Les autorités décidaient hier la fermeture de l'Université de Madrid dans le but d'éviter des manifestations estudiantes appuyant les demandes d'augmentations de salaire des travailleurs.

Pour sa part, la police a révélé qu'un étudiant d'une école de service social s'est suicidé, alors que les gendarmes fouillaient son domicile à la recherche de propagande communiste.

Des tracts ont été distribués hier à Madrid enjoignant la population à la grève générale. Dans les milieux industriels on croit qu'un grand nombre des 70,000 travailleurs des industries de Madrid répondront à l'appel de protestation.

Des porte-parole ouvriers signalent que les ouvriers projettent des grèves sur le tas aux usines américaines Standard Electric et Marconi, en guise d'appui à l'endroit des étudiants.

Cependant, c'est la situation à l'université qui inquiète davantage les autorités.

Propagande communiste

L'étudiant qui s'est enlevé la vie est Rafael Guijarro Moreno, âgé de 23 ans, inscrit à l'école de service social dirigée par le ministère du Travail. La police précise qu'il s'est jeté d'une fenêtre du sixième étage du domicile de ses parents, alors que les gendarmes fouillaient l'appartement à la recherche de tracts de propagande communiste.

La police n'a pas précisé pourquoi elle avait choisi la demeure du jeune homme, ni s'il avait participé aux violentes manifestations estudiantines qui se sont déroulées à l'université de Madrid, vendredi, samedi et lundi derniers, quand les policiers armés de matraques en sont venus aux prises avec les étudiants qui les ont lapidés.

La France rend un dernier hommage au maréchal Juin

PARIS. (AFP) — Dans le cadre solennel de Notre-Dame-de-Paris, Alphonse Juin, dernier maréchal de France, a reçu l'hommage du général de Gaulle, du gouvernement, des assemblées, du corps diplomatique, des représentants de toutes les armes et de tous ses compagnons, dont le cardinal Feltin, comme lui ancien de Verdun.

La dépouille mortelle du maréchal Juin reposait depuis hier sur un catafalque recouvert de tricolore où étaient posés son képi et son bâton étoilés.

Sous la grande voûte historique où se répercutaient les chants et la voix puissante des orgues, Mgr Badre, aumônier des armées, a célébré la grand-messe de communion, écoutée avec recueillement par le chef de l'Etat qui avait pris place près du catafalque. Mgr Feltin a prononcé ensuite l'allocution, se bornant à évoquer le chrétien, l'arrivée du général Alphonse Juin à Rome, l'entretien qu'il avait eu alors avec le pape et la foi qu'il avait manifestée jusqu'au dernier instant. D'autres diront la gloire du soldat, déclare le cardinal Feltin avant d'achever par un adieu ému.

Un procès monstre pour trafic de stupéfiants a commencé en Italie

ROME — (AFP) — Un procès monstre pour trafic de stupéfiants a commencé, aujourd'hui, devant le tribunal pénal de Rome. Les inculpés, au nombre de 43, dont 30 jugés par défaut, sont français, italiens, nord-américains et canadiens. Huit inculpés sont écroués en Italie, trois aux Etats-Unis, un en France et un au Canada. La défense comprend 42 avocats. Les témoins sont au nombre de 70.

Les inculpés sont accusés d'avoir organisé l'exportation aux Etats-Unis d'environ 300 kilos d'héroïne, soit l'équivalent de 50 millions de doses de stupéfiants, pour une valeur commerciale de 15 milliards de lires (14 millions de dollars).

Le trafic avait commencé en 1951 et s'était poursuivit jusqu'à la fin de 1960. La découverte du réseau a été l'aboutissement d'investigations menées conjointement par l'Interpol, par le F.B.I. (Etats-Unis), la sûreté (France), et la garde de finances (Italie).

La "marchandise" était achetée à l'état brut au Moyen-Orient, raffinée en France et introduite en Italie, pour être expédiée aux revendeurs en gros aux Etats-Unis. Elle était exportée — souvent à leur insu — par des émigrants italiens se rendant dans ce pays, dans le double fond de bagages qu'ils devaient remettre à de soi-disant compatriotes les attendant à leur débarquement à New York.

La vaste opération de police débuta le 21 octobre 1960, à l'arrivée à New York du paquebot italien "Saturnia". Des agents du F.B.I. réussirent à saisir une malle à double fond, contenant dix kilos d'héroïne, remise par un émigrant à deux individus, qu'il ne connaissait pas, dit-il. Ceux-ci, Salvatore Rinaldo et Matteo Palmeri, finirent par faire des aveux à l'issue de longs interrogatoires.

Hausse du salaire minimum aux USA

WASHINGTON. (UPI, PA) — Plus de 32,000,000 d'ouvriers américains bénéficient aujourd'hui d'une nouvelle loi qui hausse le salaire horaire minimum de $1.25 à $1.40.

Les principaux milieux touchés par la loi sont ceux des hôpitaux, du nursing, des maisons d'éducation, de la construction et des maisons de détail. Les ouvriers qui obtiendront la plus forte augmentation de salaire sont les employés de ferme, de restaurants et d'hôtels.

VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE
où le choix est le plus complet à Montréal

Bas prix imbattables !

FAUTEUIL PIVOTANT

Tel qu'illustré
Extra spécial

$29.95

Idéal pour salle de jeux, sous-sol ou salle d'attente. Complètement rembourrée de caoutchouc mousse, couverture de vinyle extra doux. Base de métal noir sur embouts niveleurs. Hauteur 32", largeur 32". Choix de vert ou or.

P.S. — Couverture noire disponible dans 15 jours.

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30 hres

A. FORGET INC.

6725 ST-LAURENT Au nord de St-Zotique Tél. 274-5568

la vie féminine

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les hôtesses britanniques à l'Expo

L'uniforme des hôtesses britanniques à l'Expo se porte quatre pouces au dessus du genou. Deux robes font partie de l'ensemble : l'une, sans manches, pour les jours chauds ; l'autres à manches longues et poignets rayés. Des rayures verticales — rouges, blanches et bleues — égaient la jupe tandis qu'un plastron à rayures horizontales vient agrémenter le corsage blanc. Deux vestes courtes et sans col et de teintes rouge ou bleue, accompagnent la robe. L'imperméable est blanc. Le sac à main porte l'emblème Union Jack. Chaussures rouges, à talons plats. L'uniforme est une création de Roger Nelson, de Londres. Sur notre photo : M. Paul Scott, Commissaire général adjoint de Grande-Bretagne, entouré de quelques hôtesses.

Un projet unique pour venir en aide aux bébés atteints d'anomalies auditives congénitales

Un projet de recherche, comprenant du dépistage et un service de consultation pour les très jeunes enfants souffrant d'anomalie auditive, voilà ce qui a été rendu possible grâce à une subvention fédérale-provinciale pour la santé accordée au Dr H.-E. McHugh, directeur de l'Institut d'oto-laryngologie à l'université McGill; grâce aussi à un contrat de deux ans avec la Junior League de Montréal qui fournit des dons et des locaux au Medical Towers Building, au 3465 Côte-des-Neiges. Ce projet est également sous les auspices de l'hôpital Royal Victoria et il est dirigé par M. Daniel Ling, professeur à McGill qui est aidé dans ses recherches par sa femme et 36 volontaires de la Junior League. On estime que le coût du projet s'élèvera à cinq millions de dollars pour une durée de cinq ans. Actuellement il y a une mise de fonds pour deux ans.

Le projet découle des études et des recherches entreprises depuis au moins vingt ans au Montreal Children's Hospital par le Dr McHugh afin de venir en aide aux enfants qui n'entendent et ne parlent pas normalement. Jusqu'à maintenant l'on ne s'occupait que des enfants de trois ans et plus. Sans programme systématique de dépistage, il est difficile de constater les anomalies auditives chez les enfants en très bas âge. Les parents s'apercevant rarement que leurs enfants ne perçoivent pas les bruits à la maison, les conduisent à la clinique parce que ces derniers éprouvent de la difficulté à apprendre à parler. Un enfant très sourd a peu de chances d'apprendre à parler normalement s'il n'a pas été traité avant l'âge de trois ans. Un des aspects du projet qui consiste à vérifier si les nouveau-nés perçoivent ou non les sons constitue un réel avancement dans ce domaine.

Toutefois, peu d'enfants sourds ont été étudiés d'une manière systématique au cours de leurs trois premières années d'existence. L'on connaît donc peu au sujet de techniques de réhabilitation. Le projet s'intéresse aussi à cet aspect du problème. En résumé, on s'intéresse à tous les aspects du dépistage et du traitement des enfants souffrant de surdité dès leur tendre enfance. Ce projet offre certaines similarités avec les travaux en cours à Vancouver, mais sa façon globale d'envisager ce problème est assez différente.

Les buts du projet

Les buts du projet sont les suivants : (1) Examiner les effets d'une déficience de l'ouïe chez les bébés par une étude à long terme des enfants souffrant de surdité; (2) développer et étudier un vaste éventail de procédés de réhabilitation en mettant l'accent sur des techniques qui utilisent tout reste d'audition; (3) déterminer à quel stage, de quelle façon et pour quelles raisons le développement des sons et de la parole chez les enfants sourds, commence à dévier de la voie normale; (4) fournir des services de réhabilitation aux enfants de moins de 4 ans souffrant de surdité; (5) collaborer avec, et étendre les services de diagnostic et de pronostic du groupe d'études sur les troubles du langage du Montreal Children's Hospital.

Afin de pouvoir détecter les cas, *on vérifie maintenant l'audition de tous les nouveau-nés.*

Ce programme de recherche comprend huit champs d'études essentiels. Ce sont les suivants:

(1) le développement du "locomoteur", la vue, le toucher et les aptitudes. (Chacune de ces fonctions peut être affectée lorsqu'il y a déficience sensorielle);

(2) le développement visuel;

(3) le milieu familial;

(4) le développement audio-vocal;

(5) la capacité de l'enfant à former des concepts;

(6) l'apport des activités ambiantes;

(7) les méthodes de communication employées entre les parents et les enfants;

(8) le développement des affections.

Des examens sont faits en ce moment dans plusieurs services de maternité des hôpitaux de la région montréalaise par des volontaires entraînés à cet effet.

Environ trois pour cent des bébés ne réagissent pas au son durant la première semaine de leur vie. On avertit le médecin de l'enfant si celui-ci n'a pas réagi au cours des deux séances d'examen. Lorsqu'il s'agit de patients publics, on avertit les personnes en charge à l'hôpital. Des examens subséquents ont lieu au centre ou dans certaines cliniques d'audition. A un mois, 99 pour cent des bébés qui n'avaient pas réagi aux examens auditifs durant la première semaine de leur vie, réagissent normalement. Les diagnostics concernant les bébés qui continuent à ne pas réagir au son, sont établis par des consultations impliquant des spécialistes médicaux et "audiologiques", des pronostics et de la thérapeutique curative.

On demande aussi aux pédiatres et aux omnipraticiens de référer au Centre tout enfant entre 6 semaines et 3 ans qu'ils soupçonnent d'avoir des troubles auditifs. Le Centre reçoit, examine et accepte pour son programme de réhabilitation seulement les enfants qui lui sont transmis par des médecins.

Thérapeutique

Pour réhabiliter l'enfant, il faut d'abord se servir de ce qui lui reste de fonction auditive. Très peu d'enfants naissent complètement sourds et on peut ordinairement utiliser pour fins de réhabilitation même un faible reste de fonction auditive. Le projet offre la *thérapeutique par le jeu, des conseils aux parents,* des *spécialistes de la voix* et même de l'*aide psychiatrique*. Lorsque la période d'entraînement est terminée, on recommande des maisons d'enseignement. De plus, tout au long de ce traitement de réhabilitation, on ne cesse d'évaluer le degré et les besoins de l'enfant.

La Junior League

Ce projet est le *projet du Centenaire* de la Junior League.

Trente-six membres suivirent un entraînement intensif durant quatre mois afin de prendre part à diverses activités. Leurs cours traitaient de la physiologie, de la psychologie, de la mesure de l'audition, du développement de la parole et de l'audition, de la phonétique, etc. . .

Le travail des aides bénévoles consiste maintenant à analyser l'audition des nouveau-nés, à collaborer aux études subséquentes faites au Centre, à administrer le Centre, à recueillir les données pour le projet et à aider à l'analyse de ces données, à encourager les parents et à organiser les jeux thérapeutiques au Centre.

Eventuellement l'hôpital Sainte-Justine aura un service semblable. Mais déjà, le Dr Roger Desjardins, laryngologiste à cet hôpital collabore au projet.

De nouveaux locaux de la Junior League au Medical Towers Building, 3465 Côte-des-Neiges seront ouverts officiellement le sept février et serviront de Centre pour le projet McGill destiné à aider les enfants atteints de surdité. Ici un membre de la Junior League qui note le comportement d'une enfant souffrant de surdité.

Mme Tova Sanhedrai, député et présidente du parlement d'Israël

L'honorable Tova Sanhedrai, député et orateur de la Chambre au parlement d'Israël est de passage dans la métropole où elle adressera la parole ce soir, devant les membres de l'organisation Mizrachi-Hapoel Hamizrachi. Organisme féminin international qui groupe 42,000 membres dont 4,000 au Canada et 1,000 à Montréal, et qui s'occupe de répandre la spiritualité juive à travers le monde, sur le plan économique, politique et religieux.

Mme Sanhedrai a intitulé sa causerie qu'elle donnera au Young Israel Synagogue, 6235 avenue Hillsdale : "Challenges facing Israel Today". Elle parlera également — en hébreux — à titre de secrétaire internationale de Mizrachi des réalisations qui ont été faites par ce mouvement concernant les garderies d'enfants, des clubs et des écoles d'orientation pour les adolescents.

Député depuis 1955, orateur depuis 1963, Mme Sanhedrai en est venue à s'intéresser à la politique à travers le mouvement Mizrachi qu'elle a fondé en 1948. "A ce moment, dit-elle, je voulais que les femmes s'intéressent davantage à la politique, à la religion et aux projets gouvernementaux qui les concernent". Cette activité revendicatrice attachée nécessairement aux lois et aux mesures sociales, la conduisit à se présenter dans la circonscription de Knesset. Et elle fut élue.

Le député a été professeur, puis gouvernante dans sa jeunesse. Mariée à un psychologue devenu récemment avocat, elle a un fils de 21 ans et la famille habite Tel-Aviv.

Parmi les réalisations qu'elle a demandées puis obtenues au parlement, mentionnons : l'établissement de jardins d'enfants pour les 3-5 ans, le salaire égal pour les femmes, le partage égal des biens du mari avec sa femme, la succession allant directement à la femme si le couple n'a pas d'enfant, une allocation familiale mensuelle de $3.50 par enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, la construction de maisons unifamiliales.

Le mouvement Mizrachi s'est occupé activement d'instaurer des garderies d'enfants pour faciliter la tâche aux mères travailleuses. "Comme les femmes ne peuvent plus s'occuper à elles seules bénévolement de ces 130 institutions en Israël, l'Etat songe sérieusement à en prendre la responsabilité et à en ouvrir d'autres" souligne Mme Sanhedrai.

Depuis l'obtention de son indépendance le 14 mai 1948, l'Etat d'Israël a connu une prospérité enviable mais a connu également une récession ces dernières années.

La méthode de Sténo Alphabétique

La STENOTYPIE

vous permettra d'enregistrer intégralement conférences, discours, débats, courrier... à la vitesse même de la parole, aussi rapide soit-elle.
DEVENEZ : sténotypiste de Direction, Légal, Officiel Parlementaire, de Discours, etc.

EXAMENS D'ETAT
COURS DU JOUR — DU SOIR — PAR CORRESPONDANCE
NOUVELLE SESSION LE 6 FEVRIER '67 — INSCRIPTIONS OUVERTES

Institut **QUITARD** de Sténotypie
3466, rue St-Denis, Suite 3, Montréal, 849-6947

DERNIERS RABAIS

Jeudi, vendredi et samedi seulement

Des centaines de robes de tailles
14½ à 32½ et 18 à 52
Aussi tailles longues 10 à 20

ROBES — Rég. $16.98 à $29.95

GROUPE 1 — Un groupe spécial de robes de notre assortiment régulier. Tous genres de tissus et modèles pour solde rapide. La plupart sont des demi-tailles et des tailles fortes.

$10.90

ROBES de QUALITE — SPECIAL

GROUPE 2 — Robes cocktail, importations de France et d'Angleterre, robes d'après-midi, robes et costumes en tricots de qualité, dont certaines se vendaient jusqu'à $49.98. Tailles 16½ à 32½ dans le groupe.

$19.90

MANTEAUX et COSTUMES — Epargnez jusqu'à

GROUPE 3 — Tailles 16½ à 28½. Un beau choix de manteaux garnis de riches fourrures, de manteaux unis y compris du poil de chameau. Aussi, un choix de costumes en tissus d'hiver ou plus légers.

50%

Pennington's
BOUTIQUE POUR TAILLES FORTES

GALERIE DE BOUTIQUES PLACE VILLE-MARIE — (Succursales par tout le Canada) — CENTRE D'ACHATS DORVAL GARDENS

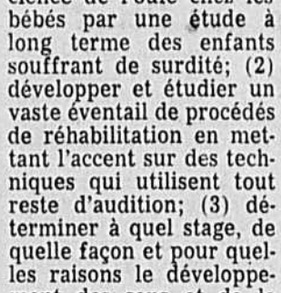

Partie de cartes

Une partie de cartes organisée par les étudiantes de l'Institut Cardinal-Léger aura lieu aujourd'hui, à 8 h. à l'Institut, situé au 6499, 16e Avenue à Rosemont.

A Ste-Brigide

La partie de cartes mensuelle organisée au Centre social Ste-Brigide sera donné le lundi 6 février prochain, à 2 h. au 1589 rue Maisonneuve. Pour tous renseignements composer 522-1791.

Orde des Filles d'Isabelle

Une démonstration de produits ménagers sera organisée par l'Ordre des Filles d'Isabelle (Cercle Anjou) le mardi 14 février prochain à 9 h., à l'école Ernest-Crépeault, à Ville d'Anjou.

Savez-vous pourquoi Madame Ladouceur préfère La Parisienne ?

"PARCE QUE LA PARISIENNE EST LA DOUCEUR MÊME."

SAVEZ-VOUS que la Parisienne est la plus douce de toutes les eaux de javelle ? Seulement 1½ tasse d'eau de javelle La Parisienne suffit pour faire éclater de blancheur toute votre lessive.

Elle désinfecte tout en nettoyant. Et un petit secret pour vous en passant : avec la Parisienne vous économisez le savon !

Essayez
l'eau de javelle
La Parisienne . . .

maintenant disponible en format de 32, 64 et 128 onces

Référendum, le 21 mars, sur la prohibition à St-Lambert

par Claude MASSON

"Prendre un p'tit coup c'est agréable . . ."

Les 16,000 citoyens de St-Lambert entonneront-ils en choeur cette chanson populaire au lendemain du 21 mars, date à laquelle aura lieu le référendum pour décider si cette municipalité demeurera une "ville-sèche" ou si les salles à manger pourront dorénavant servir des vins et spiritueux avec repas.

Actuellement, St-Lambert est l'une des rares municipalités de cette importance au Québec à maintenir le régime sec. L'année dernière, on s'en souvient, un référendum de même nature avait eu lieu à Verdun et les tenants de la prohibition avaient mordu la poussière, une majorité de 319 électeurs ayant favorisé la vente du vin et de la boisson alcoolique dans les limites de la ville.

C'est la première fois que les 4,400 contribuables de St-Lambert seront appelés à se prononcer officiellement sur cette question précise. Déjà, bien sûr, quantité de citoyens ont manifesté leur mécontentement au maintien de la prohibition, mais ils auront l'occasion de s'exprimer de façon concrète le 21 mars prochain.

C'est à la suite d'une requête signée par plus de 30 contribuables, comme l'exige la loi, que la ville a décidé de décréter ce référendum.

La tenue de l'Exposition universelle, à deux pas de St-Lambert, est le principal atout qui a décidé les signataires à faire parvenir leur requête à la ville au plus tôt. On voit mal, chez certains propriétaires de salles à manger, un refus opposé par celles-ci aux milliers de visiteurs qui les fréquenteront et désireront par la même occasion se mouiller la luette.

Même si les contribuables de St-Lambert votent en faveur de la vente des vins et des spiritueux dans les salles à manger, cela ne veut pas dire que l'alcool coulera à flot, dans cette ville, le lendemain du référendum.

En effet, le règlement qui sera soumis aux électeurs — propriétaires et locataires — ne touchera que les salles à manger. Il n'est pas question d'autoriser l'émission de licences ou de permis pour boites de nuit, hôtels, motels, cabarets, clubs privés ou même tavernes.

Actuellement, à St-Lambert, quatre ou cinq épiceries possèdent une licence pour la vente de la bière tandis qu'un seul magasin de la Régie est établi dans les limites de la ville.

Selon un sondage rapide, il semble que les personnes qui favorisent la vente de vins et de boissons alcooliques dans les salles à manger auront de la difficulté à gagner leur point. L'élément anglophone de la population, en particulier, ne favoriserait pas tellement ce renouveau.

Un employé préposé à la cueillette des ordures ménagères a résumé la situation actuelle en déclarant : "C'est à St-Lambert que l'on boit le moins publiquement, mais c'est dans cette ville qu'on trouve le plus grand nombre de bouteilles de boissons alcooliques dans les poubelles".

Le référendum, prévu pour le 21 mars, pourrait bien se prolonger durant plusieurs jours. En effet, la loi qui régit le référendum prévoit un jour de votation par groupe de 400 votants, et ce, jusqu'à une limite de 60 jours. Le président du référendum peut, d'autre part, proclamer la fin du vote s'il s'est écoulé une période de 30 minutes sans que personne ne se présente pour voter.

MORGAN

Pendant 3 jours seulement!

Vente semestrielle Morgan de

BRELOQUES et de GOURMETTES en OR et en ARGENT STERLING

Notre stock entier au rabais de 25%

Ord. 2.50 à $250.00 – 1.87 à 187.50

Plus de 1,000 breloques différentes au choix. Modèles canadiens et importés; en or jaune de 10 ou de 14 carats ou en argent sterling. Seulement quelques échantillons sont ici représentés mais notre collection est vaste et magnifique : breloques pour touristes, sport, musique, art, animaux, anniversaires et autres événements mémorables, breloques Expo 67, Centenaire, religieuses et nombre d'autres. Sans parler des breloques d'amour appropriées pour la Saint-Valentin qui est proche... Enfin, des gourmettes de modèles pour satisfaire tous les goûts. Venez chez Morgan et hâtez-vous car la vente ne dure que trois jours !

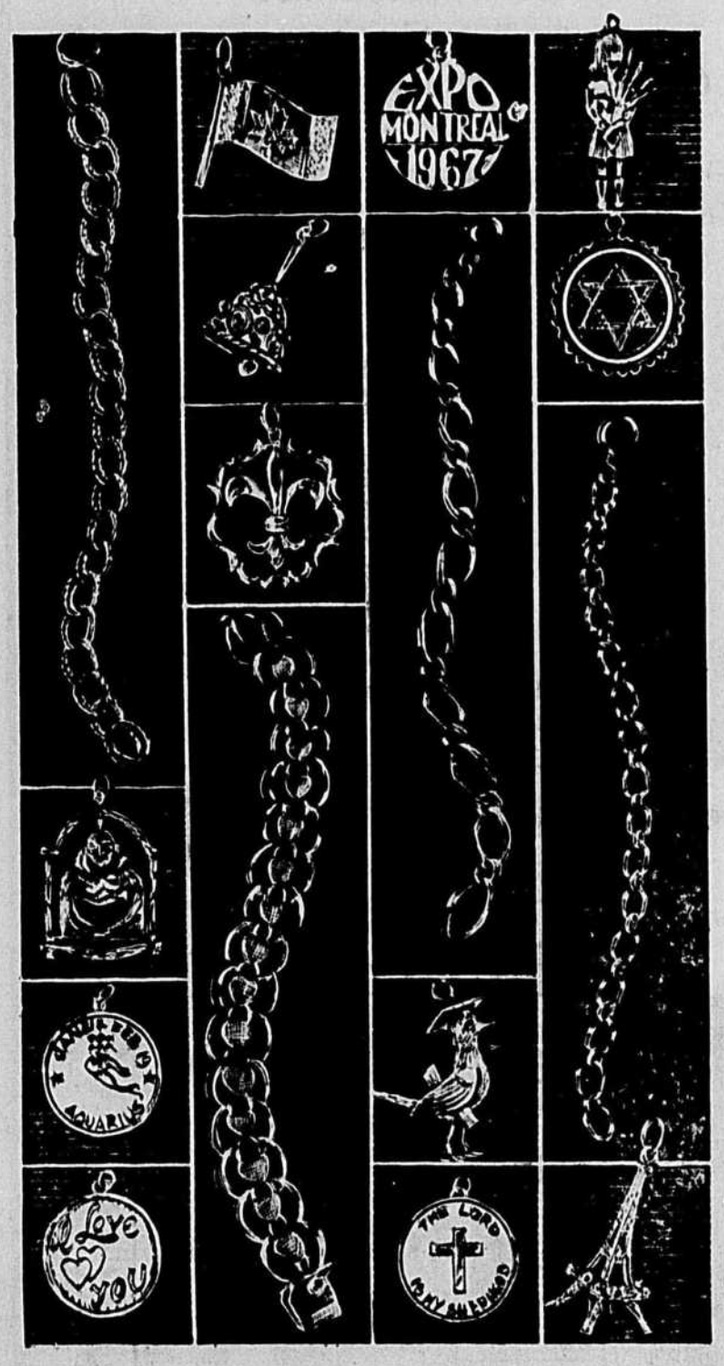

A-D E-H J-N N-R

Gourmettes et breloques en argent sterling

Lot I

A. Gourmette Ord. 5.00 **3.75**

B. "Bouddha" Ord. 5.50 **4.12**

C. "Aquarius" Ord. 3.00 **2.25**

D. "I Love You" Ord. 3.00 **2.25**

E. Drapeau canadien Ord. 4.00 **3.00**

F. Cloche Ord. 6.50 **4.87**

G. Fleur de Lis Ord. 3.00 **2.25**

H. Gourmette Ord. 19.50 **14.62**

J. Expo 67 Ord. 5.00 **3.75**

K. Gourmette Ord. 9.00 **6.75**

L. Canard diplômé Ord. 5.00 **3.75**

M. "The Lord is My Shepherd" Ord. 3.00 **2.25**

N. Joueur de cornemuse Ord. 5.00 **3.75**

P. L'étoile de David Ord. 3.00 **2.25**

Q. Gourmette Ord. 3.00 **2.25**

R. Tour Eiffel Ord. 14.50 **10.87**

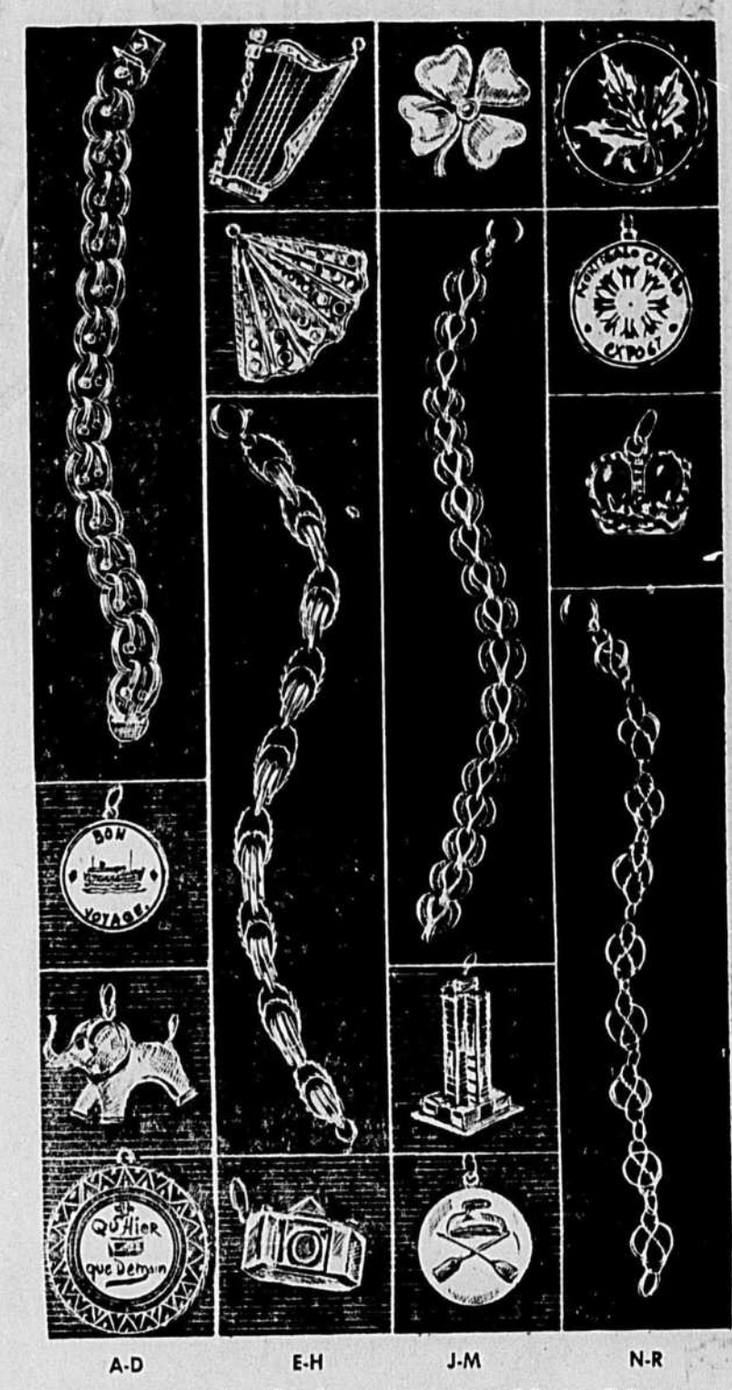

A-D E-H J-M N-R

Gourmettes et breloques en or 10 et 14 carats

Lot II

A. Gourmette en or 14 carats. Ord. 250.00 **187.50**

B. "Bon Voyage" en or 14 carats. Ord. 10.00 **7.50**

C. Eléphant en or 10 carats. Ord. 25.00 **18.75**

D. Médaille d'amour, en or 14 carats. Ord. 100.00 **75.00**

E. Harpe en or 10 carats. Ord. 40.00 **30.00**

F. Eventail en or 10 carats. Ord. 37.50 **28.12**

G. Gourmette en or 10 carats. Ord. 70.00 **52.50**

H. Caméra en or 10 carats. Ord. 22.50 **16.87**

J. Trèfle à quatre feuilles en or 10 carats. Ord. 26.50 **19.87**

K. Gourmette en or 10 carats. Ord. 50.00 **37.50**

L. Pièce Ville-Marie en or 10 carats. Ord. 40.00 **30.00**

M. Médaille de curling en or 10 carats. Ord. 17.50 **13.12**

N. Feuille d'érable en or 10 carats. Ord. 13.50 **10.12**

P. "Expo 67" en or 14 carats. Ord. 15.00 **11.25**

Q. Couronne en or 10 carats. Ord. 21.50 **16.12**

R. Gourmette en or 10 carats. Ord. 37.50 **28.12**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

BIJOUX — RAYON 23 — REZ-DE-CHAUSSEE

Aussi aux succursales sauf Snowdon

Produits de beauté Max Factor...

Offre spéciale à *MOITIÉ PRIX*

A. Cup of Youth Cream

Ord. 7.00 (4 onces) **3.50**

Une crème de nuit contenant un mélange équilibré de substances émollientes, hydratantes et des hormones. Elle revitalise la peau et vous aide à paraître plus jeune.

B. Active Moisturizer

Ord. 4.50 (3 onces) **2.25**

Une lotion à utiliser sous le maquillage qui protège, adoucit et donne plus d'humidité à la peau ce qui la rend plus belle.

C. Moisturising Cleansing Cream

Ord. 5.00 (9 onces) **2.50**

Une crème démaquillante contenant un mélange spécial qui enlève toute trace de maquillage et de saleté. Contient aussi des substances hydratantes qui rafraîchissent la peau sèche.

Téléphoner à 842-6261

PRODUITS DE BEAUTE — RAYON 42 REZ-DE-CHAUSSEE

Aussi aux succursales sauf à Snowdon

Pendant 3 jours seulement!

Vente semestrielle Morgan de fameux souliers de marque Naturalizer!

notre stock entier à 20% *de rabais...*

Ord. 14.95 à 17.95 – 11.96 à 14.36

Venez et économisez ! Ne manquez pas cette occasion de vous procurer des fameux souliers Naturalizer, souliers de marche à prix très avantageux. De style élégant ces souliers sont reconnus en raison de leur soutien et de leur confort. Choix d'escarpins, attaches, courroies, sandales... tous exécutés de façon impeccable dans du cuir grenu ou verni et d'une haute qualité qui donnera satisfaction et le maximum de confort. Noir, brun, bleu et autres couleurs mode. Pointures 5½ à 9½, AAA, AA, B. Hâtez-vous la vente commence demain et ne durera que trois jours.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SOULIERS — RAYON 31 — ETAGE-MODE — DEUXIEME

Modèles A. B. C. E. aussi aux succursales sauf à Snowdon

Modèle D., magasin Centre-Ville seulement

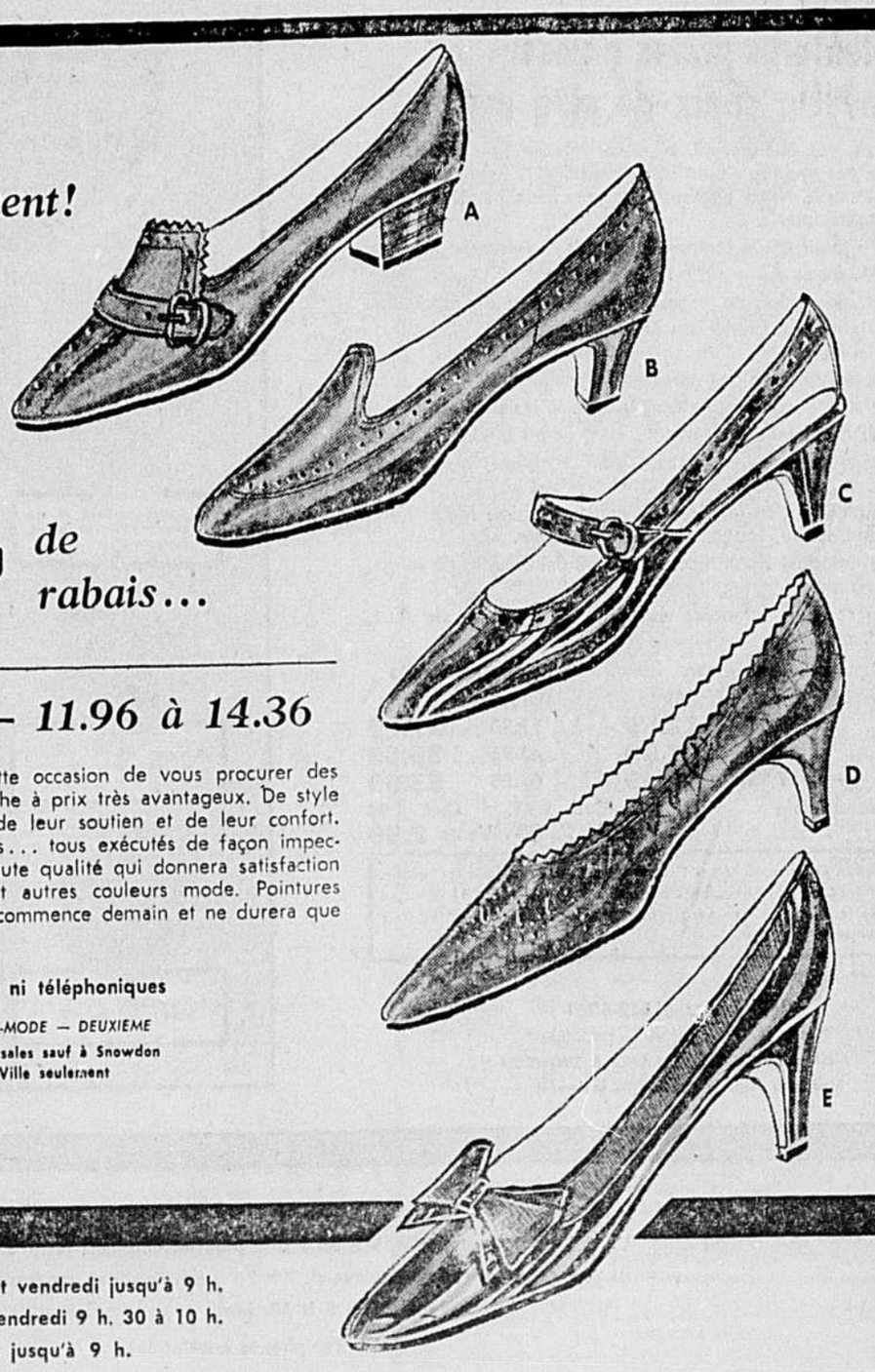

Heures d'ouverture : Centre-ville, 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi 9 h. 30 à 10 h.

Snowdon, 9 h. à 5 h. 30; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Téléphoner à 842-6261

Le rapport de la commission Lemay provoque des réactions contradictoires de la part des maires de la rive sud

par Claude Masson

A peine 24 heures après la publication du rapport Lemay, il est assez difficile de connaître les opinions précises des maires des 12 municipalités de la rive sud concernées par cette étude qui a duré huit mois. On sait que la commission Lemay a recommandé la création de trois nouvelles villes à même les 12 municipalités existantes et la naissance éventuelle de deux autres villes d'envergure dans les régions respectives de Chambly et de Laprairie.

A Québec, hier, le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois, a déclaré qu'il ne commenterait pas les recommandations du rapport Lemay avant de l'avoir déposé à l'Assemblée législative.

Les premières réactions sont passablement partagées. En général, les villes qui, selon la commission Lemay, ont atteint une étape de stabilisation tant à l'égard de leur développement physique qu'en ce qui concerne leur état financier et celles en plaine expansion sont en faveur du regroupement, tandis que la majorité des villes considérées comme possiblement viables ou présentant une situation difficile et malsaine sont opposées aux recommandations du rapport.

A St-Lambert, Longueuil, St-Bruno, Jacques-Cartier et Greenfield Park, par exemple, on semble en général satisfait des conclusions auxquelles en sont venus les trois commissaires, Me Henri-Paul Lemay, M. Henry Mhun et M.W.G.O. Bryant.

A Brossard, St-Hubert et Laflèche, par contre, on est pas très enthousiasmé par le contenu du mémoire.

Voici quelques-unes des opinions spontanées recueillies à la suite de la présentation officielle du rapport Lemay aux maires des municipalités membres de la commission intermunicipale de la rive sud et aux autres maires, des municipalités comprises dans l'étude de la commission.

Le maire de **Préville**, M. Pierre Bernardin, est heureux que le rapport Lemay ait proposé un conseil régional, tel que suggéré dans le mémoire de cette municipalité. Cependant, il se dit déçu de constater que Préville est appelée à perdre son entité distincte, d'autant plus que la disparité des traitements et salaires des familles comparativement aux autres municipalités est évidente. Selon un tableau qui apparait en appendice, la moyenne de salaire par famille à Préville est de $9,549 et la ville suivante est St-Lambert avec une moyenne de $7,649 par famille.

Le maire de **Brossard**, M. Georges-Henri Brossard, est mécontent. Selon lui, plusieurs des critiques formulées par la commission Lemay au sujet de la situation financière de cette ville sont fausses. M. Brossard aurait préféré que les villes s'organisent entre elles et non qu'une commission dicte ses vues. Ainsi, il signale que Brossard fusionnerait bientôt Notre-Dame du Sacré-Coeur.

Le maire de **Jacques-Cartier** M. Roland Therrien, est évidemment satisfait puisque la commission répond presque entièrement à ses recommandations en ce qui concerne la ville no 1 : la commission propose l'unification de Jacques-Cartier, Longueuil, Boucherville et une partie de St-Hubert tandis que le mémoire de Jacques-Cartier incluait toute la ville de St-Hubert de même que Laflèche. M. Therrien est surtout content que le président ait mentionné que la ville no 1 doit pivoter autour de Jacques-Cartier. Un seul point l'intrigue : la commission consultative.

Le maire de **Greenfield Park** M. Lawrence Galetti, déclare : "Je ne voudrais pas que ce rapport vieillisse et qu'il devienne un monument historique". Il souhaite que l'application des recommandations se fasse sans délai car "les données sont justes et applicables"

A noter que la commission Lemay s'est beaucoup inspirée du mémoire de Greenfield Park autant au sujet de la formation des villes qu'au mode d'administration régionale

Le maire de **St-Hubert**, M. Norman Litchfield, a dit : "Look my face" il n'était évidemment pas de très bonne humeur. On sait que St-Hubert est la seule ville qui est divisée en deux parties presque également dans le regroupement proposé. "C'est une commission politique" a ajouté M. Litchfield, ajoutant que plusieurs faussetés sont contenues dans l'analyse de la situation financière de St-Hubert effectuée par la commission.

Le maire de **Laflèche**, M. Gérard Philipps, est lui aussi d'avis qu'il y a des inexactitudes dans les propos de la commission Lemay relativement à la situation financière jugée "critique" de Laflèche. "Cette sévérité est préjudiciable aux intérêts de notre ville", s'est borné à dire le premier magistrat, n'ayant pas eu le temps de prendre davantage connaissance du rapport.

Le secrétaire-trésorier de **Notre-Dame du Sacré-Coeur**, M. Lionel Desrochers, reconnait que cette municipalité est la plus pauvre de toute la région. "On répond à notre suggestion", a-t-il déclaré.

Le maire de **Longueuil**, M. Marcel Robidas, considère que les recommandations sont bonnes. Selon lui, la fusion doit se faire selon les principes géographique, linguistique et sociologique. La commission, note-t-il, a pris en considération les deux premiers principes mais a omis le troisième. Ainsi, les disparités entre couches sociales sera "l'obstacle le plus difficile à surmonter". Il reconnait cependant que la ville no 1 dans laquelle Longueuil est appelée à faire partie possède "un certain équilibre".

Le maire de **St-Lambert**, M. Jacques Filion, considère que le rapport Lemay comporte un effort philosophique et beaucoup d'humanisme. "Je ne suis pas surpris des conclusions; ce sont celles que nous avions prévu". D'ailleurs, St-Lambert avait recommandé un tel organisme supra municipal dans son mémoire à la commission. Il n'y a qu'un point qui rend perplexe le maire Filion : la composition de la ville no 2. Avec son conseil et les hauts fonctionnaires, il examinera le contenu de cette agglomération urbaine recommandée. "Il n'y aura pas de hâte pour prendre position".

A **St-Bruno**, il semble qu'il n'y ait eu aucune surprise. D'ailleurs, la recommandation de la commission Lemay de fusionner cette municipalité et celle de St-Basile-le-Grand rejoint presque intégralement l'avis exprimé par St-Bruno dans son mémoire à la commission.

Enfin, à **Boucherville**, les réactions apparaissent partagées. Au premier coup d'oeil, on semble préférer le statu quo ou on souhaite la fusion mais avec Varennes et Ste-Julie. L'élection municipale de lundi prochain influencera-t-elle l'opinion générale du nouveau conseil ?

Cessons les discours futiles et votons sur l'unification des forces armées

— Le président du Comité parlementaire de la défense

OTTAWA. (PC) — Le président du Comité parlementaire de la défense, M. David Groos (L-Victoria, B.C.) a demandé hier aux Communes de mettre fin aux discours futiles sur la question d'unification des forces armées et de prendre le vote sans tarder.

M. Groos a émis l'opinion que l'on ne peut ajouter grand chose à ce qui a déjà été dit, les positions ayant été établies de part et d'autre.

Le député a pris part à la discussion alors que la Chambre consacrait sa deuxième journée de débat sur le projet de loi soumis par M. Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale. L'objet du bill est de créer une force unifiée dans laquelle tous les militaires ne porteront qu'un seul et même uniforme. L'armée, la marine et l'aviation perdront leur identité propre si le projet de loi est adopté.

La plupart des députés estiment que le débat durera au moins deux semaines. Le projet de loi a déjà fait l'objet d'un débat de deux semaines l'automne dernier quand l'opposition a refusé d'accorder au gouvernement les crédits provisoires qu'il demandait et d'un bref débat le 7 décembre dernier quand le ministre l'a officiellement présenté à la Chambre.

Assassinat politique

M. Groos a dit hier que les longs débats dégénèrent souvent en véritable assassinat politique et ne laissent qu'un goût amer à la bouche.

"Je suis surpris de voir comment les excès que nous commettons en Chambre reviennent nous hanter plus tard", a dit le député, ajoutant que de telles attitudes ne font qu'empoisonner l'atmosphère et retarder la marche des travaux de la Chambre.

M. Groos croit que le problème de l'unification se résume à une simple question pour les députés : "Le gouvernement a-t-il tort ou raison de l'entreprendre ?"

Il ajoute qu'il y a peut-être des questions qui sont demeurés sans réponse, mais, souligne-t-il, sur la question principale il y a peu d'espoir d'amener quelqu'un à modifier son point de vue.

"Dans l'intérêt des forces armées, je prie la Chambre de prendre le vote dès maintenant. Que les députés approuvent la mesure ou qu'ils se donnent un nouveau gouvernement".

Si le projet de loi était en effet rejeté par la Chambre, cela signifierait la chute du gouvernement libéral minoritaire de M. Pearson. Toutefois, les cinq membres du Crédit social ont déjà promis leur appui au projet mis de l'avant par le ministre de la Défense et une telle défaite gouvernementale n'est pas à prévoir.

D'autre part, M. Jack McIntosh (PC-Swift Current-Maple Creek) a accusé le ministre de la Défense d'avoir induit le public en erreur en déclarant que l'unification devait se faire pour qu'il y ait contrôle civil sur l'armée.

"Et j'en suis encore persuadé", a répliqué M. Hellyer.

M. McIntosh a mis le ministre au défi d'expliquer sa remarque mais le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, a coupé court en disant que le ministre ne pourrait répondre aux questions qu'à la fin du débat.

Le député conservateur accuse M. Hellyer de vouloir imposer aux Canadiens une chose à laquelle il ne comprend rien et d'avoir fait du Canada la risée commune auprès des autres pays.

Ce à quoi M. Gordon Churchill (PC-Winnipeg-Sud-Centre) a repris que M. Hellyer avait fait la risée de lui-même et non du Canada.

ici et là

DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

Association libérale fédérale d'Outremont

A la suite de la revision de la carte électorale et pour répondre au voeu de la Fédération libérale du Canada (Québec), la future association libérale fédérale du nouveau comté d'Outremont tiendra son assemblée de fondation le 2 février, à l'école Sainte-Madeleine, 655, avenue Outremont, à 8 heures du soir. M. Gilles Larose présidera la réunion et M. Maurice Lamontagne, député de l'ancienne circonscription d'Outremont - Saint-Jean, sera le conférencier d'honneur.

Creamettes MACARONI TENDRE DELICIEUX

IMPORTED FROM SWITZERLAND DISTINGUEZ

Pour remplacer le soleil dont vos enfants sont privés cet hiver...

Donnez-leur des oranges Sunkist fraîches du Pays du Soleil

Les oranges Sunkist viennent de la Californie et de l'Arizona où elles se gorgent de soleil toute la journée . . . tous les jours. Un climat aussi exceptionnellement idéal gonfle d'un suc particulièrement savoureux les oranges Sunkist.
Mais ce qui importe davantage, c'est que les fraîches oranges Sunkist sont une excellente source alimentaire *naturelle* de vitamine C. Les enfants ont besoin de vitamine C tous les jours pour grandir et se développer normalement, en particulier pour avoir une ossature, des dents et des gencives saines. Faites en sorte que vos enfants . . . et toute votre famille aient tous les jours une orange Sunkist fraîche.

Sunkist
marque déposée
Rien ne remplace une orange Sunkist fraîche

IGA

CONFITURE DE FRAISES 'IDÉAL' 37¢
EPARGNEZ 12¢ POT 24 OZ

DUNCAN HINES MELANGE A GATEAUX
VARIES EPARG. 9¢ 2 PQTS 19 OZ 89¢

KETCHUP HEINZ EPARG. 8¢ BOUT. 20 OZ 37¢
BISCUITS GOGLU LIDO Eparg. 19¢ 2 pqts 36 bisc. 59¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : TABLETTES DE CHOCOLAT LOWNEY VARIEES PQT 20/5¢ 89¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : ANANAS TRANCHES Q.T.F. BOITE 28 ONCES 43¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : SIROP DE TABLE OLD TYME BOUTEILLE 16 ONCES 39¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

PRUNEAUX DEL MONTE POT 28 OZ 59¢
POIS VERTS NO 2 MADELEINE DE CHOIX BTE 19 OZ 31¢
RAVIOLI AU BOEUF CHEF BOY-AR-DEE BTE 15¼ OZ 39¢
SPAGHETTI BOULETTES VIANDE CHEF BOY-AR-DEE BTE 15½ OZ 37¢
SAUMON ROUGE CLOVER LEAF - FANT. SOCKEYE - BTE ½' S 67¢
FLEECY ADOUCISSEUR D'EAU CONT. 32 OZ 45¢ CONT. 64 OZ 87¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : 1 CONT. DE 2 OU 3 LB SIROP DE MAIS CROWN BRAND — Valable jusqu'au 4 février 1967

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : HUILE CRISCO BOUTEILLE 38 ONCES 1.15 — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : GATEAUX-POUDINGS VARIES ROBIN HOOD 2 PQTS 11 OZ 62¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : HUILE CRISCO BOUTEILLE 24 ONCES 79¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : GRUAU PRE-CUIT ROBIN HOOD PAQUET 12 ONCES 37¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : PAPIER CIRE RAP-RITE ROULEAU 100 PIEDS 39¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : N'IMPORTE QUEL FORMAT DE DETERGENT LIQUIDE GRAND — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : KLEENEX TISSUS FACIAUX COUL. VARIEES 2 PQTS 400'S 71¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : NETTOYEUR A VITRES WINDEX BLUE MIST CONTENANT 14 ONCES 69¢ — Valable jusqu'au 4 février 1967

100 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT : DESODORISANT BAN ROLL-ON FORMAT 1½ ONCE 1.29 — Valable jusqu'au 4 février 1967

100 TIMBRES "GOLD" "STAR" EXTRA LAMES RASOIR GILLETTE — SUPER-INOXYDABLE Pqt de 5 75¢

FIXATIF A CHEVEUX LADY PATRICIA EPARG. 20¢ Format 10 oz 79¢

LA MEILLEURE QUALITE DE PAIN . . . AU MEILLEUR PRIX !

PAIN BLANC IGA
TRANCHE EPARGNEZ 7¢ 2 PAINS 24 OZ 39¢

GATEAU CHOCOLAT ETAGE — CARRE RICHSTONE — EPARG. 10¢ Ch. 39¢
GATEAU AUX EPICES WESTON EPARG. 10¢ Ch. 39¢
ROULES SUISSE AU CHOCOLAT VACHON — EPARG. 6¢ Pqt 10's 39¢

FRAISES OU FRAMBOISES CONGELEES FROZO 3 pqts 15 oz 1.00
JUS D'ORANGES CONCENTRE CONGELE SHIRRIFF 6 btes 6¼ oz 1.00
FISH KRISPS A L'AIGLEFIN BLUE WATER CONGELES — EPARG. 8¢ Pqt 8 oz 39¢
PATES VIANDE CONGELES CLARK BOEUF, POULET, DINDE 4 PATES 8 oz 1.00

L'ENCYCLOPEDIE DE LA FEMME CANADIENNE
PAR MICHELLE TISSEYRE
MILLE ET UN CONSEILS INDISPENSABLES A LA FEMME MODERNE
SECTION 3 DISPONIBLE CETTE SEMAINE CHACUNE SEULEMENT 99¢
ELEGANTE RELIURE DISPONIBLE DES MAINTENANT — CH. 99¢

LES ARTS

Hier

A LA Place des Arts, concert de l'Orchestre Symphonique de Montréal. Voir ci-contre l'article de Gilles Potvin.

AUJOURD'HUI

AU cinéma Séville, à 1 h. 30 : première de "The Bible", film de Dino de Laurentiis.

●

A l'auditorium de l'ONF, à 6 h. 30 : "Action Station", de Ivens, "Children from Overseas", de Grierson et Legg, "Quebec Path of Conquest", de Spottiswood, "Target Berlin", de Borneman, et "Handle With Care", de George ; à 9 h. : "La Vie heureuse de Léopold Z", de Gilles Carle, et "60 Cycles", de J.-C. Labrecque. Admission gratuite.

●

Au Monument National, à 8 h. 30 : première de "The Collection", de Harold Pinter, et "The Bald Soprano" ("La Cantatrice chauve"), de Ionesco, présentés par la section anglaise de l'Ecole Nationale de Théâtre.

●

A 8 h. 30 : ouverture du Centre Expérimental Populaire (1203 est, rue Notre-Dame, angle Montcalm). Au programme : débat sur le théâtre entre Martial Dassyiva, Zelda Heller et Jean Basile. Entrée libre.

●

Au Collège Loyola, à 8 h. 30 : les Brothers Four.

●

A l'auditorium de la Bibliothèque Saint-Sulpice, à 8 h. 30 : conférence de Mme Michelle Prétrot sur l'enluminure.

●

Aujourd'hui de 1 h. à 6 h. et demain soir de 7 h. à 10 h. 30, au Centre paroissial St-Edouard (6517 St-Denis) : exposition de peintures et dessins d'André Goyette. A partir d'aujourd'hui, deux expositions : pièces et ouvrages d'enluminures de Michelle Prétrot au Foyer de la Bibliothèque Saint-Sulpice (conférence de soir) et ouvrages d'artisanat indien à la Galerie des Artisans (2025 Peel). Au Musée du Québec, à Québec, à partir d'aujourd'hui : exposition Le Corbusier.

ENTRE PARENTHÈSES

LE Cercle du Livre de France vient de publier un ouvrage du Père Gérard Labrosse, jésuite, intitulé "Les Ombres et les Lumières de l'amour". Au sujet de cet ouvrage, l'éditeur nous informe que "ce livre n'est ni un traité de philosophie, ni de théologie, ni de psychologie. Il a été écrit par un prêtre en collaboration avec des laïques ; les opinions ont été étudiées et analysées à la lumière d'expériences vécues. Les ménages, dans notre milieu, ont appris les principes d'un mariage heureux. Ceux qui ont mal réussi leur mariage ne doivent pas être blâmés, mais aidés. Nous avons cru pouvoir leur venir en aide, non pas en leur donnant des conseils, mais en leur faisant tirer de l'épreuve une expérience enrichissante". L'auteur est depuis six ans professeur de philosophie au collège Jean-de-Brébeuf et depuis deux ans à Marguerite d'Youville. Il a publié en 1962 "Ma religion est-elle en danger ?" Il dirige actuellement un bureau d'orientation matrimoniale.

●

Les Renaissances Singers de Montréal donneront un concert dimanche soir, le 5 février, à 8 h. 45, à la Queen Mary Road United Church. Au programme, des oeuvres de Gibbons, Buxtehude, Bach, Carissimi, etc. A l'orgue : Kenneth Gilbert. Dimanche soir également, à 8 h. 30, au Musée des Beaux-Arts, concert gratuit de l'Orchestre de chambre McGill. Au programme, des oeuvres de Schoenberg, Telemann et Berkely.

●

Alexandre Zelkine sera en vedette à la Butte à Mathieu de Val-David samedi soir, le 14 février. Spectacle à 9 h. et 11 h. En vedette le samedi suivant, 11 février : les Cailloux.

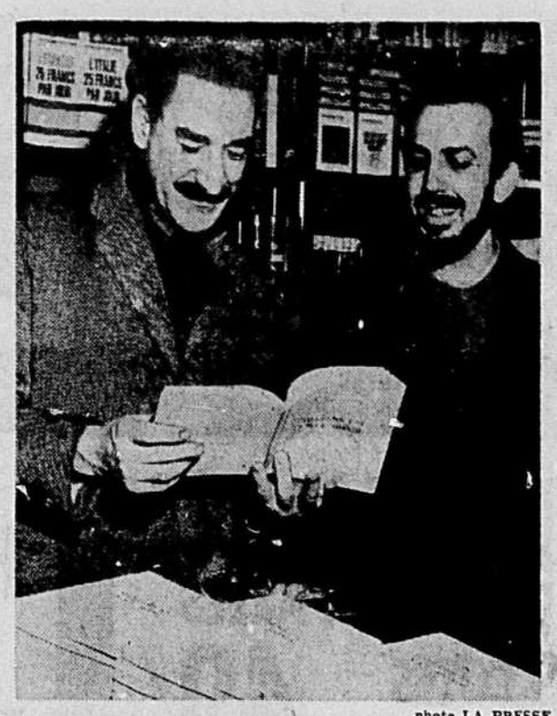

photo LA PRESSE

Pinouquet et l'ère nucléaire

Hier après-midi avait lieu à la Librairie Bertrand le lancement d'un "conte à l'ère nucléaire" de Robert Lalonde (à droite, en compagnie de Michel Chartrand) intitulé "Ailleurs est en ce monde". Auteur d'un livre de poèmes, "Rafales de braise", Robert Lalonde nous conte ici sur un ton à la fois familier et poétique les avatars de Pinouquet, jeune habitant de Nerfville, localité qui a été "frappée d'une grande catastrophe", c'est-à-dire envahie par un champignon gigantesque qui a commencé par dévorer les fleurs, les arbres et la verdure de la ville. Ce conte philosophique et futuriste est publié par les Editions de l'Arc.

MUSIQUE

"La Valse" incomparable avec Munch

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL. Huitième concert d'abonnement à la Place des Arts, Salle Wilfrid-Pelletier, hier soir. Le même programme est repris ce soir. Chef d'orchestre : Charles Munch.

PROGRAMME

"Pelléas et Mélisande" ..... Fauré
"Harold en Italie", Op. 16 ..... Berlioz
Soliste : Leslie Malowany, altiste
Airs de "Le Nozze di Figaro" et "Don Giovanni" ..... Mozart
Airs de "Don Carlo" et "Attila" ..... Verdi
Soliste : Justino Diaz, basse
La Valse ..... Ravel

par Gilles Potvin

Les concerts de l'OSM, cette semaine, devaient être consacrés à l'audition de "La Damnation de Faust" de Berlioz que Charles Munch dirige comme personne. Un conflit d'ordre syndical entre l'Union des Artistes et l'OSM concernant les tarifs payés aux choristes a obligé l'OSM cette saison, à contremander toutes les oeuvres nécessitant des choeurs, "parce que ces tarifs n'avaient pas été prévus dans notre budget" (cf. le programme).

Sans chercher à savoir qui a tort ou raison, il reste que ce sont les abonnés qui écopent encore une fois et cette situation a provoqué de nouveaux chambardements dans les programmes qui ne sont pas des plus heureux. L'OSM ayant retenu des solistes par contrat se voit dans l'obligation de respecter ces contrats. Cela nous vaudra des programmes assez curieusement agencés, tel celui d'hier soir.

Je n'arrive pas à comprendre comment un seul des trois solistes prévus pour l'oeuvre de Berlioz, en l'occurrence la basse Justino Diaz, se soit montré. Avec les trois, il aurait été possible de présenter une importante sélection de "La Damnation", comprenant les pages d'orchestre et les airs des solistes.

Charles Munch a donc mis sur pied un programme de remplacement dont l'élément principal était "Harold en Italie," la symphonie avec alto principal, du même Berlioz. On connait l'affection de Munch pour ce compositeur et son interprétation a été, comme il fallait s'y attendre, exceptionnelle. "Harold" est une oeuvre inégale, si on la compare à la "Symphonie fantastique," à laquelle elle s'apparente, sous plusieurs rapports. Ce fut une exécution grandiose, très atmosphérique et haute en couleurs. Leslie Malowany, qui est l'alto-solo de l'OSM, a joué avec chaleur et maîtrise sa partie qui n'est pas concertante, au sens strict du terme. Charles Munch, qui avait ouvert le programme avec les trois morceaux du "Pelléas et Mélisande" de Fauré, a su obtenir de l'orchestre une exécution totalement satisfaisante et même emballante.

Après l'entracte, M. Diaz vint chanter des pages familières de Mozart et de Verdi, sauf pour ce qui est de l'air tiré d'"Attila". Cette jeune basse a de la prestance et possède une voix splendide et égale dans tous les registres. Son interprétation de "Non-piu andrai" et de "Madamina" manquait cependant d'humour et de piquant.

Les pages de Verdi lui convenaient mieux, même s'il n'a pas réussi à suggérer à un très haut degré l'angoisse et la solitude du roi Philippe II. Il fut à son meilleur dans l'éclatant "Mentre gonfiarsi l'anima", page caractéristique du jeune Verdi.

Pour terminer, Munch accomplit un autre de ses tours de force en faisant jouer "La Valse" comme on ne l'avait pas entendue depuis des décennies. Il avait l'orchestre dans la paume de sa main et il n'est pas un aspect de cette partition géniale qui n'ait brillé de tous ses feux.

Tous ceux qui ont quitté le concert après la participation du chanteur ont décidément eu tort car ils ont raté le point culminant du programme. Charles Munch nous quitte maintenant après une série de concerts mémorables et inutile de dire que nous souhaitons son retour la saison prochaine.

AU JOUR LE JOUR

RESNAIS — Samedi Dimanche à 1.30 — ELYSEE 95 MILTON / 842-6085 EISENSTEIN
7e mois — LE GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE
PALME D'OR Festival Cannes 1966
un film de claude lelouch — anouk aimée — jean-louis trintignant — pierre barouh
EASTMANCOLOR
un homme et une femme
MERCREDI JUDEX — JEUDI THOMAS L'IMPOSTEUR

LES ARTISTES NORD-AMÉRICAINS & CO. Présentent
BUFFY STE-MARIE
LES CAILLOUX
VENDREDI, 3 FÉV. 1967 à 8.30 P.M.
BILLETS $5.00 à $2.00
PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER

LE SEUL et UNIQUE... LOUIS DE FUNES dans Un endroit où passer une soirée, est follement drôle..! LE GRAND RESTAURANT
TECHNISCOPE et EASTMANCOLOR
avec Bernard Blier et Maria Rosa Rodriguez
LE PARISIEN
CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de bons
HORAIRE : 10.15, 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35. Dernier programme complet à 9 h.

"Le suspense va en augmentant... et éclate à grand fracas" DOROTHY MANNERS, Reporter du Hearst Syndicate
SHIRLEY MacLAINE — MICHAEL CAINE — GAMBIT
TROISIEME SEMAINE
TECHNICOLOR®
CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de bons
866-5851 — LOEW'S FAIRVIEW — Transcanadienne sortie 15
Horaire : 10.25, 12.40, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30 Dernier programme complet à 9.10
AUX DEUX CINEMAS
CINEMA No 2 : mats merc. et sam. à 2 p.m. Tous les soirs à 7 h., 9 h. Dimanche, spectacle continuel depuis 1 h.

PREMIERE CE SOIR À 8 H. 15
CE SOIR, REPRESENTATION SOUS LES AUSPICES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE
STEPHEN BOYD · AVA GARDNER
RICHARD HARRIS · JOHN HUSTON
PETER O'TOOLE · MICHAEL PARKS
GEORGE C. SCOTT
TOWER OF BABEL! CAIN AND ABEL! NOAH AND THE ARK! SARAH'S SACRIFICE! HAGAR THE HANDMAIDEN! THE MESSENGER WHO DESTROYED SODOM! ADAM AND EVE! FLIGHT FROM EDEN! THE DEFIANCE OF NIMROD!
20th Century-Fox presents
THE BIBLE ... In The Beginning
Screenplay by CHRISTOPHER FRY · Produced by DINO De LAURENTIIS
Directed by JOHN HUSTON · Filmed in D-150®
Color by Technicolor®
LE JEUDI 2 FEVRIER A 8.15 P.M., SOUS LES AUSPICES DE LA RODETH SHALOM CONGREGATION.
LE DIMANCHE 5 FEVRIER, REPRESENTATION DE SOIREE SOUS LES AUSPICES DE LA SHAARE ZEDEK CONGREGATION.
CONTROLE OUVERT DE MIDI A 9 P.M.
MATINEES à 2.15 p.m.
Merc. $1.50 — Sam. et fêtes, $2.00 — Dim. $2.50
SOIREES à 8.15 p.m.
Dim. à jeu. $2.50 — Ven. et sam. $3.00
SEVILLE
COMMANDES TELEPHONIQUES ACCEPTEES 932-1139

ACCLAMÉ par TOUS
6e SEMAINE !
CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de bons
PARIS BRÛLE-T-IL ?
Tous les soirs à 8 h. 15 — Matinées dim., merc. 2 h. 15
16 vedettes internationales!
PRODUCTION PAUL GRAETZ UN FILM DE RENE CLEMENT
ETUDIANTS ADMIS AUX MATINEES POUR $1.00
Pour réservations : 277-4129
RIVOLI ST-DENIS et BELANGER

A L'AFFICHE
EN PRIMEUR AU CANADA
Sous-titres français
4530 PAPINEAU CINÉMA TEL. 527-0742
LE FIGARO
PRÉSENTE : L'OEUVRE DE MILOS FORMAN
LES AMOURS D'UNE BLONDE

AUJ. MAT. A 2.15 — CE SOIR A 8.15
20th Century-Fox presents
RODGERS and HAMMERSTEIN'S
A ROBERT WISE PRODUCTION
THE SOUND OF MUSIC
SIEGES RESERVES !
Matinées merc., sam. et dim. à 2.15 p.m.
Soirées à 8.15
GAGNANT DE 5 PRIX D'ACADEMIE COMPRENANT CELUI DU "MEILLEUR FILM"
COLOR BY DE LUXE
JULIE ANDREWS · CHRISTOPHER PLUMMER
MAINTENANT DANS SA 98e SEMAINE A MONTREAL
YORK 937-8978 — Commandts téléphoniques acceptées — FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 697-0370

SAINT-DENIS et Bijou VI. 2-3171 524-1983
COMMENÇANT SAMEDI
UN FILM CANADIEN
Nicole Blackburn · Normand Trochon dans CARNAVAL en chute libre!
UN FILM DE guy bouchard
12 heures de la vie d'une femme!
Métamorphose inouïe que celle de ces mots que nous avons accompagnés jusqu'à l'autel nuptial, et qu'une année d'accouplement nous ramène scandaleusement étrangers.
DECOR : GUY TREMBLAY — MUSIQUE : JEAN-EUDES VAILLANCOURT — DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE : GASTON GIROUARD
fernand desmeules – michèle lefrance – christiane bouchard – marget rogers – guy tremblay – nicole duporré.
UN FILM PRODUIT ECRIT JOUE ET REALISE ENTIEREMENT AU SAGUENAY

3 grandes idoles dans 3 grands films !
JERRY LEWIS
"JERRY SOUFFRE DOULEUR"
ELVIS PRESLEY dans UN FILM TAHO LE VENT
L'homme à tout faire
JOHNNY HALLYDAY
d'ou viens-tu JOHNNY?
EN COULEURS ET SCOPE
LA SCALA
PAPINEAU et BEAUBIEN — Tél. 271-5701

3 DERNIERS JOURS
SAINT-DENIS et Bijou
1594, ST-DENIS VI. 2-3171 — 5030, PAPINEAU 524-1983
CHARLES AZNAVOUR SUSAN HAMPSHIRE dans PARIS au MOIS D'AOUT
TOTALVISION
Dialogue de HENRI JEANSON
Aussi : FRANK VILLARD — DANY CARREL
LE CAVE EST PIEGE
STATIONNEMENT GRATUIT à l'arrière du Saint-Denis
METRO : St-Denis-Demontigny
AU SAINT-DENIS SEULEMENT, représentation spéciale pour les enfants, tous les matins à 10 heures — L'ENFANT ET SON ETOILE.

LES ANGES DE L'ENFER. Les rebelles d'aujourd'hui en moto... une légende émouvante de violence... leur amour c'est la HAINE !
En vedette Peter FONDA et Nancy SINATRA
THE WILD ANGELS
LES ANGES SAUVAGES
(sous-titres français)
CENTRE DE VENTE OFFICIEL expo67 passeports et livrets de bons
Film principal à : 10.50 - 1.00 - 3.10 - 5.25 - 7.35 - 9.50. Dernier programme complet à 9.05.
CAPITOL
890 O., Ste-Catherine — 866-6828

expo67 BUREAU DE VENTE OFFICIEL
PASSEPORTS ET BILLETS DE BONI EN VENTE MAINTENANT A CES THEATRES UNITED
MATINEE : mer., sam., dim. 2.00 h.
SOIREE : lundi à sam. à 8:15 — Dim. à 7.30
DOCTOR ZHIVAGO
IN PANAVISION® AND METROCOLOR
PASSES NON ACCEPTEES
KENT 6100 SHERBROOKE O.
Réservations par téléphone 489-9707 Guichet ouvert de midi à 9 p.m.
ALFIE
MICHAEL CAINE — TECHNICOLOR
MILLICENT MARTIN • JULIA FOSTER • SHIRLEY ANNE FIELD
VIVIEN MERCHANT • WITH SHELLEY WINTERS AS RUBY
3e MOIS ! AUCUN LAISSEZ-PASSER ACCEPTE
AVENUE 937-4689
Le rire débute à 1 h., 3 h., 5 h. 05, 7 h. 10, 9 h. 15, dernier programme complet 9 h. 05
"Film suédois au franc-parler, traitant de l'amour et de l'art d'aimer!" — New Yorker Magazine "Une histoire d'amour pour adultes ! Un beau film préparé avec art !" N.Y. Herald Tribune
DEAR JOHN
A Sigma III Release
En plus, dessin animé : "MUSIC ACADEMY", autre délice musical Haffnung.
2e SEMAINE ! Cinema PLACE VILLE MARIE
HORAIRE : 12.35, 2.45, 5.00, 7.15, 9.25 — Dernier programme complet à 9 h.
GINA LOLLOBRIGIDA · ELKE SOMMER · VIRNA LISI · MONICA VITTI
bambole!
SUJET COURT "LES FEUX FOLLETS"
3e MOIS ! LE PETIT Cinema PLACE VILLE MARIE
HORAIRE : 1.05, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 Dernier spectacle 9 h.
"...le film le plus captivant de l'année" — New York Herald Tribune
LA DOLCE VITA
Directed by FEDERICO FELLINI
"...un véritable chef-d'oeuvre" — Justin Gilbert, N.Y. Daily Mirror
Featuring MARCELLO MASTROIANNI · ANITA EKBERG · ANOUK AIMEE
Dialogue anglais
A L'AFFICHE !
SNOWDON 482-1322
Spectacles à : 1.05, 4.35, 8.00. Dernier spectacle complet : 7.30 p.m.

CÉLÉBREZ L'ANNÉE DU CENTENAIRE AVEC LA VENTE DE DOMINION

1867 1967

Vite, empressez-vous, car c'est la dernière semaine de la grande vente de janvier au Dominion. Oui, il ne reste qu'une semaine pour vous permettre de profiter des valeurs alimentaires remarquables et des économies spéciales au Dominion. Profitez d'un bon régal comme à l'ancien temps . . . et constatez les valeurs très avantageuses dans l'annonce de Dominion cette semaine dans le journal! C'est le bon moment de faire la connaissance du boucher courtois et expert au comptoir des viandes Dominion . . . tout comme le faisait grand'maman. Pour elle, le boeuf de marque Bleue ou Rouge inspectée par le gouvernement . . . et appuyé par la garantie absolue de Dominion était une nécessité dans son temps . . . et cette situation n'a pas changé depuis! Profitez de cette dernière semaine de la vente de janvier au Dominion, et adoptez Dominion dès maintenant pour la qualité, la courtoisie et des économies à l'année longue!

Valeurs comme à l'ancien temps avec LES MARQUES DE DOMINION

Depuis des années les gens du Canada ont profité d'économies remarquables avec les fameuses marques Dominion. C'est un bon moyen de diminuer le coût des vivres . . . sans diminuer la qualité de vos achats. Découvrez ces marques vous-mêmes et *comparez-les*! Vous adopterez alors un grand nombre de ces produits préparés exclusivement pour Dominion par des fabricants réputés. La fraîcheur, la qualité et le plus bas prix sont en votre faveur!

ÉCONOMISEZ Soupe AUX pois

ou aux LEGUMES "HABITANT"

SPECIAL EPARGNEZ 9¢ — 4 Btes 28 oz — 89¢

ÉCONOMISEZ PÊCHES SURCHOIX

MOITIES OU TRANCHES "DEL MONTE"

SPECIAL EPARGNEZ 4¢ — 2 Btes 28 oz — 85¢

spéciaux de la pâtisserie

TARTES AUX BLEUETS "COUNTRY GIRL" — Seulement au Dominion Epargnez 8¢ — tarte 24 oz — 55¢

PETITS PAINS RICHMELLO — CHIENS-CHAUDS OU HAMBURGERS — Pqt de 12 — 39¢

Chiquita BRAND BANANAS — UNITED FRUIT COMPANY

BANANES 2 LIVRES 27¢

"CHIQUITA" IMPORTEES No 1 JAUNE DORE

PATATES DE TABLE NO 1 DU QUEBEC — 50 lb pour 99¢

TOMATES FRAICHES No 1 DE FLORIDE ROUGES FERMES — 3 lb 59¢

TANGERINES 2 LB 39¢ — PELURE MINCE — SUCREES DE LA CALIFORNIE

RHUBARBE DE SERRE 2 LB 49¢ — No 1 DE L'ONTARIO — JEUNE, TENDRE

DETERGENT TIDE — Gros pqt 53¢ — Pqt géant $1.04 — Format familial $1.83

CATSUP AYLMER — SPECIAL! EPARGNEZ 4¢ — 2 bout. 11 oz — 49¢

SOUPES AYLMER — ASSORTIES DANS SAC POLYTHENE — 6 boites 10 oz — 89¢

ÉCONOMISEZ MARGARINE

REGULIERE "BLUE BONNET"

Vente de Janvier! — Paquet 3 lb — 1.09

ÉCONOMISEZ SACHETS de THE

ORANGE PEKOE "RED ROSE"

Spécial Epargnez 4¢ — Pqt de 60 — 83¢

SPÉCIAUX DE LA VENTE DE JANVIER!

TOMATES Approvisionnez-vous — Boite de 28 oz — 29¢
QUALITE DE CHOIX "OAKLEAF"

MARINADES SUCRÉES Pot 24 oz — 39¢
"CORONATION" EPARGNEZ 10¢

MARMELADE Pot 9 oz — 19¢
A L'ORANGE SEVILLE DE "KRAFT"

PATATES BLANCHES 2 Boîte 19 oz — 35¢
ENTIERES "FIESTA"

ALIMENTS pour chiens 6 Btes 15 oz — 75¢
PAIN DE VIANDE "CHUM"

FRUITS ET LEGUMES ASSORTIS — EXCLUSIF AU DOMINION

LÉGUMES MÉLANGÉS CONGELES "DOMINO" — Spécial! Epargnez 8¢ — Pqt 2 lb — 49¢

PATATES FRITES 2 pqts 7 oz — 37¢ — congelées "Domino"

TARTES à la CREME 12 oz — 43¢ — Assorties "Farm House"

FILETS de SOLE — Frais congelés "Highliner" — Paquet 1 lb — 63¢

MELANGE A CREPES — REG. SARRASIN OU LAIT DE BEURRE "AUNT JEMIMA" — Pqt 1 lb — 23¢

SIROP DE MAIS "CROWN BRAND" — Bout. 2 lb — 45¢

SIROP DE TABLE "MONARCH" — DELICIEUX — Bout. 32 oz — 49¢

BISCUITS VILLAGE "VIAU" — Paquet 2 lb — 65¢

CAFE RED ROSE — MOUTURE TOUT USAGE — REG OU SILEX — Pqt 1 lb — 89¢

VIANDE EN PATE "KLIK OU KAM" — 2 btes 3 oz — 45¢

CAFE "COUNTRY CLUB" MOUTURE TOUT USAGE — Bte 1 lb — 1.03

BREUVAGES "GRAND PRIX" ASSORTIS — PAS DE RETOUR — 2 bout. 30 oz — 35¢

★ TOUT EST GARANTI! ★

SEULEMENT AU DOMINION!

FROMAGE EN TRANCHES DOMINO — Ordinaire, Piquant ou piment — SPÉCIAL ÉPARGNEZ 5¢ — Paquet 8 oz — 3 POUR $1

PAPIER de TOILETTE "Cottage" 4 couleurs — 2 pqts 4 roul. 85¢

100 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de COMMANDE de $5.00 ou plus LUNDI seulement, 6 fév. au DOMINION de l'Île de Montréal et des environs

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de BOLOGNE "MAPLE LEAF" Format familial 24 oz — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de VIANDES CUITES "MAPLE LEAF" poulet ou viande et olives — 6 oz — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de PAMPLEMOUSSES Pelure mince de la Floride Sac de 10 — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de ORANGES FRAICHES de FLORIDE 1 douz. ou plus — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de CAROTTES jeunes et tendres du Québec Sac 5 lb — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Huile de maïs OU VEGETALE "MONARCH" Bout. 24 oz — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de DETERSIF LIQUIDE "THRIFT" 12 oz ou 24 oz — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Beurre d'arachides "YORK" Pot 12 oz 43¢ — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de RIZ "UNCLE BEN" Pqt 14 oz ou 28 oz — Se termine mar. 7 fév. au DOMINION

J. L. LEVESQUE & L. G. BEAUBIEN LTEE
L. G. BEAUBIEN & J. L. LEVESQUE INC.

COL. MAURICE FORGET, c.r., E.D.

Les firmes **J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée** et **L. G. Beaubien & J. L. Lévesque Inc.** sont heureuses d'annoncer que le Colonel Maurice Forget fait maintenant partie de leurs organisations respectives.

Le Colonel Forget est bien connu dans les milieux financiers où il est très actif depuis un grand nombre d'années.

Jos. E. Seagram & Sons Limited

M. Lionel Bouvrette

M. J. L. Clifford, vice-président de la Maison Seagram Ltée, annonce la nomination de M. Lionel Bouvrette au poste de gérant des ventes, pour la province de Québec, de Joseph E. Seagram & Sons Ltd.

Etabli depuis 15 ans à Québec, M. Bouvrette a rempli divers postes dans le domaine de la vente pour Seagram, Calvert et Canadian Distillers, filiales de la Maison Seagram Ltée. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, au siège social à Montréal, il dirigera la mise en marché, dans la province de Québec, des produits de Joseph E. Seagram & Sons Ltd.

M. Bouvrette a été lieutenant-gouverneur du Kiwanis International pour le district de Québec et président du Québec Winter-Club. S'intéressant de près aux sports, il a aussi été président du Bonspiel international de Québec et président de l'Association des joueurs de curling de la province de Québec.

Réforme des changes : le gouvernement français garde le contrôle des opérations pouvant mettre en cause l'indépendance nationale

PARIS — Avec la libéralisation du régime des changes qui est entrée en vigueur hier, le gouvernement français s'est cependant ménagé le contrôle des opérations pouvant mettre en cause l'indépendance nationale, à savoir les investissements étrangers directs en France, les émissions d'emprunts étrangers sur le marché français, et les échanges de "matière grise" (brevets d'invention et licences d'exploitation) avec l'étranger.

On estime que cette réforme du régime des changes pourra donner de la vigueur au marché financier français, en permettant la libre circulation des capitaux entre la France et les pays étrangers. Les autorités françaises veulent faire de Paris une grande place internationale dans le domaine financier.

Cette mesure permettra aussi aux banques et aux entreprises françaises d'accroître sensiblement leurs possibilités d'action à l'étranger.

Le franc français redevient convertible sans restriction avec toute autre monnaie étrangère et la liberté est rendue aux mouvements des métaux de toute nature, y compris l'or, entre la France et l'étranger.

Le gouvernement français supprime à peu près complètement le contrôle des changes instauré depuis plus de trente ans, mais sensiblement assoupli depuis la fin de décembre 1958.

Il fait ainsi, notent les observateurs, un acte de foi dans la solidité du franc et poursuit sa politique économique libérale avec l'extérieur.

Les sorties de devises

Les Français pourront désormais emporter à l'étranger tout l'argent qu'ils voudront — les tolérances étaient déjà très larges dans ce domaine. Ils pourront même payer leurs dépenses en chèques tirés sur leur propre banque en France. Ils auront également la faculté d'acheter à l'étranger des valeurs ou des immeubles, et d'ouvrir des comptes dans les banques extérieures, pour y effectuer des dépôts sans limitations.

Ils pourront d'autre part emporter ou ramener de l'or en pièces ou en lingots, sans avoir d'autre justificatif à présenter aux douaniers qu'une déclaration préalable à la Banque de France.

Si un marché libre de l'or avait été rouvert en 1948 à Paris, l'importation ou l'exportation du métal précieux restaient interdites ce qui donnait lieu à un circuit clandestin, toutefois limité.

Ces interdictions sont levées. Les experts attendent de cette libération un développement important du marché français de l'or, mais il est impossible de prévoir les [illegible]ences sur les cours du métal jaune.

La baisse des taux d'intérêts ne peut relever d'une simple décision ministérielle

LONDRES (AFP) — La baisse des taux d'intérêts dans le monde, aussi souhaitable soit-elle, ne peut intervenir par simple décision ministérielle, a déclaré lundi soir, Sir Leslie O'Brien, gouverneur de la Banque d'Angleterre, au cours du banquet annuel du club des banquiers étrangers de Londres.

Faisant allusion au récent accord des Chequers en vue d'un abaissement du loyer de l'argent, Sir Leslie a déclaré : "Le niveau des intérêts reflète les réalités de la vie, le niveau de la demande dans les différents pays, les rythmes d'inflation, la cadence d'expansion des dépenses publiques, la manière dont les restrictions, fiscales ou monétaires, sont appliquées, etc...

"Si les ministres des Finances veulent remédier à la situation actuelle, et ils sont les seuls à pouvoir le faire, ils doivent équilibrer convenablement leurs politiques financières intérieures, et en particulier contrôler efficacement les dépenses gouvernementales."

Le gouverneur de la Banque d'Angleterre s'est en outre chaleureusement prononcé en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, car c'est, a-t-il dit, "la meilleure voie menant à la prospérité".

Surplus prévu par le Pavillon des Industries du Québec

La construction du Pavillon des Industries du Québec à l'Expo '67 est entièrement terminée.

L'événement a été souligné ces jours-ci par la présentation d'une immense clé symbolique au Commissaire Maurice de Goumois par l'entrepreneur-général, M. Lucien Bédard. Le président Sarto Marchand et les membres du comité de construction du Pavillon participèrent à la cérémonie au cours de laquelle le Commissaire fit remarquer que, grâce à l'incessante collaboration de l'entrepreneur, le Pavillon des Industries du Québec est l'un des premiers à être complété.

"Non seulement le Québec est la seule des dix provinces canadiennes à posséder un pavillon industriel à l'Exposition Universelle", a déclaré M. de Goumois, "mais nous sommes probablement le seul pavillon qui ne terminera pas l'Expo avec un déficit".

Ralentissement de la hausse du coût de la vie en France

PARIS — La hausse du coût de la vie en France s'est légèrement ralentie l'an dernier : la moyenne des prix de détail pour l'ensemble du pays s'est élevée, d'après les indices officiles publiés hier, de 2.76 pour cent, au lieu de 2.84 pour cent en 1965.

Ces résultats définitifs pour 1966 confirment que la France a mieux résisté aux tendances inflationnistes généralisées dans le monde occidental que la plupart de ses concurrents, les autres pays industrialisés.

Les hausses des prix de détail ont en effet dépassé 3 pour cent l'année dernière en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en Belgique. Elle a été sensiblement plus forte aux Pays-Bas, tandis qu'en Allemagne fédérale, elle serait du même ordre qu'en France.

Pour la troisième année consécutive, le coût de la vie en France a augmenté de moins de 3 pour cent. Et malgré une hausse plus sensible — 5.6 pour cent — en 1963, année de lancement du plan de stabilisation, le niveau général des prix de détail à la fin de l'an dernier n'était supérieur que de 15.4 pour cent à la moyenne de 1952.

Cette évolution est jugée relativement satisfaisante par les experts des services intéressés, bien que l'on soit encore loin de l'objectif de 1.5 pour cent de hausse par an fixé par le Vème plan. Elle laisse une marge appréciable d'accroissement du pouvoir d'achat des salaires, dont la hausse nominale a dépassé chaque année 6 pour cent en moyenne.

Mais dans les milieux patronaux, on déplore la maintien d'une réglementation des prix, et la lenteur de leur libération par des aménagements progressifs (contrats de stabilité et de programme).

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(1er février, à midi)

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
4¼ 1er oct.	1967	99½	100
2¾ 15 juin	1968	97	97¾
5 1er oct.	1968	100¼	100¾
5¾ 1er oct.	1969	100¼	100¾
5 1er juin	1971	99	100
5 1er juill.	1970	97¾	98½
4¼ 1er sept	1972	94½	95½
5 1er oct	1973	97¾	98½
5½ 1er aout	1980	99¼	100
5½ 1er oct.	1975	99½	100½
3¼ 1er juin	1976	83	84
5½ 1er aout	1980	99¼	100
4½ 1er sept.	1983	88¼	89
5¼ 1er mai	1990	96¼	97
5¾ 1er sept.	1992	102¼	103
5½ 1er oct.	1969	101¼	102
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	94¼	95
CNR 5½ 15 dec	1971	100½	101¼
CNR 4 1er fev.	1981	83½	84½
CNR 5¾ 1er jan.	1985	100½	101½
CNR 5 1er oct.	1987	91½	92½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC Elec 5¾ avril	1991	93	94
Man H 6¼ 1er oct	1986	101¼	102¼
N Brwk 6¼ juil	1988	97	98
Ont 5¾ 1er mars	1966	97½	98½
Ont Hy 15 juil.	1988	100¾	101¾
Ont 5¾ 1er mars	1986	97	98
Que 6½ 1er Oct	1991	99¼	100¼
Q. 6½ 1er oct	1978	99	100
Que Hy 6 15 nov.	1979	94½	95½
Q Hy 6 15 juil	1990	93	94
Sask 6¼ 1er oct	1986	101½	102½
Terreneu 6¼ juin	1991	94½	95½
MUNICIPALITES			
Mont 1er jan	1992	101	102
Van 5½ 15 dec	1980	92	93
Tor Met 6½	1986	100¾	101¾
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	87	89
Inland NG 5½	1977	91	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	94	96
W'Coast x-c'pon 5½	1988	103	10[illegible]
INDUSTRIES			
Abitibi 6¾	1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼	1978	89½	91½
Alum of Can 4½	1973	89½	91½
BP Tankar 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	88½	89½
CB Alum 5¾	1980	92½	93½
Can Cement 3¾	1975	82½	83½
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1973	87	89
CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	85	87
Domtar 5¾	1990	87½	89½
Eaton Accept 5¾	1985	91	92
Imp Oil 6¾	1987	102½	—
Ind Accept 6¾	1984	102½	103½
Roy Tr Mrtg 6	1975	93½	95
Roynat 6¼	1981	96	98
Shell Oil 5⅞	1977	94	96
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾49	1985	81	83
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 5½	1983	88	90
Woodward's 5¾	1985	91½	93½
SERVICES PUBLICS			
Alta Gas TK 5¾	1985	92	94
Ang Con Tel 6	1983	93	—
Bell Tel 6⅛	1987	99¼	100
Bell Tel 3¾	1979	79½	—
Bell Tel 5½	1982	92½	—
Bell Tel 5¾	1984	94	95
Bell Tel 6¼	1978	99½	100½
Bowater Pow 3¾	1930	77	79
Brazilian 4¼	1970	94	95
BC Tel 3¾	1986	92	—
Cdn West NG 5¾	1982	91	93
Consumers Gas 5¾	1984	92	93
Consumers Gas 5¾	1984	92	93
Consumers Gas 5	1978	87½	—
Gr Lakes Pw	1977	93	—
Lakeland NG 6	1982	90½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	89	91
Marit Elect 5¾	1983	89	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	89	—
Nortwst Ut 5¾	1988	89	91
Northn Tel 5¾	1983	88½	—
Que Nat Gas 6	1988	86	88
Que Nat Gs 7	1990	100	101
Que Tel 5¼	1983	90	—
TC Pipeline 5.785	1987	92½	93½
Union Gas 5[illegible]	1977	91½	92
IMEUBLES			
Eaton's Rity 3½	1968	96¼	—
Eaton's Realty 5	1978	87	89
Loblaw Prop 5½	1973	98¼	—
Steinbg Prop 6	1986	93½	95½

Place Bonaventure — où plus de fabricants rencontreront plus d'acheteurs, plus souvent et plus facilement.

Le centre commercial unique au monde.

Dès le printemps 67, d'innombrables fabricants rencontreront d'innombrables acheteurs Place Bonaventure. Jamais autant de fabricants n'auront eu pareille occasion de rencontrer autant d'acheteurs. Pourquoi? Parce que dans Place Bonaventure, le premier centre de commerce "global" au monde, se trouve le "marché des acheteurs" — l'immense Centre de commerce en gros occupant un million de pieds carrés.

Les fabricants (et leurs représentants) qui font partie du Centre de commerce en gros ne bénéficieront pas seulement de locaux d'étalage excellents, logés dans un centre prestigieux. Ils feront partie intégrante de l'organisation commerciale la plus révolutionnaire au Canada. Les industries analogues étant groupées, chacune attirera tous les acheteurs sérieux dans son domaine ... et chacune en attirera l'une pour l'autre. La publicité dont s'entourera la tenue périodique de "grands marchés" spécialisés attirera les acheteurs toute l'année. Le commerce profitera aussi de la tenue de grandes foires et d'importants congrès. Le commerce avec l'étranger sera favorisé par le Centre international de commerce. Place Bonaventure groupera, sous un même toit, la gamme la plus complète d'éléments et de services commerciaux au monde ainsi que les bureaux d'achat des plus grands détaillants. (Quand l'acheteur est voisin, la vente est facile!)

Place Bonaventure permettra à tous les fabricants-locataires d'augmenter leurs ventes et leurs profits. Si vous désirez savoir comment ce Centre de commerce en gros peut vous aider à écouler plus de marchandises plus vite et plus profitablement, adressez-vous au directeur, Centre de commerce en gros, Place Bonaventure, suite 3715, 1 Place Ville-Marie, Montréal — ou téléphonez à 875-2111 (code régional 514).

Place Bonaventure
Centre du Commerce du Canada

C'est la place forte de commerce... elle est unique au monde

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Wisconsin	—	18	17½	—
Abitibi	700	11⅜	11⅜	11⅜
Algoma	—	24	24	—
Alliance	—	130	130	—
Alcan	1500	34½	34⅜	34½
Alcan 4¼	—	41	39¾	—
Anglo CP	—	10⅛	10⅛	—
Ang T 265 Pr	—	43	43	—
Arg 2.60 Pr	—	43½	43½	—
ArgC Pr	—	113	11¼	—
Asbestos	—	23½	23½	—
Bq CN	—	54½	54¼	—
Bq d'Epargne	—	14	13⅞	—
Bq Imp-C	—	63⅜	63½	—
Bq Mont	25	60½	60½	60½
Bq N-E	—	68	67¾	—
Bq PC	—	43¼	42¾	—
Bq Roy	—	74¼	74¼	—
Bq Tor-D	—	62¾	62½	—
Bell Phone	250	48½	48½	48½
Brazil	—	10⅜	10⅜	—
BA Oil	500	35½	35½	35½
BC Forest	—	23¼	23	—
BC Phone	—	62	62	—
Brinco	500	425	425	425
CAE	—	9¼	9¼	—
Cal Pow	500	22¾	22¾	22¾
Can Cem	—	39½	38¾	—
Can Cem Pr	—	23½	23½	—
CD Sugar	—	23	22¾	—
Can Iron	—	20½	20⅜	—
C S L	5⅜?	31	31	31
C Brew	200	7¼	7¼	7¼
CBAL (A)	—	410	410	—
C Fndtn	—	8¼	8¼	—
C I L	—	19	18½	—
CI Paw	—	34	34	—
CI Pow 5.2 p.c.	100	17¼	17¼	17¼
C Marcon	—	5⅜	5¼	—
CPR	300	60½	60⅜	60½
C Ptlk	300	11¾	11¾	11¾
Can Tire (A)	—	15½	15½	—
Central Del	—	13½	13⅜	—
Chemcell	—	13⅛	13⅛	—
Cal Cell Pr	—	19½	19½	—
Cons Pap Pr	600	24¾	24¾	24¾
Cominco	—	33¾	33½	—
Cons Paper	25	40½	40½	40½
Cons Pap w	200	950	950	950
Crain RL	—	36	36	—
Crush Int	—	11⅜	11⅜	—
Denison	—	55	54	—
Dist Seag	—	37	36⅝	—
Dome Pete	—	42¾	42¼	—
D Bridge	—	18⅛	18⅛	—
Do Fasco	—	20⅜	20⅜	—
D Glass	—	12½	12¼	—
D Glass P	—	14	14	—
Dosco	—	8⅜	8⅜	—
Domtar	300	17½	17½	17½
D Text	—	31	30¾	—
Donohue	—	8¼	8⅛	—
DUPont	25	38	38	38
Fin-Collection	100	5	5	5
Falcon	—	89¾	89	—
Fam-Play	—	33⅜	33½	—
Fraser	100	25	25	25
Fr Pte	—	465	465	—
GL Paper	5900	23½	23½	23½
Hk Sidd	200	410	410	410
Hollinger	—	25	25	—
Horne Pf	—	290	290	—
H Smith p	—	36	36	—
Hd Bay M	—	69½	69	—
Husky Oil	500	13½	13½	13½
Hus C p	—	54¾	54½	—
Imp Oil	—	60	59½	—
Imp Tob	100	14¼	14¼	14¼
Ind Accp	200	24½	24½	24½
Int Nick	100	93¾	93¾	93¾
Int Util	—	27½	27¼	—
Int Ut p	—	30⅛	30⅛	—
Inter PL	400	92	92	92
Labatt	—	21	21	—
Labl A	—	8	77	—
Labl B	—	8⅛	8⅛	8⅛
Loeb M	—	10¾	10¾	—
MacLaren (A)	—	23	23	—
MacMillan	—	27½	27	—
Marit Tel	100	22⅞	22⅞	22⅞
Massey F	5200	24½	24½	24½
Melchers	—	19⅞	19⅞	—
Miron 4up.c.	—	5½	5½	—
Molson (A)	—	19	18⅞	—
Moore Corp	—	95¼	95	—
NB Tel	200	15¾	15¾	15¾
NFLD Light	—	9¼	9¼	—
Noranda	350	58	58	58
North C Gas	—	13⅞	13¾	—
NS LP	—	10¾	10½	—
Ocean Fish	—	8⅞	8⅞	—
Ogilvie	—	12⅞	12⅞	—
Pac Pete	800	11⅞	11⅞	11⅞
Phillips C	—	44½	44½	—
Placer	—	31¾	31¾	—
Pow Corp	300	10¾	10¾	10¾
Price	—	12⅞	12⅞½	—
Price Pr	900	10½	10½	10½
Que Phone	—	18⅞	187	—
Rio Algom	100	23½	23½	23½
Rio Alg Pr	—	98½	98½	—
Rolland (B)	—	13	13	—
Rothmans	—	27⅝	27½	—
St-L Cem (A)	425	27	27	27
Scott LaS	—	14½	14½	—
Shell Can	800	25	25	25
Shell I Pr	—	28¾	28½	—
Shell I w	—	900	890	—
Simpsons	—	28¼	28	—
Southam	—	34¾	34¾	—
Steel Can	—	21½	21¼	—
Steinbg (A)	—	19¼	19¼	—
Texaco Can	—	23¾	23⅝	—
T Grp (A)	500	10	10	10
Tr-C Corp	—	27⅛	26½	—
Tr-C PL Pr	—	47	46½	—
Tr-C PL w	—	660	660	—
Tr Mt PL	100	17	17	17
Un Carb	—	23	23	—
Union Oil	—	35	35	—
Walk GW	—	31⅞	31¼	—
W and Knapp	—	7	7	—
Weldwood	—	9⅜	9¼	—
WCoast Tr	—	26¼	26¼	—
W Pac Pd	—	5⅝	5½	—
Weston (A)	⅞200	19¾	19¾	19¾
Weston (B)	—	21	21	—
Zeller's	—	27	27	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Agassiz	5500	27½	27	27½
Ajax	—	13	13	—
Alscope	500	175	175	175
Amerantum	—	2½	2½	—
Am Met En	—	17⅝	175	—
Anthonian	—	12	12	—
Arno	100	6	6	6
Bateman	—	8	6	—
Beauce Pl	—	6	5	—
Beld-C w	5	195	195	195
Beth Cp	—	710	700	—
Black Hk	—	100	100	—
Black Riv	—	11	11	—
Blue Bon	—	335	325	—
Bruce Presto	—	6	6	—
Bruneau	—	16	16	—
Brunswick	—	925	925	—
Burnt Hill	1000	34	34	34
Camfia	—	375	375	—
C. Magnesite	—	—	77	65
Cannon Mines	4000	29	28	29
Carbec	—	79	78	—
Cartier-Que	—	8	8	—
Casavkt	—	370	370	—
Cessland	—	320	310	—
Chemalloy	600	135	135	135
Choipman	—	21	18	—
Commodore	—	130	125	—
C Conorama	—	16	14	—
C Manitoba	—	23	21½	—
C Mogador	—	7	7	—
C New Poc	—	21	20	—
CQ Smelt	—	46	46	—
C Virginia	46700	89	82	85
Cop-Man	—	31½	31	—
Crownbridgs	—	21	20	—
Dolson	—	18	17½	—
D Oilcloth	—	18	18	—
Dumont	—	16	16	—
Equity Ex	—	62	60	—
Fidelity	1000	45	45	45
FONTANA	—	5	5	—
FT Reliance	—	28	28	—
Fox Lake	—	12	12	—
Futurity	—	47	46	—
Garney	—	34	33	—
Glen Lake	—	160	160	—
Grt W Min	—	70	70	—
Grissol	—	230	230	—
Gul-Por Ur	—	23	22	—
Imbrex	300	375	375	375
Inspiratn	200	180	180	180
Int. Norvalie	—	19	17	—
Int Dredg	—	4	4	—
Jockey (A) Pr	—	395	395	—
Kodiac Pet	—	140	135	—
Kontiki	—	8	8	—
Labrador	—	28⅝	28⅝	—
Labuboro	—	55	54	—
Lemieux Copp	—	26	24	—
Lingside	—	4½	4½	—
Lithium	—	8	8	—
Louanna G	—	22½	22½	—
Merc Chip	—	7	7	—
Midepsa	—	234	230	—
Misango	—	16	15½	—
Moly Hill	—	10	10	—
Molyb	—	100	100	—
Mt Pleasy	2000	16½	16½	16½
Muscocho	1000	34	34	34
N Formaq	—	3½	3½	—
New Glacier	—	13	13	—
Newrich	—	16	16	—
Nocana	—	6	5	—
NA Rare M	—	26½	26½	—
North Ex	—	33	33	—
Opem Ex	—	16	14½	—
Opemiska	—	10⅝	10⅝	—
Pat Silver	—	29½	28½	—
Poudash	—	6	5½	—
Peace Riv	—	895	860	—
Pennbec	500	15	15	15
Peso S	—	90	90	—
Phoenix O	—	288	273	—
Pine Ridge	—	21	20½	—
Prime Potash	—	16	13	—
Provo G	300	520	520	520
Que Ascot	10000	5	5	5
Que PH 50	—	18½	18½	—
Rancheria	—	23	18	—
Ranger O	—	310	305	—
Red Crest	—	4	4	—
Rexspar	—	6½	6½	—
Rouyn Ex	—	12½	12½	—
RA Pete "B"	1000	130	130	130
Rusty L	1000	7	7	7
St-L Colum	600	160	160	160
St Lucie Ex	—	14½	13½	—
Silver Sum	—	10½	10	—
Silver T	—	30	30	—
S Dufault	—	9½	9½	—
Spartan Air	—	1900	67	66
Std Gold	—	16½	16½	—
Sturgeon	—	55	55	—
Sullivan	—	410	410	—
Superpack	—	450	450	—
Subno	—	73	72	—
Tache	—	1000	8	8
Tazin	1000	4	4	4
Trsterre	—	18	18	—
Un Obalski	—	23	23	—
V Der Hout	—	450	440	—
Waite Dufault	—	32	31	—
Westburne	—	200	185	—
Westairs	—	9	9	—
West Tin	—	23	21½	—
Wisconsin	—	18	17½	—
Woodfd (B)	—	125	125	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 31 janv.	159.46	135.96	119.62	151.17	117.28
Clôture — 30 janv.	159.07	136.28	119.37	150.93	116.01
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Barber-Ellis of Canada (ord.)	$1.25	tr.	15- 3-67	28- 2-67
Dom. & Anglo Investment (5% priv.)	$1.25	tr.	1- 3-67	15- 2-67
Dom. Scottish Investments	$0.62½	tr.	28- 2-67	14- 2-67
Domtar Limited ¾ (priv. cum.)	$0.25	tr.	1- 4-67	1- 3-67
id. (ord.)	$0.25	tr.	1- 5-67	1- 4-67
Inland Natural Gas (ord.) (X)	$0.10	tr.	15- 2-67	3- 2-67
Dickenson Mines (Z)	$0.05	—	6- 5-67	7- 4-67
Kam-Kotia Mines	$0.10	—	5- 5-67	7- 4-67
Leitch Gold Mines	$0.03	sa.	15- 3-67	1- 3-67
Walter M. Lowney (ord.)	$0.25	tr.	15- 4-67	17- 3-67
McIntyre Porcupine Mines	$0.70	tr.	1- 3-67	10- 2-67
Quebec Natural Gas (4.40% priv.)	$1.35	tr.	31- 3-67	15- 3-67
id. (5½% priv.)	$1.37½	tr.	31- 3-67	15- 3-67
St-Lawrence Corporat. (5% c. priv.)	$1.25	tr.	25- 4-67	25- 3-67
id. (ord.)	$0.25	tr.	1- 5-67	1- 4-67
Western Pacific Products & Crude Oil Pipelines (ZZ)	$0.06¼	tr.	17- 2-67	8- 2-67

(X) Augmentation du dividende trimestriel de 7½ à 10 cents.
(Z) Le dividende précédent de 5 cents fut payé en octobre.
(ZZ) Ce dividende est l'équivalent de celui qui fut payé sur les actions anciennes avant leur fractionnement à 4 pour 1.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 51.7, A-gros 46.4, A-moyens 40.0, A-petits 36.9.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, cire, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.15 à $1.25 les 50 livres ; .32 à .33 les 10 livres ; I.-P.-E. $2. à $2.10 les 75 livres ; $1.00 à $1.50 les 50 livres ; .36 à .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 13 à 19½, procédé par rouleau no 1 en sacs : 16½ à 17, autre catégorie pour nourrissage 15 à 13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12½ à 13. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

fruits et LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

POMMES : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3 à $3.50, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

BETTERAVES : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $1.75.

CAROTTES : $1.25 les 50 livres, $2.15 à $2.40 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

CHOUX : Verts gros, $2.50 à $2.75 les 50 livres, moyens $2.75 à $3, Savoie $2.25 à $2.50 le cageot.

CHOUX CHINOIS : $2 la douzaine.

NAVETS : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.25 le boisseau.

POIREAUX : .75 à .90 la douzaine.

OIGNONS : jaunes, sacs de 50 livres, no 1, $4, no 2 $2.50, type espagnol $4.75, 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 livres, $4.50 à $4.75.

PANAIS : $2.50 à $3 le boisseau, $2.50 la douzaine de cellos de 24 onces.

POMMES DE TERRE : .90 à $1 les 50 livres.

Succès extraordinaire

Message inusité dans la métropole, le fondateur d'une société, M. Guy Ducharme, C.L.U., invitait hier soir à une réunion d'information, tous ceux qui sont intéressés à l'assurance-vie, à saisir les possibilités de rendement qu'offre cette industrie au Canada. M. Guy Ducharme, fils de Narcisse Ducharme, pionnier dans l'assurance-vie au Québec, a fondé une compagnie d'assurance-vie à New York qui connait actuellement d'importants succès. On remarque sur cette photo, de gauche à droite : Marvin Meyerson, C.L.U., en charge des ventes ; M. Guy Ducharme, C.L.U., président et M. Joseph E. Bowman, C.L.U., vice-président de la Windsor Life Insurance Company.

du parquet de la bourse

Tendance inégale à l'ouverture

L'activité en Bourse ce matin à **MONTREAL** demeure restreinte mais les cours affichent une tendance légèrement en hausse.

Aux papeteries, dès le début de la séance, Great Lakes Paper progresse de ¼ à 23½ sur une transaction-bloc de 5,900 actions et Fraser Companies gagne également ¼ à 25.

Sur la liste industrielle, Shell Canada gagne ½ à 25½ et Alcan ⅜ à 34⅜. Inco perd ¼ à 93¾ tandis que Cominco et Pacific Pete fléchissent de ⅛ chacune.

A la Bourse Canadienne, Spartan Air Services dans le secteur industriel, fléchit de 2 cents à 66 cents et Consolidated Virginia, aux minières, continue de perdre du terrain et perd 5 cents à 85 cents.

* * *

A **TORONTO** dès le début de la séance, les pétroles de l'ouest sont en baisse, notamment

Les cours évoluent dans une tendance légèrement en baisse ce matin à l'ouverture du marché à **Wall Street.**

Les électroniques sont irrégulièrement en baisse. Les compagnies aériennes et les avionneries sont mixtes. Les automobiles et les aciers évoluent très Dome Pete qui recule de 1⅞ à 40½. Provo Gas perd 40 cents à 5.20 et Home A ¼ à 23¾.

Ailleurs sur la liste les cours évoluent dans une tendance mixte et peu active. Versatile perd ½ à 29¼ et Massey-Ferguson gagne ¼ à 24⅝. Noranda progresse de ⅜ à 58 et Hudson Bay Mining fléchit et ⅛ à 69.

* * *

étroitement en baisse. La plupart des chimiques enregistrent de légers déclins tandis que les titres prestigieux et plus spéculatifs sont sujets à des prises de bénéfices. Les caoutchoucs et les métaux non ferreux sont en baisse.

A l'ouverture, Avco perd ⅛ à 30⅛ sur une transaction-bloc de 64,000 actions et Brunswick est inchangé à 10⅝ sur une transaction de 35,000 actions.

* * *

PARIS. (AFP) — Après une vigoureuse reprise — l'indice des valeurs françaises a regagné 2.5 points en 2 séances — la Bourse de Paris s'est accordée aujourd'hui un temps d'arrêt. En raison de prises de bénéfices, l'irrégularité a été aujourd'hui la note dominante avec toutefois une nette prédominance de hausse. En fait les cours ont évolué aujourd'hui autour de leurs niveaux de la veille, seuls deux compartiments, les valeurs alimentaires et les ciments enregistrant une progression d'ensemble sensible.

cote des grains

31 janvier 1967

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	3.01⅛	3.01⅜	3.01¼	3.01⅛
Juil.	3.03⅝	3.03⅞	3.03½	3.03½
Oct.	—	—	—	3.07

GRAINE DE COLZA :

Mars	2.80⅜	2.81	2.79⅞	2.81½
Mai	2.77⅛	2.78	2.77¼	2.78¾
Juil.	—	—	—	2.76¼

AVOINE :

Mai	91½	91⅝	91¼	91⅝
Juil.	91	—	—	91
Oct.	90⅝	—	—	90½

ORGE :

Mai	1.29	—	—	1.29
Juil.	1.28½	1.28½	1.28¾	1.28⅜
Oct.	1.28	1.28	1.27¾	1.28

SEIGLE :

Mai	1.34⅜	1.34⅜	1.33⅜	1.34⅜
Juil.	1.31⅜	1.31⅜	1.30⅜	1.31⅜
Oct.	1.34⅛	1.34⅛	1.34	1.34⅛

Marché au comptant :

Avoine : 2 cw 88¼, ex 3 cw, 3 cw et ex 1 fourragère 87⅛, 1 fourragère 85⅜, 2 fourragère 82⅜, 3 fourragère 79⅜, fourragère mélangée 45.

Orge : 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.28⅜, 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.26⅜, 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.24⅜, 2 fourragère 1.21⅞, 3 fourragère 1.18⅜.

Seigle : 1 et 2 cw 1.30¾, 3 cw 1.23⅝, 4 cw 1.13⅜, ergoté 1.07⅝, sur voie 1.30⅜.

Lin : 1 cw 2.94½, 2 cw 2.92, 3 cw 2.65½, sur voie 2.94½.

Graine de colza : No 1 Cdn 2.79½, No 2 Cdn 2.64½.

Marché du lin :
Prix comptant : 2.80⅝.

CHICAGO

SEIGLE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mars	1.21½	1.21⅝	1.20½	1.20½
Mai	1.23⅝	1.23⅝	1.24½	1.24½
Juil.	1.27¼	1.27¼	1.26¼	1.26¼
Sept.	1.30⅛	1.30⅛	1.29	1.29
Déc.	1.33⅛	1.33⅛	1.32½	1.32½

FEVES SOYA :

Mars	2.93¼	2.93¼	2.91	2.91¼
Mai	2.89⅛	2.89⅝	2.88⅛	2.88⅛
Juil.	2.87½	2.88	2.86¼	2.86¼
Août	2.84½	2.84½	2.83	2.83
Sept.	2.81¼	2.81¼	2.79¼	2.79¼
Nov.	2.78⅝	2.78⅝	2.77¼	2.77⅛

BLE :

Mars	1.65	1.65¼	1.60¾	1.61
Mai	1.68⅝	1.68⅝	1.63¾	1.64½
Juil.	1.64¼	1.64⅝	1.61⅛	1.61¼
Sept.	1.67	1.67⅛	1.63½	1.63½
Déc.	1.72⅛	1.72¼	1.68½	1.68½

MAIS :

Mars	1.41⅜	1.41⅝	1.39½	1.39¾
Mai	1.44	1.44¼	1.42⅜	1.42½
Juil.	1.45⅝	1.45¾	1.44	1.44
Sept.	1.41	1.41	1.39⅜	1.39½
Déc.	1.34	1.34	1.32⅜	1.32¾

AVOINE :

Mars	74⅛	75	74½	74½
Mai	75⅜	75⅜	75	75
Juil.	74	74	73½	73¼
Sept.	74¼	74¼	74⅛	74⅛
Déc.	76¼	76¼	76	76

Cote de l'or

LONDRES — Prix de l'once d'or en argent américain sur le marché libre de l'or européen : $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once de troyes de l'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.19½ (251 shillings 9¼ pence).

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, vaut 48.50 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, vaut 137.00.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 31 JANVIER 1967

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	4700	44¾	43½	43⅝	— ⅛
Address	27400	53¼	52⅜	52⅞	+ ⅞
Admiral	25300	34⅛	33⅛	33⅛	— ½
Alcan Al	14200	31¾	31⅜	31½	
Allegany	1600	10⅛	10	10	— ¼
Allis Ch	33800	25⅞	25¼	25¼	+ ⅜
Amerada	28700	88⅜	86⅝	88	+1
Am Can	38100	46⅞	46	46⅝	+ ⅛
Am Cyan	30300	34½	33⅜	33¾	+ ⅛
Am Mot	109400	8⅞	8⅛	8⅞	+ ¾
A Smelt	10600	66⅞	65⅜	66¼	+1½
Am Std	5300	19¼	18⅞	19	
Am T Tel	57200	58⅛	57⅜	57⅞	+ ⅜
Am Tob	12500	35⅞	35⅛	35⅞	+ ½
Amsted	1800	44⅜	43⅞	44⅜	— ⅛
Ancnda	14200	93¼	92⅛	92½	+ ½
Armco Stl	7900	56¾	56⅛	56⅜	+ ⅜
Armst CK	4000	54⅜	53¼	53⅝	—1⅛
Avco Corp	185200	30¾	30¼	30¼	+ ⅛
Babcock	6300	37⅜	36¾	37⅛	— ⅛
Bell How	12600	59¾	58⅜	58⅜	— ⅜
Beth Stl	22200	35⅜	34⅜	34¾	
Boeing	25500	71¼	70⅛	70⅛	— ⅜
Borden	11800	31¾	31⅜	31¾	+ ¼
Borg War	5700	43⅝	42⅛	43⅝	+1⅜
Bos Edis	1000	43⅞	43⅜	43⅜	
Brunwk	260200	10⅜	9¾	10⅜	+ ⅞
Bucy Erie	8900	28¼	27⅜	28	+ ⅛
Burl In xd	50600	30⅜	30	30¼	+ ¼
Burrghs	22600	94¼	91⅜	91⅝	—1
Calumet	8500	43½	41¾	42⅛	—1
Camp RL	4200	20¾	19¾	20⅜	+ ⅝
Camp Soup	5500	29⅛	28⅜	28⅝	— ⅝
Can Dry	6600	25½	24⅝	25¼	+ ¼
CPR	1300	55⅞	55⅞	55⅞	+ ⅜
Case JI	7500	22	21⅜	21⅜	— ½
Cater Tr	29200	40¼	39⅝	40	+ ⅝
Celanese	25700	57¼	56½	57	— ⅜
Ches Ohio	1800	69½	68⅝	69¼	— ¼
Chrysler	41200	36⅛	35¾	35¾	— ⅛
Cities Sv	61000	47⅜	46⅝	46¾	+ ⅞
Clark Eq	3200	25¼	24⅞	25¼	+1
Clevite	2900	45⅞	45	45½	+ ¾
Coca Cola	15400	95¼	94½	95	+ ⅛
CBS	6700	64⅞	63⅞	64⅛	— ½
Coml Solv	44800	51⅜	50⅝	51	+2⅝
Com Sat	8500	51¾	50¾	51	— ½
Con Edis	14100	34⅞	34⅛	34⅜	— ¼
Container	5900	29⅛	28¾	29	+ ⅜
Cont Can	8500	46	45⅜	46	+ ⅛
Cont Mot	900	16¼	16	16¼	+ ¼
Cont Oil	16900	69	67⅜	68½	+1⅛
Cntrl Data	63900	47¾	44½	44½	—3½
Copw Stl	4200	29⅜	28½	29	— ¼
Corn Pd	5500	48⅜	48	48¼	— ⅛
Crane Co	2100	41¾	40½	41	— ⅜
Cr Zell	3900	46⅜	46	46	— ⅜
Cruc tl	4300	24¼	23⅜	23⅜	
Curtiss Wr	40600	22¼	21	21⅜	+ ⅞
Deere	9700	69⅜	68⅜	69	+ ¾
Det Stl	5500	13⅞	13⅝	13⅞	+ ¼
Dome M	2700	40	39¼	39½	— ½
Douglas	20800	51	50¼	50⅜	+ ⅛
Dow Chem	8800	71	70	70⅜	
Du Pont	10200	156¾	155⅛	155¼	— ¾
East Kod	20500	135¾	133¾	134½	+ ½
Eaton Yt	4500	28⅛	27⅞	27⅞	
El Stor Bt	1600	57½	57	57⅜	+ ⅜
El Paso	10400	19⅜	19	19¼	— ⅛
Essex Wr	7300	56¾	55¾	55¾	— ¾
Evershrp	10200	20⅞	20⅛	20⅛	— ½
Firestn	6900	47⅜	47¼	47¼	
Ford Mot	32400	44¼	43¼	43⅝	+ ⅛
Frue Tra	19300	29⅜	28½	29¼	— ⅛
Gen Dyn	23600	56⅜	55⅝	56	— ⅛
Gen Elec	28200	88⅝	87⅞	87⅞	— ¼
Gen Fds	7100	73⅛	72	72	— ½
Gen Inst	57300	56	53	53¾	—1¾
Gen Mills	11900	60	59¾	60	— ⅛
GMC	51700	75½	74⅜	75⅛	+ ⅛
Gen P Cm	13900	11⅞	11⅜	11⅞	+ ⅛
Gen Prec	22500	71¼	68½	68⅞	—2½
G Tel El	21000	48¼	47⅜	48	
Gen Tire	11500	35¼	34⅜	34⅜	— ½
Ga Pac Cp	10000	47½	45⅞	45⅞	—1⅛
Glidden	1500	21¾	21⅜	21¾	+ ⅛
Goodrich	6300	64½	63⅜	64⅜	+ ⅛
Goodyr	20500	44¾	43¾	44	— ⅜
Granby	20300	45⅞	42½	42½	— ⅜
Gr Un	2100	18⅞	18⅛	18⅜	— ⅜
Gt AP	11300	33¼	32⅞	33	— ⅛
Gt Nor Ry	1500	57⅞	57⅛	57½	— ⅛
Gulf Oil	30500	60⅛	59½	59⅞	+ ¼
Heinz	3800	32⅝	32	32½	+ ¼
Homstk	2500	44	43¼	43½	— ⅛
Honeywl	73400	76	72⅝	73½	—2½
House Fin	4700	32⅜	32⅛	32⅜	+ ¼
Hud BM	800	64¾	63¾	64¼	+ ½
Il Cent	1500	83⅞	83	83⅜	+1⅛
Ing Rand	6600	42⅝	42¼	42⅜	— ⅛
Ins No Am	3100	87½	86¼	86¼	—1⅜
Interlk	3600	33¼	32⅜	33½	+1
IBM	14900	406	398	399½	—

Plus de 15,000 hommes d'affaires étrangers viendront à l'Expo

par Claude MASSON

Plus de 15,000 hommes d'affaires étrangers, d'entreprises commerciales, industrielles et financières viendront à l'Expo 67. Tel est le chiffre lancé par M. Valmore Grattor, économiste consultant au Bureau d'expansion économique de l'Expo, au sujet du nouvel essor économique que seront appelés à connaître le Canada, le Québec et la région de Montréal au lendemain de cet événement international.

Parlant hier midi au premier dîner-causerie de l'Association des hommes d'affaires de la rive sud, M. Gratton a déclaré que la création d'un complexe spectaculaire tel que celui de l'emplacement de l'Expo et des édifices qui y sont construits implique des déboursés élevés, mais que, par ailleurs, la dépense doit être considérée plutôt comme un placement à long terme productif de revenus variés.

Sans répondre explicitement aux pessimistes qui croient à une récession économique en 1968, le conférencier a noté que les devises étrangères que les visiteurs vont nous apporter de partout seront un moyen de stabiliser la monnaie canadienne.

M. Gratton a ajouté que les 15,000 personnes engagées dans des entreprises commerciales, industrielles et financières dont on attend la visite à l'Expo profiteront aussi de leur séjour au pays pour rencontrer les hommes d'affaires canadiens, d'Halifax à Vancouver.

Déjà, a dit l'économiste consultant de l'Expo, cet événement a été depuis quatre ans un puissant aiguillon pour l'économie du Canada tout entier et, plus particulièrement, pour la région de Montréal. Il a cité à titre d'exemple les contrats concédés non seulement sur l'emplacement mais aussi sur les chantiers de voirie qui ont augmenté l'embauchage et, de ce fait, ont contribué à stimuler l'industrie et le commerce en plus de contributions additionnelles sous forme de taxes.

Pour M. Gratton, qui avait été présenté par le président des déjeuners-causeries, le notaire Pierre Lavoie, et remercié par le président ex-officio de l'Association, M. Edmour J. Harvey, "l'Exposition universelle et internationale du Canada sera sans contredit la plus éclatante manifestation du genre de tous les temps", ce qui préparera des jours meilleurs... économiquement.

Les publications Péladeau congédient sept rédacteurs

(A.B.) — Sept rédacteurs à l'emploi des hebdomadaires appartenant à M. Pierre Péladeau ont été remerciés de leurs services hier.

A une exception près, nous a-t-on affirmé, les sept jeunes employés de Nouvelles Illustrées, du Nouveau Samedi, de Photo-Vedettes ou de Télé-Radiomonde en étaient tous à leur premier emploi dans le domaine du journalisme et ne travaillaient pour les entreprises Péladeau que depuis quelques semaines ou quelques mois.

M. Péladeau a lui-même nié de la façon la plus catégorique les rumeurs selon lesquelles il aurait renvoyé les jeunes gens afin de tuer dans l'oeuf une tentative de syndicalisation parmi ses employés.

L'homme d'affaires nous a affirmé que son geste s'inscrit plutôt dans la nouvelle politique qu'il vient d'arrêter en ce qui a trait à la production de ses publications hebdomadaires. Chacune de ces dernières ne comptera désormais qu'un seul employé permanent et à plein temps, le rédacteur en chef, qui aura pour fonctions de commander des textes à des pigistes, de coordonner le travail de ces pigistes et de mettre leurs textes en page.

Des journalistes remerciés, trois étaient à l'emploi de Nouvelles Illustrées, deux de Photo-Vedettes, un du Nouveau Samedi et un de Télé-Radiomonde.

"Nous les avons tous invités à continuer à nous apporter des textes à la pige, affirme M. Péladeau. Nous achèterons les articles que nous jugerons bons et les paierons le prix qu'ils valent. Notre but, voyez-vous, n'est pas de sauver de l'argent, mais d'aller chercher de meilleurs "papiers" et de rehausser enfin la qualité de nos publications qui, dans le passé, a été quelque peu... discutée, disons."

FONCTIONNAIRES

Suite de la page 77

à tous ses citoyens l'enseignement universitaire gratuit aux jeunes et la sécurité dans la dignité aux personnes âgées.

Or la transformation du Québec en une telle société est nécessaire si nous voulons assurer notre prospérité industrielle.

Voilà le défi devant le gouvernement du Québec, voilà pourquoi, de dire M. Kierans en songeant à l'administration de l'Union nationale, on ne peut permettre à celui-ci de prendre une année de repos sous prétexte de réflexion et qui en fait n'est qu'une année de recul. M. Kierans, pour sa part, préfère une année d'action positive à une année "de réflexion".

Il a ensuite cité une étude de la Canadian Tax Foundation tendant à démontrer qu'il y a dix ans, à l'époque où MM. Onésime Gagnon et Johnny Bourque étaient ministres des Finances, le Québec avait obtenu la distinction douteuse de dépenser approximativement 30 pour cent de moins per capita que les autres provinces pour nos routes, pour nos écoles, pour notre instruction publique, dans le domaine de la santé ainsi que dans celui du bien-être social. "A cette époque, de dire l'ancien ministre du Revenu, la politique du gouvernement insistait en particulier sur une fiscalité et des dépenses peu élevées, sur des budgets équilibrés et sur le retrait de la dette.

"Une telle politique était censée attirer de nouvelles industries et résoudre les problèmes du chômage. En fait, elle n'a rien donné de tout cela. La stagnation économique était le seul résultat possible du fait de l'absence de grandes voies de communication, de l'état lamentable des routes existantes, et surtout du fait de l'absence de formation et du manque d'entrainement de la population."

Et M. Kierans de terminer en déclarant qu'il aurait mieux valu pour le Québec que ces surplus inutiles n'apparaissent pas et que cet argent ait été investi pour l'éducation, la santé, les routes, la formation technique et le développement économique en général du Québec.

D'où la raison pour laquelle il conteste les affirmations du rapport Primeau, le gouvernement Lesage s'étant pour sa part préoccupé davantage d'investir dans le développement du Québec en construisant les routes, les hôpitaux et en dépensant pour l'éducation et la santé plutôt que d'accumuler des surplus qui, selon lui, équivalent en fait à de sérieux déficits quand on compare notre niveau économique et notre niveau d'éducation aux autres provinces.

Trois nouveaux sous-ministres

OTTAWA. (PC) — Le ministre du Revenu national, M. E. J. Benson, a annoncé hier la nomination de trois sous-ministres adjoints qui seront chargés des trois nouvelles directions dans la division de l'impôt du ministère.

Cette réorganisation de la division de l'impôt a pour objet notamment de protéger l'Etat davantage contre les fraudes fiscales.

Les trois nouveaux sous-ministres adjoints sont MM. S. E. Bernier, 53 ans, directeur du bureau de l'impôt de Montréal qui est nommé sous-ministre adjoint de la nouvelle direction des opérations, Hal F. Herbert, 49 ans, directeur actuel de la direction d'étude et d'aménagement, qui est promu sous-ministre adjoint de la nouvelle direction de la planification et des recherches, et Harry H. Milburn, 59 ans, directeur de la direction des sotisations, qui devient sous-ministre adjoint de la nouvelle direction de l'exécution.

Le ministre Benson a déclaré que, par suite des changements apportés aux paliers supérieurs de l'administration, des mesures seront décrétées en vue d'assurer une étude en profondeur des stratagèmes conçus pour frauder le fisc et une meilleure planification à longue échéance.

Il a ajouté qu'il sera désormais possible d'entreprendre des travaux de recherches sur les effets des lois fiscales.

Deux hold-up de banque en cinq minutes à Québec

QUEBEC — Deux banques de Québec ont été dévalisées presque simultanément, peu avant 1 h. hier après-midi, par un total de six bandits armés et masqués qui ont agi en deux groupes séparés.

Survenu vers 12 h. 40, le premier vol a été commis à la succursale de la Banque Canadienne Nationale située au 1274, 3e Avenue, dans le quartier de Limoilou, où deux individus affublés de cagoules ont menacé les employés et forcé le gérant à leur remettre le contenu d'un tiroir-caisse, soit une somme de $750. Leur coup fait, les bandits se sont enfuis sans avoir blessé ni molesté leurs victimes.

Deux minutes à peine plus tard, trois autres cagoulards armés ont surgi à la succursale de la Banque Provinciale du Canada située au 54 rue St-Pierre, à Québec également, et ont obligé le gérant, M. C. Simard, à leur abandonner une somme d'environ $1,250. Plusieurs clients et employés étaient présents dans la banque au moment du vol, mais personne n'a été blessé.

Les bandits ont disparu dans une auto au volant de laquelle les attendait un quatrième complice.

Quatre candidats en lice à Pointe-Claire

Quatre candidats se feront la lutte au poste de conseiller du siège no 1, à Pointe-Claire, samedi.

Il s'agit de MM. Fred J. Adams, Arthur Rochette, François Larocque et Jean Legault ; ce dernier a déjà été conseiller de 1948 à 1955.

Par erreur, le nom de M. Legault n'apparaissait pas hier dans la nouvelle publiée au sujet des élections de samedi.

La police de Westmount conduit au poste des grévistes de la CGNQ

par Germain TARDIF

Sept grévistes de la Corporation de gaz naturel du Québec qui manifestaient près d'une fuite de gaz, dans une rue de Westmount, ont été conduits au poste de police, hier matin.

Cet incident a créé un certain mécontentement au sein du syndicat dont ils font partie. Dans un communiqué émis par la CSN, le directeur de la grève, M. Jacques Dupont, a déclaré que les sept hommes en question avaient été détenus pendant deux heures, soit de 10 heures à midi. Aucune accusation n'a été portée contre eux.

M. Dupont a accusé le directeur Harper d'agir "comme s'il s'intéressait plus à protéger les intérêts des actionnaires de la CGNQ que d'assurer la sécurité des gens de Westmount".

M. Harper, pour sa part, a nié que les sept hommes en question aient été détenus pendant deux heures.

"Seulement une dizaine de minutes, a-t-il affirmé. Nous avons agi comme nous le faisons d'habitude. Nous avons aperçu des hommes qui creusaient des trous dans les rues de Westmount et nous avons voulu savoir qui ils étaient.

"Comme il s'agit de gens en grève, ils n'ont pas d'affaire à vérifier des fuites de gaz. Ce travail relève de la Corporation de gaz naturel, de plus, nous avons nos propres équipes de détection.

"Nous leur avons dit de nous fournir la liste des fuites, quand ils savent qu'il y en a, et nous nous chargerons de la remettre à la compagnie qui verra à faire les réparations.

"En plus de chercher des fuites, ils manifestaient aux moyens de pancartes indiquant que telle fuite est dangereuse. Ceci est de nature à effrayer inutilement la population".

Le directeur Harper a, en outre, qualifié d'illégale cette manifestation à laquelle s'adonnaient les grévistes.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

BEAUCHESNE (Pierre-T.) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Pierre-T. Beauchesne, époux de feu Marie-Jeanne Trottier, demeurant à 2026 Letourneux. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4340 rue Adam
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUREGARD (Henri) — Subitement, à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Henri Beauregard, époux d'Andrée Thiffeault, demeurant à 179, Sherbrooke est, père de Mme Richard Malo (Micheline), frère de Mme Emile Dupont (Lucienne), Mme Oscar Bessette (Béatrice), Léo, Roméo, Mme Marcel Michaik (Carmen), Mme Albert Champagne (Yvette), Marcel. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. &
Georges Vandelac Ltée
4340, rue St-Denis
à 10 hres 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Menda) — A Montréal, le 1er février 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme J.-A. Bellemare, née Manda Charbonneau, demeurant au Foyer St-Edouard. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11130, boulevard Pie-IX
Montréal-Nord
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église St-Vital où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESNER (Alexina) — A Montréal, le 1er février 1967 à l'âge de 88 ans est décédée Mme veuve Rock Besner, née Alexina Poirier, mère de Albina (Mme R. Labre) Délisca, Vaudreuil, Sylvio, Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e, ave Rosemont
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière St-Michel de Vaudreuil, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEZEAU (Elisabeth) — A Jacques-Cartier, le 29 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédée Elisabeth Gervais, épouse d'Ovila Bezeau, demeurant 1126 Marmier. Les funérailles auront lieu cet après-midi. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
527, rue Ste-Hélène, Longueuil.
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Hortense) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Hortense Marier, de Marieville, épouse en deuxièmes noces de feu Ovila Blain. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée.
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Ile Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLEAU (Roger) — Subitement à St-Jérôme, le 31 janvier 1967 à l'âge de 52 ans est décédé M. Roger Bleau, demeurant 5245A, est Bélanger, époux de Marie-Jeanne Barbe, père de Lise, Gilles, Marcel, Pierre et Jean-Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
790 Boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bel-Amour où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Lucille) — A Jacques-Cartier, le 31 janvier 1967, à l'âge de 41 ans, est décédée Lucille Malo, épouse de Roland Boivin, demeurant 540 Beaubien. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Jacques-Cartier, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, de Laval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Marie-Anna) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 86 ans, est décédée Marie-Anna Laforge, épouse de feu David Boucher, demeurant à 459 St-Paul est. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518, rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGOIN (Wilfrid) — A St-Hubert, le 31 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Wilfrid Bourgoin, ex-gérant de la Caisse Populaire de St-Hubert, époux d'Laure Séguin, demeurant 1505, rue Martin, St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Latour et Demers.
5125, rue Armand, St-Hubert,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hubert, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRABANT (Juliette) — A Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, 10 mois, est décédée Mlle Juliette Brabant, fille de feu Jules Brabant et de feu Marie-Elise Desmarais, demeurant à Chomedey. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Jean) — Subitement à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean Brunet, ex-voyageur pour Canada Packers, époux de Annette Sabourin, demeurant à 6630 Chauvin. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville et
Gingras Ltée
5805, rue Boileau, angle
Lacordaire
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Rédempteur, comté Vaudreuil, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOUINARD (Jean-Baptiste) — Subitement, à Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Chouinard, restaurateur, époux de Diana Larocque, demeurant à 1619 St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORRIVEAU (Marie-Marthe) — A Ste-Thérèse, le 31 janvier 1967, à l'âge de 35 ans, est décédée Mme Roger Corriveau, née Marie-Marthe Dutilly, demeurant à 16, rue Lamarque. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.,
74, boul. Labelle,
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Marcel) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Marcel Côté, fils de feu Calixte Côté et d'Aglare Marceau, demeurant 7134-A Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURCELLES (Alzire) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Alzire Courcelles, fille de feu Michel Courcelles et de feu Délima Calvé, demeurant à 1989 Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Lucienne) — A Montréal, le 1er février 1967 est décédée Mlle Lucienne Dagenais, fille de feu Wilfrid Dagenais, et de feu Marie Dumesnil, de la rue Brébeuf. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coop. de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 11 hrs pour se rendre à l'église St-Stanislat-de-Kostka où le service sera célébré à 11 hrs 15 et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEA (David) — Accidentellement, à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé David Dea, époux de Béatrice Parent, et père d'Alex, Mary, Ronnie et Ann. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St. Michael's, coin St-Viateur et St-Urbain, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Armand) — A Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Armand Ducharme, époux de Graciella Deschênes, demeurant 4057 Des Ormeaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire de Tétreaultville, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAMEL (Vincent) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Vincent Duhamel, époux de Thérèse Lecompte, demeurant 3100 Racicot, Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois et Francoeur,
163 ouest, rue St-Charles,
Longueuil,
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTIL (Georges-H.) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Georges-H. Dutil, fils de feu Charles Dutil et de feu Marie-Anna Filteau, demeurant 8004 Delanaudière. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLEURY (Ephrem) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé Ephrem Fleury, époux d'Eglantine Carpentier, demeurant 8275 Berri. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Rose) — A Ville St-Michel, le 30 janvier 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Maxime Fortin, née Rose Coulombe, demeurant à 7161, 22e ave, St-Michel, mère de Mme Raoul Vallée (Simone), Mme Maurice Boivin (Marguerite), Maurice, Léo et de Mme Hubert Houle (Thérèse). Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Sanscartier,
4036, rue Bélair,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

GIBEAULT (Oscar) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Oscar Gibeault, époux de feu Yvonne Couture, demeurant 5530, boul. Pie-IX, appt 2, père d'Alain, Guy, Pierrette, Madeleine (Mme Roger Brouillette). Il laisse également dans le deuil de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-François-Solano, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Paul) — A Ville de Laval, le 31 janvier 1967, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Paul Gobeil, époux de Annette Chagnon, demeurant 424 Boul. des Prairies, appt 3. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, rue Henri-Bourassa est
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église du Bon Pasteur, Laval des Rapides, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARBECK (Calixta) — A St-Jean, le 30 janvier 1967, à l'âge de 94 ans, est décédée Mme veuve Charles Harbeck, née Calixta Sabourin, demeurant 121 Champlain, St-Jean. Elle laisse ses enfants : Roger, son épouse Pauline Grenier, M. et Mme Arcade Besner (Adrienne, M. et Mme maine et Mimi Harbeck, M. et Mme Edward Bricks (Aurette), Mlles Germaine et Mimi Arbeck, M. et Mme Roméo Poutré (Fernande), M. et Mme Jean-Charles Ledoux (Gilberte), ainsi que 10 petits-enfants, 4 arrière-petits-enfants, 3 belles-soeurs : Mme P.-P. Sabourin, Mme Rodolphe Sabourin, de Montréal, Mme Alice McDonald, de Talon. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira
de sa demeure,
121, rue Champlain,
pour se rendre à la cathédrale de St-Jean, où le service sera célébré à 2 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Salons Langlois, St-Jean.

HEBERT (Adrien) — A Beauharnois, le 30 janvier 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Adrien Hébert, époux de Léoza Bourdeau, demeurant à 3, rue Anna. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Enrg.,
127, rue Ellice,
pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 2 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JODOIN (Raoul) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Raoul Jodoin, époux de Alma Millier, père de Aimé, demeurant 4628 Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils
4733, rue Papineau
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAHAIE (Jeannine) — A Pointe-St-Charles, le 1er février 1967, à l'âge de 36 ans, est décédée Mme Marcel Lahaie, née Jeannine Brunette, demeurant 2160 rue Centre. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
1270 rue Laprairie
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA HAYE (Blanche) — A Pointe-Claire, le 30 janvier 1967, à l'âge de 83 ans ans, est décédée Blanche Guénette, épouse de feu le docteur Robert La Haye. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Eugène Desjardins Enrg.
8328 St-Denis
jusqu'à ce soir. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Darby
Rouyn, Noranda
pour se rendre à l'église St-Michel-Archange où le service sera célébré à 4 p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Anne-Eva) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 77 ans 10 mois, est décédée Mme Philadelphe Lalonde, née Anne-Eva Lalonde. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault
16114, boulevard Gouin ouest
Ste-Geneviève
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste Geneviève où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Josephat) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Josephat Lambert, époux de Germaine Germain, demeurant 7268 Chateaubriand, Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPALME (Aurore) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Lapalme, née Aurore Girard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Alida) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Julien Lavallée, née Alida Hétu, demeurant 674, rue Mondor, St-Vincent-de-Paul, Cité Laval. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Sylvain de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Dorila) — A Jôliette, le 30 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Ulric Laverdure, née Dorila Ricard, demeurant à 602 St-Louis. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Garceau et Garceau Inc.,
636, boul. Manseau, Joliette,
pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEE (Frank) — A l'hôpital Royal Victoria, le samedi 21 janvier 1967, dans sa 72e année, est décédé Frank W. Lee, époux de Lan Ho Hum, père de Richard et William. La dépouille mortelle repose à l'Hôpital chinois de Montréal (chapelle auditorium), 7500 rue St-Denis. Un service commémoratif aura lieu à la chapelle auditorium Frank Lee de l'Hôpital chinois de Montréal le mercredi 1er février à 8 heures du soir. La messe de requiem sera célébrée par Son Excellence Monseigneur Cimichelle à la Mission catholique chinoise, 211, rue Lagauchetière ouest, le jeudi 2 février à 10 heures du matin. Le service funèbre aura lieu à la Kuomintang, 1101 rue Clark, le jeudi 2 février à 2 heures de l'après-midi. Inhumation au cimetière Mont-Royal. Faire parvenir les fleurs au 1101 rue Clark. Pour renseignements, s'adresser au salon Armstrong, 3426 avenue du Parc, 842-4677.

LEVEILLE (Armand) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé Armand Léveillé, époux en premières noces de Rose Amatuzio, et en deuxièmes noces de Cécile Brunet, père d'Armand, Robert, Emile, André, Jean-Yves, Jacques, Alain, Pierre. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Ernest) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Ernest Lévesque, époux de Léonie Tremblay, demeurant à 2062, St-Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIZOTTE (Amanda) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Joseph Lizotte, née Amanda Périard. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 10 hres 30, pour se rendre à l'église St-Louis de France, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

DEXTRAZE (Marie) — Le 9 février, à 5 h. 30, à l'église St-Louis-de-France, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Léonard Dextraze, décédée accidentellement le 1er février 1965. Parents et amis sont priés d'y assister.

DECES

M. MARCEL COTE

Nous apprenons le décès de M. Marcel Côté, fils de feu Calixte Côté et de Aglare Marceau, décédé après une courte maladie, le 31 janvier courant, à l'âge de 44 ans.

Il était à l'emploi de la compagnie Dominion Store depuis 16 ans. Lui survivent, outre sa mère; ses frères et se[illegible]eurs, MM. et Mmes Roland [illegible] Skilton) et Albert Côté [illegible] soeur et son beau-fr[illegible]me Marcel Guérin (Hil[illegible] plusieurs autres p[illegible]

La dépo[illegible]est exposée au salon Re[illegible]1120 est, rue Jean-Talon, [illegible] Christophe-Colomb

Les funérailles auront lieu, vendredi matin à 9.00 heures, en l'église St-Barthélemy.

REMERCIEMENT

BERTRAND (Onias-Ernest) — Son épouse Philiberte Valcourt-Bertrand ainsi que la famille Bertrand remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort d'Onias-Ernest Bertrand, survenue le 27 décembre 1966, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire ont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LORTIE (Joseph) — Subitement, à St-Lin, le 30 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Joseph Lortie, époux de Simone Beausoleil, demeurant 179, 9e avenue, St-Lin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly et Fils Ltée,
256, 12e avenue,
à 9 h. 45 pour

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mercredi 1er février 1967 / saint Ignace d'Antioche / 83e année, No 26 / 6 cahiers / 88 pages /Météo : neige / Min. 15 / Max. 30

NOS EXCUSES

LA PRESSE a été livrée hier avec quelque six heures de retard. Nous désirons nous en excuser auprès de nos lecteurs et annonceurs. Et, du même coup, en donner l'explication.

La cause de ce retard a été le débrayage imprévu et imprévisible d'un groupe d'aides-camionneurs, dont le contrat de travail expire le 31 décembre 1967. Sans prévenir, ces employés, tous des adolescents — une soixantaine — qui aident au chargement des camions et à la distribution de LA PRESSE, ont refusé hier matin, à l'heure de sortie de notre première édition, d'effectuer leur travail.

Il est bon de noter que ces employés, qui ne travaillent que quelques heures par jour à LA PRESSE et dont une bonne partie effectuent le même travail dans d'autres journaux montréalais, reçoivent en très grande majorité un salaire supérieur à $1.50 l'heure pour les heures effectivement travaillées.

Vers 4 heures hier après-midi, ces aides-camionneurs ont repris le travail, vraisemblablement après avoir réalisé la précarité et l'illégalité de leur geste.

Notre plus grand regret est que nos lecteurs en aient souffert.

LA DIRECTION

Wagner accuse en Chambre le juge Irénée Lagarde • En page 45

Des anglophones lutteraient afin de s'emparer de l'ONF

par Luc PERREAULT

Dix mois après le départ de M. Guy Roberge à la tête de l'Office National du Film, le conseil d'administration de cet organisme gouvernemental refuserait toujours de présenter quelque candidat que ce soit au Secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, retardant par le fait même la nomination d'un nouveau commissaire et la mise en application de décisions importantes.

Certaines rumeurs circulant même dans les milieux du cinéma canadien laissent croire qu'un jeu de coulisses mettant en cause des personnages influents de "l'establishment" anglo-saxon empêche depuis plusieurs mois qu'une entente se fasse au sein du conseil d'administration. En effet, depuis le départ de M. Roberge, à la suite de sa nomination au poste de délégué général du Québec à Londres, de fortes pressions se seraient exercées sur les hautes sphères administratives de l'organisme fédéral en vue de lui imposer comme commissaire un représentant dévoué aux seuls intérêts anglo-saxons.

Des faits qui semblent confirmer ces rumeurs

Quelques faits semblent confirmer ces rumeurs. Ainsi, depuis le départ de M. Roberge, aucune mesure importante touchant les politiques générales de l'Office n'aurait été appliquée. De plus, plusieurs postes habituellement accordés à des Canadiens français demeureraient vacants, même si plusieurs recommandations auraient été faites en vue de confier ces postes à des Canadiens français. Le poste de directeur adjoint de la distribution, accordé d'habitude à un candidat de langue française, resterait ainsi vacant depuis plusieurs mois.

Cette carence au niveau des décisions administratives priverait de plus bon nombre d'employés bilingues au service de l'ONF de la prime de sept et demi pour cent à laquelle ils ont droit en vertu d'une loi fédérale passée il y a quelques mois. Il appert qu'un nombre considérable d'employés de l'Office aurait droit à cette prime, en majorité des Canadiens français. Mais personne ne l'aurait encore touchée parce qu'aucune demande en ce sens n'aurait été faite auprès des autorités fédérales comme ce doit être le cas. Il y aurait tout lieu de croire que cette recommandation ne sera pas faite, dans l'état actuel des choses, parce qu'on n'aurait pas intérêt à accorder des avantages à des Canadiens français.

Toutefois la situation actuelle ne toucherait pas seulement le problème des relations entre Canadiens français et Canadiens anglais au sein de l'ONF, même si ce problème constitue un aspect important de la situation. Des pressions seraient aussi exercées contre l'ensemble de l'Office par un petit groupe d'individus qui se recruterait au sein de la haute administration de l'ONF mais également dans plusieurs milieux influents anglo-saxons, depuis Toronto jusqu'à Vancouver. Ce groupe n'aurait l'appui que d'une minorité des employés de l'ONF.

Le poste de commissaire

Pour comprendre la situation qui prévaut actuellement, il faut remonter à l'année 1957, l'époque où fut nommé le dernier commissaire de l'ONF, M. Guy Roberge, à la suite d'une longue et tapageuse campagne de presse. M. Roberge devenait le premier commissaire de langue française dans l'histoire de l'Office. Le premier avait été John Grierson, le père de l'école du documentaire anglais, à qui fut confiée la tâche d'organiser l'ONF, en 1939.

C'est grâce à Guy Roberge que fut créée l'équipe française (secondé dans ce travail par Pierre Juneau). Sous son administration, les bureaux de l'Of-

Voir ONF, en page 2

Gel des loyers: ni la CSN ni la FTQ n'ont été consultées

Ni la Confédération des syndicats nationaux, ni la Fédération des travailleurs du Québec n'ont été consultées au stade de la préparation du projet de loi visant à protéger les locataires de la région métropolitaine pendant l'Expo.

Un porte-parole a confirmé à LA PRESSE ce matin que la CSN n'avait reçu du gouvernement aucune lettre ou communication à ce sujet. Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a remis à la presse une déclaration plus détaillée.

"On a dit, rappelle-t-il, que c'est la consultation de corps intermédiaires qui a retardé jusqu'ici la présentation du bill d'urgence à l'Assemblée législative. C'est pourquoi nous tenons à souligner, au cas où la loi ne donnerait pas satisfaction aux locataires, que la FTQ n'a pas été consultée à ce sujet, et que nous ignorons à qui le gouvernement a pu faire appel pour connaître le point de vue des locataires."

M. Laberge espère néanmoins que la loi projetée saura prévenir tous les abus et que les autorités gouvernementales n'auront rien perdu, en cours de consultation, de la belle sévérité dont elles faisaient montre il y a quelque jours.

Le président de la FTQ a ajouté que la loi devrait avoir une portée rétroactive au 1er septembre dernier et permettre la revision des baux obtenus des locataires avec des menaces d'éviction rendues possibles par

Voir LA FTQ en page 2

Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Le juge Henri Masson-Loranger, qui a été désigné pour entendre l'enquête sur les prétendues brutalités dont Louis Sicotte a été la victime de la part de policiers, a commencé ce matin ses audiences. Le juge Loranger est ici entouré des nombreux avocats qui vont s'occuper à titres divers de l'enquête.

La reine viendra à l'Expo le 3 juillet

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La Reine Elisabeth II sera à l'Expo 67 le 3 juillet. Le premier ministre M. Pearson a annoncé cette nouvelle aux Communes cet après-midi.

Le Jour de la Confédération, c'est-à-dire le 1er juillet, la reine s'adressera aux deux chambres à Ottawa pour y faire lecture d'un message spécial à l'occasion du centenaire.

Il semble que la reine n'ira pas ailleurs qu'à l'Expo au Québec. Son séjour au Canada commencera le 29 juin et se terminera le 5 juillet.

Aucun autre détail n'a été révélé par le premier ministre.

Le Canada ne devrait pas fermer ses portes aux banques étrangères

— Les banques canadiennes

OTTAWA (PC) — Les sept banques à charte du pays, propriété de Canadiens, ont déclaré hier devant le Comité parlementaire des finances que le Canada devrait permettre aux banques étrangères d'effectuer certaines transactions bancaires au pays, tout comme il leur est permis, à elles, d'opérer à travers le monde.

Ce thème commun se retrouve dans les déclarations séparées des sept banques, qui ne feraient cependant pas toutes face au problème de la même façon.

M. Robert M. MacIntosh, gérant général adjoint de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, s'est élevé vigoureusement contre ce qu'il appelle "une approche restrictive ou nationaliste au traitement à accorder aux banques étrangères."

Il dit que la controverse autour d'un amendement à la Loi des banques restreignant l'expansion de la Banque Mercantile empêche de voir le vrai problème qui est, selon lui, de protéger les intérêts des banques canadiennes qui exploitent 229 bureaux et agences dans 39 pays.

Selon lui, la question implique toute la politique économique du Canada dans le domaine international et c'est pourquoi aucune décision ne devrait être prise à la légère. La politique actuelle du Canada en ce domaine, dit-il, permet un mouvement facile du capital, des biens et des gens. Empêcher les banques étrangères de faire affaire au pays vient en contradiction avec cette politique, a-t-il dit.

Selon M. John Coleman, vice-président et gérant général en chef de la Banque Royale du Canada, le problème n'est pas tant de restreindre les agences des banques étrangères au pays que de savoir comment le gouvernement fédéral peut les garder sous son contrôle.

Voir BANQUES en page 2

Quand il s'est présenté à l'hôpital Louis Sicotte avait 15 côtes brisées

par Léopold LIZOTTE

L'ex-ajusteur d'assurances Louis Sicotte, dont les déclarations, lors d'une pré-enquête tenue en décembre dernier, ont provoqué des accusations contre quinze policiers provinciaux et investigateurs privés, souffrait de 21 fractures à quinze côtes, lors de son admission à l'hôpital Notre-Dame, le 19 novembre 1965. Et il avait également un orteil fracturé.

C'est ce qu'a révélé un neuro-chirurgien originaire de la Guadeloupe, ce matin, à l'ouverture de l'enquête préliminaire des prévenus, devant le juge Henri-Masson-Loranger.

Parlant un français châtié mais fort difficile à "saisir", le Dr Napoléon Martinez est le premier d'une quinzaine de membres de la faculté qui devront déposer devant le tribunal sur les blessures subies par le plaignant, au cours des prochaines journées.

Un climat de quasi-sérénité

L'enquête a débuté dans un climat de quasi sérénité, en contraste avec le "suspense" des derniers jours, à propos du choix du juge, et elle durera vraisemblablement plusieurs semaines, notamment à cause de la décision de ne consacrer que trois jours par semaine à l'instruction : le mercredi, le jeudi et le vendredi.

Une douzaine de procureurs étaient présents à cette première séance.

Me Guy Guérin, qui a été nommé spécialement pour représenter le ministère public, a pour sa part annoncé dès le début que quatre-vingts témoins avaient été assignés.

Mes Jean Bienvenue, Michel Proulx, Fred Kaufman, E. Sanders, et Yvon Jasmin, ont déclaré qu'ils représentaient les prévenus, Me Proulx occupant pour sa part pour sept d'entre eux. Quant à Me Ross Drouin, de Québec, il surveillera les procédures pour deux procureurs de la Couronne québécois dont les noms ont été mentionnés au cours de la pré-enquête tenue en décembre.

Quant à Sicotte, qui n'est plus officiellement le plaignant, Mes Jean Gagné, Gérard Hébert, Léo-René Maranda et Réal Gagnon le représenteront vraisemblement à tour de rôle.

Dès ce matin, Me Bienvenue a tenté, mais en vain, d'obtenir l'exclusion de Me Gagné de la salle d'audience, en soulignant qu'il pourrait être ultérieurement appelé à déposer.

Me Guérin a toutefois rétorqué que ce dernier l'assistait dans la présentation de sa preuve, et le juge Loranger a décidé que sa présence ne pouvait toucher, le cas échéant, que son témoignage. Rien de plus.

Des fractures mais pas de marques extérieures

Dans sa déposition, le Dr Martinez a, pour sa part répondu indirectement à la question que lui posait Me Guérin :

Voir SICOTTE, en page 2

Les deux tragédies rouvrent un débat scientifique à la NASA

SAN ANTONIO — (AFP, UPI, PA) — Un dirigeant de l'Aviation américaine a carrément déclaré, à la suite de l'incendie qui a coûté hier la vie à deux aviateurs à l'intérieur d'un simulateur de vol où régnait une atmosphère à 100 pour cent d'oxygène pur : "Nous ne savons pas comment ni pourquoi la chose s'est produite".

La tragédie d'hier au centre spatial de San Antonio, au Texas, était ainsi la deuxième à se produire en cinq jours dans les milieux spatiaux américains. Vendredi soir dernier, les trois cosmonautes d'"Apollo-1" ont été brûlés vifs à l'intérieur de leur capsule. Ces tragédies sont similaires en ce sens que dans les deux cas, la cabine spatiale et le simulateur de vol étaient alimentés en oxygène pur.

Le colonel James B. Nuttall, responsable de l'école de médecine spatiale de l'Aviation, a cependant révélé que plus de 500 personnes ont été soumises à une atmosphère à 100 pour cent d'oxygène pur sans que des difficultés ne surviennent.

Une enquête a été ouverte à San Antonio pour déterminer les causes de l'accident au cours duquel l'aviateur William Bartley, âgé de 20 ans, est mort sur le coup, et son camarade Richard Harmon, âgé de 21 ans, a succombé huit heures plus tard à l'hôpital où il reposait après avoir été brûlé à 95 pour cent.

Les deux hommes faisaient une inspection de routine à l'intérieur de l'appareil où avaient été placés 16 lapins sur lesquels on surveillait les effets sur le sang d'une longue exposition à une atmosphère oxygénée à 100 pour cent.

Comme dans la cabine "Apollo", le feu a atteint une telle intensité de chaleur qu'il est maintenant impossible d'identifier certaines pièces d'équipement.

voir TRAGEDIES en page 2

Les parents blâment la CECM

par Yves Leclerc

Dans un télégramme adressé ce matin à la Commission des écoles catholiques de Montréal et aux deux syndicats de professeurs, le Comité des parents de Montréal qualifie d'"inopportune et regrettable" la décision de la CECM de dévoiler les suggestions faites dimanche par le médiateur, le juge André Montpetit.

Le Comité, formé de cinq importantes associations de parents de la métropole, prie cependant les deux parties de "poursuivre leurs efforts exceptionnels de compréhension et de coopération pour accepter tout compromis nécessaire en vue d'un règlement équitable à court terme".

Ce règlement, dit-il encore, s'impose pour prouver la bonne foi des parties en présence, "qui prétendent vouloir créer un climat favorable à l'éducation de nos enfants".

Le Comité notait plus tôt qu'après avoir rencontré la CECM et les dirigeants de

Voir ENSEIGNANTS page 2

Montréal étudie les nouvelles offres qu'elle soumettra aux fonctionnaires

par Jacques LAFRENIERE

Les négociateurs de la Ville de Montréal étudient attentivement avec le comité exécutif de la ville ou le président de ce comité, M. Lucien Saulnier, les offres qui devront être faites aux employés qui sont en grève ou menacent de débrayer bientôt.

On s'attend que les pourparlers reprennent aujourd'hui entre la ville et les dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (FTQ), dont les 4,500 membres sont en grève depuis lundi midi.

Par ailleurs, les policiers se réunissent aujourd'hui en assemblée générale pour accepter ou refuser des propositions modifiées sur les salaires. La ville offre à ses 3,200 agents de police, des hausses de traitements qui vont jusqu'à 16 pour cent en deux ans.

Une première assemblée pour les policiers travaillant la nuit a débuté à 1 h., cet après-midi, au centre Paul-Sauvé. Après avoir entendu un rapport de leur président Jean-Paul Picard, plus de 700 membres de la Fraternité ont décidé de se prononcer par vote secret sur les offres patronales et, s'il y a lieu, sur l'opportunité de soumettre le différend à un tribunal d'arbitrage. La tension était assez grande. Le résultat du vote de cet après-midi ne sera dévoilé que ce soir, après une autre assemblée qui débutera à 7 h. 30, au même endroit.

Pour leur part, les 5,000 membres de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont annoncé cette semaine qu'ils se mettraient en grève le 10 février. Ils réclament une hausse de $1.25 l'heure. Leurs salaires s'échelonnent de $2.01 à $2.69 l'heure.

Le président de l'Association des pompiers de Montréal, M. André Plante, a annoncé aujourd'hui qu'une assemblée générale de ses 2,400 membres sera convoquée d'ici la semaine prochaine. Les négociateurs rencontrent la partie patronale demain et c'est alors que la date de la prochaine assemblée sera choisie.

M. Plante a tenu à rassurer la population contre certaines rumeurs selon lesquelles des pompiers songent à tenir des journées d'étude. "C'est faux, a-t-il dit. Si ces rumeurs ont été répandues par des pompiers, elles ont été lancées par des irresponsables. Les dirigeants du syndicat n'encouragent nullement ce mouvement."

Le négociateur de la ville de Montréal, Me Hermann Primeau, n'a pu rencontrer hier les dirigeants des fonctionnaires, contrairement à ce qu'il avait annoncé la veille. On croit même dans certains milieux, que les négociations ne reprendront pas avant demain, bien qu'il ait été impossible de le faire confirmer, hier soir.

Aujourd'hui la parole est à la Fraternité des policiers de Montréal qui se réuniront afin de se prononcer sur une nouvelle échelle de salaires. Si les policiers refusent l'offre patronale, ils devront s'en remettre à l'arbitrage dont la sentence sera exécutoire. Il ne semble pas que le mouvement en faveur d'une grève illégale soit très grand chez eux. Cette idée a germé dans l'esprit de quelques-uns d'entre eux, une faible minorité (on évalue à 40 le nombre des policiers qui seraient prêts à faire la grève).

Déjà privés de cours, les enfants se retrouvent sans jeux organisés —Page 28

AUJOURD'HUI

Le ministère de la Santé, trois mois après

Trois mois après l'incendie qui ravageait ses locaux à Montréal, le ministère provincial de la Santé n'a pas réussi à réorganiser ses services. Ceux-ci sont dispersés aux quatre coins de la ville dans des locaux inadéquats, le matériel et l'équipement manquent, les démissions se multiplient.

— Page 17

Réactions spontanées et contradictoires

A la suite de la parution dans LA PRESSE des recommandations de la commission Lemay, en vue du regroupement des municipalités de la rive sud, en face de Montréal, les maires de la région ont réagi de façon contradictoire. Pour les uns, le rapport contient des fausse tés ; pour d'autres, c'est un programme à réaliser au plus tôt. Notre reporter Claude Masson donne le résultat de son bref sondage.

— Page 48

Wagner accuse le juge Lagarde

L'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner, a accusé hier en Chambre le juge Irénée Lagarde d'avoir refusé de signer les transcriptions des dépositions faites à la pré-enquête sur la brutalité des forces policières. Selon lui, cette attitude a empêché le ministère de la Justice, de porter des plaintes de parjure contre certains témoins entendus au cours de cette pré-enquête à huis-clos.

— Page 45

téléphoto PC

Guy Favreau est de retour

C'est sous un tonnerre d'applaudissements venant de tous les coins de la Chambre des communes que le régistraire général Guy Favreau a repris sa place au Parlement hier après une longue absence due à son état de santé.

— Page 45

Moscou rappellerait son personnel en poste à Pékin

Le gouvernement soviétique songe à réduire au strict minimum le personnel de son ambassade à Pékin. Il demanderait au gouvernement chinois d'en faire autant pour son personnel diplomatique à Moscou.

— Page 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 74 et 75, 78 à 86
Bandes dessinées / 28
Calendrier des pionniers / 8
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 87
Editorial / 4
Finance / 68 à 71
Horoscope / 60
Loisirs et récréation / 28
Mots croisés / 75
Nouvelles internationales / 17
Nouvelles nationales / 12, 45 et 77
Radio et télévision / 54 et 55
Spectacles et concerts / 50 et 51
Sports / 61 à 65 et 86
Tribunaux / 7
Vie féminine / 18, 21 à 24
Vie mondaine / 19 et 20
Votre médecin / 60

CKAC 73

Les chèques d'assistance sociale seront distribués comme d'habitude

Par suite de mesures prises en tenant compte de la grève des cols blancs municipaux syndiqués déclenchée avant-hier, le Service de bien-être social de la ville de Montréal distribuera, cette semaine, comme à l'accoutumée, les chèques d'assistance aux familles ou personnes seules et les chèques délivrés pour le placement d'adultes ou d'enfants, esc

$2,300,000 sont habituellement distribués en un mois en quelque 20,000 chèques à raison d'environ 5,000 par semaine.

Selon ce qu'a déclaré M. André Cournoyer, le directeur, hier après-midi, des mesures ont été prises pour que les ayant-droit inscrits reçoivent leurs chèques comme d'habitude.

"Tous les chèques d'assistance qui devaient être émis vendredi prochain seront envoyés par la poste et aucun délai ne s'ensuivra", note M. Cournoyer.

Quant aux personnes qui veulent présenter de nouvelles demandes d'assistance financière, elles peuvent se présenter entre 8 heures 30 du matin et 4 heures 30 de l'après-midi, tous les jours, excepté le samedi et le dimanche, au bureau principal du Service du bien-être social sis à 435 rue du Champ-de-Mars.

M. Cournoyer a ajouté : "Considérant que le service du bien-être social doit être en mesure d'accorder une assistance financière aux personnes dans le besoin et afin d'éviter que des personnes qui sont sans revenu souffrent de la faim à cause des répercussions de la grève des fonctionnaires municipaux, ce bureau demeurera accessible huit heures par jour."

Le directeur ajoute que "toutes les personnes qui ont déjà fait une demande d'assistance et qui n'ont pas reçu de réponse devront se présenter de nouveau à notre bureau".

M. Cournoyer demande à "toutes les personnes qui ont certains problèmes particuliers relativement à des revenus insuffisants d'éviter de communiquer avec le bureau par téléphone mais de se présenter à 435, rue du Champ-de-Mars".

Quant aux bureaux situés à 118, rue Atwater, 7061, rue Casgrain, 3622, rue Hochelaga, 448, rue Saint-Gabriel, 11,242 est, boul. Gouin et 3,900, rue Préfontaine (Centre de réhabilitation Meurling), ils seront fermés au public.

On apprend d'autre part que deux cliniques ont ouvert leurs portes, ce matin, dans l'édifice principal du service de santé, à l'angle des rues Ontario et Amherst, pour permettre aux parents de faire immuniser leurs enfants contre les maladies à caractère épidémique.

Ces cliniques seront accessibles de 8 h. 30 du matin à 4 h. 30 de l'après-midi. Des médecins s'acquitteront du "travail clérical".

Par ailleurs, le service de santé ouvre aujourd'hui deux cliniques pour permettre aux indigents de recevoir des traitements gratuitement : une, ce matin, au sous-sol de l'église Saint-Georges (angle des rues Bernard et Saint-Urbain), et l'autre, cet après-midi, au sous-sol de l'église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End (rue Saint-Dominique).

TRAGEDIE

SUITE DE LA PAGE 1

Un vieux débat

Il y a quatre ans, les hommes de science américains ont longuement discuté des avantages et des désavantages d'utiliser l'oxygène pur à l'intérieur des capsules "Apollo".

Aujourd'hui, après deux tragédies où l'oxygène pur est en cause, la décision de la NASA est remise en question.

Dès 1963, ceux qui s'opposaient à l'utilisation de l'oxygène pur citaient comme l'un des dangers celui de l'incendie éclair. On a mentionné également à ce moment que respirer de l'oxygène pur pouvait provoquer l'anémie, des troubles visuels et endommager les poumons. Le danger était moindre pour les vols relativement courts des programmes "Mercury" et "Gemini", mais dans le cas d'"Apollo", certaines des missions dureront jusqu'à un mois.

C'est pourquoi certains savants avaient recommandé d'adopter un mélange formé de 20 pour cent d'oxygène et de 80 pour cent d'azote, soit un mélange proche de celui que nous respirons sur terre.

Des dirigeants de la NASA s'opposaient à cette solution qui aurait provoqué la mise en place d'un système plus compliqué de plomberie, ce qui aurait ajouté au poids de la capsule et diminué, par le fait même, sa manoeuvrabilité.

Ils objectaient également que dans la capsule où régnerait une atmosphère oxygène-azote, une panne qui provoquerait la dépressurisation de l'habitacle ferait "bouillir" le sang des cosmonautes.

L'Union soviétique utilise un mélange oxygène-azote dans ses capsules spatiales, beaucoup plus vastes et solides que les américaines. Mais les savants soviétiques ont révélé que ce mélange avait provoqué certaines difficultés et qu'ils cherchaient actuellement un mélange qui contiendrait de l'oxygène et de l'hélium. On avait pensé à ce dernier mélange aux Etats-Unis, mais on a constaté qu'il a le désavantage de retirer la chaleur du corps et d'"éteindre" la voix au point que les communications deviennent très difficiles.

Entre-temps, les enquêteurs de Cap Kennedy ont commencé à démontrer la cabine "Apollo-1" pièce par pièce afin de trouver la cause exacte de la tragédie de vendredi dernier.

On croit que si la commission d'enquête obligeait la NASA à adopter un système d'alimentation oxygène-azote ou de toute autre combinaison de deux gaz, le programme lunaire américain serait retardé de deux ans.

LA MÉTÉO

Minimum : 15
Maximum : 30

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : nuageux et doux aujourd'hui avec quelques périodes de neige et risque de bruine verglaçante. Dégagement la nuit prochaine. Jeudi, ensoleillé et plus froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Montréal et Ottawa, 30 et 15 ; Ste-Agathe, 25 et 10.

Régions des Cantons de l'Est, du St-Maurice, de Québec et du Lac-St-Jean : nuageux et plus doux aujourd'hui avec quelques périodes de neige légère. Demain, généralement ensoleillé et plus froid. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Québec, 25 et 15 ; Sherbrooke, 30 et 15 ; La Tuque et Chicoutimi, 20 et 10.

Régions de Baie-Comeau et de Rimouski : nuageux avec neige cet après-midi et la nuit prochaine. Dégagement lent jeudi et de nouveau plus froid. Vents légers aujourd'hui et du nord-ouest de 15 milles jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Mont-Joli, 20 et 10.

Régions de Gaspé et de Sept-Iles : ensoleillé devenant nuageux ce soir avec neige la nuit prochaine et tôt jeudi. Dégagement tard jeudi.

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TÉLÉPHONEZ A:
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
722-1115

BANQUES

SUITE DE LA PAGE 1

Pour M. T. G. Hackett, gérant général des investissements à la Banque de Montréal, le problème est très simple : le Canada devrait faire des arrangements limités et réciproques avec les agences des banques étrangères pour leur offrir ni plus ni moins de liberté que leurs pays n'en accordent aux agences bancaires canadiennes.

Quant à M. Léo Lavoie, vice-président et gérant général de la Banque Provinciale du Canada, et M. René Leclerc, gérant général de la Banque Canadienne Nationale, ils ont dit en substance que les banques du Québec ne s'opposent pas à des opérations limitées des banques étrangères pourvues qu'elles soient sous contrôle fédéral.

ONF

SUITE DE LA PAGE 1

fice furent déplacés d'Ottawa à Montréal. Avant de partir, il avait voulu assurer une représentation équitable des Canadiens français au niveau de la haute administration de l'Office en faisant approuver par l'administration et par Ottawa la nomination de deux commissaires adjoints. Cette mesure permettait à l'élément français comme à l'élément anglais d'être représenté à ce niveau, peu importe que le commissaire en fonction soit Français ou Anglais.

Le commissaire de l'ONF a pour fonction de conseiller le gouvernement en matière de cinématographie et de présider le conseil d'administration de l'organisme fédéral. Sa nomination relève du secrétariat d'Etat, à Ottawa. Toutefois le secrétaire d'Etat ne peut que sanctionner les recommandations faites par le conseil d'administration. Jusqu'à présent, près de dix mois après le départ de M. Roberge, le conseil a refusé de recommander quelque candidat que ce soit.

Seul organisme habilité à proposer des candidatures en vue du poste de commissaire, le conseil d'administration comprend actuellement huit membres dont deux seulement sont de langue française. Comme ses décisions sont prises à la majorité des voix, ce sont les décisions de la majorité qui l'emportent, c'est-à-dire celles de l'élément anglais. En retardant le plus longtemps possible la nomination d'un commissaire, le conseil d'administration ferait ainsi le jeu du petit groupe d'Anglo-saxons qui chercheraient à prendre le plus de pouvoir et même, à la limite, à obtenir que ce soit leur propre candidat qui obtienne le poste tant convoité de commissaire. Cette situation aurait été depuis quelques mois l'occasion de plusieurs injustices faites à des Canadiens français, particulièrement au chapitre des promotions.

Où peut mener cette lutte ?

Il ne fait pas de doute que si des éléments puissants, dévoués à des intérêts particuliers, exercent leur influence au niveau des hautes sphères administratives de l'ONF, pour un enjeu aussi important que le poste de commissaire, c'est l'avenir même du cinéma canadien qui pourrait en être compromis et surtout l'avenir de l'équipe française. L'enjeu de la lutte c'est d'accaparer tout ce qui se fait au Canada dans le domaine du cinéma, non au niveau de l'entreprise privée mais à celui de l'entreprise d'Etat. Ce qui est grave.

Où pourrait être entraîné cet organisme d'Etat qu'est l'ONF si ces personnes obtenaient ce qu'elles recherchent ? On peut croire que les deux postes de commissaires adjoints pourraient être supprimés et remplacés par une autre fonction, dans le but d'enlever toute représentation à l'élément français.

Si ce groupe n'obtenait pas le poste de commissaire pour son candidat, on peut présumer que des pressions pourraient être faites afin d'obtenir que l'ONF soit scindé en deux et que l'équipe anglaise (production et administration) déménage à Toronto. Cette mesure serait extrêmement préjudiciable à l'équipe française car, ne disposant que du tiers des budgets, elle serait privée d'une bonne partie du matériel dont elle dispose actuellement et serait dans l'impossibilité de le remplacer efficacement.

Ce sont là évidemment des mesures qui ne sont même pas encore envisagées par le conseil d'administration de l'ONF mais il y a tout lieu de croire qu'elles le seraient si ces manoeuvres se perpétuaient.

Qui s'attache à bon arbre en reçoit une bonne ombre.
Proverbe espagnol.

Il ne faut pas se dire malade trop tard, ni guéri trop tôt.
B. Franklin

ENSEIGNANTS

SUITE DE LA PAGE 1

l'Alliance des professeurs, il avait constaté l'existence d'un risque d'impasse causé par les "indiscrétions" de la commission. Il espère cependant que ce danger sera écarté, et que les négociateurs en arriveront bientôt à un règlement rapide.

L'Alliance ferme les yeux

C'est "pour ne pas gâter irrémédiablement les chances de succès de la médiation" que les deux syndicats de professeurs de Montréal ont critiqué en des termes relativement modérés les "indiscrétions" commises lundi par la CECM.

Au cours d'une conférence de presse hier après-midi, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a de nouveau protesté contre l'"erreur magistrale" de la commission scolaire, mais il a précisé que les syndicats n'ont pas l'intention de faire "d'escalade" sur ce point, pour ne pas compromettre les négociations.

Lundi soir, M. Nault avait publié un communiqué beaucoup plus violent au sujet de l'incident, mais hier, à l'issue d'une rencontre des deux parties en présence du médiateur, il a annoncé qu'il ne voulait pas insister indûment sur cette affaire.

L'incident avait pris naissance lundi, quand le président de la CECM, M. Marc Jarry, avait révélé lors d'une conférence de presse que le médiateur avait demandé aux professeurs de retourner au travail immédiatement.

Le juge Montpetit, avait précisé M. Jarry, a aussi demandé que cette suggestion soit soumise au vote secret des 9,000 membres des deux associations d'enseignants.

M. Nault a expliqué hier que les dirigeants syndicaux n'ont pas cru bon de faire part de cette suggestion à leurs membres, pour deux raisons : d'abord, les négociateurs syndicaux (comité conjoint et conseils d'administration) étaient suffisamment mandatés pour prendre eux-mêmes leurs décisions ; deuxièmement, la proposition du juge Montpetit était assortie d'une échelle de salaires, qui a été rejetée à l'unanimité par les grévistes. Si ceux-ci l'avaient acceptée, il aurait pu être possible de songer à un retour au travail, quitte à régler ensuite les clauses encore en suspens. Mais comme ils l'ont rejetée, il était inutile d'aborder la question, puisqu'il avait été décidé avant que "seul un règlement satisfaisant" ramènerait les professeurs en classe.

Le président de l'Alliance a affirmé qu'il n'était pas question pour les négociateurs de cacher quoi que ce soit à leurs membres, mais que de toutes façons leur silence sur ce point se justifiait par le seul fait que normalement les deux parties ne doivent pas révéler les suggestions du médiateur mais seulement les propositions officielles.

Une révélation "dangereuse"

Un autre dirigeant syndical a par ailleurs souligné que, la suggestion ayant déjà été repoussée par les négociateurs, il aurait été à tout le moins inutile, et peut-être même dangereux, d'en faire part aux membres. Si ceux-ci l'avaient mal prise, cela aurait pu compromettre la position du médiateur et le succès de toute la médiation.

M. Nault a cependant noté que, pour faire disparaître toute équivoque, il demandera lui-même aux grévistes, lors de l'assemblée générale de vendredi matin, de décider par scrutin secret s'ils conservent leur confiance aux négociateurs et s'ils acceptent les dernières propositions patronales.

Il a rappelé qu'à l'assemblée de lundi matin, il avait déclaré que tout était prêt pour tenir un vote secret, mais que personne ne l'avait demandé.

Démentis sans publicité

Le président de l'Alliance s'est ensuite attaché à faire les "mises au point qui s'imposent et les démentis appropriés" qu'il avait annoncés la veille. Il a cependant exprimé l'espoir que ces déclarations ne donneraient pas naissance à une série d'échanges par la voie des moyens d'information, échanges qui nuiraient à la bonne marche des négociations. "Je voudrais, a-t-il dit, que ces mises au point aient ni plus ni moins la même diffusion publique que les affirmations de M. Jarry qui les ont suscitées."

Les négociateurs syndicaux rencontrent de nouveau le médiateur aujourd'hui, pour tenter de "relancer la médiation", compromise au moins temporairement par les "indiscrétions" de la CECM lundi.

SICOTTE

SUITE DE LA PAGE 1

— Avez-vous considéré ce cas comme sérieux ou bénin ?

— "Si je lui ai donné son congé après douze jours, dit-il, c'est parce que j'ai décidé qu'il n'avait pas besoin d'intervention chirurgicale."

Il avait plus tôt souligné que le traitement avait consisté principalement en "antalgiques", en repos au lit et en exercice de respiration.

Ce qu'avait confirmé le Dr François Telmosse, qui, dans un langage moins "médical" que le précédent chirurgien, devait être appelé à expliquer les diverses phases de guérison d'une fracture de côte ordinaire.

Contre-interrogé par Me Michel Proulx, en effet, il soutint qu'il pouvait y avoir un laps de trois semaines entre les différentes colorations de la peau, à la suite d'un hématome.

Deux semaines pour que le bleu devienne vert, pour passer ensuite au jaune et disparaître finalement.

On a multiplié évidemment les questions sur la rapidité de cette transformation, dans des conditions données, en considérant qu'au moment de son admission à l'hôpital la victime ne portait aucune marque extérieure correspondant aux bris de côtes multiples décelés par les radiographies.

Le Dr Telmosse a également soutenu que, dans ces fractures, il y en avait quelques-unes qui remontaient à plus d'un mois cependant que les autres étaient beaucoup plus récentes.

Là encore, évidemment, on multiplia les questions sur la rapidité ou la lenteur de la formation du cal osseux qui détermine progressivement la guérison d'une fracture.

LA FTQ

SUITE DE LA PAGE 1

l'Expo.

Nouveau retard

A Québec, le secrétaire de la province et ministre chargé de l'application de la Loi de la Régie des loyers, M. Yves Gabias, a laissé entendre, hier, que la présentation du projet de loi visant à geler le coût des loyers dans la région de Montréal à l'occasion de l'Expo pourrait encore subir un retard d'une journée ou deux.

M. Gabias répondait au député libéral de Chambly, M. Pierre Laporte, qui venait de lui demander à quel moment le projet de loi serait présenté.

La semaine dernière, M. Gabias avait promis que le bill serait déposé à l'Assemblée législative ou inscrit au feuilleton de l'Assemblée législative "au plus tard mardi".

Et, comme de fait, hier, le projet de loi était inscrit en appendice au feuilleton de l'Assemblée législative.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait remarquer M. Gabias à son collègue de l'Opposition.

Le secrétaire de la province a cependant laissé entendre qu'il pourrait y avoir un nouveau retard dans la première lecture du bill.

A l'origine, cette première lecture avait été promise pour l'ouverture de la session le 24 janvier. Cependant, la promesse n'avait pas eu de suite, le bill n'étant pas prêt à cette date.

Hier, M. Gabias a ajouté, en réponse à la question de M. Laporte : "Si la nuit nous permet de terminer, de donner le dernier point après avoir obtenu tous les renseignements qu'il nous fallait, le projet sera imprimé demain (mercredi) et j'espère que demain après-midi nous pourrons le distribuer."

Il a été impossible de savoir ce matin, si le projet de loi serait déposé aujourd'hui.

M. Gabias était en conférence à ses bureaux au Parlement et les instructions aux téléphonistes étaient : "Défense de me déranger à moins que ce soit extrêmement urgent..."

Doit-on en conclure que la préparation du projet de loi se poursuivait ? On le saura ce soir.

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro :
874-6911

AVALANCHE de TAPIS

Le plus beau choix de couleurs et tissures que nous ayons jamais offert à si bas prix ! Imaginez ! 17 catégories de tapis au choix ! 74 teintes décorateur à la mode ! Une offre jamais égalée jusqu'ici.

Hâtez-vous de venir aux magasins Montreal Floor Covering le plus près de chez vous pour profiter du choix et de l'épargne !
Vous y trouverez le tapis de vos rêves dans la couleur exacte que vous désirez ! A ce bas prix, il vous sera impossible d'acheter plus de tapis de luxe que vous ne l'aviez imaginé !

✓ 143 ROULEAUX ENTIERS OU PARTIELS EN VENTE !
✓ 74 TEINTES DECORATEUR INCLUSES !

POUR CHOISIR ET RESERVER CES TAPIS, VISITEZ UN DE NOS 3 MAGASINS OU APPELEZ

SERVICE A DOMICILE :
273-9983

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS

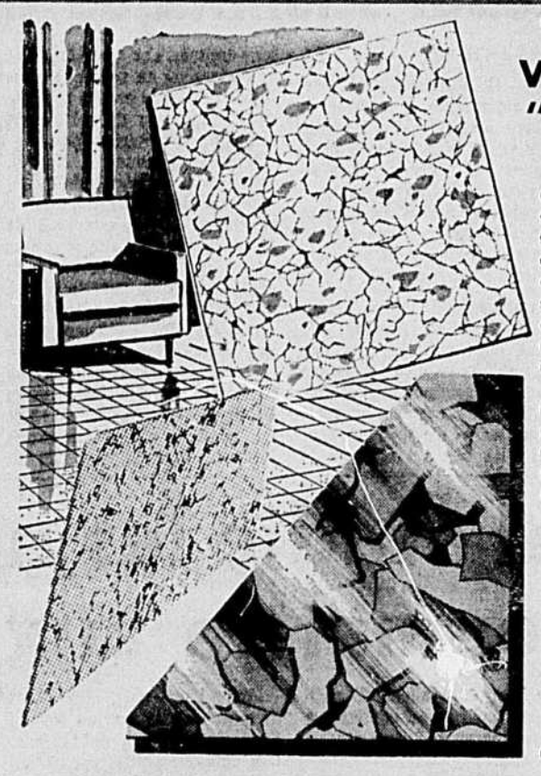

TUILES DE VINYLE PUR "CAREFREE"
Nouveau format décorateur 12" x 12"
Ces nouvelles tuiles pratiques, faciles d'entretien, ont une surface très lustrée. De jolis effets décoratifs peuvent être obtenus en insérant des lisières or ou argent. Un plancher qui ressemble exactement à la pierre réelle qu'il imite.
VENEZ LES VOIR ! Permettez-nous de les poser pour vous ou posez-les vous-mêmes, nous avons tous les outils appropriés ainsi que le ciment.
PRIX : Pièce de 9' x 12'
$25
ENVIRON
Comprenant TUILE et CIMENT

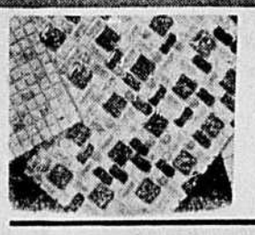

100,000 FEUILLES DE MOSAIQUE
29¢ 39¢ 44¢ 49¢
54¢ 63¢ 94¢
LA FEUILLE de 1 PI. CA.

TUILES MURALES CERAMIQUE
6" x 6" x ¼"
100 pi. ca.
SEULEMENT $20

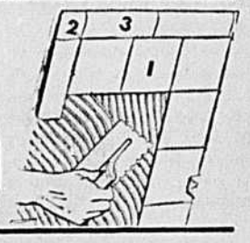

VINYLE COUSSINE SOFT TRED
LARGEUR de 12 PIEDS
verge carrée
$2.98
Aussi disponible en largeurs de 2 et 3 verges. Quelques imparfaits, la v.c. $2.49

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE ● Portez à votre compte ● 3 ANS POUR PAYER ● GARANTIE de SERVICE pour 10 ANS : Montreal Floor replacera votre tapis au besoin

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE

15 est, BERNARD
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
273-9983

3424, av. du PARC
(Angle Sherbrooke)
Près de la sortie du métro "Place des arts"
842-8871

392 boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre-d'achats Pont-Mercier
366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi juqu'à 5 h.

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Enquête sur le comportement "électoral" des employés municipaux de Montréal-Nord

par Gilles PRATTE

Le conseil municipal de Montréal-Nord a formé hier soir une commission de trois membres qui aura pour tâche de faire enquête sur le comportement des employés municipaux pendant la période électorale qui a précédé les élections du 6 novembre dans cette ville.

Un certain nombre d'employés sont soupçonnés d'avoir participé activement à la campagne électorale, contrairement aux dispositions des conventions collectives de travail qui interdisent un tel "travail".

Cette commission, dont font partie les conseillers Maurice Brunelle et Roland Dupont, sera présidée par Me Gabriel Lapointe.

Au lendemain des élections, le maire réélu, M. Yves Ryan, a déclaré que tous les employés municipaux qui seront reconnus coupables de "politicaillerie" seront implacablement mis à la porte de l'hôtel de ville.

La commission ad hoc formée hier soir doit soumettre un rapport au conseil d'ici le 14 mars.

Le conseiller André Elliott, qui a proposé la formation de cette commission d'enquête, a précisé que c'était là une façon "humaine" de permettre à ceux qui seront accusés de se faire entendre. Nous aurions très bien pu, a-t-il remarqué, nous contenter de dire : Monsieur Untel, Monsieur Untel, dehors, mais ce n'aurait pas été très humain.

C'est ce même conseiller qui a demandé hier soir que les avis de contraventions émis, notamment dans le domaine de la construction, par les divers services de la ville soient numérotés et conservés par l'ingénieur municipal, de telle sorte que si, "à un moment donné, un conseiller ou le maire tente d'arranger certaines choses, on sache qui est intervenu".

Montréal-Nord et St-Léonard en furie

Le conseil de Montréal-Nord a également eu l'occasion hier soir de s'indigner d'une décision de la Commission des transports du Canada qui "condamne", comme a dit M. Ryan, cette ville et St-Léonard, à défrayer à parts égales la construction d'un tunnel, au boulevard Lacordaire sous les voies des Chemins de fer nationaux, au montant prévu de $900,000.

Les villes de Montréal-Nord et de St-Léonard s'étonnent du fait que les Chemins de fer nationaux ne soient pas obligés de participer, eux aussi, au financement de cette entreprise.

Qui plus est, le maire de Montréal-Nord est indigné du fait que la Commission des transports du Canada ait émis une ordonnance établissant le partage du coût de construction entre les deux villes, sans avoir laissé le temps, comme ils l'avaient demandé, aux représentants des villes de faire valoir plus amplement leur point de vue.

M. Ryan a noté que les Chemins de fer nationaux vont jusqu'à poser leurs conditions, exigeant que le tunnel soit assez long pour permettre l'établissement de trois voies de chemins de fer, au lieu de deux, comme c'est le cas présentement.

Pour le moment, le conseil de Montréal-Nord étudie la possibilité de contester l'ordonnance de la Commission des transports du Canada.

Guerre sourde contre les décibels à Montréal-Nord

L'administration municipale de Montréal-Nord part en guerre sourde contre les décibels.

Pour plonger la ville dans un reposant bain de paix, le conseil municipal a adopté hier soir un règlement interdisant à quiconque, sous peine d'une amende allant jusqu'à $200, d'importuner les citoyens par le bruit, qu'il soit harmonieux ou non.

C'est dire que tout citoyen qui aura à se plaindre de "bruits" qu'ils soient d'origine industrielle, commerciale, domestique ou autre, n'aura qu'à alerter la police municipale pour recouvrer la paix.

Dans le cas des travaux de construction effectués sans permis après 10 h. du soir, il est même entendu que sur une plainte de tout citoyen ou sur simple constatation de sa part, tout policier doit arrêter à vue les personnes qui violeraient le règlement.

L'eau entrait par une porte latérale du "Cabot" chaque fois que la grue enlevait un fardeau

par Denis MASSE

L'explication la plus valable du chavirement du navire "Cabot" dans le port de Montréal, le 16 décembre dernier, a été fournie hier après-midi à la commission d'enquête par un inspecteur fédéral des navires marchands, M. Robin Burnside.

M. Burnside a expliqué qu'à un moment donné, dans le cours des travaux de chargement du vaisseau, une certaine quantité d'eau a dû pénétrer à l'intérieur du navire par la porte latérale arrière qui était restée ouverte.

Il faut savoir ici que le navire donnait légèrement de la bande chaque fois que la grue placée sur le pont étendait son bras au-dessus du quai et y enlevait une pièce lourde. Il faut se rappeler également qu'un espace de 15 pouces seulement (et même moins à mesure que le navire était chargé) pouvait séparer la surface de l'onde du seuil des portes pratiquées dans le flanc du navire pour y permettre l'entrée de la cargaison.

Selon M. Burnside, le navire s'est redressé aussitôt après la première entrée d'eau et la quantité d'eau prise en premier lieu n'a pas été assez forte pour entraîner le lourd bateau de 8,000 tonneaux.

Cette eau s'est répandue par des tuyaux jusque dans la cale arrière du navire. Et le phénomène s'est reproduit chaque fois que la grue a pris une pièce sur le quai pour la déposer sur le pont supérieur. Il est arrivé un moment où l'eau emmagasinée dans les cales et un peu partout dans le navire a rompu l'équilibre maintenu par les réservoirs de lest et que le navire n'a pu retrouver la position verticale mais a été continuellement entraîné sur le côté tribord.

De toute évidence, il était nécessaire que les portes latérales soient fermées à mesure que les cales étaient remplies, surtout celle de l'arrière où avaient été entreposées les pièces les plus lourdes. C'est le reproche principal qu'ont fait les enquêteurs du ministère des Transports à l'équipage du "Cabot" à l'issue d'une enquête préliminaire.

L'explication donnée par M. Burnside détruit l'hypothèse avancée par le gérant général de Clarke Steamship Company Limited, M. James Hutcheson, immédiatement après l'accident. Ce dernier soutenait qu'il y avait dû y avoir une voie d'eau.

Dans son rapport, M. Burnside écarte aussi la possibilité d'un déplacement de la cargaison tout comme il rejette une erreur dans le délestage du navire. La preuve a été faite, en effet, que tous les réservoirs de lest avaient été vidés.

Opposition de principe

Le procureur du capitaine, Me Jean-Paul Dufour, et le procureur de Clarke Steamship, Me Bruno Desjardins, se sont tous deux fermement opposés à la déposition de l'expert appelé par le procureur de la commission, Me Kenneth Mackay.

Leur objection repose sur le fait que M. Brunside avait participé à l'enquête préliminaire menée par le ministère des Transports. Les deux avocats ont cité certaine jurisprudence pour étayer leur objection et ont soutenu qu'il s'agissait d'une opposition de principe.

Le juge François Chevalier devant qui s'instruit la présente enquête, a finalement permis au témoin de faire sa déposition mais s'est réservé le droit de l'accepter ou pas, disant qu'il ferait connaître sa décision à la reprise de l'audience aujourd'hui.

Incidemment, tous les membres de la commission d'enquête devaient se rendre aujourd'hui sur le "Cabot" pour se faire une meilleure idée du navire qui a chaviré entraînant la mort de deux de ses 21 membres d'équipage.

Profond désaccord

Témoignant plus tard, au cours de la journée d'hier, le capitaine Alphonse Bégin a exprimé son désaccord le plus total avec le témoignage rendu préalablement par le chef-mécanicien, M. Paul Bouchard. Le désaccord se fait sur l'angle de gite que le "Cabot" a dû manifester dans les minutes qui ont précédé le chavirement du navire.

Pour sa part le capitaine est sûr que le bâtiment ne donnait pas de la bande pour plus d'un degré et demi. tandis que le chef-mécanicien affirme que son clinomètre indiquait une gite de 6 degrés.

Cette dangereuse inclinaison constatée à 2 h. 40 (le chavirement s'est produit vers 3 h.), a-t-il dit, l'a fait accourir aussitôt à la chambre des machines pour vérifier si les réservoirs avaient bel et bien été vidés comme il en avait donné l'instruction.

Mais le capitaine soutient qu'une gite aussi importante ne peut passer inaperçue chez un marin d'expérience et qu'il aurait été le premier à s'en inquiéter. Il affirme, par ailleurs, que le clinomètre situé dans la cabine du chef-mécanicien ne

Voir "CABOT" en page 6

Le métro : ouverture de la station Victoria

La station Victoria du métro de Montréal sera inaugurée lundi après-midi, le 6 février, à 4 h. de l'après-midi, tandis que la station Banoventure, station terminale du tronçon est-ouest, suivra d'une semaine sa voisine : elle sera ouverte aux habitués du métro à compter de 4 h., lundi après-midi, le 13 février.

Ces deux stations ont été complétées plus tôt que prévu. La station Victoria ne devait pas être inaugurée avant la fin du mois de février et la station Bonature, pas avant la fin du mois de mars.

Ces deux stations compléteront le réseau de métropolitain dans l'île de Montréal. Il ne reste en effet qu'à mettre en service les deux stations du tronçon Montréal-Longueuil.

Précisons enfin que le réseau de métro se complète graduellement en d'autres endroits du parcours.

Depuis quelques jours, notamment, il est maintenant possible d'accéder directement de la station Berri-Demontigny à l'intérieur du Palais du Commerce et du terminus de l'est de la Compagnie de transport provincial, rue Berri.

Autre panne dans le métro

Des milliers de Montréalais ont été incommodés ce matin par une panne de métro qui, durant une heure environ, a paralysé complètement ce service de transport entre la station Crémazie et la station Henri-Bourassa.

Le tronçon nord-sud a été en plus paralysé sur toute sa longueur depuis 7 h. 15 jusqu'à 7 h. 25, alors qu'un service d'urgence a été établi entre les stations du centre-ville et la station Crémazie.

Quelque 600 personnes sont demeurées emprisonnées dans un train, immobilisé dans le tunnel entre les stations Crémazie et Sauvé, à la suite d'une panne d'électricité. Ces gens ont vainement attendu la reprise du service de 7 h. 15 à 8 h. 08 minutes.

La Commission de transport de Montréal a mis sur pied un service spécial d'autobus entre la station Henri-Bourassa et la station Crémazie dès qu'un service temporaire de métro a pu être organisé entre Crémazie et Bonaventure. Ce service n'a cependant été que très peu utilisé.

Le service régulier a été établi sur la totalité du tronçon no 2, soit de Bonaventure à Henri-Bourassa, à 8 h. 25 minutes.

Ce qui explique peut-être en partie les retards nombreux qu'ont sans doute remarqués ce matin les employeurs du centre des affaires.

Norman Desroches se reconnaît coupable de "meurtre simple"

par Maurice MORIN

Norman Desroches, âgé de 21 ans, du 5740, de la rue Saint-Laurent, appt 19, qui était devant ses pairs, 12 jurés de langue française, sous une accusation de meurtre prémédité, s'est reconnu coupable sous une accusation moindre, celle de meurtre non prémédité ou simple.

Et le juge Peter V. Shorteno, qui avait présidé l'instruction de deux jours et demi aux Assises, n'ayant pas d'autre choix, l'a condamné au pénitencier à vie.

Il s'agit d'une affaire bien sordide.

C'est le 31 juillet 1966 que Desroches, Me Jean-Paul Sainte-Marie, procureur de la Couronne ad hoc, en avait fait la preuve, avait poignardé sa victime, Henri Dessureault, âgé de 46 ans, dans le domicile de ce dernier, au 4219, de l'avenue de l'Esplanade, appt sept.

D'ailleurs, ce matin, le sergent-détective André Brosseau, en charge de la cause avec le sergent-détective René Leblanc, tous deux de la Sûreté municipale, avait fait lecture d'une déclaration que Desroches lui avait faite peu de temps après sa détention, soit le 20 septembre 1966, dans laquelle il affirmait avoir frappé Dessureault avec un couteau, puis lui avoir mis les doigts dans la bouche pour l'empêcher de crier. "Puis sept ou huit minutes plus tard, il avait cessé de râler", dit aussi Desroches dans sa confession ou déclaration dont lecture a été faite aux jurés.

Et une fois que Me Sainte-Marie eut produit la déclaration et déclaré sa preuve close, Me Paul Papineau, avocat de Desroches, informa le tribunal que son client désirait se reconnaître coupable de meurtre simple et que c'est pour cette raison qu'il ne produisait pas de défense.

Me Sainte-Marie a accepté, puis les jurés furent appelés à prononcer leur verdict, ce qu'ils firent sans avoir à quitter la salle d'audience.

Une fois la cause terminée, le juge et Me Sainte-Marie ont tenu à féliciter les détectives pour leur travail dans cette affaire où des personnes seules du sexe masculin étaient impliquées.

Un deuxième individu, Roland Berthiaume, aussi inculpé de meurtre dans la même affaire et que Me Michel Proulx représente, doit subir son procès également aux Assises plus tard.

Canadair bénéficiera d'un accord de principe entre le Canada et la Hollande

LA HAYE (AFP) — Un accord de principe, quant à la collaboration entre le Canada et les Pays-Bas, en vue de la construction et du montage de 104 avions du type "Northrop F 5" A (chasseur, biréacteur, monoplace) et B (avion d'entraînement, biréacteur, biplace) a été conclu, a déclaré ce matin, à La Haye, le ministre néerlandais de la Défense, M. Piet de Jong, au cours d'une conférence de presse.

Un porte-parole de Canadair, a confirmé que cet accord de principe a réellement été conclu et a déclaré que l'obtention d'un tel contrat par Canadair, qui effectuera le montage, signifie la prolongation des contrats actuels pour le montage de 125 avions du même type en 18 mois et fournira environ 300 emplois supplémentaires.

Cet accord de principe est contenu dans une "lettre d'intention" qui sera soumise au parlement néerlandais pour approbation. Suivant les termes de l'accord, la construction des cellules et une partie de l'équipement électronique seront effectués par diverses firmes néerlandaises dont Fokker aux Pays-Bas, Canadair assurant, au Canada, la fabrication des autres parties de l'avion. Le prix de revient prévu sera de l'ordre d'un million de dollars canadiens par appareil.

125 autres avions pour la Belgique ?

Le gouvernement belge n'a point participé aux négociations entre les gouvernements canadien et néerlandais mais a été tenu au courant des détails des entretiens, a assuré M. Piet de Jong, qui a souligné que la Belgique devait faire connaître ses intentions avant le 15 février. La Belgique aurait besoin de quelque 125 avions du même type.

Le "Northrop F 5" est armé de deux canons M. 39 de 20 millimètres et peut transporter une charge utile (roquettes, bombes, napalm) de 2,800 kilogrammes (environ 6,160 li-

voir CANADAIR en page 6

Aménagement de nouveaux parcs de stationnement

par Raymond MASSE

Le comité exécutif de la ville de Montréal a siégé ce matin mais aucune des décisions prises ne concerne directement ou indirectement la grève que les cols blancs municipaux syndiqués ont déclenchée lundi après-midi.

C'est ce qui ressort du procès-verbal de cette réunion des commissaires, procès-verbal que Me Robert Bouchard, greffier de la ville et secrétaire de ce comité, a rendu public, à son retour à l'hôtel de ville, un peu avant midi.

La plupart des décisions prises ce matin par le comité exécutif qui a siégé, cette fois-ci, dans l'édifice du Conseil des ports nationaux, rue de la Commune, ont trait à l'aménagement de parcs de stationnement dans différents secteurs de la métropole.

La Commission de transport de Montréal a d'autre part été autorisée à demander des soumissions publiques en vue d'ins-

Voir PARCS en page 6

Le tribunal rejette les objections des débardeurs au sujet de M. Laurent Picard

par Jean DENECHAUD

M. Laurent Picard, l'un des membres de la commission d'enquête chargée de régler le différend survenu entre les armateurs et les dockers des ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec, ne peut personnellement être préjugé à raison du fait qu'il aurait déjà agi un an avant sa nomination à la commission comme conseiller ou aviseur pour l'Aluminium du Canada Ltée qui a le contrôle de Saguenay Shipping Ltd.

C'est ce que déclare le juge Fernand Legault, de la Cour supérieure, qui affirme que le motif de préjugé ou pour se servir du terme anglais "bias" ne peut être employé légèrement et sans raison sérieuse et le tribunal, ajoute-t-il, ne peut trouver cette raison sérieuse dans le cas allégué par la requérante.

Le juge déclare non recevable la requête et refuse à l'Association internationale des débardeurs, local 375, l'émission d'un bref d'assignation sans frais. Le juge rejette ainsi la procédure sans frais "vu la nature, dit-il, de cette requête, et qu'il s'agit en somme d'un "test case" et de l'interprétation de dispositions nouvelles du code de procédure civile".

La requérante soutenait également que le Bill C.-215 nommant la commission Picard était "ultra vires" des pouvoirs du Parlement, car cette loi constituait une délégation d'autorité à un corps secondaire.

La nomination de la commission déclarée valide

Dans une longue étude de la jurisprudence sur cette question, le juge Legault rejette également les prétentions de l'Association internationale des débardeurs.

Pour ce qui concerne le motif de préjugé qu'on alléguait contre M. Picard, le président du tribunal ne trouve pas sérieuses, comme nous le mentionnons plus

Voir PICARD en page 6

LOUEZ
Nos outils et notre équipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.
Perco LTD.
OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD
(Montée-de-Liesse nord)
Saint-Laurent
par la route transcanadienne
tournez à la sortie 18 nord
273-2411

GRANDES REDUCTIONS! sur
BOTTILLONS POUR DAMES
Valeurs régulières jusqu'à $24.95
$9.97
Très vaste choix de teintes et modèles. Infinité de pointures. Une occasion unique d'épargner ! profitez-en dès demain !
Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

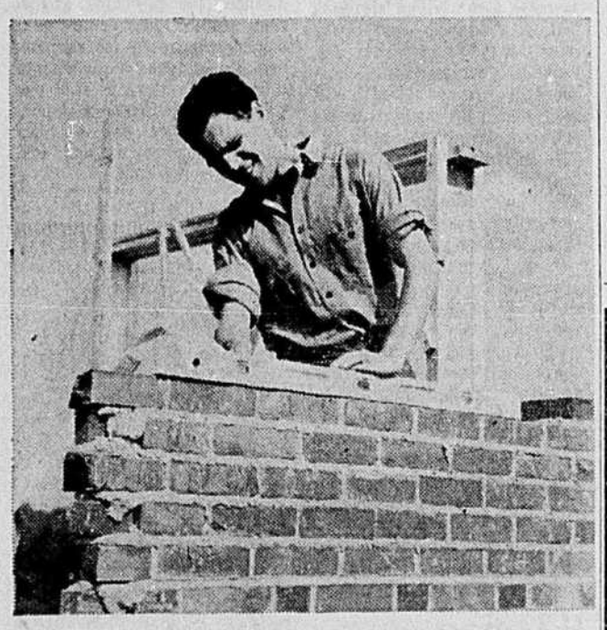
"Moi, JE PRÉFÈRE ALLER À LA BANQUE LE SOIR, je suis trop occupé durant le jour!"
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVRE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

Nouveaux numéros de téléphone de
LA PRESSE
PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111
TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911
COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900
REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine .. 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272
Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

LA NOUVELLE BANDE HERNIAIRE "SPUTNIK"
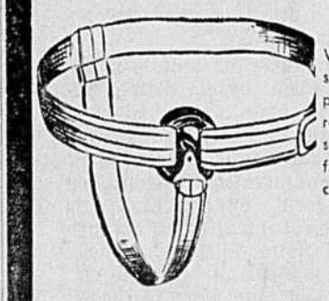
Voici une bande de 6 onces seulement que les sportifs en particulier apprécieront. Aucun ressort qui puisse irriter ou blesser. Extrêmement flexible et facile à ajuster. Coussin de caoutchouc hygiénique, lavable.
CEINTURE ELASTIQUE
Simple 9.75
Double 15.50
Consultez nos techniciens diplômés
*Nous louons des chaises roulantes
Stationnement GRATUIT avec chaque achat de $1.00 — ½ heure de stationnement sur St-André au sud de Ste-Catherine — 845-7251
PHARMACIE MONTREAL DUQUETTE & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

PICARD

SUITE DE LA PAGE 3

haut, les raisons invoquées à ce sujet, parce qu'au moment de sa nomination le Parlement avait été saisi de l'activité précédente de M. Picard et avait ratifié sa nomination.

La commission d'enquête avait été nommée à la suite d'un différend survenu au cours du printemps 1966, différend accompagné d'une grève entre la requérante et la Shipping Federation of Canada Inc.

Le différend avait donné lieu à une médiation présidée par le juge René Lippé et le Parlement adopta à la suite de cette médiation un bill recommandant la création d'une commission d'enquête afin de déterminer certaines questions sur lesquelles il n'y avait pas eu entente.

Au sujet du préjugé qu'on invoquait contre M. Picard, le juge Legault rappelle que la loi sur les enquêtes sur les différends industriels ou ouvriers énonce certains principes sur cette question de préjugé ou de "bias". On mentionne ceux qui ne peuvent exercer les fonctions de membre du comité de conciliation : toute personne qui agit ou dans les **six mois** qui ont précédé la date de la nomination a agi en qualité de procureur, conseiller juridique, d'avocat ou d'agent rétribué de l'une des parties.

"Evidemment, déclare le juge Legault, il ne s'agit pas ici de conciliateur, mais de commissaire et la règle existe pour les conciliateurs. Il faut présumer de l'intelligence du législateur qui n'a pas rejeté ce barème pour la nomination des membres d'une commission d'enquête. Si la loi avait voulu un barème plus sévère, elle l'aurait mentionné et son silence sur ce point nous replace dans le contexte de la loi qui a déjà établi le barème pour les commissions de conciliation quant au "bias". L'argument du "biais" est donc rejeté."

En terminant le juge Legault déclare être sous l'impression que l'addition de Saguenay Shipping Ltd a été faite plutôt pour une raison psychologique (M. Picard ayant été conseillé d'une compagnie contrôlée par Saguenay) et pour mettre plus de poids sur la question du préjugé. Même si la requête avait été accordée, le tribunal n'aurait pu trouver aucune raison pouvant justifier la présence de Saguenay Shipping comme co-défenderesse.

En effet, la Fédération la représentait.

"CABOT"

SUITE DE LA PAGE 3

donnait pas une indication correcte et n'était pas non plus situé au centre du navire. De son propre aveu, il a négligé depuis un an d'en commander un qui ne soit pas défectueux.

Au cours de la brève période pendant laquelle le "Cabot" a chaviré (deux à trois minutes, semble-t-il), le capitaine s'est enfui en gagnant la timonerie. Il a sonné l'alarme générale mais n'a pu actionner la sirène parce que le bouton le plus proche se trouvait au-delà d'un plan déjà très incliné, à l'avant de la timonerie.

Responsabilité du maître d'équipage

Tous les témoins qui se sont succédés jusqu'ici à la barre ont déclaré qu'il revenait au maître d'équipage de fermer les portes latérales, une fois les cales remplies. Le maître d'équipage devait cependant effectuer cette manoeuvre sur instruction de l'officier de quart.

Etant donné la lourde responsabilité qui semble déjà s'abattre sur le maître d'équipage, M. Joseph Madore, celui-ci a chargé un procureur de surveiller spécialement ses intérêts. Cet avocat est Me Roland Chauvin ; il assiste aux audiences depuis hier matin. M. Madore n'a pas encore été appelé à donner sa propre version des circonstances qui ont entouré l'accident.

L'officier de quart au moment où le navire a chaviré était M. Gérard Leblond, l'une des deux victimes de la tragédie.

L'auteur des plans de ce navire particulier (construit à la Davie Shipbuilding, de Lauzon), M. William Farish, a déposé une liasse de documents et plans décrivant en détail le "Cabot" et son fonctionnement.

Tout en soutenant que le "Cabot" était un navire absolument sûr et en parfait état de navigabilité, l'architecte naval a déclaré "qu'il n'existe pas ou très peu de navires qui ne peuvent chavirer sour l'effet de conditions adverses".

Soulignons que la Clarke Steamships fait actuellement construire un second navire à chargement par le côté du type du "Cabot". Mais l'accident survenu à ce navire en décembre dernier, accident qui s'ajoute à celui du "Fort William" survenu un an plus tôt et qui correspond au même genre de navire, ne manque pas de faire réfléchir.

Il est vrai que les armateurs avaient envoyé le premier chef-mécanicien, M. Lavoie, en Europe, où il a pu se familiariser avec ce genre de navire et son fonctionnement.

L'enquête se poursuit.

photo LA PRESSE

Un bain forcé

Cette voiture baigne dans un pied d'eau, au 7694 est, boulevard Lévesque, à Laval, dans un secteur où la rivière des Prairies est sortie de son lit.

La rivière des Prairies a quitté son lit, et a inondé plusieurs maisons

La rivière des Prairies a quitté son lit, hier et aujourd'hui, inondant plusieurs maisons dans le quartier St-Vincent-de-Paul, à Laval.

Le secteur inondé comprend les extrémités de certaines rues transversales, à partir du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, sur une longueur d'environ 4 milles en aval.

L'eau s'est introduite dans les caves de maisons situées le long de la rivière. L'inondation est due, dit-on, à une embâcle et à la neige provenant des rues.

A l'hôtel de ville de Laval, un porte-parole du service du génie nous informait, ce matin, que la ville avait reçu plusieurs plaintes à ce sujet. Après vérification, les ingénieurs de la ville considéraient que la situation peut devenir grave, mais qu'elle ne l'est pas pour le moment.

"Les préposés à la division des eaux et assainissement ont constaté que quelques sous-sols ont été inondés hier et, ce matin, nous tentons d'entrer en communication avec les représentants du gouvernement fédéral de qui relève le contrôle du niveau de nos rivières", a déclaré le porte-parole.

Il semble qu'il soit assez difficile de savoir à qui s'adresser dans les différents ministères fédéraux ou provinciaux, dans de tels cas.

Néanmoins, les autorités de Laval comptaient faire part de la situation aux autorités compétentes aujourd'hui même. Au barrage de l'Hydro-Québec, sur la rivière des Prairies, on ne considérait pas la situation alarmante, même si le niveau est plus haut qu'à l'accoutumée.

A midi, ce niveau semblait s'être stabilisé.

Vol de $10,000 chez un notaire

La police de Montréal enquête depuis trois jours sur le vol d'une somme de $10,127.27, en argent, du coffret de sûreté du notaire J.-N. Labelle, au 561 est, boul. Crémazie, suite 25.

Le vol a été perpétré durant la dernière fin de semaine mais les enquêteurs ont caché l'incident jusqu'à ce matin. Il semble que les faits entourant ce vol soient difficiles à établir.

En plus de l'argent, les voleurs ont pris des chèques et des documents.

Les "officiers de probation" s'en prennent au ministre du Bien-être

Revenant sur sa parole, le ministre de la Famille et du Bien-être social a refusé au service de probation de la Cour de bien-être social de Montréal les locaux nécessaires au respect du secret professionnel dû au public. C'est l'accusation que lancent, dans un communiqué remis à la presse aujourd'hui, les "officiers" de probation, qui "fustigent" le gouvernement.

Les plans originaux de la nouvelle cour de bien-être social, actuellement en construction, rue St-Denis, près du Centre St-Vallier, prévoyaient pour les officiers de probation des salles où ils auraient travaillé par groupe de six à huit. Des cloisons partielles, insuffisantes pour assurer le caractère confidentiel de leur travail, étaient prévues. Aucune porte ne fermait ces locaux.

Sous la pression du service de probation, le ministère consentit en juin 1966 à reviser les plans de l'édifice. Il se pliait ainsi aux normes exigées par le travail social. Soulignons que les fonctions de l'officier de probation l'amènent à fouiller l'intimité de ses clients; il évalue des situations familiales et réoriente de jeunes inadaptés sociaux. Il est évident que les cadres matériels où s'accomplit ce travail doivent contribuer à conserver le secret des confidences qui sont faites par les clients.

A la suite de renseignements pris sur les lieux mêmes de la construction, les officiers de probation se sont rendu compte, en décembre dernier, que le ministère était revenu aux plans originaux sans en informer les principaux intéressés. Le Syndicat des officiers de probation est revenu à la charge à plusieurs reprises et a essuyé un refus poli mais net de la part du ministre, M. Jen-Paul Cloutier.

Les diverses interventions du Syndicat des fonctionnaires pour la région de Montréal, représenté par son directeur, M. J.-L. Lampron, et du Syndicat des fonctionnaires pour le ministère de la Famille et du Bien-être social, dont le président est M. Gilles Roussel, se résument ainsi : 5 assemblées générales des officiers de probation ; 2 pétitions au ministère ; 3 télégrammes au ministre Cloutier. Résultat : aucun.

Dans leur pétition, les officiers de probation déclarent : "Nous sommes étonnés que des officiers supérieurs de notre ministère qui sont les promoteurs des cours de socio-pédagogie ou autres, où l'on nous enseigne les techniques de travail social et les conditions que cela implique, soient informés des conditions de travail au nouvel édifice et que ces mêmes personnes ne réagissent pas de façon adéquate à établir une situation conforme à ces exigence."

Devant l'attitude du ministère, les officiers de probation ont décidé d'informer le public des conditions qui l'attendent à la future cour de bien-être social. Les officiers de probation, étant personnellement responsables des dossiers, ne peuvent accepter, disent-ils, que ces dossiers soient exposés aux indiscrétions possibles. Ils réclament des conditions matérielles de travail qui soient conciliables avec les impératifs de leurs fonctions : entrevues, rédactions d'histoires sociales, téléphones, études de dossiers, réflexion et concentration. Ce travail exige que chaque officier de probation ait son bureau privé afin de préserver le secret professionnel.

PARCS

SUITE DE LA PAGE 3

taller deux appareils de lavage automatique d'autobus puis en vue d'exécuter des modifications au garage Frontenac, y compris la construction d'un "dépôt".

A la demande de M. Robert Letendre, conseiller spécial près le gouvernement provincial, le comité a prêté les services de Mlle Antoinette Faucher, actuellement "adjoint administratif" au Planétarium Dow, pour la durée de l'Expo" (On mentionne "du 1er avril au 1er novembre), M. Jean Baril, ancien fonctionnaire, remplacera temporairement Mlle Faucher, au Planétarium.

MM. Landes et Niding à l'hôtel de ville

Par suite d'une autorisation de la part du "comité de la grève", comité dirigé par M. Raymond Couture, de la CSN, le public a été admis à l'hôtel de ville un peu avant midi en vue d'assister à l'ouverture des soumissions reçues pour la fourniture d'un pont roulant (pour la cour municipale Beaugrand), pour la fourniture de peinture, pour la construction de pavages aux abords du nouveau pavillon du Golf municipal, pour la construction du poste de police no 8, à l'île Sainte-Hélène, ainsi que pour des modifications au réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques dans la rue de La Gauchetière, entre les rues de l'Inspecteur et Windsor, concernant la construction de la station de métro Bonaventure.

Deux membres du comité exécutif (il en faut deux, selon la charte), sont venus à l'hôtel de ville pour ouvrir les soumissions: Me Maurice Landes et M. Gérard Niding. Il s'agit des deux commissaires qui sont le plus souvent appelés à ouvrir les soumissions. Me Bouchard, le greffier, et M. Maurice Farley, sous-secrétaire administratif de la ville, étaient présents, comme l'exige la charte. Le public ? Sept représentants d'entreprises ayant fait tenir des offres à la Ville.

Environ six sacs de courrier par jour

On apprend d'autre part que c'est un policier au volant d'une camionnette du service de la police qui transporte à l'hôtel de ville le courrier destiné à la "Ville de Montréal". Deux voyages par jour. Environ six sacs de courrier par jour, provenant de la succursale "Place d'Armes".

CANADAIR

SUITE DE LA PAGE 3

vres). Le choix du F 5 avait été fait après que divers matériels, dont le "Mirage" français, eussent été écartés pour des raisons techniques.

Des pourparlers avec la firme américaine Northrop avaient échoué à la fin de l'année dernière sur des questions de prix de revient. C'est alors que les Pays-Bas ouvrirent les négociations avec Canadair qui construit le F 5 sous licence.

D'autre part, le gouvernement néerlandais, dans le cadre de la coopération avec le Canada, a accepté que le matériel blindé canadien en Allemagne fédérale soit désormais réparé dans les ateliers et les parcs néerlandais.

A Ottawa, où on a confirmé la nouvelle, on a dit que Canadair effectuera le montage des avions tandis qu'Orenda Engines Ltd., de Malton, en Ontario, construira les moteurs et autre équipement électronique.

Le ministre de la Défense, M. Hellyer, en a profité pour déclarer que la décision des Pays-Bas prouvait, hors de tout doute, que le Canada avait pris la bonne décision en décidant d'acheter 115 CF-105 pour l'aviation canadienne.

Le contrat est d'une valeur totale d'environ $180 millions.

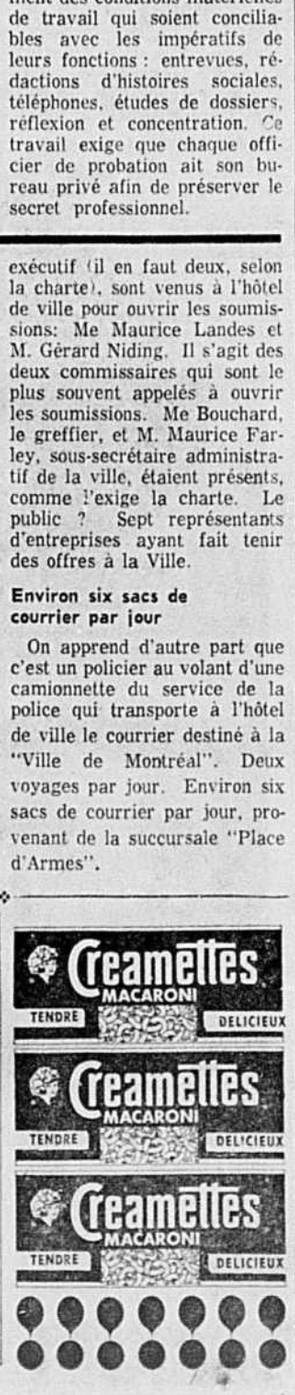

ACHETEZ ICI POUR LES PLUS BAS PRIX

Aujourd'hui et tous les jours EXCEL vous fait épargner sur les aliments. Nous sommes constamment à la recherche de moyens nouveaux pour réduire les prix des viandes, des fruits, des légumes et des autres produits alimentaires. Cette semaine, goûtez la satisfaction de faire votre marché chez EXCEL.

Le service amical et personnel fait toute la différence. Voilà pourquoi il est si agréable d'aller au marché EXCEL !

EXCEL

POULET B. B. Q. Catégorie "A" 2 à 3 LB SPECIAL 33¢ lb

FESSE D'AGNEAU 59¢ LB

SAUCISSE AU PORC "MAPLE LEAF" LB 55¢

BACON "MAPLE LEAF" Vacuum Pack 79¢ LB

où vous ne payez jamais plus cher qu'ailleurs !

PRIX EN VIGUEUR LES 1er, 2, 3 FEVRIER 1967

TOMATES MURIES A POINT 7 x 7 3 lb 59¢

PAMPLEMOUSSES "INDIAN RIVER" Grosseur 48 10 pour 59¢

BANANES "CHIQUITA" 2 lb 25¢

Economisez!

FEVES au LARD "LIBBY" Bte 20 on. 4/1.00

CROUTE A TARTE "BRODIE XXX" Boite 18 on. 3/1.00

SAUCE AUX POMMES "SCOTIAN GOLD" Boite 20 on. 5/1.00

THON "Clover Leaf" Boite 7 on. 45¢

CAFE MOULU "Chase & Sanborn" Sac 1 lb 89¢

NETTOYEUR à fourneaux "JIFOAM" Canette 8 on. 69¢

PAPIER de toilette "WHITE SWAN" rouleaux 8/1.00

Appétissant et de bon goût

MIEL LIQUIDE "BEE KIST" Pot 32 on. 75¢

FEVES GERMEES "MONTREAL" Boite 28 on. 2/45¢

SOUPE Won Ton "MONTREAL" Boite 10 on. 2/49¢

NETTOYEUR à vitres "WINDEX" Canette 15 on. 65¢

ANANAS tranchés "CREST" Boite 28 on. 3/1.00

SALADE de fruits "ARDMONA" Boite 28 on. 39¢

GATEAUX éponge doré Bte "R. Hood" 9 oz 4/1.00

GRUAU "ROBIN HOOD" Boite 3 lb 53¢

GELEE de pommes "OKA" Pot 9 on. 29¢

PAPIER ciré "DOMESTIC" Boite 200' 59¢

SAUCE Chinoise "AHUNTSIC" Bouteille 5 on. 2/29¢

SAVON "TIDE" Coupon 08¢. Echangez votre coupon sur les 3 formats

Sauce aux tomates "HUNT" Boite 7½ on. 4/49¢

Jus de tomates "HUNT" Boite 48 on. 3/1.00

Pâte de tomates "HUNT" Boite 6 on. 2/35¢

CATSUP "HEINZ" Bouteille 20 on. 39¢

SAVON "EXCEL" Boite 4 lb 6 on. SPECIAL 99¢

EAU DE JAVEL "EXCEL" Bout. plastique 128 oz SPECIAL 59¢

Marchés indépendants LES MARCHES Excel D'ALIMENTATION "Assez grands pour vous servir assez petits pour vous connaître".

Conflits scolaires: pas de commission de médiation

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — Le sous-amendement proposé par M. Jean Lesage à la motion de non-confiance de l'opposition contre le gouvernement Johnson a été défait hier soir par 55 voix contre 49.

La discussion reprendra donc aujourd'hui sur la motion de blâme elle-même qui a suscité jusqu'ici près de deux semaines de débats

Le sous-amendement Lesage visait à faire nommer une commission de médiation qui rechercherait des bases acceptables pour la conclusion de conventions collectives particulières dans le conflit des enseignants.

La commission aurait eu le pouvoir de suggérer des assouplissements aux directives du 14.

La proposition Lesage visait également à ce que le gouvernement retire ses injonctions, que les professeurs sursoient à leur droit de grève jusqu'au 30 mars et que le comité parlementaire de l'éducation se réunisse immédiatement pour étudier toute la question des salaires.

L'opposition libérale a déclenché hier une véritable offensive afin de faire adopter ce sous-amendement, mais elle fut renversée par la majorité unioniste.

M. Frank Hanley, député indépendant de Sainte-Anne vota avec le gouvernement, cependant que M. Arthur Séguin, libéral-indépendant d'Arthur-Baldwin, appuya l'opposition.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre Daniel Johnson avait lancé un appel à la Chambre afin que la proposition Lesage soit rejetée. M. Johnson avait affirmé que celle-ci équivaudrait pour le gouvernement à un abandon de ses responsabilités entre les mains de médiateurs.

Observateurs-informateurs

C'est hier matin que le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand a communiqué à la Chambre les résultats de l'entrevue qu'il a eue avec la CIC et la FCSCQ, lundi.

On sait que les parties se sont entendues pour que le gouvernement mette à leur disposition des observateurs-informateurs. Elles ont également accepté l'idée de siéger dans un comité de travail qui se réunira régulièrement durant toutes les médiations en cours.

L'ancien ministre de l'Education a posé plusieurs questions hier sur le rôle de ces observateurs et sur les pouvoirs du comité conjoint de suggérer des assouplissements aux directives du 14.

M. Gérin-Lajoie s'est étonné du fait que le gouvernement ait refusé l'idée d'une commission de médiation suggérée par le chef de l'opposition alors qu'il s'est servi du même système à Montréal et à Yamaska.

Selon l'ancien ministre, la proposition Lesage, qui consistait à "chapeauter" toutes les médiations locales, tenait compte de la responsabilité du gouvernement de veiller au développement ordonné dans le domaine des salaires.

Le ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand a de son côté déclaré que la présence d'observateurs-informateurs, réclamée par les parties, permettrait d'interpréter sur le plan local les directives du 14 au bénéfice des négociateurs.

"Il s'agit de trouver une solution immédiate à un problème immédiat, a dit M. Bertrand. Les syndicats eux-mêmes admettent qu'ils ne sont pas prêts à la négociation provinciale".

Selon M. Bertrand, l'observateur verra à la lumière de la situation locale s'il n'y a pas moyen, tout en respectant le fondement des directives du 14, de recommander certains ajustements.

"Le gouvernement acceptera donc toute possibilité d'ajustement réel à l'intérieur de la politique établie et maintenue", a dit le ministre.

Appel à la trêve

Quant aux moyens de prévenir les grèves imminentes, M. Bertrand a suggéré que les parties en cause, aussitôt la conciliation terminée, demandent la nomination d'un médiateur accompagné d'un observateur-informateur.

Le ministre a également lancé un appel pour qu'il y ait une "trêve de guerre" dans le domaine de l'enseignement au Québec, en raison du peu de temps qui reste avant la fin de l'année scolaire.

Selon M. Bertrand, l'entente survenue lundi entre la CIC et la Fédération des commissions scolaires est un pas en avant. Le gouvernement verra à poser les jalons en vue d'adopter une législation qui mettra fin à cette multiplicité des grèves.

Cette législation, a cependant expliqué le ministre, doit tenir compte du rapport Parent, de la taxation et du partage des impôts. Quant au mécanisme adopté lundi, M. Bertrand est d'avis que l'on se rendra compte de son efficacité à Yamaska, à condition cependant qu'il y ait coopération de tous.

Offensive

Plusieurs députés libéraux tout en admettant que les mécanismes mis de l'avant par le ministre de l'Education constituaient un pas en avant, ont défendu la proposition Lesage et prôné la convocation au plus tôt du comité parlementaire de l'éducation.

Entre autres, M. Jean-Paul Lefebvre, député de Ahuntsic, a déclaré qu'un vote unanime de la Chambre en faveur de la proposition Lesage aurait eu pour effet, sans porter atteinte au droit de grève, d'inciter plus facilement les enseignants à une trêve.

Pepin se prononce carrément en faveur des enseignants

Dans un communiqué remis hier soir à la presse, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, se prononce carrément en faveur des enseignants dans le présent conflit scolaire au Québec.

"La réforme de l'éducation doit se faire, affirme-t-il. Une partie essentielle de cette réforme consiste à relever les traitements des enseignants, pour que leur profession devienne une profession enviable, désirée, considérée.

"A cette fin, il faut l'argent nécessaire. Pour l'avoir, il faut réformer l'administration du gouvernement, arrêter le gaspillage, percevoir l'impôt, contenir la course folle des profits, drainer une part du capital pour les fins sociales primordiales."

M. Pepin estime qu'il n'équivaudrait à rien de briser l'essor des enseignants. "Cela laisserait subsister le problème de l'enseignement. Cela laisserait également subsister des problèmes encore plus graves : la maladministration, le règne anarchique du privilège, et ce serait avouer que l'Etat n'a aucunement l'intention de bâtir une société pour l'homme."

Faisant l'analyse de la présente crise scolaire, le président général de la CSN allègue notamment qu'elle est "le résultat direct des erreurs du passé", erreurs qui, selon lui, consistaient principalement à refuser le droit de grève aux enseignants.

Politique de peur

"Cette politique de contrainte, qu'on disait avec légèreté une politique de prudence, n'était au contraire qu'une politique de peur et d'escamotage des problèmes; à long terme, elle devait nécessairement s'avérer une politique imprévoyante, en ce qu'elle laissait s'accumuler les causes de conflit, au lieu de leur apporter au fur et à mesure les solutions voulues dans la raison."

"La crise scolaire, poursuit-il, est le résultat d'une autre erreur, qui est l'effet d'une autre illusion : l'illusion d'une autorité qui, sans consulter les intéressés, sans négocier avec quiconque, décide, dans un contexte de négociation, d'imposer unilatéralement des normes dans lesquelles elle prétend emprisonner aussi bien les salariés que les commissions scolaires elles-mêmes."

M. Pepin note toutefois qu'il semblerait qu'un certain assouplissement des normes soit envisagé, "ce qui serait certes un pas dans la bonne direction".

Poursuivant son diagnostic, le chef syndical soutient que "le règne des privilèges du petit nombre" a aussi quelque chose à voir avec la situation présente dans les conflits scolaires.

"Il n'y a pas de manque d'argent. Il y a accaparement de l'argent par les sociétés d'affaires, il y a accumulation scandaleuse de profits, il y a détournement du capital social à des fins privées, mais il y a de l'argent, et il y en a beaucoup. . . Les profits augmentent à un rythme constamment plus grand que les salaires. . . Il n'y a aucun contrôle là-dessus, aucune "norme", précisément. Les privilégiés font ce qu'ils veulent. Ils drainent tout le capital qu'ils veulent. Ils fixent les prix en conséquence, sans aucun contrôle. Les gouvernements refusent d'intervenir. Ils entretiennent, par leur silence, par leur inaction de ce côté, le paradis des profiteurs."

Les intérêts marginaux

Or, continue plus loin M. Pepin, "quand on veut faire des réformes en profondeur, il faut en prendre les moyens. Il faut que les intérêts marginaux des privilégiés cèdent le pas aux besoins fondamentaux de la collectivité."

"Pensez-vous que les gens en place s'arrêtent pour regarder le tableau que je viens de brosser lorsque éclate une crise comme celle que nous vivons dans l'enseignement ? Non, bien sûr, non. Ils font des "normes" pour bloquer les traitements des enseignants, et une action concertée s'organise pour mettre la réprobation publique sur le dos des victimes de l'état général de la société."

"On les fait même parader devant les tribunaux. On tâche de détourner sur eux l'attention du public, par le blâme, en exploitant à cette fin les sentiments des parents les mieux intentionnés et en proclamant les "droits des enfants" comme un beau paravent pour voiler plus efficacement l'essentiel du problème. Nous ne marcherons pas dans cette fumisterie."

Les professeurs de la région de Valleyfield débrayeront le 17

par Claude Gravel

Les quelque 500 professeurs de la régionale de Salaberry et de 13 commissions scolaires locales entreront en grève le 17 février prochain, obligeant ainsi 8,000 élèves de Valleyfield et des villages environnants à prendre un congé forcé.

C'est ce que vient de décider le comité exécutif de l'Association des enseignants, après qu'un vote de grève eut été pris le 22 novembre 1966.

Le secrétaire de l'association, M. Gilles Leblanc, a déclaré hier soir à LA PRESSE que le recours à un médiateur avant le déclenchement de l'arrêt de travail avait été sollicité et que la commission scolaire "ne semblait pas contre ça".

Il a toutefois été impossible de rejoindre un porte-parole officiel de la régionale afin d'obtenir des commentaires au sujet de cette allégation.

M. Leblanc a signifié que les négociations ne sont pas rompues entre les deux parties, même si aucune date n'avait été fixée pour la prochaine rencontre.

Le secrétaire de l'association des enseignants a révélé qu'au moins la moitié des quelque 180 clauses de la convention de travail restent encore à régler. "On a tenté par tous les moyens d'éviter la grève, mais les dernières offres patronales étaient inacceptables."

M. Leblanc a soutenu que les dernières offres de la commission scolaire en ce qui concerne les traitements donnaient une augmentation de salaires de seulement 1.93 pour cent aux 180 professeurs de la régionale, de 2.6 pour cent aux 200 de la locale de Valleyfield et de 16 pour cent à ceux des régions rurales, cela sur un contrat de deux ans.

Yamaska

Les deux parties dans le conflit scolaire de Yamaska se sont rencontrées pour la première fois hier soir en présence du médiateur, M. Claude Ryan.

Elles ont cependant précisé qu'il ne s'agit pas encore à proprement parler de négociations, mais d'une "rencontre technique" pour une "confrontation de chiffres".

Fait nouveau, l'observateur du gouvernement, M. Bernard Angers, assistait à cette séance. C'est la première fois qu'un représentant de Québec se trouve à la table des négociations dans un conflit scolaire.

Il a par ailleurs été impossible d'obtenir plus d'informations sur ce qui s'est passé durant la journée d'hier dans Yamaska. Il semble donc que la médiation suive son cours normal.

Chambly

A la régionale de Chambly, où les 693 enseignants ont décidé de déclencher la grève le 24 février, rien n'a bougé hier et les négociations ne doivent reprendre que mardi prochain.

La commission scolaire a tenu une réunion dans la soirée, mais il ne fut aucunement question des négociations et de la dernière assemblée générale des professeurs.

Un porte-parole de la régionale a déclaré au représentant de LA PRESSE, qui s'était rendu sur les lieux, que les enseignants en général se considèrent assez bien payés mais qu'ils ont surtout peur de voir leurs salaires gelés par suite de l'échelle-limite du ministère de l'Education.

Il a estimé que les professeurs demandent surtout des écoles supplémentaires, estimant que les locaux actuels ne suffisent plus à contenir le nombre sans cesse grandissant d'élèves.

A Chambly, les négociations ont commencé en août dernier et, selon ce porte-parole de la régionale, elles se sont toujours poursuivies dans un climat de franchise.

Régionale Meilleur et Granby

A Granby, les enseignants de la régionale Meilleur et de ses 13 locales, qui ont décidé de retarder leur grève du 2 au 10 février, rencontreront demain la partie patronale pour tenter de trouver une solution avant l'arrêt de travail des 622 enseignants, qui mettrait quelque 12,000 écoliers en congé forcé.

Une autre séance de négociation aura lieu mercredi prochain.

Les points de litige entre les commissions scolaires, dont les plus importantes, outre la régionale Meilleur, sont celles de Granby et Waterloo, et les enseignants sont le problème de l'"appréciation des commissions pour leur personnel enseignant", les conditions de travail (charge d'enseignement, nombre d'élèves par classe etc...) et les augmentations de salaire, cette dernière question évidemment colorée comme partout ailleurs par l'existence des cadres-limites du 14 octobre.

Des 622 professeurs, 572 sont membres de l'Association des enseignants de la régionale Meilleur. Les autres sont des religieux.

Médiation : les professeurs de Verdun n'ont pas eu de réponse

L'Association des professeurs de Verdun n'a toujours pas reçu de réponse de la Commission des écoles catholiques de l'endroit au sujet de l'offre de médiation faite vendredi dernier.

C'est ce qu'a révélé hier soir Mlle Huguette Lamarre, présidente du syndicat des enseignants. "Nous n'avons pratiquement eu aucune négociation sérieuse avec la commission scolaire depuis le 19 octobre dernier et tout est silencieux depuis le 1er décembre", a-t-elle dit en substance.

Mlle Lamarre, au cours d'une conversation téléphonique, a expliqué que les enseignants souhaitent que la médiation puisse être entreprise avant l'arrêt de travail prévu pour le 17 février, quitte à se poursuivre par la suite si cela est nécessaire.

534 professeurs font partie de l'association, tandis qu'une trentaine de religieuses également à l'emploi de la commission des écoles catholiques de Verdun pourraient être impliquées dans la grève qui priverait de cours quelque 12,000 élèves.

Les principales clauses en litige, a indiqué Mlle Lamarre, concernent le problème des spécialistes à l'élémentaire, des congés maternité, des congés mobiles et des heures hebdomadaires de travail. Il faut évidemment ajouter à cela l'échelle-limite des salaires fixée par le ministère de l'Education.

Il a été impossible de rejoindre hier soir le président de la commission des écoles catholiques de Verdun, M. Maurice Frenette, afin d'obtenir sa version des faits. Indiquons toutefois qu'il avait déclaré la semaine dernière après que les enseignants eurent émis l'idée d'un médiateur, que lui et ses collègues allaient étudier attentivement cette proposition.

L'écart entre l'offre des commissaires et la demande des instituteurs au chapitre des salaires est de l'ordre de $270,000. Depuis l'émission des directives du 14 octobre, la partie patronale a réduit ses offres initiales, de sorte que le fossé s'est élargi davantage.

Par ailleurs, le calme le plus plat semble toujours régner à Pointe-Claire et Beaconsfield, où 515 enseignants ont débrayé le 20 janvier, privant de cours 12,000 écoliers.

Le président du syndicat des professeurs, M. Julien Thibodeau, émet toutefois la possibilité d'une rencontre entre les deux parties pour demain.

La médiation privée de M. Emile Gosselin, de l'université de Montréal, est suspendue depuis vendredi dernier. Elle ne reprendra que lorsque les commissaires et les enseignants en feront la demande.

ANNONCE

BOUTONS

Les défauts cutanés du visage ou du corps, eczéma, boutons, rougeurs, desquamations, démangeaisons, pied d'athlète, sont vite soulagés par NIXODERM. Action antiseptique cicatrisante. Donne une peau plus douce et un teint plus net. Demandez le savon et l'onguent NIXODERM à votre pharmacien. Revitalisez votre peau.

"L'Alliance est injuste envers parents, enfants et enseignants"

— Les parents catholiques

(N.M.) — L'Association des parents catholiques du Québec s'est prononcée, hier, contre le prolongement de la grève des enseignants, affirmant que l'Alliance des professeurs se rendait responsable d'une grave injustice à l'endroit des enfants, des parents et même de ses professeurs.

Son président provincial, M. Louis Bouchard, a déclaré que la voix des parents était actuellement étouffée, que personne ne songeait vraiment à eux et à leurs enfants et que seul un tribunal d'arbitrage, donnant toutes les garanties d'impartialité et de souci du bien commun devrait être envisagé.

Dans une conférence de presse qu'il donnait hier avec Mme Georges Pallascio et M. Georges-Albert Arcand, respectivement présidente et directeur exécutif pour le diocèse de Montréal de l'APC, M. Bouchard a affirmé que les professeurs auraient dû épuiser tous les moyens d'entente et de négociations, "par une procédure de paix, plutôt que par la force" et par une guerre de propagande avant d'en venir à la grève. Il a déclaré qu'il n'était pas systématiquement contre la grève mais que ce moyen ne devrait être utilisé qu'en regard des patrons et non pas des commissaires qui ne sont pas de "vrais patrons".

D'autre part, il a souligné qu'il était regrettable que l'Alliance ait jugé nécessaire de garder le secret sur le travail du médiateur, empêchant ainsi ses membres de juger librement et en toute connaissance des faits, et ce sans toutefois renier leurs chefs, le mérite de certaines propositions du juge Montpetit.

"En prolongeant la grève, les enseignants risquent de diminuer leur prestige et ils devraient d'eux-mêmes décider la reprise de leur travail", de dire M. Bouchard. L'Association verrait alors d'un bon oeil la révision du Code du Travail qui met au même rang et dans les mêmes conditions de travail et de négociations pour conventions collectives, des fabricants de boites de carton et des professeurs conscients de leurs lourdes responsabilités vis-à-vis de la société."

L'APCQ compte environ 10,000 membres à travers la province dont environ 500 dans la région de Montréal. Elle s'est donné pour mission d'informer les parents, dans le conflit actuel et croit qu'il y a déséquilibre entre les forces de pression et les parents et contribuables qui ne sont pas suffisamment structurés comme groupe pour se faire entendre des autorités. Elle fait actuellement circuler, au niveau des paroisses, une requête demandant la cessation de la grève et en transmettra le résultat aux autorités compétentes. Cette requête se présente comme suit :

ATTENDU QUE le retour immédiat et libre des enseignants, par considération pour les parents et les enfants, servirait aussi les intérêts professionnels des maitres ;

ATTENDU QUE les négociations entre l'Alliance et la CECM peuvent se poursuivre avec l'aide du médiateur sans prolonger une grève qui a déjà trop duré ;

NOUS, SOUSSIGNES, réclamons, au nom de la plus élémentaire justice pour nous et nos enfants, la reprise immédiate de l'enseignement dans les écoles de la CECM.

Suivent les noms de la paroisse, de la famille ainsi que le nombre d'enfants inscrits à la CECM.

L'Association prétend avoir demandé à être entendue par la CECM et par l'Alliance, le jeudi 12 janvier dernier. La CECM les recevait dès le lendemain alors que l'Alliance des professeurs n'a pas donné signe de vie. Le Conseil provincial de l'Association des parents catholiques du Québec se réunira samedi prochain, à Québec. Cette réunion est convoquée surtout pour décider des questions d'organisation interne mais le Conseil pourrait, à l'occasion, juger opportun de prendre position sur la vague de grèves dans le secteur de l'enseignement, la réforme scolaire et l'ensemble de l'appareil pédagogique du Québec.

"La voix des parents n'a pas été étouffée"

—Le Comité des parents

Le Comité conjoint des parents de Montréal, qui groupe les cinq plus importantes associations de parents de la métropole, nie catégoriquement que "la voix des parents soit actuellement étouffée" dans le conflit scolaire.

"Au contraire, a dit la présidente du Comité, Mme Cécile Jacob, notre comité dont personne n'a jusqu'ici mis en doute la représentativité a rencontré à plusieurs reprises et les dirigeants syndicaux et la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui ont accueilli et étudié avec soin nos suggestions.

"De plus, nous avons une correspondance suivie avec le gouvernement, et nous n'avons jamais eu à nous plaindre jusqu'ici que notre voix ait été étouffée."

La régionale des Vieilles Forges demande à Québec un médiateur

par Jacques GINGRAS

TROIS-RIVIERES. — Au cours d'une assemblée extraordinaire tenue hier soir, les membres de la commission scolaire régionale des Vieilles-Forges ont adopté une résolution demandant au ministère de l'Education de bien vouloir nommer un médiateur dans le conflit qui prive de cours 25,000 élèves de Trois-Rivières et de la région.

Le président de l'Association des enseignants, M. Marcel Montgrain, a affirmé par la suite que son organisme ne refusera aucun moyen qui puisse mettre fin au conflit.

Selon lui, le médiateur devra toutefois être "acceptable" par les deux parties en cause dans la grève des 1,239 professeurs de la régionale, commencée depuis vendredi dernier.

A leur assemblée, les délégués des 25 commissions scolaires de la régionale ont par ailleurs refusé le recours à un tribunal d'arbitrage pour régler le différend qui les oppose aux enseignants trifluviens.

On sait que cette suggestion de l'Association parents-maitres faisait suite à un sondage qu'elle avait effectué dans la population par l'intermédiaire du quotidien "Le Nouvelliste". Les derniers résultats annoncés hier soir donnent 898 votes en faveur de l'arbitrage, 33 contre et 24 bulletins rejetés.

Les commissaires des Vieilles-Forges ont trouvé que ce sondage était très superficiel et qu'il ne pouvait pas compter dans un milieu rural. Ils se sont interrogés au sujet des réponses reçues à la suite de ce sondage, laissant notamment entendre qu'un bon nombre de locataires avaient aussi pu exprimer leur point de vue. Enfin, ils ont soutenu que l'enquête avait été noyautée par les maitres.

Plus tôt dans la soirée, un porte-parole du syndicat des enseignants avait exprimé que les activités des grévistes "fonctionnent normalement" et qu'ils sont prêts "à continer la grève autant qu'il le faudra".

"Nous sommes prêts à accepter toutes les solutions qui pourraient amener la fin du conflit et nous espérons que les commissaires vont bouger", a-t-il déclaré à LA PRESSE.

La signature d'une entente "au-dessus des directives du 14 octobre" entre la commission scolaire locale de Grand'Mère et ses enseignants a créé tout un émoi en Mauricie, où huit autres locales sont menacées d'une grève scolaire le 10 février.

Le conciliateur provincial dans ce conflit, M. François Guérin, a demandé aux deux parties de le rencontrer demain après-midi pour "étudier la situation à la lumière de ce fait nouveau". Les professeurs avaient plus tôt averti les commissions scolaires qu'ils n'étaient pas prêts à reprendre les négociations à moins que la partie patronale n'accepte certaines conditions.

De leur côté, les négociateurs de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Trois-Rivières, qui négocient à la fois pour les commissions des Vieilles-Forges et celles de la Mauricie, auraient l'intention de retourner devant les commissaires pour faire confirmer leur mandat.

D'après d'autres sources, les commissaires eux-mêmes ne sont pas du tout satisfaits de l'entente intervenue à Grand'Mère.

Il semble en effet qu'ils n'aient pas l'intention de dépasser les cadres-limites fixés par le ministère de l'Education, et qu'ils considèrent un peu la décision prise par Grand'Mère comme un "coup bas".

Par ailleurs, au sujet des conditions posées par les enseignants, et en particulier de l'établissement d'une échelle de salaire unique pour les huit commissions scolaires de la Mauricie, les négociateurs patronaux déclarent qu'ils seraient prêts à l'accepter, mais que cela causerait des problèmes dans certaines régions.

Voulez-vous faire du **KARATE?**

Joignez-vous à une de nos classes

GRATUITEMENT

(1ère leçon — test gratis)

JEUDI, le 2 février

places limitées

Tél.: 721-4888 pour réservations

BREVETS D'INVENTION

Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.

MARION, ROBIC & ROBIC

2100, Drummond, Montréal 25

Téléphone 288-2152

IMPORTED FROM SWITZERLAND

EXIGEZ

CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE

ANNONCE

Les reins paresseux peuvent causer des nuits blanches

Si vous êtes en proie à l'insomnie, et que vous vous tourniez et retourniez toute la nuit, sans savoir vraiment pourquoi — voici quelque chose qui vous aidera peut-être! Cette agitation est peut-être due à des reins paresseux, ce qui peut entraîner une irritation des voies urinaires et des malaises de la vessie, d'où peut-être un mal de dos et un sommeil agité. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les Reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodd's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveau gros format économique.

Cette margarine n'est pas comme toutes les autres.

Blue Bonnet possède toutes les qualités dont votre famille a besoin.

Faite d'huile végétale pure à 100%, elle est nutritive et contient des vitamines A et D.

Sa saveur naturelle ensoleille tous vos repas.

Elle possède les "vertus" du shortening et fait les gâteaux plus légers.

Les Canadiennes achètent plus de Blue Bonnet que de toute autre margarine.

CAHIER No 2 / PAGES 17-32 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE / BANDES DESSINEES / LOISIRS

MONTREAL, MERCREDI 1er FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 26

Paul VI a prié Podgorny d'intervenir pour prolonger la trêve au Vietnam

d'après AFP, PA, UPI

Le pape Paul VI a demandé au président de l'Union soviétique, M. Nikolai Podgorny, d'intervenir pour qu'une extension de la trêve du Têt, jour de l'An lunaire, soit prolongée de manière à ce qu'on puisse engager des pourparlers de paix.

Cette demande a été faite lundi, mais la chose n'a été révélée qu'aujourd'hui. On s'attend, de plus, à ce que la même supplique soit adressée au sénateur Robert Kennedy qui sera à Rome vendredi, ayant achevé ses visites à Londres, à Paris et à Bonn.

Des messages similaires ont d'autre part été expédiés à Washington, Pékin, Hanoï et Saigon mais les capitales communistes n'ont donné aucune réponse.

De son côté, le département d'Etat a réaffirmé hier que les Etats-Unis se limiteront à respecter une trêve de 4 jours au Vietnam au moment du "Tet". Prié d'effectuer une mise au point de l'attitude de Washington après que le Vietcong eut offert de prolonger la trêve durant sept jours, M. Robert McCloskey, le porte-parole du département d'Etat, a déclaré qu'en ce qui concerne les alliés, les opérations militaires seront suspendues du 8 au 12 février. Il a refusé de commenter la proposition de l'adversaire. Il a ajouté qu'à sa connaissance, les Etats-Unis et les autorités sud-vietnamiennes n'avaient pas discuté de la possibilité de prolonger la trêve.

Pendant ce temps, on apprend que les troupes américaines et sud-vietnamiennes reprendront leurs opérations sur une grande échelle aussitôt après la fête du "Tet", apprend-on à Saigon.

On a appris de sources militaires à Saigon que les troupes américaines suspendraient leurs opérations offensives pour se retirer à l'intérieur de leurs périmètres défensifs, le 8 février. "Mais sitôt la fin du cessez-le-feu, elles repartiront à l'assaut", a déclaré un informateur.

Les bombardements du Nord-Vietnam seront également suspendus, mais les vols de reconnaissance effectués par des avions non armés se poursuivront.

Par ailleurs, le haut commandement de l'Armée du peuple du Nord-Vietnam a protesté officiellement, aujourd'hui, auprès de la Commission internationale de Contrôle (dont le Canada est membre), contre la vente d'armes par le Canada aux Etats-Unis. La protestation rappelle la déclaration faite par M. Pearson, le 18 janvier, selon laquelle le Canada continuerait de vendre des armes aux Etats-Unis.

3 erreurs des USA au Vietnam

Selon un ex-diplomate et historien américain, les Etats-Unis ont commis trois erreurs graves dans leur politique au Vietnam. Ho Chi-minh aurait pu assumer la relève de la France sans menacer pour autant les intérêts des Etats-Unis. Mais ces derniers se sont laissé enfermer dans des erreurs de perspective qui ont fini par les plonger dans la guerre.

La guerre aurait pu être évitée, dit M. Edwin O. Reischauer, maintenant conseiller au Département d'Etat et professeur d'histoire à l'université de Harvard, et qui fut anciennement ambassadeur des Etats-Unis au Japon. Mais il est maintenant trop tard, dit-il. Les Etats-Unis se trouvent dans un couloir étroit et "ne peuvent revenir en arrière".

M. Reischauer donnait une entrevue hier soir, et il a énuméré, comme suit, les trois erreurs américaines, commises au cours des deux dernières décennies, et qui ont fini par créer la situation présente au Vietnam :

Appui donné au colonialisme

1) "Nous avons été amenés peu à peu à endosser le colonialisme français", et ce, dès 1945;

2) Les Etats-Unis se sont engagés "sur le terrain instable qu'avaient laissé derrière eux les Français" après leur défaite, aux mains du Vietminh, à Dien Bien Phu, en 1954;

3) Dès 1961, les Etats-Unis ont porté le nombre de leurs troupes là-bas de 800 "conseillers" à 17,000, "ce qui a grossi l'enjeu. Il eût été de beaucoup moins dommageable si nous avions alors accepté nos pertes et retiré nos troupes".

M. Reischauer est d'avis qu'il faut procéder prudemment à la "desescalade". "Sortir de cette guerre ne sera pas aussi facile que ce fut d'y entrer. Nous ne devrions jamais plus recommencer. Il faudrait réfléchir avant de s'aventurer une autre fois de la sorte."

téléphoto UPI

France : grève générale des services publics

Une grève générale des employés des services publics paralyse toute la France depuis hier soir. Mais c'est encore à Paris que ses effets se font le plus durement sentir. La foule doit attendre longtemps aux intersections avant de pouvoir monter dans un des nombreux camions de l'armée qui remplacent tant bien, que mal, le métro, les autobus et les trains de banlieue. Quant aux ordures ménagères, elles sont restées sur les trottoirs, les boueurs ayant décidé de participer à l'arrêt de travail. Environ 18,000 agents tentent d'éviter la formation d'embouteillages dans les rues qui regorgent de voitures. L'électricité et le gaz ont été coupés dans de nombreux secteurs et les services des hôpitaux seront désorganisés toute la journée. La grève doit durer 48 heures dans les principaux secteurs de l'activité publique.

Rôle capital pour de Gaulle et la France

—R. Kennedy

PARIS. (AFP) — "Je crois sans aucun doute que la France et le général de Gaulle vont jouer un rôle important dans tout effort réel qui pourrait être fait en vue de trouver une solution pacifique au problème vietnamien", a déclaré M. Robert Kennedy, à l'issue d'un entretien de plus d'une heure avec le général de Gaulle hier.

"Si cela n'est pas reconnu à Washington, c'est que nous sommes dans une situation bien plus difficile que je croyais", a-t-il ajouté.

M. Kennedy avait auparavant déclaré au sujet de son entretien avec le président de la République française : "Ce fut une conversation très intéressante et, pour moi, une occasion au cours de laquelle j'ai pu recueillir beaucoup d'informations. Nous avons parlé des problèmes de l'Asie du Sud-Est et du Vietnam. Le général de Gaulle m'a exposé ses points de vue et ses idées concernant l'avenir."

Quelque 2,000 ministres, prêtres, rabbins et laïques venus de 45 Etats de l'Union, et qu'on voit ici défiler de l'autre côté de la rue, ont observé une silencieuse vigile de prières devant la Maison blanche en vue de protester contre "l'immoralité de la guerre au Vietnam". En même temps, au premier plan, quelques contre-manifestants ont fait les cent pas, brandissant des pancartes endossant l'entreprise de guerre américaine.

Vatican : "Le chemin de la paix passe par Pékin"

CITE DU VATICAN. (AFP) — "Il apparait toujours plus clairement que, sans parler de la tragédie du Vietnam, le chemin de la paix passe par Pékin", écrit "l'Osservatore Della Domenica" à propos du fait que la Chine ne s'est pas associée à l'accord du 27 janvier dernier sur l'utilisation pacifique de l'espace.

"Il est inutile de se refuser à reconnaitre, poursuit l'hebdomadaire, que la Chine, — quelle que soit sa situation intérieure, économique, sociale, politique —, est désormais une grande puissance, prête à entrer, en tant que protagoniste, dans ce que l'on a appelé jusqu'à présent la compétition spatiale.

Elle y entrera d'abord modestement, mais étant donné les précédents, il est raisonnable de penser que ses progrès seront rapides. Point n'est besoin de dire que la valeur et l'efficacité du nouveau traité seront en fonction de l'attitude du gouvernement chinois à son égard".

Fustigeant la "scission", Mao dit à ses partisans de s'unir

D'après AFP, PA, UPI

Mao Tsé-toung a mis ses partisans en garde contre le "sectarisme" et la "scission" et a lancé un appel à l'unité à tous les éléments révolutionnaires de gauche, annonce aujourd'hui le correspondant à Pékin du journal japonais "Sankei".

Faisant état d'affiches apposées par les gardes rouges sur les murs de l'Université de Pékin, le journaliste japonais précise que Mao, s'adressant à une table ronde réunissant les principaux membres du sous-comité de la révolution culturelle du parti communiste, aurait donné "ses dernières instructions" aux leaders révolutionnaires rebelles (maoïstes).

"Il y a eu récemment des scissions et des confrontations au sein des diverses organisations révolutionnaires rebelles dans la lutte pour reprendre le pouvoir, mais ces tendances sont le résultat de la doctrine de petits groupes", aurait affirmé le vieux leader communiste.

"Je dois souligner, aurait ajouté Mao, que nous devons procéder à l'éradication du sectarisme et de la scission et chercher à nous unir, même avec ces personnes qui brandissent des opinions contraires aux nôtres."

Victoire des maoïstes au Sinkiang

D'autres affiches murales placardées à Pékin prétendent que des éléments maoïstes ont mis en déroute des troupes récalcitrantes dans la province du Sinkiang, limitrophe de l'Union soviétique. Ces affiches déclarent également que les partisans de Mao se sont emparés du contrôle de la province de Kouei-tchéou (sud-ouest de la Chine).

Le correspondant à Pékin de l'agence de presse japonaise Kyodo précise que les maoïstes se sont rendus maîtres des villes de Urumchi et Shihhotze, principales localités du Sinkiang où sont situées les installations nucléaires chinoises. Le journaliste japonais affirme que ces informations sont parvenues hier aux "gardes rouges" par voie téléphonique.

Auparavant, d'autres affiches laissaient entendre que Chou-En-laï, chef du gouvernement chinois, avait donné ordre aux forces armées du Sinkiang de cesser de se battre.

Selon ces mêmes affiches, le premier ministre chinois aurait même offert de rencontrer le général Wang En-mao, commandant de la garnison du Sinkiang qui s'était montré "récalcitrant" envers la ligne de Mao Tsé-toung.

Hier, un journal à sensation de Hong Kong écrivait que le général Wang En-mao avait menacé de s'emparer des installations nucléaires chinoises au Sinkiang, si les maoïstes tentaient de déloger ses partisans du pouvoir.

La victoire des maoïstes dans la province de Kouei-tchéou est confirmée par le "Quotidien du Peuple", organe du parti communiste chinois. Le journal souligne que cette victoire doit provoquer une réaction en chaine, qui poussera tous les rebelles révolutionnaires prolétariens en Chine du sud-ouest à poursuivre leur marche en avant pour la conquête du pouvoir.

Par ailleurs, l'Union soviétique est une nouvelle fois attaquée dans un commentaire de l'agence "Chine nouvelle" à propos de la visite de M. Podgorny au pape Paul VI.

Rappel probable à Moscou du personnel soviétique à Pékin

D'après AFP, UPI

Tandis qu'on apprenait de source sûre à Pékin que les familles des diplomates et journalistes soviétiques résidant actuellement dans la capitale chinoise seront progressivement évacuées à partir de samedi, les milieux proches du gouvernement soviétique laissaient entendre qu'il projette de réduire le personnel de son ambassade à Pékin au strict minimum et de demander à la Chine d'en faire autant en ce qui concerne l'ambassade chinoise à Moscou.

Les premières familles à partir seront celles des journalistes soviétiques, qui quitteront Pékin pour Moscou dès samedi prochain. L'école soviétique qui se trouvait dans l'ambassade et que fréquentaient tous les enfants de tous les pays de l'Europe orientale fermera ses portes en fin de semaine. Le nombre de femmes et d'enfants frappés par cette mesure atteint plusieurs centaines.

Cette décision a été prise à la suite des manifestations qui se poursuivent depuis six jours devant l'ambassade soviétique et plusieurs autres ambassades.

Tous les Européens, sans discrimination, sont victimes d'incidents quasi quotidiens au cours de ces manifestations.

C'est pour les mêmes raisons que Moscou songe à réduire le personnel de son ambassade à Pékin à un strict minimum. Les diplomates soviétiques, dit-on, sont dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions.

Un diplomate français, l'attaché commercial auprès de l'ambassade de France, a été l'objet d'un humiliant incident. Il fut obligé par des manifestants chinois à rester dehors par une température glaciale pendant sept heures. L'automobile du diplomate avait été impliquée dans une collision sans gravité avec un camion. Sorti brutalement de sa voiture, le diplomate s'est vu entouré par une foule de manifestants qui lui interdisaient de regagner l'édifice de l'ambassade.

La femme du diplomate, de son côté, est demeurée immobilisée dans la voiture, recouverte d'affiches et de grafitti injurieux, que les manifestants ont à plusieurs reprises martelés à coups de poing.

Un procès monstre pour trafic de stupéfiants a commencé en Italie

ROME — (AFP) — Un procès monstre pour trafic de stupéfiants a commencé, aujourd'hui, devant le tribunal pénal de Rome. Les inculpés, au nombre de 43, dont 30 jugés par défaut, sont français, italiens, nord-américains et canadiens. Huit inculpés sont écroués en Italie, trois aux Etats-Unis, un en France et un au Canada. La défense comprend 42 avocats. Les témoins sont au nombre de 70.

Les inculpés sont accusés d'avoir organisé l'exportation aux Etats-Unis d'environ 300 kilos d'héroïne, soit l'équivalent de 50 millions de doses de stupéfiants, pour une valeur commerciale de 15 milliards de lires (14 millions de dollars).

Le trafic avait commencé en 1951 et s'était poursuivit jusqu'à la fin de 1960. La découverte du réseau a été l'aboutissement d'investigations menées conjointement par l'Interpol, par le F.B.I. (Etats-Unis), la sûreté (France), et la garde de finances (Italie).

Hausse du salaire minimum aux USA

WASHINGTON. (UPI, PA) — Plus de 32,000,000 d'ouvriers américains bénéficient aujourd'hui d'une nouvelle loi qui hausse le salaire horaire minimum de $1.25 à $1.40.

Les principaux milieux touchés par la loi sont ceux des hôpitaux, du nursing, des maisons d'éducation, de la construction et des maisons de détail. Les ouvriers qui obtiendront la plus forte augmentation de salaire sont les employés de ferme, de restaurants et d'hôtels.

L'agitation sociale s'intensifie en Espagne

MADRID (UPI, PA) — Défiant la répression policière, les étudiants espagnols ont menacé aujourd'hui de déclencher de nouvelles manifestations pour protester contre le contrôle gouvernemental de leurs organisations. Les détachements anti-émeutes de la police sont sur le qui-vive dans une dizaine de villes espagnoles pour réprimer les manifestations de sympathie aux étudiants de la part d'autres éléments de la population.

En effet, les chefs syndicaux ont lancé une campagne recommandant aux travailleurs de faire la grève pour appuyer les étudiants.

Les autorités décidaient hier la fermeture de l'Université de Madrid dans le but d'éviter des manifestations estudiantes appuyant les demandes d'augmentations de salaire des travailleurs.

Pour sa part, la police a révélé qu'un étudiant d'une école de service social s'est suicidé, alors que les gendarmes fouillaient son domicile à la recherche de propagande communiste.

Des tracts ont été distribués hier à Madrid enjoignant la population à la grève générale. Dans les milieux industriels on croit qu'un grand nombre des 70,000 travailleurs des industries de Madrid répondront à l'appel de protestation.

Des porte-parole ouvriers signalent que les ouvriers projettent des grèves sur le tas aux usines américaines Standard Electric et Marconi, en guise d'appui à l'endroit des étudiants.

Cependant, c'est la situation à l'université qui inquiète davantage les autorités.

Propagande communiste

L'étudiant qui s'est enlevé la vie est Rafael Guijarro Moreno, âgé de 23 ans inscrit à l'école de service social dirigée par le ministère du Travail. La police précise qu'il s'est jeté d'une fenêtre du sixième étage du domicile de ses parents, alors que les gendarmes fouillaient l'appartement à la recherche de tracts de propagande communiste.

La police n'a pas précisé pourquoi elle avait choisi la demeure du jeune homme, ni s'il avait participé aux violentes manifestations estudiantines qui se sont déroulées à l'université de Madrid, vendredi, samedi et lundi derniers, quand les policiers armés de matraques en sont venus aux prises avec les étudiants qui les ont lapidés.

La France rend un dernier hommage au maréchal Juin

PARIS. (AFP) — Dans le cadre solennel de Notre-Dame-de-Paris, Alphonse Juin, dernier maréchal de France, a reçu l'hommage du général de Gaulle, du gouvernement, des assemblées, du corps diplomatique, des représentants de toutes les armes et de tous ses compagnons, dont le cardinal Feltin, comme lui ancien de Verdun.

La dépouille mortelle du maréchal Juin reposait depuis hier sur un catafalque recouvert de tricolore où étaient posés son képi et son bâton étoilés.

Sous la grande voûte historique où se répercutaient les chants et la voix puissante des orgues, Mgr Badre, aumônier des armées, a célébré la grand-messe de communion, écoutée avec recueillement par le chef de l'Etat qui avait pris place près du catafalque. Mgr Feltin a prononcé ensuite l'allocution, se bornant à évoquer le chrétien, l'arrivée du général Alphonse Juin à Rome, l'entretien qu'il avait eu alors avec le pape et la foi qu'il avait manifestée jusqu'au dernier instant. D'autres diront la gloire du soldat, déclare le cardinal Feltin avant d'achever par un adieu ému.

VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE
où le choix est le plus complet à Montréal

Bas prix imbattables !

FAUTEUIL PIVOTANT

Tel qu'illustré
Extra spécial

$29.95

Idéal pour salle de jeux, sous-sol ou salle d'attente. Complètement rembourrée de caoutchouc mousse, couverture de vinyle extra doux. Base de métal noir sur embouts niveleurs. Hauteur 32", largeur 32". Choix de vert ou or.

P.S. — Couverture noire disponible dans 15 jours.

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30 hres

A.FORGET

6725 ST-LAURENT Au nord de St-Zotique Tél. 274-5568

Punch Imlach jette l'anathème sur Mahovlich, Keon, Shack et Pulford

C'est ce soir au Forum que les Maple Leafs de Toronto vont tenter de mettre fin à leur série de déboires. Les Leafs ont encaissé leur 7e revers d'affilée, dimanche soir dernier, à Chicago.

Cette défaite, combinée aux succès du Canadien, a fait glisser les joueurs de la ville reine en 4e place. Une victoire ce soir permettrait aux Leafs de remonter d'un cran au classement et de céder de nouveau cette place au Canadien.

Les habitués des matches du mercredi au Forum, contre les Torontois, trouveront quelques changements dans l'alignement du club. Le pilote Punch Imlach, excédé sans aucun doute par les piètres performances de ses hommes, a retourné le défenseur Kent Douglas au club Tulsa, de la ligue Centrale. Handicapé par des blessures, Douglas n'a pas été le même cette année. Loin d'être un leader, il n'a obtenu que deux buts en 39 parties et 12 passes.

Par ailleurs, les Leafs ont rappelé Dick Gamble et Larry Hillman du Rochester, de la ligue Américaine, où Gamble a compté 31 buts cette saison.

Imlach avait rappelé auparavant Jim Pappin et le gardien Gary Smith du Rochester.

Frank Mahovlich demeure un débutant douteux après avoir manqué les deux dernières joutes des Leafs en fin de semaine, car il est victime d'une vilaine grippe.

Le temps presse pour le pilote Punch Imlach, qui tente désespérément de trouver un moyen de secouer la léthargie de ses Maple Leafs de Toronto.

"Nous devrons trouver un moyen de compter quelques buts", a déclaré Imlach à son retour de Chicago, où ses protégés avaient subi la défaite.

Ce soir, les Leafs visitent le Canadien au Forum tandis que les Hawks reçoivent les Bruins de Boston à Chicago.

"J'imagine que le travail est la solution", a ajouté Imlach. "Une fois sur la patinoire, je vais dire à mes hommes : 'Ceci est une rondelle et là-bas, c'est le filet. Le principe du jeu est de lancer la rondelle dans le filet tout en empêchant vos rivaux d'en faire autant.'

En somme, nous recommencerons à zéro, excepté le fait qu'il soit déjà trop tard pour leur enseigner ce qu'ils semblent avoir oublié."

Imlach a blâmé Eddie Shack, Dave Keon, Frank Mahovlich et Bob Pulford pour la piètre tenue des siens.

"Car ils sont les joueurs les mieux rémunérés et ils doivent produire davantage."

Pour leur part, les Canadiens seront privés des services de la défense Ted Harris, victime d'une fracture à un doigt, et du gardien substitut Gary Bauman, blessé à un genou. Noël Price a été rappelé des As de Québec, puis Lorne Worsley servira de substitut à son retour au jeu depuis le 7 décembre alors qu'une blessure au genou a nécessité une opération.

Enfin, les Hawks seront également privés des services de Glenn Hall, dont la blessure au genou subie dimanche dernier, a nécessité 42 points de suture.

Pour leur part, les Bruins ont retourné deux joueurs dans les mineures à la suite du retour au jeu de Ron Murphy et Gilles Marotte.

Jean-Paul Parise est retourné à Oklahoma City, de la ligue Centrale et Wayne Rivers, à Hershey, de la ligue Américaine.

Murphy, handicapé par une luxation de l'épaule, et Marotte, victime d'un "charley horse", ont obtenu la permission de s'aligner contre les Black Hawks ce soir.

Dick Gamble

Voulez-vous faire du
KARATE?
Joignez-vous à une de nos classes
GRATUITEMENT
(1ère leçon — test gratis)
JEUDI, le 2 février
places limitées
Tél.: 721-4888 pour réservations

New York lance sa loterie sur les courses

ALBANY, N.Y. (PA) — L'Etat de New York organisera sa loterie sur les courses. Il y aura 4 tirages par année et les billets se vendront $2.00 chacun.

Pour chaque million de billets vendus, il y aura un premier prix de $100,000, un second de $75,000, un troisième de $50,000, un quatrième de $20,000 et 11 prix de $5,000 chacun.

Les règlements de cette loterie, dont les profits seront versés à l'éducation, ont été étudiés par le gouverneur Nelson A. Rockefeller et les leaders de l'Etat. L'électorat avait approuvé la loterie en novembre dernier.

On croit que cette loterie rapportera annuellement la somme de $120,000,000, recette brute. Il en coûtera 30 pour cent en prix et 15 pour cent de frais d'administration pour un profit net de $66,000,000. Rockefeller croit qu'il pourra lancer sa loterie dès le mois de juillet.

Les détails communiqués jusqu'ici sont les suivants. Il semble que ce sont les banques qui pourront seules vendre les billets.

Aucune personne de moins de 18 ans ne pourra acheter de billet.

Pour chaque million de billets vendus, il y aura $300,000 en prix.

Lors du tirage, il y aura 15 gagnants pour chaque $1,000,000 de billets vendus et les gagnants seront déterminés d'après les positions des chevaux à l'arrivée.

Pendant six jours, des feuilles représentant les inscrits dans deux courses par jour seront placées dans une urne. Chaque feuille présentera les inscrits d'une course présentée sur une piste de l'Etat de New York au cours de la semaine précédente.

Une feuille sera ensuite tirée au hasard pour déterminer la course selon laquelle les vainqueurs seront proclamés.

Les prix seront distribués selon l'ordre des chevaux au fil d'arrivée. S'il y a égalité pour l'une ou l'autre des quatre premières positions, les prix seront combinés et séparés entre les détenteurs de billets gagnants.

téléphoto UPI

L'aspect agréable des blessures

Le gardien de buts Glenn Hall, des Black Hawks de Chicago, se repose en compagnie de son fils Lindsay, âgé de 2 ans. Hall a été coupé au genou gauche et devra rater plusieurs matches de son club.

Otto Jelinek accuse le monde du patinage de truquer les championnats

TORONTO (PC) — Le patinage, déjà accusé de tricherie internationale, est maintenant assiégé par des difficultés financières.

Ainsi, les meilleurs patineurs de la Colombie-Britannique devront probablement débourser $250 chacun afin de représenter le Canada aux championnats nord-américains à Montréal du 9 au 11 février.

Il s'agit des champions en duo Betty et John McKilligan et les danseurs champions Joni Graham et Don Phillips.

Un membre de l'équipe canadienne, désirant garder l'anonymat, a déclaré que l'Association canadienne devrait défrayer leurs dépenses.

"Imaginez être obligés de débourser de l'argent pour représenter votre pays dans une importante compétition internationale alors que chaque athlète au pays hérite d'un voyage gratuit au cours de l'année du Centenaire. Il s'agit de jeunes patineurs qui se sont qualifiés dans un tournoi officiel pour faire partie de l'équipe nationale."

L'ACPA a reçu une subvention du gouvernement fédéral afin d'envoyer une équipe nationale aux championnats mondiaux à Vienne du 28 février au 5 mars.

Toutefois, les patineurs de Vancouver ont appris dimanche qu'ils devraient défrayer leurs dépenses de voyage de Toronto à Montréal avant de s'envoler en direction de Vienne. De plus, tous les membres de l'équipe nationale devront payer leurs frais de séjour à Montréal lors des championnats nord-américains.

Le porte-parole de l'équipe a ajouté :

"S'il ne s'agissait que des championnats nord-américains, les patineurs n'y participeraient pas. Nous avons déjà engagé des milliers de dollars dans ce sport et, maintenant que les jeunes ont une chance de prendre part aux championnats mondiaux, leurs parents et supporteurs sont devant une situation impossible et n'ont aucun choix."

Cette situation financière n'est qu'une des difficultés survenues récemment dans le patinage international.

Otto Jelinek, de Bronte, Ont., patineur professionnel qui a déjà remporté un titre amateur mondial, a déclaré : "Plusieurs titres mondiaux ont déjà été arrangés d'avance au cours des années."

Il est devenu professionnel en compagnie de sa soeur Maria après avoir remporté le championnat en duo à Prague en 1962. Jelinek a écrit ceci :

L'échange est le mot-clé dans les compétitions internationales. Ainsi, trois ou quatre juges européens conviennent d'accorder le titre en simple à l'Amérique du Nord, tout en conservant les championnats des duos et des danseurs en Europe, ou vice versa, selon les circonstances."

Il a soutenu que Norris Bowden et Francis Dafoe, duo champion en 1954 et 1955, ont été privés de leur titre en 1956 selon pré-entente.

"Bowden, sachant que lui-même et sa partenaire avaient été 'volés', s'est plaint avec le résultat qu'il a été suspendu immédiatement."

Plus tôt, le chroniqueur sportif George Gross, du Telegram, avait appris qu'il n'obtiendrait pas ses papiers officiels pour assister aux championnats mondiaux sous prétexte qu'il avait écrit que les championnats étaient parfois décidés dans des réunions mondaines. On a subséquemment décidé de lui accorder ses papiers officiels.

Le Dr Suzanne Morrow-Francis, ancienne championne, a été suspendue pendant un an comme juge international sous prétexte de "nationalisme" dans ses décisions.

L'Union internationale de patinage a révélé que, lors des championnats mondiaux l'an dernier, le Dr Francis avait été le seul juge sur un total de neuf à accorder le maximum de points au champion canadien Donald Knight de Dundas, Ont.

Pour mettre fin à cette situation impossible, Otto Jelinek a proposé trois suggestions. Que tous les juges soient d'anciens fameux patineurs. Eliminer les pointages extrêmes et modifier la façon traditionnelle d'accorder 60 pour cent des points aux exercices imposés et 40 pour cent au patinage libre.

chez nos amateurs

Tournoi atome à Ste-Rose

Les organisateurs du 2ième Tournoi Provincial Atome sont confiants du succès qu'obtiendra celui-ci avec les entrées qui arrivent constamment. Plusieurs équipes de Montréal et de la région métropolitaine ont déjà fait leur inscription. Par ailleurs, une équipe de Québec a contacté les organisateurs en vue de leur participation à celui-ci.

Pour ceux qui seraient intéressés à y participer, veuillez vous adresser à M. Raynald Vézeau à 625-6995 ou 625-2102.

Au congrès à Ottawa

Le club Le Troubadour, de Hull, et le National de Montréal se sont particulièrement signalés lors du récent congrès international de la raquette à Ottawa. Trois membres du club Le Troubadour monopolisaient les trois premières places dans le 60 verges pour dames, dont Judy Dallimore, la gagnante. Penny Werthner et Judy Dallimore enlevaient les deux premières places dans le 200 verges dames, tandis que Ronald Newton et Peter Werthner, du même club, gagnaient respectivement le 440 verges pour hommes junior et le 100 verges pour hommes senior respectivement. L'Union Commerciale de Québec se signalait également en gagnant le 200 verges et le 880 verges pour hommes senior, tandis que le Nationale, avec Robert St-Jules comme gagnant, se signalait dans la marche de 5 milles et gagnait aussi la marche d'un mille pour dames.

Défi au hockey

L'équipe de hockey du service de la récréation de Ville de Laval qui n'a pas encore connu la défaite, lance un défi à tout club intermédiaire qui serait intéressé à les rencontrer ; communiquer avec M. Raynald Vézeau 625-6995, 669-1741 ou encore M. Réjean Martimbeau, 669-1741.

La piste Richelieu membre de l'association des HTA

SAN JUAN, Porto-Rico — La piste Richelieu est devenue le 39e membre de l'association des Harness Tracks of America. C'est ce que le publicitaire Albert Trottier des deux pistes montréalaises, a fait savoir par téléphone hier.

Les autres pistes canadiennes, membres de la HTA, sont Blue Bonnets, Mohawk, Greenwood, Garden City et Windsor.

L'admission de la piste du Bout de l'île dans la HTA accroîtera le prestige de Montréal dans le domaine des courses sous harnais, tout en lui accordant plus de poids au sein de l'organisation, qui est largement responsable de la politique actuelle des courses en Amérique du Nord.

Cette récente association permettra vraisemblablement la tenue d'événements majeurs de la HTA à Richelieu, dans un proche avenir, peut-être même durant la saison 1967.

La demande d'affiliation de Richelieu a été reçue avec enthousiasme et acceptée à l'unanimité par les directeurs de la HTA.

Le conseiller juridique Aimé Desrosiers, directeur à Richelieu, représentera la piste au sein du bureau directeur de la HTA et Michael MacCormac agira à titre de substitut.

Les délégués ont réélu Franklin E. Devlin, de la piste Monticello, à la présidence des HTA. Alvin L. Weil, de Roosevelt, a été nommé sur un comité de six membres qui s'occupera de créer un bureau de surveillance aux courses sous harnais semblable à celui qui existe au turf. Weil a été nommé pour une période de 5 ans. Ernest Norris, Herman Grannis, Walter Michael, Louis Lobell et Donald MacFarlane complètent les membres du comité.

Marielle Goitschel tombe, Burgl Faerbinger triomphe

MONTE BONDONE, Italie. (AFP) — La svelte mais athlétique Allemande de l'Ouest Burgl Faerbinger, 21 ans, de Berchtesgaden où ses parents tiennent une pension, a brillamment remporté sa première grande victoire internationale dans le slalom spécial de Monte Bondone, comptant pour la coupe du Monde, dans lequel elle a défait avec le temps total de 72" 98/100 la championne du monde de la spécialité, la Française Annie Famose 73"37/100 et les Autrichiennes Traudl Hecher 74"33/100 et Christel Haas 74"61/100 qui a ainsi effectué une excellente rentrée.

Dans la première manche Faerbinger qui portait le no 1 fut créditée du meilleur temps avec 37"69/100 devant Famose 37"76/100, la surprenante jeune Allemande Rosi Mittermayer 3e avec 38"19/100 malgré le dossard no 37 et les Autrichiennes Gertrud Gabl 38"22, Hecher 38"71/100, Haas 38"81/100, Olgo Pall 39"22/100 etc ...

Dans cette manche, la championne du monde du combiné et du slalom géant Marielle Goitschel était tombée et avait abandonné ainsi que la Suissesse Fernande Bochartay et l'Autrichienne Erika Schinegger.

Dans la seconde manche, Annie Famose (no 9) partant en troisième position commit l'erreur de trop assurer sa course. Elle fut créditée de 35"61/100 alors qu'elle aurait pu faire nettement mieux. Faerbinger partant en 11e position, avec 35" 29/100 gagne nettement cette seconde manche et prit ainsi la première place du classement général.

FORUM
CE SOIR à 8 heures
HOCKEY — LIGUE NATIONALE
TORONTO vs CANADIENS
PRIX : Sièges dans la terrasse à $2.00 et billets d'admission générale à $1.75 et $1.50 MAINTENANT en vente. Billets d'admission générale à $1.25 en vente ce soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.
PLUS DE PROBLEMES DE STATIONNEMENT — UTILISEZ LE METRO

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Cleveland à Hershey
Springfield à Pittsburgh

LIGUE MONTREAL JR "B"
(Finale 2 de 3)
St-Michel vs St-Jean-de-Matha

HIER

LIGUE AMERICAINE
Cleveland 8 - Baltimore 3

LIGUE PROVINCIALE SR
Drum'dville 4 - Victoriaville 3
St-Hyacinthe 4 - Sherbrooke 2

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
Toronto 6 - London 4

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Shawinigan 3 - Trois-Rivières 5
Thetford 4 - Sorel 7

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Palestre 2 - Verdun 6
St-Jérôme 0 - Rosemont 5
Laval 5 - Lachine 8

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"
Immaculée 4 - Outremont 0

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
Chambly 0 - St-Lambert 6
Laflèche 6 - Rive Sud 5

LIGUE DE LA RIVE SUD
LaSalle 4 - St-Constant 3

LIGUE AMERICAINE
(Division EST)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	27	12	6	190	127	60
Québec	21	20	4	168	163	46
Baltimore	21	19	3	147	150	45
Springfield	18	21	6	164	167	42
Providence	8	30	8	165	207	24

(Division OUEST)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	28	10	6	184	130	62
Rochester	27	15	3	199	143	57
Cleveland	22	20	5	180	160	49
Buffalo	7	32	7	127	236	21

LIGUE PROVINCIALE SR

	G	P	N	P	C	Pts
Sherbrooke	21	14	0	160	136	44
Drum'dville	19	16	2	133	134	40
Victoriaville	16	19	1	138	153	33
St-Hyacinthe	14	22	1	122	140	29

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	21	10	4	160	134	46
Kitchener	20	10	4	160	134	44
Niagara Falls	15	11	8	174	160	38
Hamilton	16	13	4	123	109	36
London	14	17	6	144	164	34
St. Catharines	14	13	5	124	108	33
Peterborough	10	18	8	138	164	28
Canadien Jr	10	14	7	124	133	27
Oshawa	10	21	0	101	142	26

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	27	10	1	197	119	57
Sorel	22	15	2	181	129	46
Trois-Rivières	20	15	2	178	172	42
Québec	15	22	1	130	172	33
Shawinigan	16	23	0	150	183	32
Drum'dville	11	24	0	114	158	22
xSherbrooke	13	15	0	112	126	26

x - Champion.

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

	G	P	N	P	C	Pts
xVerdun	28	9	3	238	145	59
Palestre	25	13	2	202	143	52
Laval	20	15	6	185	178	46
Lachine	19	20	1	179	204	39
Rosemont	15	18	6	178	172	36
St-Jérôme	12	25	2	148	197	26
Montréal-Nord	8	27	4	150	229	20

x - Champion.

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	19	5	3	94	54	41
LaSalle	15	5	7	109	71	37
Verdun	14	7	5	69	49	33
West Island	12	10	5	73	69	29
Rosemont	12	12	1	86	73	25
Montréal-Nord	10	13	4	65	90	24
St-Laurent	9	12	6	86	89	24
Mont-Royal	8	13	6	68	75	22
Outremont	3	25	1	51	126	7

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Laflèche	23	2	0	143	58	46
Rive Sud	22	3	0	197	63	44
Jacques-Cartier	9	12	3	99	111	21
Chambly	7	15	3	84	145	17
St-Lambert	4	15	6	67	116	14
Notre-Dame	2	20	2	56	154	6

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	10	1	0	117	21	20
Waterloo	6	1	2	46	24	14
Western	7	4	0	51	32	14
McGill	4	6	1	41	68	9
Laval	4	5	1	33	60	9
Queen's	3	4	2	31	42	8
McMaster	4	6	0	44	54	8
Carabins	3	7	1	42	61	7
Guelph	1	8	1	28	69	3

LIGUE DE LA RIVE SUD

	G	P	N	P	C	Pts
LaSalle	20	8	1	163	113	41
Iberville	17	7	5	163	119	39
Lapraïrie	11	12	4	116	132	26
Châteauguay	8	16	5	110	136	21
St-Constant	7	20	1	124	180	15

St-Jean et Emery présents à Ottawa

Deux autres vedettes du sport amateur assisteront au banquet des trophées Julien et Daoust, demain, au Manège militaire de Hull.

Pierre St-Jean, de la Palestre Nationale de Montréal, champion d'haltérophilie et médaliste aux Jeux de l'Empire, sera en effet à la table d'honneur.

Vic Emery, de l'équipe canadienne championne du monde au bobsleigh, a accepté de remercier le conférencier d'honneur. Apparemment, Emery et Me Jean Drapeau se sont déjà rencontrés à Rome et ont beaucoup causé de Jeux olympiques. Les convives en recueilleront sûrement des échos.

un coquet petit manteau de fourrure
MAINT. $128 Rég. $200.
Imitation OCELOT et LÉOPARD
(agneau traité)
TANT QU'IL Y EN AURA
chez
SWEARS & WELLS
CONDITIONS POUR CONVENIR A VOTRE BUDGET
Swears & Wells Fourreurs (Montréal) Ltd.
1454 RUE PEEL Face à l'hôtel Mont-Royal

CIGARETTES "EXPORT"
BOUT UNI ou FILTRE
RÉGULIÈRES ET "KING"

À NE PAS MANQUER
Maître Teriyuki Okazaki
6e DAN
expert réputé de la Japan Karate Association
Invité par la FEDERATION CANADIENNE DE KARATE, sera à Montréal
le VENDREDI 3 février, de 7 à 9 h. p.m.
SAMEDI 4 février, de 10 à 12 p.m.
DIMANCHE 5 février, de 10 h. a.m. à 12 h. p.m.
pour une série de cours et démonstrations sur le karate, ses buts et sa technique.
Le public est invité sans frais d'admission
Pour informations appelez Ary Anastasiadis
7386, SAINT-HUBERT Tél. : 276-1916

CANADAIR LIMITEE
MONTREAL
offre aux
GRADUÉS
D'INSTITUTS DE TECHNOLOGIE
(en ajustage mécanique ou outillage)
Une opportunité d'entraînement dans la programmation pour machines-outils à contrôle numérique.
Une excellente opportunité de profiter d'un entraînement pratique dans la programmation pour machines outils à contrôle numérique. Les candidats qualifiés toucheront plein salaire durant la période d'entraînement, et se familiariseront avec les plus récentes techniques de programmation incluant le langage APT.
Le programme de modernisation de notre usine a créé ces opportunités exceptionnelles pour des techniciens ambitieux.
Le travail comprendra la préparation complète des programmes d'usinage pour machines à contrôle numérique pour une variété de pièces usinées comprenant des contours à géométrie variable.
La préparation finale des programmes se fera dans le langage APT, en vue de son processus par ordinateurs électroniques.
*QUALIFICATIONS MINIMUM REQUISES :
*Technicien gradué en ajustage mécanique ou outillage. Etre bilingue. Capable de lire et travailler d'après les dessins. Connaissances de la trigonométrie et géométrie descriptive. Expérience pratique d'usinage sur machines outils.
Pour appointement, téléphonez à M. L. GRENIER, 744-4262, durant la semaine ou le samedi ou présentez-vous au bureau d'emploi
CANADAIR
LIMITEE
BOUL. LAURENTIEN, ST-LAURENT, QUEBEC

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	900	11½	11⅜	11⅝
Algoma	400	24	24	24
Alliance		130	130	—
Alcan 5900	8	35¼	34	34⅜
Alcan 4¼	50	40¼	40¾	40¼
Anglo Cp	—	10⅛	10⅛	—
Ang T	—	43	43	—
Ang 290	25	45½	45½	45½
Arg 2.60	—	43½	43½	& —
Arg 2.70 P	25	45	45	45
Arg C P	—	11⅜	11¼	—
Asbestos	—	23½	23½	—
Atl Sug	100	8⅞	8⅞	8⅞
Bq CN	—	54½	54¼	—
Bq Eparg	200	14	13⅞	13⅞
Bq Imp	155	637	631½	633¾
Bq Mont	180	60⅜	60¼	60¼
Bq BE	75	676	672	676
Bq Pc	25	44	44	44
Bq Roy	150	744	74½	74½
Bq Ror	—	62¾	62½	—
Bath P	100	59	59	59
Bell Phn	2525	48⅞	48¼	48¾
Brazil	300	10½	10½	10½
BA Oil	700	35½	35⅜	35½
BC Forest	—	23¼	23	—
BC Phone	—	62	62	—
Brinco	2400	425	415	420
CAE	100	9	9	9
Cal Pw	1700	23	22¾	22⅞
Can Cem	50	39⅛	39	39
Can Cm p	—	23½	23½	—
CD Sugar	—	23	22¾	—
Can Iron	100	20¼	20¼	20¼
C S L	125	31½	31	31½
C Brew	—??	7¼	7⅛	7⅛
CBAC (A) w	—	410	410	—
C Fndtn	—	8¼	8¼	—
C I L	100	18½	18½	18½
CI Pow	—	34	34	—
CI Pow 5.10 p.c.	300	17¼	17¼	17¼
C Marconi	200	5⅛	5⅛	5⅛
CPR	1300	60½	60⅛	60⅛
CPR ½p.c. pr	500	8⅞	8⅞	8⅞
C Pfina	500	11¾	11¾	11¾
Cdn Tire (A)	—	15½	15½	—
Central Del	700	13	12¾	12¾
Chemcell	500	13¼	13	13¼
Col Cell Pr	—	19½	19½	—
Cons Pap pr	1200	24⅞	24¾	24¾
Cominco	700	33½	32⅞	33
Cons Paper	550	40¾	40¼	40⅝
Cons Text	200	8¾	8¾	8¾
Cons Pap w	300	950	950	950
Corby (A)	100	25⅜	25⅜	25⅜
Couvrette "A"	100	425	425	425
Crain RL	50	35⅞	35⅞	35⅞
Crush Int	—	11⅜	11⅜	—
Denison	100	53½	53½	53½
Dist Seag	300	36⅜	36¼	36⅜
Dome Pete	—	42¾	42¼	—
D Bridge	—	18⅛	18⅛	—
Do Fasco	400	20¾	20⅝	20⅝
D Glass	—	12¼	12¼	—
D Glass	—	14	14	—
Dasco	—	8⅜	8⅜	—
D Stores	1600	19⅜	19¼	19¼
Domtar	900	17½	17⅜	17⅜
D Text	275	13	30¾	30¾
Donohue	—	8¼	8⅛	—
Du Pont	105	38	37¾	37¾
Fin Collection	300	5	5	5
Falcon	400	88¾	88½	88¾
Fam Play	—	33⅜	33½	—
fraser	150	25	25	25
Fr Pete	— 465		465	—
GL Paper	6000	24⅜	23½	24¼
Hawk Sidd	200	410	410	410
Hollinger	—	25	25	—
Home (A)	700	24⅛	23⅞	24
Home (B)	200	25¾	25	25¾
Horne Pf	100	285	285	285
H Smith Pr	—	36	36	—
Hud Bay M	25	68½	68½	68½
HBC	1600	16¾	16⅝	16¾
Husky Oil	900	13⅝	13½	13½
Husky (C) Pr	—	54¾	54½	—
Husky D w	100	610	610	610
Imp Oil	800	58⅞	58½	58¾
Imp Tob	300	14¼	14¼	14¼
Ind Accep	1100	24⅜	24⅜	24½
Int Nickel	100	93¾	93¾	93¾
Int Pap	100	30¾	30¾	30¾
Int Util	100	27⅜	27⅜	27⅜
Int Util Pr	600	30	30	30
Inter PL	525	92	92	92
Invest Gr "A"	300	10⅛	10⅛	10⅛
Labatt	—	21	21	—
Laur Fin	400	5¼	5¼	5¼
Loblaw (A)	100	7⅞	7⅞	7⅞
Loblaw (B)	1000	8⅛	8⅛	8⅛
MacLaren A	—	23	23	—
MacMillan	950	27⅝	27¼	27¼
Marit Tel	800	23	22⅞	23
Massey F	5900	24½	24⅜	24½
Melchers	300	19½	19½	19½
Miron 6 p.c.	—	5½	5½	—
Molson A	400	19	19	19
Mtl Trust	100	16¾	16¾	16¾
Moore Corp	325	95	94¾	95
NB Tel	700	15¾	15½	15½
NFLD Light	300	9⅜	9¼	9⅜
Noranda	775	58⅛	57⅞	58
Nth C Gs	200	13⅞	13⅞	13⅞
NS LP	500	10⅜	10⅜	10⅜
Ocean Fish	—	8⅞	8⅞	—
Ogilvie	200	12¾	12¾	12¾
Pac Pte	1000	11⅞	11¾	11⅞
Phillips C	225	44½	43¾	44
Placer	100	31¾	31¾	31¾
Pw Cp	400	10¾	10¾	10¾
Price	400	12⅞	12¾	12¾
Price p	—	70½	70½	—
QN Gas	1700	10⅜	10¼	10¼
Que Phone	—	18⅞	18½	—
Rio Algm	500	24¼	23½	24¼
Rio Alg p	—	98½	98½	—
Rolland B	—	13	13	—
Rothmans	75	27½	27¼	27½
St L Cm	525	27	27	27
Salada "F	200	7	7	7
Scott LoS	—	14½	14½	—
Shell Can	1350	25⅜	25	25½
Shell I p	—	28¾	28½	—
Shell I w	1200	915	915	915
Simpsons	375	28¼	28¼	28¼
Southam	100	35	35	35
Steel Can	1300	21½	21⅜	21½
Steinbg A	—	19¼	19¼	—
Texaco Can	400	23¾	23⅜	23¾
T Grp (a)	500	10	10	10
Tr-C Corp	300	27⅜	27⅜	27⅜
Tr-C PL	1200	27½	27⅜	27½
Tr-C PL P	—	47	46½	—
Tr-C PL w	100	670	670	670
Tr Mt PL	200	17	16⅞	16⅞
Un Carbide	—	23	23	—
Union Oil	—	35	35	—
Viau	100	11¾	11¾	11¾
Walk GW	300	31¾	31⅜	31¾
W and Knapp	—	7	7	—
Weldwood	100	9¼	9¼	9¼
WCoast Tr	1000	27¼	26¾	27⅛
W Pac Pd	300	5½	5½	5½
Weston (a)	400	19¾	19¾	19¾
Weston (B)	100	21½	21½	21½
Zeller's	—	27	27	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Agassq	5500	27½	27	27½
Ajax	—	13	13	—
Alscope	2500	175	150	1 50
Amg B Bel	4000	9½	9	9
Ameranium	—	2½	2½	—
Am Metro Ent	—	175	175	—
Anthonian	1000	12	12	12
Arno	200	6	6	6
Bateman	1500	7½	7½	7½
Beauce Pl	—	6	5	—
Beld-C w	5	195	195	195
Beth Copper	—	710	700	—
Black Hawk	1000	105	105	105
Black River	—	11	11	—
Blue Bon	550	330	330	330
Bruce-Presto	—	6	6	—
Bruneau	—	16	16	—
Brunswick	—	925	925	—
Burnt Hill	1000	34	34	34
Camfia	—	375	370	—
C Magnesite	—	77	65	—
Cannon Mines	4500	30	29	29
Carbec	3000	78	78	78
Cartier-Que	—	8	8	—
Casavant	—	370	370	—
Cessland	200	315	310	315
Chemalloy	6530	137	135	135
Chipman	—	21½	18	—
C H M	100	47	47	47
Commodore	—	133	125	—
C Canorama	—	16	14	—
C Manitoba	—	23	21½	—
C Mogador	—	7	7	—
C New Pac	—	21	20	—
CQ Smelt	780	45	45	45
C Virginia	88400	89	78	82
Cop-Man	—	31½	31	—
Crowbridge	2000	23	21	21
Dolsan	100	17½	17½	17½
D Oilcloth	—	18	18	—
Dumont	—	16	16	—
Equity Ex	126500	61	57	57
Fidelity	6100	48½	45	46
Fontana	—	5	5	—
FT Reliance	—	28	28	—
Fox Lake	—	12	12	—
Fundy Ex	5000	11	11	11
Futurity	6000	47½	45	45
Garney	—	34	33	—
Glen Lake	6700	160	150	157
Grt W Min	—	70	70	—
Grissol	100	225	225	225
GulpPor Ur	—	23	22	—
Imbrex	300	375	375	375
Inspiratn	200	180	180	180
Int Norvalie	3000	19	18½	18½
Intp Dredg	2500	7	7	7
Jockey	—	395	395	—
Kenting Av	600	600	575	600
Kodiac Pet	800	135	135	135
Kontiki	—	8	8	8
Labrador	—	28⅜	28⅜	—
Laduboro	—	55	54	—
Lambt (A)	3500	16	16	16
Lemieux Coop	5000	23	23	23
Lingside	—	4½	4½	—
Lithiun	—	8	8	—
Louanna G	3000	23	22½	23
Merc Chip	—	7	7	—
Midepsa	700	235	231	231
Mistango	—	16	15½	—
Molyb	—	100	100	—
Mt Pleast	2000	16½	16½	16½
Muscocho	100	34	34	34
NAut Vend	700	150	150	150
Native Min	1000	16	16	16
N Formaq	—	3½	3½	—
New Glacier	—	13	13	—
Newrich	—	16	16	—
Nocana	—	6	5	—
NA Rare M	1700	26½	26½	26½
NorthEx	—	33	33	—
Opem Ex	10500	15	14½	14½
Opemka	—	10⅝	10⅜	—
patino	1000	960	960	960
Par Sil	2500	29	29	29
Paudash	—	6	5½	—
Peace Riv	300	875	875	875
Pembrook	100	26¾	26¾	26¾
Pennbec	4000—	15	14½	14½
Peso S	—	90	90	—
Phoenix	200—	279	275	279
Pine Ridge	—	21	20½	—
Prime Pot	11500	15½	15	15
Prova G	1800	535	520	535
Que Ascot	15000	5	5	5
Que PH 50	—	18½	18½	—
Rancheria	8000	29	24	29
Ranger O	—	310	305	—
Red Crest	—	4	4	—
Rexspar	100	3	3	3
Rouyn Ex	—	12½	12½	—
RA Pete "Pete"	2660	130	12	130
Rusty L	1000	7	7	7
St-L Colum	600	160	160	160
St Lucie Ex	—	14½	13½	—
Sapawe	2000	8	8	8
Silver Sum	2000	11	11	11
Silver T	—	30	30	—
S Dufault	1000	10	10	10
Spartan Air	7900	67	62	63
Stairs Ex	2000	12	12	12
Std Gold	2000	18	16	18
Sturgeon	—	55	55	—
Sullivan	—	410	410	—
Superpark	—	450	450	—
Suriaga	500	75	75	75
Subeo	—	73	72	—
Tache	1000	8	8	8
Tazin	1000	4½	4½	4½
Trsterre	—	18	18	—
Un Obalski	—	23	23	—
Val-Mar	150	350	345	350
V Der Hout	100	445	445	445
Waite Dufault	—	32	31	—
Westburne	3800	180	170	180
Westairs	—	9	9	—
West Hill	5000	33	32½	32½
West Tin	—	23	21½	—
Wisconsin	—	18	17½	—
Woodf (A)	—	6	6	—
Woodfd (B)	—	125	125	—

fruits LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

POMMES : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3 à $3.50, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

BETTERAVES : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $1.75.

CAROTTES : $1.25 les 50 livres, $2.15 à $2.40 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

CHOUX : Verts gros, $2.50 à $2.75 les 50 livres, moyens $2.75 à $3, Savoie $2.25 à $2.50 le cageot.

CHOUX CHINOIS : $2 la douzaine.

NAVETS : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.25 le boisseau.

POIREAUX : .75 à .90 la douzaine.

OIGNONS : jaunes, sacs de 50 livres, no 1, $4, no 2 $2.50, type espagnol $4.75, 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 livres, $4.50 à $4.75.

PANAIS : $2.50 à $3 le boisseau, $2.50 la douzaine de cellos de 24 onces.

POMMES DE TERRE : .90 à $1 les 50 livres.

amériCAINE

Allegh Cp w	200	7⅜	7¼	7⅜
Atlas Cp w	2600	1¾	1⅝	1⅝
Barnes En	28700	41¾	38½	40¼
Brazil L&P	4300	9¾	9⅜	9⅝
Breeze Cp	100	11⅜	11⅜	11⅜
Brit Am Oil	100	32¾	32¾	32¾
Brit Pet	1000	9⅛	9⅛	9⅛
Can Jav	3200	8⅜	8⅛	8⅛
Can Marconi	800	5⅛	5⅛	5⅛
Caminco	300	31	31	31
Catt Cp	600	8⅞	8¾	8⅞
Creole Pt	1000	34⅜	—	—
Dynalectron	1400	4¾	—	—
Felmont Pet	1400	9	9	9
Hazel Bishop	2900	9	8¾	8⅞
Hunt Chem	300	35¾	35¾	35¾
Imp Oil	300	54⅛	54¼	54¼
Jeanette Gl	600	8½	8⅞	8⅝
Mead Johns	6800	25⅝	24¾	24⅞
Molybdm	9500	73	71	71¼
Pancpastol Vt	600	1	—	—
Philips Elec	800	32¾	32	32
Scurry Rain	1600	20⅛	19⅞	20⅛
Seeman Brs	1800	6¼	6	6¼
Seven Arts	10300	25⅞	24⅝	24⅞
Shatt Denn	15900	11⅜	10⅜	11¼
Syntex	19800	84⅝	83¾	84
Tech Oper	1500	36½	36	36
Tri Con w	500	41¾	41½	41¾
US Filter	2500	8¼	7¼	8⅛

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montreal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 51.7, A-gros 46.4, A-moyens 40.0, A-petits 36.9.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, cire, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.15 à $1.25 les 50 livres ; .32 à .33 les 10 livres ; I.-P.-E. $2. à $2.10 les 75 livres ; $1.00 à $1.50 les 50 livres ; .36 à .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½, procédé par rouleau no 2 en sacs : 16½ à 17, autre catégorie pour nourrissage 15 à 15½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12½ à 13. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

Succès extraordinaire

Message inusité dans la métropole, le fondateur d'une société, M. Guy Ducharme, C.L.U., invitait hier soir à une réunion d'information, tous ceux qui sont intéressés à l'assurance-vie, à saisir les possibilités de rendement qu'offre cette industrie au Canada. M. Guy Ducharme, fils de Narcisse Ducharme, pionnier dans l'assurance-vie au Québec, a fondé une compagnie d'assurance-vie à New York qui connait actuellement d'importants succès. On remarque sur cette photo, de gauche à droite : Marvin Meyerson, C.L.U., en charge des ventes ; M. Guy Ducharme, C.L.U., président et M. Joseph E. Bowman, C.L.U., vice-président de la Windsor Life Insurance Company.

du parquet de la bourse

Ton inégal à Montréal, en baisse à Wall Street

Les cours continuent d'évoluer dans une ambiance étroitement inégale à la **BOURSE DE MONTREAL** cet après-midi.

Les industrielles et les pulperies sont en baisse mais les services publics et les banques gagnent un peu de terrain.

Parmi les valeurs les plus actives et les fluctuations importantes, Alcan gagne ½ à 34½, Great Lakes Paper ¾ à 24, Shell Canada ½ à 25½, Dominion Textile ¾ à 31 de même que Canada Steamship à 31½, Interprovincial Pipeline, ex-dividende, hausse de 1¼ à 92. West Coast Transmission qui a annoncé qu'un contrat de vente avait été conclu avec la Pan American Petroleum Corporation, progresse de ¾ à 27.

Du côté perdant, Central Del Rio baisse de ¾ à 12¾, Home B ¼ à 25, Rio Algom à 23½, Massey ¼ à 24⅜, Brazil ⅛ à 10⅜, la banque de N.-Ecosse ½ à 67¼ et Brinco 5 cents à $4.20.

Dans le groupe industriel à la Bourse Canadienne, Spartan Air Services fléchit de 4 cents à 64 cents et Westburne Industries de 15 cents à $1.70. Aux minières et pétrolières, Consolidated Virginia continue de baisser de 12 cents à 78 cents et Provo Gas perd 35 cents à 5.20.

* * *

A **TORONTO** en matinée, les pétroles de l'ouest ont été sujets à des prises de bénéfices assez fortes à la suite de la vente de concessions de pétrole et de gaz naturel des régions de Rainbow et de Zama Lake dans le nord-est de l'Alberta, qui a rapporté au gouvernement albertain $19,319,000.

Selon un observateur du marché, il n'y a plus de raison de continuer à spéculer une fois la vente faite et il est normal que soient réalisées des prises de bénéfices.

Dome Pete perdit 2⅜ à 40 suivi de Canadian Superior, en baisse de 1 à 30⅝, de Central Del Rio en baisse de ⅝ à 12⅝ de même que Banff à 14¼. Provo Gas perd 30 cents à 5.30.

Les autres secteurs du marché sont légèrement en baisse sauf les aurifères qui gagnent un peu de terrain.

* * *

Les cours perdent du terrain alors que le marché enregistre un léger déclin cet après-midi à **Wall Street.**

Le marché demeure actif et des transactions-bloc considérables sont également enregistrées.

L'indice industriel Dow Jones s'inscrit en baisse de 2.23 à 847.66. Et la moyenne des 60 titres, établie par la PA, décline de .8 à 315.4.

Les aciers et les automobiles, les caoutchoucs, les avionneries et les électroniques, les pétroles et les tabacs sont tous en baisse.

IBM (International Business Machines) qui a dévoilé lundi que le Département de la Justice procédait à une enquête sur l'industrie des ordinateurs, perdit plus de 7 points après un délai d'ouverture et remonte de 2 subséquemment.

US Steel et General Motors qui rapportent des revenus moins élevés pour l'année 1966 sont légèrement en baisse.

* * *

PARIS. (AFP) — Après une vigoureuse reprise — l'indice des valeurs françaises a regagné 2.5 points en 2 séances — la Bourse de Paris s'est accordée aujourd'hui un temps d'arrêt. En raison de prises de bénéfices, l'irrégularité a été aujourd'hui la note dominante avec toutefois une nette prédominance de hausse. En fait les cours ont évolué aujourd'hui autour de leurs niveaux de la veille, seuls deux compartiments, les valeurs alimentaires et les ciments enregistrant une progression d'ensemble sensible.

* * *

LONDRES — Lam-ton ferme aux Fonds d'Etat mais tout juste soutenu aux industrielles, tandis que les mines d'or continuent de se tasser notamment après l'opposition de la Federal Reserve Board américaine à toute augmentation du prix du métal jaune. La fermeté de la livre, conséquence entre autres d'une augmentation prévue des réserves d'or et de devises convertibles de la Banque d'Angleterre au mois de janvier, contribue au bon comportement des rentes où les longs termes et les perpétuels accusent des avances.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 30 JANVIER 1967

	Achat	Vente
Adanac	2.47	2.70
Andreae Equity	3.31	3.62
All Can Com	7.34	8.04
All Can Div	9.26	10.15
American Growth	5.73	6.26
Associate Investors	5.31	5.36
Beaubran	38.82	42.15
Canadian Growth	6.03	6.63
Canada Security	4.94	5.43
Cdn Gas Energy	11.01	12.07
Cdn Investment Fund	3.88	4.26
Cdn Trusteed	4.67	5.10
Canafund	51.57	54.15
Champion Mutual	6.89	7.49
Collective Mutual	5.72	6.22
Commonwealth Intl	9.91	10.86
Commonwealth Intl Lev	9.69	10.62
Corporate Investors	5.57	6.08
Diversified Income A	1.36	1.50
Diversified Income B	5.33	5.87
xDividend Shares	3.55	3.89
Dominion Compound	4.20	4.57
Dominion Equity	5.71	5.94
xDreyfus	13.47	14.70
Entarea Investment	4.99	5.04
European Growth	5.91	6.46
Exec Fund of Canada	6.88	7.22
Federated Financial	5.01	5.48
Federated Growth	6.54	7.15
Fonds Collectif A	6.91	7.51
Fonds Collectif B	5.19	5.35
Fonds Collectif C	7.99	8.69
Fonds Desjardins A	4.72	—
Fonds Desjardins B	4.68	—
Fraser	10.87	10.92
Gis Compound	8.24	9.00
Gis Income	3.85	4.21
Growth Equity	5.22	5.70
Growth Oil and Gas	15.01	—
Guardian Growth	5.16	5.61
Harvard	9.36	10.18
Investors Growth	9.19	9.99
Investors ntl Mutual	6.15	6.69
Investors Mutual	4.96	5.39
xKeystone Cust S-1	21.28	23.22
xKeystone Cust S-4	6.27	6.85
xKeystone Cust K-2	6.39	6.98
Keystone Canada	7.50	8.24
Le Fonds P.E.P.	4.10	4.46
Molson M Fund	3.79	3.86
Mutual Accumulating	5.22	5.71
Mutual Bond	8.52	8.90
Mutual Growth	5.37	5.87
Mutual Income	6.12	6.69
Natural Resources	6.52	7.14
One William Street	16.17	—
Pret et Revenue Mutuel	6.97	7.62
Provident Mutual	6.09	6.63
xPutnam Growth	11.77	12.86
Radisson	4.42	4.85
Regent Fund	8.44	9.22
Research Investment	16.41	17.94
Savings Investment	6.97	7.62
xTV Electronics	9.59	10.45
Timed Investment Fund	6.38	6.41
United Accumulative	9.49	10.37
Universal Svgs Equity	5.18	5.66
Western Growth	5.20	5.68
York Fund of Canada	3.33	3.62

x—Fonds américains.

Devises étrangères

Source : Banque Can. Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2715
Angleterre	Livre	3.0154
Argentine	Peso	.0044
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00049
Chili	Escudo	.2156
Daremark	Couronne	.1560
Espagne	Peseta	.0181
France	Franc	.2179
Hollande	Florin	.2989
Italie	Lire	.001726
Japon	Yen	.002977
Mexique	Peso	.0863
Etats-Unis	Dollar	1.07 27/32
Norvège	Couronne	.1508
N.-Zélande	Livre	2.9999
Pérou	Sol	.0404
Suède	Couronne	.2087
Suisse	Franc	.2468
Tchécoslovaquie	Couronne	.1502
Venezuela	Bolivar	.2404

Cote de l'or

LONDRES — Prix de l'once d'or en argent américain sur le marché libre de l'or européen : $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once de troyes de l'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.19½ (251 shillings 9¾ pence).

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, vaut 46.50 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, vaut 137.00.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE

ACF Ind	1700	43¾	43¼	43½ — ⅛
Admiral	3100	33	32⅝	32¾ — ⅛
Alcan Alum	3200	31¾	31⅜	31⅝ + ⅛
Allis h	4300	25½	25¼	25¼
Amerada	42200	90⅜	87⅞	90 +2
Am Can	6500	46¾	46½	46⅜
Am Cyan	11400	33⅜	32⅜	32⅞ — ⅞
Am Mot	32500	8⅞	8⅜	8¾ — ⅛
Am Smelt	2000	66½	66⅛	66⅛ — ⅛
Am Std	3800	19⅛	19	19⅛ + ⅛
Am TelTel	14300	58	57⅝	57⅞
Am Tob	4400	35¾	35⅜	35¾ — ⅛
Amsted	1200	44⅝	44¼	44½ + ⅛
Ancnda	3300	92¼	91⅜	92 — ½
Armco Stl	2700	56⅜	56	56 — ⅜
Armst CK	4900	54¼	53¾	53¾ — ⅛
Avco Corp	70500	30¼	30⅛	30⅛ — ⅛
Babcock	2300	37½	37⅜	37⅜ — ⅛
Bell How	2700	58¾	58¼	58½ + ⅛
Beth Steel	5600	35⅛	34¾	35 + ¼
Boeing	11600	70½	68⅞	68⅞ —1¼
Borden	11200	32¾	31⅝	32¾ +1
Borg War	1300	43¼	42⅝	43 — ⅜
Bos Edison	500	43¾	43⅝	43⅝
Brunwk	77900	10⅜	10⅛	10⅛ — ⅛
Bucy Erie	2900	28⅛	27⅞	28⅛ + ⅛
Burl Ind	1000	30⅜	30⅛	30¼
Burrghs	5500	91¾	90⅞	91⅛ — ½
Calumet	3000	42	41⅜	42 — ⅛
Camp RL	700	20⅛	20⅛	20⅛ — ⅛
Camp Soup	2100	28½	28¼	28¼ — ⅛
Can Dry	600	25	24¾	24¾ — ½
CPR	600	55⅞	55½	55½ — ⅜
Case JI	3100	21⅜	21	21 — ⅜
Cater Tr	9300	39⅜	38½	39⅜ — ⅜
Celanese	2800	57¼	56¾	57¼ + ¼
Ches Ohio	400	69⅜	69¼	69¼
Chrysler	12800	36⅛	35½	35¾
Cities Sv	11000	46⅞	46⅛	46⅜ — ⅜
Clark Eq	1000	25⅛	24¾	25⅛ — ⅛
Clevite	1500	45¼	44½	45¼ — ¼
Coca Cola	3500	95	94¼	94¼ — ¾
CBS	2600	63⅞	63¼	63¼ — ⅞
Coml Solv	8300	50¾	49⅝	50⅛ — ⅜
Com Sat	4500	51¼	50⅜	50¾ — ¼
Con Edis	6200	34⅝	34⅜	34½ — ⅛
Container	300	29	28⅞	28⅞ — ⅛
Cont Can	800	45¾	45½	45¾ — ¼
Cont Mat	400	16⅛	16⅛	16⅛ — ⅛
Cont Oil	3700	68½	67½	67½ —1
Control D	38900	46¼	44¼	45¾ +1¼
Copw Stl	900	29	28½	28½ — ½
Corn Pd	1600	49⅜	48½	48⅜ + ⅛
Crane Co	300	41	40¾	40¾ — ¼
Cr Zell	1600	45⅞	45½	45⅞ — ⅛
Cruc Stl	2000	24⅛	23¾	23⅞ + ¼
Curtiss Wr	3400	21⅞	21⅜	21¾ + ⅛
Deere	2500	69½	69⅜	69½ + ½
Del Stl Cp	1000

Plus de 15,000 hommes d'affaires étrangers viendront à l'Expo

par Claude MASSON

Plus de 15,000 hommes d'affaires étrangers, d'entreprises commerciales, industrielles et financières viendront à l'Expo 67. Tel est le chiffre lancé par M. Valmore Gratton, économiste consultant au Bureau d'expansion économique de l'Expo, au sujet du nouvel essor économique que seront appelés à connaître le Canada, le Québec et la région de Montréal au lendemain de cet événement international.

Parlant hier midi au premier dîner-causerie de l'Association des hommes d'affaires de la rive sud, M. Gratton a déclaré que la création d'un complexe spectaculaire tel que celui de l'emplacement de l'Expo et des édifices qui y sont construits implique des déboursés élevés, mais que, par ailleurs, la dépense doit être considérée plutôt comme un placement à long terme productif de revenus variés.

Sans répondre explicitement aux pessimistes qui croient à une récession économique en 1968, le conférencier a noté que les devises étrangères que les visiteurs vont nous apporter de partout seront un moyen de stabiliser la monnaie canadienne.

M. Gratton a ajouté que les 15,000 personnes engagées dans des entreprises commerciales, industrielles et financières dont on attend la visite à l'Expo profiteront aussi de leur séjour au pays pour rencontrer les hommes d'affaires canadiens, d'Halifax à Vancouver.

Déjà, a dit l'économiste consultant de l'Expo, cet événement a été depuis quatre ans un puissant aiguillon pour l'économie du Canada tout entier et, plus particulièrement, pour la région de Montréal. Il a cité à titre d'exemple les contrats concédés non seulement sur l'emplacement mais aussi sur les chantiers de voirie qui ont augmenté l'embauchage et, de ce fait, ont contribué à stimuler l'industrie et le commerce en plus de contributions additionnelles sous forme de taxes.

Pour M. Gratton, qui avait été présenté par le président des déjeuners-causeries, le notaire Pierre Lavoie, et remercié par le président ex-officio de l'Association, M. Edmour J. Harvey, "l'Exposition universelle et internationale du Canada sera sans contredit la plus éclatante manifestation du genre de tous les temps", ce qui préparera des jours meilleurs... économiquement.

Les publications Péladeau congédient sept rédacteurs

(A.B.) — Sept rédacteurs à l'emploi des hebdomadaires appartenant à M. Pierre Péladeau ont été remerciés de leurs services hier.

A une exception près, nous a-t-on affirmé, les sept jeunes employés de Nouvelles Illustrées, du Nouveau Samedi, de Photo-Vedettes ou de Télé-Radiomonde en étaient tous à leur premier emploi dans le domaine du journalisme et ne travaillaient pour les entreprises Péladeau que depuis quelques semaines ou quelques mois.

M. Péladeau a lui-même nié de la façon la plus catégorique les rumeurs selon lesquelles il aurait renvoyé les jeunes gens afin de tuer dans l'oeuf une tentative de syndicalisation parmi ses employés.

L'homme d'affaires nous a affirmé que son geste s'inscrit plutôt dans la nouvelle politique qu'il vient d'arrêter en ce qui a trait à la production de ses publications hebdomadaires. Chacune de ces dernières ne comptera désormais qu'un seul employé permanent et à plein temps, le rédacteur en chef, qui aura pour fonctions de commander des textes à des pigistes, de coordonner le travail de ces pigistes et de mettre leurs textes en page.

Des journalistes remerciés, trois étaient à l'emploi de Nouvelles Illustrées, deux de Photo-Vedettes, un du Nouveau Samedi et un de Télé-Radiomonde.

"Nous les avons tous invités à continuer à nous apporter des textes à la pige, affirme M. Péladeau. Nous achèterons les articles que nous jugerons bons et les paierons le prix qu'ils valent. Notre but, voyez-vous, n'est pas de sauver de l'argent, mais d'aller chercher de meilleurs "papiers" et de rehausser enfin la qualité de nos publications qui, dans le passé, a été quelque peu... discutée, disons."

FONCTIONNAIRES

Suite de la page 77

à tous ses citoyens l'enseignement universitaire gratuit aux jeunes et la sécurité dans la dignité aux personnes âgées.

Or la transformation du Québec en une telle société est nécessaire si nous voulons assurer notre prospérité industrielle.

Voilà le défi devant le gouvernement du Québec, voilà pourquoi, de dire M. Kierans en songeant à l'administration de l'Union nationale, on ne peut permettre à celui-ci de prendre une année de repos sous prétexte de réflexion et qui en fait n'est qu'une année de recul. M. Kierans, pour sa part, préfère une année d'action positive à une année "de réflexion".

Il a ensuite cité une étude de la Canadian Tax Foundation tendant à démontrer qu'il y a dix ans, à l'époque où MM. Onésime Gagnon et Johnny Bourque étaient ministres des Finances, le Québec avait obtenu la distinction douteuse de dépenser approximativement 30 pour cent de moins par capita que les autres provinces pour nos routes, pour nos écoles, pour notre instruction publique, dans le domaine de la santé ainsi que dans celui du bien-être social. "A cette époque, de dire l'ancien ministre du Revenu, la politique du gouvernement insistait en particulier sur une fiscalité et des dépenses peu élevées, sur des budgets équilibrés et sur le retrait de la dette.

"Une telle politique était censée attirer de nouvelles industries et résoudre les problèmes du chômage. En fait, elle n'a rien donné de tout cela. La stagnation économique était le seul résultat possible du fait de l'absence de grandes voies de communication, de l'état lamentable des routes existantes, et surtout du fait de l'absence de formation et du manque d'entraînement de la population."

Et M. Kierans de terminer en déclarant qu'il aurait mieux valu pour le Québec que ces surplus inutiles n'apparaissent pas et que cet argent ait été investi pour l'éducation, la santé, les routes, la formation technique et le développement économique en général du Québec.

D'où la raison pour laquelle il conteste les affirmations du rapport Primeau, le gouvernement Lesage s'étant pour sa part préoccupé davantage d'investir dans le développement du Québec en construisant les routes, les hôpitaux et en dépensant pour l'éducation et la santé plutôt que d'accumuler des surplus qui, selon lui, équivalent en fait à de sérieux déficits quand on compare notre niveau économique et notre niveau d'éducation aux autres provinces.

Trois nouveaux sous-ministres

OTTAWA. (PC) — Le ministre du Revenu national, M. E. J. Benson, a annoncé hier la nomination de trois sous-ministres adjoints qui seront chargés des trois nouvelles directions dans la division de l'impôt du ministère.

Cette réorganisation de la division de l'impôt a pour objet notamment de protéger l'Etat davantage contre les fraudes fiscales.

Les trois nouveaux sous-ministres adjoints sont MM. S. E. Bernier, 53 ans, directeur du bureau de l'impôt de Montréal qui est nommé sous-ministre adjoint de la nouvelle direction des opérations, Hal F. Herbert, 49 ans, directeur actuel de la direction d'étude et d'aménagement, qui est promu sous-ministre adjoint de la nouvelle direction de la planification et des recherches, et Harry H. Milburn, 59 ans, directeur de la direction des sotisations, qui devient sous-ministre adjoint de la nouvelle direction de l'exécution.

Le ministre Benson a déclaré que, par suite des changements apportés aux paliers supérieurs de l'administration, des mesures seront décrétées en vue d'assurer une étude en profondeur des stratagèmes conçus pour frauder le fisc et une meilleure planification à longue échéance.

Il a ajouté qu'il sera désormais possible d'entreprendre des travaux de recherches sur les effets des lois fiscales.

La police de Westmount conduit au poste des grévistes de la CGNQ

par Germain TARDIF

Sept grévistes de la Corporation de gaz naturel du Québec qui manifestaient près d'une fuite de gaz, dans une rue de Westmount, ont été conduits au poste de police, hier matin.

Cet incident a créé un certain mécontentement au sein du syndicat dont ils font partie. Dans un communiqué émis par la CSN, le directeur de la grève, M. Jacques Dupont, a déclaré que les sept hommes en question avaient été détenus pendant deux heures, soit de 10 heures à midi. Aucune accusation n'a été portée contre eux.

M. Dupont a accusé le directeur Harper d'agir "comme s'il s'intéressait plus à protéger les intérêts des actionnaires de la CGNQ que d'assurer la sécurité des gens de Westmount".

M. Harper, pour sa part, a nié que les sept hommes en question aient été détenus pendant deux heures.

"Seulement une dizaine de minutes, a-t-il affirmé. Nous avons agi comme nous le faisons d'habitude. Nous avons aperçu des hommes qui creusaient des trous dans les rues de Westmount et nous avons voulu savoir qui ils étaient.

"Comme il s'agit de gens en grève, ils n'ont pas d'affaire à vérifier des fuites de gaz. Ce travail relève de la Corporation de gaz naturel, de plus, nous avons nos propres équipes de détection.

"Nous leur avons dit de nous fournir la liste des fuites, quand ils savent qu'il y en a, et nous nous chargerons de la remettre à la compagnie qui verra à faire les réparations.

"En plus de chercher des fuites, ils manifestaient aux moyens de pancartes indiquant que telle fuite est dangereuse. Ceci est de nature à effrayer inutilement la population".

Le directeur Harper a, en outre, qualifié d'illégale cette manifestation à laquelle s'adonnaient les grévistes.

Deux hold-up de banque en cinq minutes à Québec

QUEBEC — Deux banques de Québec ont été dévalisées presque simultanément, peu avant 1 h. hier après-midi, par un total de six bandits armés et masqués qui ont agi en deux groupes séparés.

Survenu vers 12 h. 40, le premier vol a été commis à la succursale de la Banque Canadienne Nationale située au 1274, 3e Avenue, dans le quartier de Limoilou, où deux individus affublés de cagoules ont menacé les employés et forcé le gérant à leur remettre le contenu d'un tiroir-caisse, soit une somme de $750. Leur coup fait, les bandits se sont enfuis sans avoir blessé ni molesté leurs victimes.

Deux minutes à peine plus tard, trois autres cagoulards armés ont surgi à la succursale de la Banque Provinciale du Canada située au 54 rue St-Pierre, à Québec également, et ont obligé le gérant, M. C. Simard, à leur abandonner une somme d'environ $1,250. Plusieurs clients et employés étaient présents dans la banque au moment du vol, mais personne n'a été blessé.

Les bandits ont disparu dans une auto au volant de laquelle les attendait un quatrième complice.

Quatre candidats en lice à Pointe-Claire

Quatre candidats se feront la lutte au poste de conseiller du siège no 1, à Pointe-Claire, samedi.

Il s'agit de MM. Fred J. Adams, Arthur Rochette, François Larocque et Jean Legault ; ce dernier a déjà été conseiller de 1948 à 1955.

Par erreur, le nom de M. Legault n'apparaissait pas hier dans la nouvelle publiée au sujet des élections de samedi.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

BEAUCHESNE (Pierre-T.) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Pierre-T. Beauchesne, époux de feu Marie-Jeanne Trottier, demeurant à 2026 Letourneux. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUREGARD (Henri) — Subitement, à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Henri Beauregard, époux d'Andrée Thiffeault, demeurant à 179, Sherbrooke est, père de Mme Richard Malo (Micheline), frère de Mme Emile Dupont (Lucienne), Mme Oscar Bessette (Béatrice), Léo, Roméo, Mme Marcel Michalk (Carmen), Mme Albert Champagne (Yvette), Marcel. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc. &
Georges Vandelac Ltée
4340, rue St-Denis
à 10 hres 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Manda) — A Montréal, le 1er février 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme J.-A. Bellemare, née Manda Charbonneau, demeurant au Foyer St-Edouard. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
11130, boulevard Pie-IX
Montréal-Nord
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église St-Vital où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESNER (Alexina) — A Montréal, le 1er février 1967 à l'âge de 88 ans est décédée Mme veuve Roch Besner, née Alexina Poirier, mère de Albina (Mme R. Labre) Délisca, Vaudreuil, Sylvio, Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e, ave Rosemont
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière St-Michel de Vaudreuil, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEZEAU (Elisabeth) — A Jacques-Cartier, le 29 janvier 1967, à l'âge de 72 ans, est décédée Elisabeth Gervais, épouse d'Ovila Bezeau, demeurant 1126 Marmier. Les funérailles auront lieu cet après-midi. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
527, rue Ste-Hélène, Longueuil,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIN (Hortense) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Hortense Marier, de Marieville, épouse en deuxièmes noces de feu Ovila Blain. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée.
5650, chemin Côte-des-Neiges,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Ile Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLEAU (Roger) — Subitement à St-Jérôme, le 31 janvier 1967 à l'âge de 52 ans est décédé M. Roger Bleau, demeurant 5245A, est Bélanger, époux de Marie-Jeanne Barbe, père de Lise, Gilles, Marcel, Pierre et Jean-Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
790 Boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bel-Amour où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Lucille) — A Jacques-Cartier, le 31 janvier 1967, à l'âge de 41 ans, est décédée Lucille Malo, épouse de Roland Boivin, demeurant 540 Beaubien. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Jacques-Cartier, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, de Laval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Marie-Anna) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 86 ans, est décédée Marie-Anna Laforge, épouse de feu David Boucher, demeurant à 439 St-Paul est. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518, rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGOIN (Wilfrid) — A St-Hubert, le 31 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Wilfrid Bourgoin, ex-gérant de la Caisse Populaire de St-Hubert, époux d'Isaure Séguin, demeurant 1505, rue Martin, St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Latour et Demers,
5125, rue Armand, St-Hubert,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hubert, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRABANT (Juliette) — A Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, 10 mois, est décédée Mlle Juliette Brabant, fille de feu Jules Brabant et de feu Marie-Elise Desmarais, demeurant à Chomedey. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Esprit, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Jean) — Subitement à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean Brunet, ex-voyageur pour Canada Packers, époux de Annette Sabourin, demeurant à 6630 Chauvin. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville et
Gingras Ltée
5805, rue Boileau, angle
Lacordaire
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Rédempteur, comté Vaudreuil, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOUINARD (Jean-Baptiste) — Subitement, à Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Chouinard, restaurateur, époux de Diana Larocque, demeurant à 1619 St-Hubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORRIVEAU (Marie-Marthe) — A Ste-Thérèse, le 31 janvier 1967, à l'âge de 35 ans, est décédée Mme Roger Corriveau, née Marie-Marthe Dutilly, demeurant à 16, rue Lamarque. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.,
74, boul. Labelle,
pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Marcel) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Marcel Côté, fils de feu Calixte Côté et d'Aglare Marceau, demeurant 7134-A Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURCELLES (Alzire) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Alzire Courcelles, fille de feu Michel Courcelles et de feu Délima Calvé, demeurant à 1989 Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Lucienne) — A Montréal, le 1er février 1967 est décédée Mlle Lucienne Dagenais, fille de feu Wilfrid Dagenais, et de feu Marie Dumesnil, de la rue Brébeuf. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coop. de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 11 hrs pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 11 hrs 15 et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEA (David) — Accidentellement, à Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé David Dea, époux de Béatrice Parent, et père d'Alex, Mary, Ronnie et Ann. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St. Michael's, coin St-Viateur et St-Urbain, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Armand) — A Montréal, le 29 janvier 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Armand Ducharme, époux de Graciella Deschênes, demeurant 4057 Des Ormeaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Claire de Tétreaultville, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUHAMEL (Vincent) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Vincent Duhamel, époux de Thérèse Lecompte, demeurant 3100 Racicot, Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois et Francoeur,
163 ouest, rue St-Charles,
Longueuil,
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUTIL (Georges-H.) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Georges-H. Dutil, fils de feu Charles Dutil et de feu Marie-Anna Filteau, demeurant 8004 Delanaudière. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLEURY (Ephrem) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé Ephrem Fleury, époux d'Eglantine Carpentier, demeurant 8275 Berri. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Rose) — A Ville St-Michel, le 30 janvier 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Maxime Fortin, née Rose Coulombe, demeurant à 7161, 22e ave, St-Michel, mère de Mme Raoul Vallée (Simone), Mme Maurice Boivin (Marguerite), Maurice, Léo et de Mme Hubert Houle (Thérèse). Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Garceau et Garceau Inc.,
636, boul. Manseau, Joliette,
pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIBEAULT (Oscar) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Oscar Gibeault, époux de feu Yvonne Couture, demeurant 5530, boul. Pie-IX, appt 2, père d'Alain, Guy, Pierrette, Madeleine (Mme Roger Brouillette). Il laisse également dans le deuil de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse,
coin 11e ave, Rosemont,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-François-Solano, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Paul) — A Ville de Laval, le 31 janvier 1967, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Paul Gobeil, époux de Annette Chagnon, demeurant 424 Boul. des Prairies, appt 3. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, rue Henri-Bourassa est
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église du Bon Pasteur, Laval des Rapides, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARBECK (Calixta) — A St-Jean, le 30 janvier 1967, à l'âge de 94 ans, est décédée Mme veuve Charles Harbeck, née Calixta Sabourin, demeurant 121 Champlain, St-Jean. Elle laisse ses enfants : Roger, son épouse Pauline Grenier, M. et Mme Arcade Besner (Adrienne, M. et Mme maine et Mimi Harbeck, M. et Mme Edward Bricks (Aurette), Mlles Germaine et Mimi Arbeck, M. et Mme Roméo Poutré (Fernande), M. et Mme Jean-Charles Ledoux (Gilberte), ainsi que 10 petits-enfants, 4 arrière-petits-enfants, 3 belles-soeurs : Mme P.-P. Sabourin, Mme Rodolphe Sabourin, de Montréal, Mme Alice McDonald, de Talon. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira
de sa demeure,
121, rue Champlain,
pour se rendre à la cathédrale de St-Jean, où le service sera célébré à 2 heures de l'après-midi, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Salons Langlois, St-Jean.

HEBERT (Adrien) — A Beauharnois, le 30 janvier 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Adrien Hébert, époux de Léoza Bourdeau, demeurant à 3, rue Anna. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Enrg.,
127, rue Ellice,
pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 2 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JODOIN (Raoul) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Raoul Jodoin, époux de Alma Millier, père de Aimé, demeurant 4628 Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils
4733, rue Papineau
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAHAIE (Jeannine) — A Pointe-St-Charles, le 1er février 1967, à l'âge de 36 ans, est décédée Mme Marcel Lahaie, née Jeannine Brunette, demeurant 2460 rue Centre. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
1270 rue Laprairie
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA HAYE (Blanche) — A Pointe-Claire, le 30 janvier 1967, à l'âge de 83 ans ans, est décédée Blanche Guénette, épouse de feu le docteur Robert La Haye. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Eugène Desjardins Enrg.
8328 St-Denis
jusqu'à ce soir. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Darby
Rouyn, Noranda
pour se rendre à l'église St-Michel-Archange où le service sera célébré à 4 p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Anne-Eva) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 77 ans 10 mois, est décédée Mme Philadelphe Lalonde, née Anne-Eva Lalonde. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault
16114, boulevard Gouin ouest
Ste-Geneviève
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Josephat) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Josephat Lambert, époux de Germaine Germain, demeurant 7268 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPALME (Aurore) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Lapalme, née Aurore Girard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Alida) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Julien Lavallée, née Alida Hétu, demeurant 674, rue Mondor, St-Vincent-de-Paul, Cité Laval. Les funérailles auront lieu samedi, le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Sylvain de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERDURE (Dorila) — A Joliette, le 30 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Ulric Laverdure, née Dorila Ricard, demeurant à 602 St-Louis. Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 février. Le convoi funèbre partira des salons
Garceau et Garceau Inc.,
636, boul. Manseau, Joliette,
pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEE (Frank) — A l'hôpital Royal Victoria, le samedi 21 janvier 1967, dans sa 72e année, est décédé Frank W. Lee, époux de Lan Ho Ilum, père de Richard et William. La dépouille mortelle repose à l'Hôpital chinois de Montréal (chapelle auditorium), 7500 rue St-Denis. Un service commémoratif aura lieu à la chapelle auditorium Frank Lee de l'Hôpital chinois de Montréal le mercredi 1er février à 8 heures du soir. La messe de requiem sera célébrée par Son Excellence Monseigneur Cimichelle à la Mission catholique chinoise, 211, rue Lagauchetière ouest, le jeudi 2 février à 10 heures du matin. Le service funèbre aura lieu à la Kuomintang, 1101 rue Clark, le jeudi 2 février à 2 heures de l'après-midi. Inhumation au cimetière Mont-Royal. Faire parvenir les fleurs au 1101 rue Clark. Pour renseignements, s'adresser au salon Armstrong, 3426 avenue du Parc, 842-4677.

LEVEILLE (Armand) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé Armand Léveillé, époux en premières noces de Rose Amatuzio, et en deuxièmes noces de Cécile Brunet, père d'Armand, Robert, Emile, André, Jean-Yves, Jacques, Alain, Pierre. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Ernest) — A Montréal, le 31 janvier 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Ernest Lévesque, époux de Léonie Tremblay, demeurant à 2062, St-Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 4 février. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIZOTTE (Amanda) — A Montréal, le 30 janvier 1967, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Joseph Lizotte, née Amanda Périard. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120, rue Jean-Talon est
à 10 hres 30, pour se rendre à l'église St-Louis de France, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

DEXTRAZE (Marie) — Le 9 février, à 5 h. 30, à l'église St-Louis-de-France, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Léonard Dextraze, décédée accidentellement le 1er février 1965. Parents et amis sont priés d'y assister.

DECES

M. MARCEL COTE

Nous apprenons le décès de M. Marcel Côté, fils de feu Calixte Côté et de Aglare Marceau, décédé après une courte maladie, le 31 janvier courant, à l'âge de 44 ans.

Il était à l'emploi de la compagnie Dominion Store depuis 16 ans. Lui survivent, outre sa mère: ses frères et ses belles-soeurs, MM. et Mmes Roland Côté (Jean Skilton) et Albert Côté (Rita Sauriol); sa soeur et son beau-frère, M. et Mme Marcel Guérin (Hilda); ainsi que plusieurs autres parents.

La dépouille mortelle est exposée au salon René Thériault, 1120 est, rue Jean-Talon, angle Christophe-Colomb.

Les funérailles auront lieu, vendredi matin à 9.00 heures, en l'église St-Barthélemy.

REMERCIEMENT

BERTRAND (Onias-Ernest) — Son épouse Philiberte Valcourt-Bertrand ainsi que la famille Bertrand remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort d'Onias-Ernest Bertrand, survenue le 27 décembre 1966, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LORTIE (Joseph) — Subitement, à St-Lin, le 31 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Joseph Lortie, époux de Simone Beausoleil, demeurant 179, 9e avenue, St-Lin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 février. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly et Fils Ltée,
256, 12e avenue,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lin-des-Laur